La princesse européenne, d'objet d'échanges diplomatiques à détentrice du pouvoir : itinéraires politiques des trois filles d'Henri IV et Marie de Médicis (1600-1670)

Élodie Conti

▶ **To cite this version:**

Élodie Conti. La princesse européenne, d'objet d'échanges diplomatiques à détentrice du pouvoir : itinéraires politiques des trois filles d'Henri IV et Marie de Médicis (1600-1670). Histoire. 2019. ⟨dumas-02958720⟩

HAL Id: dumas-02958720

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02958720v1

Submitted on 6 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

Mémoire de recherche

La princesse européenne, d'objet d'échanges diplomatiques à détentrice du pouvoir :

Itinéraires politiques des trois filles d'Henri IV et Marie de Médicis

(1600-1670)

Elodie CONTI

Sous la direction de Sylvène EDOUARD

Master « De la Renaissance aux Révolutions » – Lyon II Lumière – 2017-2019

Images d'illustration extraites de trois tableaux, de gauche à droite :

- Portrait d'Elisabeth de France, Vers 1615, Huile sur toile, 55 x 45 cm, Frans Pourbus le Jeune, Collection privée © Sotheby's - Art Digital Studio

- Portrait *présumé* de Christine de France, vers 1612, Huile sur toile, 61 x 51 cm, Frans Pourbus le Jeune, Madrid, Musée du Prado, ©Musée du Prado, Madrid

- Portrait d'Henriette-Marie de France, vers 1615, Huile sur toile, 133 x 105 cm, Frans Pourbus le Jeune, Florence, Palais Pitti, © S.S.P.S.A.E e per il Polo Museale della città di Firenze

N.B. : Les avis des experts divergent lorsqu'il s'agit d'identifier quelle sœur est représentée dans les différents portraits d'elles qu'a réalisé Frans Pourbus le Jeune.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

PARTIE 1 : Enfance et projets matrimoniaux 12

Chapitre 1 - La jeunesse d'une princesse : la construction d'un individu politique 13

Chapitre 2 - Les trois princesses sur le marché matrimonial européen 36

Chapitre 3 - Les contrats de mariage, des traités de politique internationale .. 64

PARTIE 2 : Pouvoir et influence d'une souveraine 82

Chapitre 4 - Des fiançailles à l'arrivée dans le nouveau pays : un statut en transition 83

Chapitre 5 - Le pouvoir de l'ombre 112

Chapitre 6 - L'accès des princesses à une autonomie politique 138

CONCLUSION 176

INVENTAIRE DES SOURCES 179

BIBLIOGRAPHIE 183

ANNEXES 194

INTRODUCTION

À l'époque moderne, dans les maisons souveraines européennes, le rôle du prince est très connu et ne fait aucun doute : il est celui qui possède et exerce la souveraineté sur un peuple et dans un territoire donné, il est le détenteur du pouvoir politique, il gouverne l'État… Ce rôle est défini et étudié depuis des siècles. Qu'en-est-il de celui de la princesse ? Sa place est caractérisée par son lien avec le prince : elle est la fille et/ou l'épouse. Avec cette définition, la princesse est enfermée dans la sphère domestique. Pourtant, c'est également ce lien avec le prince qui lui donne une place dans le système monarchique et ainsi une fonction politique. L'exercice de cette fonction apporte à la princesse des possibilités d'accès à des formes de pouvoir. Cet aspect de la vie des princesses a bien souvent été négligé. Pendant de longues années, les historiennes et les historiens ont seulement étudié le pouvoir des princesses lorsqu'il était visible et officiel, c'est-à-dire lorsqu'il était exercé dans le cadre des régences. Ces périodes de régence sont alors étudiées comme des intermèdes entre deux règnes de rois et non comme de véritables exercices de la souveraineté. Il faut pourtant souligner que la féminisation de la scène politique est une importante caractéristique de la période des XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Partout en Europe, des femmes accèdent de manière officielle au gouvernement : en France, les régences de Louise de Savoie, Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Anne d'Autriche ; les règnes de Marie I^{re} puis d'Elizabeth I^{re} en Angleterre ; la régence de dix ans de Marie-Anne d'Autriche en Espagne et celle de Christine de France en Savoie pendant la même durée ; Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, Marguerite de Parme, Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche qui furent toutes gouvernantes des Pays-Bas...

Si ces femmes ont eu la possibilité d'accéder à une fonction politique de manière officielle, il semble donc intéressant de comprendre quel a pu être le rôle des princesses en dehors de l'exercice de la régence. Avaient-elles d'autres moyens d'accéder au pouvoir ? Pour répondre à cette question, il a fallu choisir des figures sur lesquelles baser cette recherche. Les trois filles de Marie de Médicis et Henri IV semblaient être des sujets intéressants. Nées en 1602, 1606 et 1609, Elisabeth, Christine et Henriette-Marie deviennent par leurs mariages reine

d'Espagne, duchesse de Savoie et reine d'Angleterre. Ce sont des personnalités peu étudiées et pourtant dignes d'un grand intérêt par leurs parcours, à la fois singuliers et en même temps représentatifs de la vie politique et diplomatique d'une princesse européenne du XVII^{e} siècle. Ce sont ici trois femmes qui partent de la même condition et qui accèdent toutes à un certain pouvoir politique, chacune d'une manière différente. Le déroulé de leurs vies permet de mettre en lumière, d'illustrer les différentes étapes qui transforment ces princesses d'objets, d'instruments d'échanges diplomatiques à détentrices d'un pouvoir politique. Ce sujet permet de mettre en valeur trois grandes questions : quel est le rôle des princesses au cœur des alliances dynastiques et des stratégies matrimoniales entre les différentes maisons européennes ? Quel pouvoir ces mariages peuvent leur conférer dans leur pays d'adoption mais aussi dans les échanges internationaux ? Quels liens conservent-elles avec leur pays de naissance et quelle influence ont ces liens sur leurs actions ?

Jusqu'à présent, ces questions ont été peu abordées par les historien·ne·s. Comme nous l'avons expliqué plus tôt, l'histoire politique des deux derniers siècles ne s'intéressait pas aux princesses. Avec le renouveau de l'histoire politique amorcé dans les années 1990, nous voyons apparaître de nouveaux sujets de recherche et notamment un regain d'intérêt porté aux reines et plus largement aux princesses. C'est depuis le début des années 2000 que plusieurs recherches sur les princesses commencent à s'interroger sur le pouvoir au féminin[1]. D'autres travaux s'intéressent plus particulièrement à la personne de la reine de France et à sa place dans l'État moderne[2]. La toute première synthèse historique sur le sujet des princesses et du pouvoir a été réalisée en 2006 par Bartolomé Bennassar[3]. Il y présente un échantillon d'une centaine de princesses qui ont vécu une « relation complexe entre le lit, le pouvoir et une mort à l'échéance incertaine ». Le but de l'auteur est ici de définir, comprendre et expliquer la vie de ces princesses, peu (pas) étudiées sous l'angle du pouvoir. Il montre ainsi que le rôle des princesses dans les affaires politiques est bien plus conséquent que ce que l'on a pu penser. Cette étude est

[1] Nous pouvons particulièrement citer les travaux d'Eliane Viennot qui a entrepris de retracer l'histoire des femmes et du pouvoir du V^{e} siècle au début du XIX^{e} siècle : VIENNOT Eliane, *La France, les femmes et le pouvoir, tome 1 : L'invention de la loi salique (V^{e}-XVI^{e} siècle)*, Paris, Perrin, 2006 ; *tome 2 : Les résistances de la société (XVII^{e}-XVIII^{e} siècle)*, Paris, Perrin, 2008 ; *tome 3 : Et la modernité fut masculine (1789-1804)*, Paris, Perrin, 2016.
[2] Ce mouvement est lancé par les travaux de l'historienne Fanny Cosandey qui a consacré sa thèse sur le sujet : COSANDEY Fanny, *La Reine de France. Symbole et pouvoir, XV^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Gallimard, 2000.
[3] BENNASSAR Bartolomé, *Le Lit, le Pouvoir et la Mort. Reines et Princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Fallois, 2006.

rapidement suivie par celle dirigée par Marie-Karine Schaub et Isabelle Poutrin qui propose un « tableau inédit et comparatif du pouvoir au féminin, de la fin du XV^e^ à la fin du XVIII^e^ siècle »[4]. Cet ouvrage collectif montre que les reines et les princesses, malgré le peu de considération que leur a accordé l'historiographie, sont un élément essentiel du fonctionnement des monarchies héréditaires dans l'Europe moderne. Les auteurs retracent ainsi la vie des princesses de l'époque moderne à travers cinq axes de réflexion : les mariages dynastiques, le droit des héritières, les princesses dans leurs réseaux, le corps et l'étiquette, les images négatives. Cet ouvrage se présente comme un véritable manifeste pour une histoire des princesses européennes à l'époque moderne, encourageant les historien·ne·s à se saisir de ce sujet. Un an plus tard, l'ouvrage de Thierry Wanegffelen[5] aborde la question du pouvoir féminin en Europe de 1470 à 1630. Sur la base d'une liste de trente-trois souveraines, l'auteur cherchait à comprendre comment les princesses ont pu atteindre un certain pouvoir malgré une conception du pouvoir royal comme ne pouvant être exercé que par des hommes. Ce sont ici les seules synthèses françaises existantes portant sur les princesses et le pouvoir. Ce sujet avait été abordé auparavant par Lucien Bély dans son étude de la société princière européenne à l'époque moderne[6]. Bien que cet ouvrage ne soit pas centré sur les princesses, Lucien Bély est l'un des premiers historiens à montrer que l'étude de ces femmes relève bien de l'histoire politique et surtout de l'histoire des relations internationales. Il insiste en effet sur le rôle joué par les princesses qui sont des éléments clés pour les dynasties princières, dans la conclusion des alliances matrimoniales, du maintien des liens familiaux et plus largement dans le renforcement du réseau d'alliances européen.

Le sujet de ce mémoire s'insère donc dans cette historiographie des femmes et du pouvoir qui ne s'est pas encore intéressée aux parcours d'Elisabeth, Christine et Henriette-Marie. Globalement, ces trois princesses ont été peu étudiées. Il existe un très petit nombre d'études sur la vie d'Élisabeth de France et encore moins sur son rôle politique et diplomatique, que ce soit en France, en Espagne ou ailleurs. Pour preuve, seulement une biographie a été écrite à son sujet[7]. Quelques articles ou chapitres d'ouvrages collectifs lui ont été consacrés.

[4] POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dirs.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Éditions Bréal, 2007.
[5] WANEGFFLEN Thierry, *Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008.
[6] BÉLY Lucien, *La société des princes XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Fayard, 1999.
[7] GARCÍA LOUAPRE Pilar, *Isabel de Borbón*, Madrid, Aldebarán Ediciones, 2008.

Les auteurs y abordent parfois son rôle politique et/ou diplomatique mais la concision imposée dans l'écriture d'un article ou d'un chapitre ne permet pas d'approfondir le sujet, qui plus est souvent abordé sous un aspect particulier, précis. Nous pouvons notamment citer le travail de l'historienne Frédérique Sicard qui a publié en 2009 un article consacré au rôle politique officiel et officieux de la princesse[8] ou encore l'étude de Laura Oliván Santaliestra sur son rôle de « pacificatrice »[9]. Élisabeth est plutôt étudiée par le prisme de l'art, peinture, architecture ou encore théâtre[10]. Pour Christine de France, duchesse de Savoie, les études sont encore une fois peu nombreuses mais plutôt riches en contenu. L'intérêt des historien·ne·s pour cette princesse est récent. Les premiers ouvrages qui lui sont consacrés paraissent dans les années 2000 et proviennent d'auteurs italiens[11]. Les historien·ne·s français ne se sont réellement intéressés à cette princesse qu'en 2014-2015. Cet intérêt a été impulsé par la publication en 2014 d'un numéro de la revue *Dix-septième siècle* entièrement consacré au duché de Savoie à l'époque de Christine[12]. Cette première recherche a été suivie d'autres volets, toujours basés sur une approche internationale et interdisciplinaire[13]. Henriette-Marie est la princesse la plus étudiée des trois sœurs. Plusieurs biographies classiques lui ont été consacrées depuis le XIX^e^ siècle[14] et c'est à partir des années 2000 que la princesse est redécouverte à travers de nouveaux thèmes

[8] SICARD Frédérique, « Une reine entre ombres et lumières ou le pouvoir au féminin : le cas d'Isabelle Bourbon, reine d'Espagne, première femme de Philippe IV (1603-1644) », *Genre & Histoire*, Printemps 2009.
[9] OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Isabel de Borbón, "Paloma Medianera de la Paz": políticas y culturas de pacificación de una reina consorte en el siglo XVII » dans JIMÉNEZ ARENAS Juan Manuel, *La Paz, partera de la Historia*, Granada, Editorial Universidad de Granada, 2013.
[10] Par exemple, l'ouvrage de Carmela V. Mattza Su s'intéresse au rôle de la princesse à la Cour d'Espagne à travers la pièce de théâtre de Pedro Calderón de la Barca *La vie est un songe* (1635) : MATTZA SU Carmela V., *Hacia "La vida es sueño" como "speculum reginae" : Isabel de Borbón en la corte de Felipe IV*, Editorial Verbum, Madrid, 2017.
[11] STOISA COMOGLIO, *La prima Madama Reale. La vita di Cristina di Francia, duchessa di Savoia e regina di Cipro, 1606-1663*, Daniela Piazza Editore, Turin, 2003 ; RONCO Simonetta, *Madama Cristina. Cristina di Borbone duchessa di Savoia*, Turin, Ed. del Capricorno, 2005.
[12] FERRETTI Giuliano (dir.), *Dix-septième siècle*, n° 262, « Christine de France et son siècle », 2014.
[13] FERRETTI Giuliano, *De Paris à Turin. Christine de France. Duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014 ; BECCHIA Alain, VITAL-DURAND Florine (dirs.), *Édifier l'Etat : Politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Éditions de l'Université de Savoie, 2015 ; FERRETTI Giuliano (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
[14] BAILLON Comte de, *Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, Étude historique par le Comte de Baillon suivie de ses lettres inédites*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1877 ; DUPUY Micheline, *Henriette de France, Reine d'Angleterre*, Paris, Perrin, 1994.

d'étude[15] ou des mises en parallèles avec d'autres princesses[16].

Afin de mieux comprendre l'itinéraire de ces princesses, d'objets d'échanges diplomatiques à détentrices d'un pouvoir politique, nous avons choisi de travailler sur un corpus comportant majoritairement des sources conservées en France. Cette décision a été prise tout d'abord pour des raisons pratiques puisque cela permettait de limiter la quantité de sources exploitables. De plus, l'accès à ces sources était moins complexe que pour des sources conservées à l'étranger. Travailler sur un tel corpus a également permis d'orienter cette étude sur le lien que les princesses gardent avec leur pays d'origine. La source principale que nous avons utilisée pour retracer la vie de ces trois princesses sont les correspondances. Nous avons pu retrouver de nombreuses lettres d'Elisabeth, Christine et Henriette-Marie dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale Française ainsi que quelques lettres qui leur avaient été destinées. Nous avons également pu accéder à d'autres parties de leur correspondance qui ont fait l'objet de publications. L'étude de ces lettres nous permet d'avoir une approche plus fine de la personnalité des princesses mais surtout de reconstituer les réseaux qu'elles ont pu créer grâce à cette activité d'écriture. Cette correspondance témoigne à la fois des liens affectifs et familiaux et du rôle diplomatique des princesses puisque les destinataires se multiplient avec le temps et dépassent le cadre familial. Malgré son grand intérêt, cette source pose divers problèmes dans son exploitation. Nous pouvons tout d'abord souligner le manque de correspondances croisées, ce qui entrave la compréhension de la dynamique de la correspondance et empêche certainement l'accès à certaines informations. A ce premier handicap se rajoute également la prise en compte d'un pourcentage de perte, c'est-à-dire de lettres qui n'ont pas été retrouvées ou qui ont disparu.

Dans le cadre de ce mémoire, il a également fallu examiner les contrats de mariage des princesses. Ces contrats sont constitués comme de véritables traités d'alliance et nous donnent diverses informations : les raisons qui poussent les deux pays à conclure ce mariage, les modalités de la cérémonie de mariage et du départ de la princesse dans son nouveau pays, les

[15] WHITE Michelle, *Henrietta Maria and the English Civil Wars*, Farnham, Ashgate, 2006 ; BRITLAND, Karen, *Drama at the courts of Queen Henrietta Maria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 ; GRIFFEY Erin (dir.), *Henrietta Maria: Piety, Politics and Patronage*, Londres, Routledge, 2008.
[16] HARRIS Carolyn, *Queenship and Revolution in Early Modern Europe : Henrietta Maria and Marie Antoinette*, New York, Palgrave Macmillan US, 2015 ; DUNN-HENSLEY Susan, *Anna of Denmark and Henrietta Maria : Virgins, Witches, and Catholic Queens*, New York, Palgrave Macmillan, 2017.

implications financières (dot, douaire, Maison...), les modalités concernant les renonciations des princesses à leur héritage... À l'étude de ces contrats, il faut également ajouter l'examen des documents relatifs aux ambassades (instructions, mémoires, comptes-rendus d'ambassade, observations, relations...). Nous avons tout d'abord sélectionné des documents traitant des ambassades ayant eu lieu dans le but de conclure des projets de mariage autour des trois princesses. Ces documents contiennent de très nombreuses informations et permettent aussi de mettre en lumière le fait que ces projets de mariages se placent dans un système d'échanges diplomatiques : le mariage est négocié à côté d'une alliance militaire, d'une promesse d'amitié... Nous avons également retenu plusieurs sources concernant des ambassades ayant eu lieu après les mariages des princesses et qui permettent d'aider à retracer leurs interventions diplomatiques entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption. Toujours en lien avec ce rôle des princesses dans les relations diplomatiques entre leurs pays, il a été intéressant d'étudier certains traités politiques passés entre la France et les pays d'adoption.

À côté des correspondances, les mémoires écrits à l'époque des princesses constituent une autre source majeure dans notre étude. Ce sont des écrits proches de l'autobiographie mais qui mettent surtout en avant le contexte historique de l'époque et le rôle que l'auteur a pu y jouer, le mémorialiste se plaçant à la fois en acteur et en témoin de l'histoire. Les mémorialistes sont donc des personnes qui ont côtoyé le sommet de l'État : des maréchaux de France, des ambassadeurs ou encore des membres de la famille royale... Ce type de source est d'autant plus intéressant qu'il est très fécond : le XVII^{e} siècle est sans aucun doute le siècle des mémorialistes. Dans ses *Mémoires*, La Rochefoucauld ne recense pas moins de 260 titres pour l'époque. Nous avons sélectionné ici uniquement des écrits de personnes qui avaient côtoyé les princesses comme Jean Héroard, le médecin de Louis XIII ; Madame de Motteville, proche amie d'Anne d'Autriche et d'Henriette-Marie ou encore le Cardinal de Richelieu. Tout aussi enrichissant sur le règne et la personnalité des princesses, les écrits d'historiens et d'historiographes du XVII^{ème} siècle sont incontournables. Il faut bien sûr souligner l'ambiguïté du mot « historien » à cette époque : l'historien écrit sur le passé mais c'est un domaine qui relève des belles-lettres et il use donc de l'art de la rhétorique pour attirer l'attention de son lecteur. Le récit historique du XVII^{e} siècle n'est pas encore scientifique et est dominée par la dimension narrative. Il faut aussi prendre conscience que certains de ces écrits font partie du domaine de l'historiographie, c'est-à-dire de l'histoire officielle au service du pouvoir. Dans ce contexte, l'historiographe est

l'écrivain chargé d'écrire l'histoire officielle d'un souverain, d'une époque, d'un parti ou encore d'une institution et ses écrits sont donc orientés vers un certain objectif.

Enfin, le dernier type de sources que nous avons utilisé est la presse. Au XVII^e siècle, l'apparition des gazettes et des mercures marque les débuts de la presse politique imprimée en France. Le seul organe de presse existant à l'époque de nos trois princesses est le *Mercure françois*, publié pour la première fois en 1611. Il paraît une fois par an, de 1611 à 1648, sur des événements ayant eu lieu entre 1605 et 1644. Ce périodique fait non seulement le récit des faits mais propose également une analyse des événements qui s'appuie sur une compilation de textes et de pièces justificatives. On y aborde à la fois les événements locaux que nationaux et internationaux : politique internationale (guerres, trêves, traités, ambassades...), politique intérieure (édits, Conseil d'État, remontrances...), vie à la Cour (nomination, mariages, décès...), catastrophes et faits divers... Cette richesse de contenu nous permet de tirer des informations non négligeables, différentes de celles données par les documents officiels. Les informations apportées par le *Mercure françois* sont globalement fiables mais il faut prendre des précautions puisqu'en faisant le commentaire de l'actualité, les auteurs transmettent leurs opinions politiques. De plus, il faut prendre conscience que ces périodiques sont liés au pouvoir royal qui leur donne l'autorisation de publier et qui attend donc des écrits qui lui sont favorable. C'est pour cette raison que le *Mercure françois* est souvent considéré comme la « voix du cardinal de Richelieu ».

À partir de l'étude de ces sources et pour répondre à notre problématique, nous avons décidé de séparer notre étude en deux parties. Il s'agira tout d'abord de s'intéresser à l'enfance des princesses, de leur naissance à leur mariage. Ce premier volet permettra d'aborder plusieurs sujets mettant en valeur la place de la princesse dans les projets matrimoniaux des puissances européennes. Dans un premier chapitre, nous nous intéresserons donc à la jeunesse des princesses et à la façon dont elles ont grandi dans la perspective d'un mariage politique. Dans le chapitre suivant, nous montrerons la façon dont Elisabeth, Christine et Henriette-Marie ont été intégrées dans la politique dynastique d'Henri IV puis de Marie de Médicis jusqu'à l'aboutissement d'alliances matrimoniales définitives. Enfin le dernier chapitre de cette partie sera consacré à l'étude des contrats de mariage des trois princesses et à leurs implications politiques et diplomatiques. Dans la seconde partie de ce mémoire, nous étudierons les parcours

des princesses de leurs arrivées dans leurs nouveaux pays à leurs décès. Le premier chapitre nous permettra de comprendre la difficulté de la transition de la princesse du statut de Fille de France à celui d'épouse de souverain étranger. Nous verrons ensuite la façon dont les princesses ont pu utiliser à leur avantage ce nouveau statut pour accéder à un « pouvoir de l'ombre » basé sur l'influence. Le dernier chapitre de ce mémoire permettra de montrer par quels moyens les trois princesses ont pu accéder à un pouvoir politique plus direct, notamment à travers l'exercice de la régence.

PARTIE 1 : Enfance et projets matrimoniaux

Chapitre 1 - La jeunesse d'une princesse : la construction d'un individu politique

Après l'échec de son premier mariage avec Marguerite de Valois (conclu en 1572 et annulé en 1599), le roi de France Henri IV se retrouve à quarante-six ans célibataire et sans enfant pour lui succéder. Il s'agit désormais de lui trouver rapidement une épouse qui lui donnera un héritier, et si possible, une belle dot ! Ce souhait est exaucé en la personne de Marie de Médicis, richissime nièce du grand-duc de Toscane, Ferdinand Ier de Médicis et petite-fille de l'empereur Ferdinand Ier. Elle apporte à Henri IV 600 000 écus de dot et un héritier au trône neuf mois et dix-huit jours après leur mariage. En effet, les deux époux sont mariés par procuration le 5 octobre 1600, se rencontrent le 9 décembre 1600 et le 27 septembre suivant naît le futur Louis XIII. En dix ans de mariage, le couple donnera naissance à trois garçons et trois filles. Après Louis naît leur première fille Élisabeth le 22 novembre 1602 puis leur seconde fille Christine le 10 février 1606. À leur grand contentement, ils accueillent un second fils le 13 avril 1607 rapidement suivit de Gaston qui naît un an plus tard, le 24 avril 1608. Leur dernier enfant est une fille, Henriette-Marie, qui naît cinq mois avant l'assassinat de son père, le 25 novembre 1609. Nous allons revenir ici sur le déroulement de ces naissances royales et sur ce qu'elles représentent dans la politique internationale du roi. Nous nous intéresserons ensuite au déroulement de l'enfance des princesses puis à l'éducation qui leur est donnée.

I. Naissance et intégration dans les échanges internationaux

Les naissances royales ont toujours été très attendues. Principalement parce qu'elles sont la promesse d'un héritier et donc de la prospérité du royaume et qu'elles apportent ainsi avec elles bonheur général et festivités. Les naissances des enfants d'Henri IV et de Marie de Médicis n'échappent pas à ce phénomène, d'autant plus qu'aucun Enfant de France n'est né depuis pratiquement trente ans. La dernière naissance est celle de Marie-Élisabeth, fille du roi Charles IX et de son épouse Élisabeth d'Autriche en 1572. La grossesse de Marie de Médicis est donc accueillie avec joie par tout le royaume. L'accouchement de la reine est un acte très

codifié puisqu'il est considéré comme un acte officiel de la monarchie[17]. De plus, comme tout événement à la Cour concernant la famille royale, il implique un ensemble de rituels curiaux. Dès les premières douleurs, la reine est isolée dans sa chambre seulement accompagnée du roi, de sa première dame d'honneur, de la sage-femme qui a été choisie pour mener l'accouchement, de ses médecins et de ses domestiques. Au fur et à mesure que la nouvelle se répand, les appartements de la reine se remplissent. C'est une présence graduée en fonction du rang et de la dignité des courtisans. Au plus près de la chambre se trouvent la future gouvernante de l'enfant qui a été choisie par le roi en amont, l'héritier actuel au trône, les princes et princesses de sang, les dames d'honneur et les femmes de la reine. Dans le reste de l'appartement se pressent les autres princes et divers courtisans. Nous connaissons le déroulement des accouchements de Marie de Médicis par le récit[18] de celle qui fut sa sage-femme lors de chacune des naissances, Louise Bourgeois. Elle tient ici un rôle essentiel. C'est elle qui est la première à connaître le sexe de l'enfant, ce qu'elle doit ensuite annoncer au roi. Comme pour les autres rituels curiaux, cette annonce prend une forme particulière. Elle se fait dans un langage codé qui permet que seul le roi puisse comprendre l'information. Pour la naissance du premier enfant du couple, Louise Bourgeois et Henri IV s'étaient donc accordé sur la phrase « Ma fille, chauffez-moi un linge » qui signalerait au roi la naissance d'un enfant mâle. Le roi est désormais informé du sexe de son enfant. Une fois le nouveau-né lavé, il le prend dans ses bras et lui donne sa bénédiction. Il le présente ensuite à sa famille puis aux courtisans en annonçant son sexe. Le prince ou la princesse est immédiatement ondoyé par le grand aumônier de France. En effet, si les enfants royaux bénéficient d'une meilleure qualité de vie que ceux du peuple, la mortalité infantile les frappe de la même façon. L'enfant est donc ondoyé rapidement : en cas de mort, il sera considéré comme baptisé et ne sera donc pas condamné aux limbes. La cérémonie officielle de baptême est remise à une date ultérieure, si l'enfant survit. Après avoir été ondoyé, l'enfant est confié par son père à sa gouvernante. La gouvernante a été désignée durant la grossesse et doit être une princesse de qualité. Pour Louis puis pour ses cadets, Henri

[17] MORMICHE Pascale, « De la grossesse à la naissance : le calendrier et le cérémonial (1638-1789) », dans MORMICHE Pascale et PEREZ Stanis (dirs.), *Naissance et petite enfance à la cour de France (Moyen-Âge - XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

[18] BOURGEOIS Louise, *Les six couches de Marie de Médicis*, Paris, Willem et Daffis, 1875 (édition regroupant deux des manuscrits écrits par la sage-femme : le « Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfans de France » paru en 1625 ainsi que les « Instructions à ma fille » datant de 1626).

IV a choisi comme gouvernante Françoise de Longuejoue, Baronne de Monglat[19]. Lorsque le roi remet l'enfant à sa gouvernante, il annonce le titre que portera désormais le prince ou la princesse. Par ce geste, le roi donne à son enfant une identité princière qui l'inclut dans la dynastie et l'intègre dans le système curial. L'enfant dépend désormais de la Maison des Enfants de France, structure dans laquelle il sera élevé jusqu'à ses sept ans environ pour les garçons et jusqu'à leur mariage pour les filles.

Si la naissance d'un enfant royal est toujours marquée par ce rituel, le sexe et la position de l'enfant dans la fratrie et donc dans la dynastie vont conditionner la façon dont il sera intégré à la famille royale et les célébrations qui en découleront. La naissance du Dauphin et celle de l'aînée des Filles de France sont célébrées de manière grandiose. Celles de leurs cadets et cadettes seront également l'objet de festivités mais bien moindres. La joie est déjà immense lorsque Marie de Médicis met au monde un enfant le 27 septembre 1601 et ce bonheur redouble lorsqu'on apprend que l'enfant est un garçon. Cette naissance est donc célébrée à la fois comme celle d'un enfant royal, celle du premier enfant du couple mais également et surtout comme la naissance du Dauphin. Ce nouveau-né est le futur roi de France, il est la promesse de la continuité dynastique et de la continuité de l'État. Cela est d'une importance encore plus grande que la France vient de vivre des décennies de guerres intestines et un changement de dynastie à sa tête. Pour Élisabeth, la première réaction de sa mère est la déception. Elle pensait donner naissance à un second garçon qui viendrait encore consolider l'héritage de la dynastie. Un nouveau fils aurait permis d'assurer la continuité de la lignée en cas de décès du Dauphin. De son côté, Henri IV n'est pas déçu d'avoir une fille, il console ainsi son épouse en lui disant que « Dieu sçavoit bien ce qu'il leur falloit, qu'il estoit nécessaire de faire des alliances en Espagne et en Angleterre »[20]. La naissance d'une Fille de France est la naissance d'une reine en puissance. C'est l'arrivée d'une princesse qui sera l'occasion de rapprochements diplomatiques comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Par son mariage, elle aussi participera à la continuité de la dynastie. Si la naissance du Dauphin garantit l'avenir et la prospérité du

[19] BERGER DE XIVREY, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, T.5 (1599-1602), Paris, Imprimerie nationale, 1850, p.473, Lettre d'Henri IV à Madame de Monglat (19 septembre 1601) : « Madame de Monglat, Je vous ay choisie pour estre auprés de mon fils. C'est pourquoy je vous fay ce mot pour vous prier, incontinent la présente receue, de vous en venir icy ».
[20] *Ibid*., p.135

royaume[21], la naissance d'une princesse pourra apporter la paix et l'amitié avec les royaumes voisins. Pour Henri IV, la naissance de ses filles paraît aussi importante que celles de ses fils. Ce sont ses filles qui lui permettront de nouer des alliances politiques avec les autres dynasties. Il rassure à nouveau Marie de Médicis sur ce point lors de la naissance de Christine : « le Roy consola encore la Reine sur les alliances et ne tesmoigna jamais d'en estre faché ; il alloit souvent voir Madame, tout de mesme que si ç'eust esté un fils, et n'en pouvoit parler avec trop d'affection à la Reine, à son fré, comme il la trouvoit belle »[22]. Il fait de même pour la naissance de leur troisième fille Henriette-Marie qu'il décrit comme le « témoignage de la continuation des bénédictions divines qui nous arrivent autant pour le bien de cet Estat » dans une lettre au Parlement. Dans cette lettre, le roi de France ordonne la conduite de réjouissances pour la naissance de la princesse. Le Président du Parlement s'en étonne puisque « l'on a point accoustumé de faire aucunes cérémonies pour les filles, horsmis pour la première »[23]. Il n'y a en effet aucun précédent.

Pour en revenir au cérémonial appliqué lors de la naissance d'un enfant royal, l'étape suivant l'annonce du sexe puis du titre de l'enfant à la Cour est la diffusion de la nouvelle à travers le royaume. Le roi informe par courrier les différentes institutions parisiennes, notamment en vue de l'organisation des réjouissances : le gouverneur de la ville, le Parlement, le prévôt des marchands de Paris et les différents corps de métier. L'évêque de Paris est également avisé de la nouvelle. L'annonce de la naissance dans Paris se fait par le son des cloches et les tirs des canons (120 coups pour un garçon et 24 pour une fille, trois fois par jour pendant trois jours[24]). Les premières réjouissances prennent la forme de prières publiques et le

[21] La continuité dynastique apporte la prospérité, définie par le CNRTL comme « un état de paix, de stabilité, de bonheur qui est la conséquence du succès, de la richesse, de l'abondance ». C'est une notion qui est souvent présente dans les tableaux ayant pour sujets les mariages princiers et les naissances d'héritiers. La notion de prospérité est souvent liée à celle de la fertilité et ce double concept est régulièrement symbolisé par la corne d'abondance que l'on retrouve notamment dans plusieurs tableaux du *Cycle de Marie de Médicis* exécuté par Rubens. Dans *La Naissance de la Reine*, un génie porte une corne d'abondance au-dessus de la tête de Marie de Médicis représentée en bébé. Cette corne contient un sceptre, une couronne et une main de justice. Ce symbole est à nouveau utilisé dans *La Naissance de Louis XIII*, Marie de Médicis est représentée en accouchée, entourée par l'allégorie de la Fertilité qui porte une corne d'abondance remplie de cinq fruits aux visages enfantins, représentant les cinq enfants de Marie de Médicis et Henri IV. Dans *L'Échange des princesses*, célébrant les mariages d'Elisabeth de Bourbon et d'Anne d'Autriche avec Philippe IV d'Espagne et Louis XIII, la corne d'abondance, remplie d'or, est tenue par la personnification de la Félicité qui serre dans son autre main le caducée.
[22] *Ibid*., p.138.
[23] GODEFROY Théodore et GODEFROY Denys, *Le Cérémonial françois*, Tome second, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649, p.224-225.
[24] MORMICHE Pascale, *op.cit.*

roi donne l'ordre de chanter le *Te Deum* dans tout le royaume, comme pour tous les grands événements concernant la famille royale. Suivent des processions, des feux de joies, des bals populaires, des fêtes et des spectacles. À cette occasion, le roi ordonne également la libération de prisonniers et la création de maîtrises pour chaque corps de métier dans toutes les villes du royaume. On sait que ce fut le cas pour Christine puisqu'en son honneur son père signa une lettre pour la création de « deux maistrises de chacun mestier en toutes les villes, bourgs, & faux-bourgs, & lieux de ce royaume, païs terres & seigneuries de son obéissance »[25]. Nous avons bien peu de sources concernant les réjouissances qui ont eu lieu à la suite des naissances d'Élisabeth, Christine et Henriette-Marie. Il est également difficile se figurer la forme que ces célébrations auraient pu prendre, d'autant plus que le protocole les concernant ne s'est fixé qu'au XVIII^{e} siècle.

Nous avons donc vu que la naissance d'un Enfant de France, qu'il soit garçon ou fille, Dauphin, aînée ou cadet, a un retentissement dans tout le royaume et est signe de prospérité intérieure. Mais il faut également souligner qu'avant même sa naissance, cet enfant a un rôle dans les relations diplomatiques inter-étatiques. La nouvelle de la grossesse de la reine est communiquée par courrier à sa famille dès les premières suspicions. Tout au long de la grossesse, la reine échange avec les divers membres de sa famille d'origine qui lui offrent conseils et cadeaux. La grossesse et la naissance de l'enfant marquent une intensification des échanges. Les naissances permettent à la reine de tisser, consolider et maintenir son réseau de correspondance avec les princes et princesses des pays voisins. Et comme nous l'étudierons plus tard pour nos trois princesses, ces échanges constituent l'un des pouvoirs de la reine qui acquiert par ses lettres des moyens d'action politique. Les échanges s'intensifient encore plus lors de la naissance de l'enfant. Le courrier privé de la reine est doublé par une annonce

[25] *Édict du Roy pour la creation de deux maistrises de chacun mestier en toutes les villes, bourgs, & faux-bourgs, & lieux de ce royaume, païs terres & seigneuries de son obeissance, en faveur de la naissance de Madame, seconde fille de France*, Paris, Hubert Velut, 1606 : Sous l'Ancien Régime, les métiers sont organisés en communautés ou corporations qui réunissent toutes les personnes exerçant certaines activités professionnelles (artisans, marchands…). Il existe trois grades dans les métiers : maître, compagnon, apprenti. Les maîtres sont les seuls à pouvoir vendre leurs produits contrairement aux compagnons qui sont rémunérés pour leur temps de travail. Le nombre de maîtrises est limité et la charge est très souvent héréditaire : l'accès à une maîtrise est très difficile pour les nouveaux venus dans le métier. Ce sont les autorités royales qui donnent l'ordre de créer de nouvelles maîtrises soit en fonction de l'évolution démographique soit lors d'occasions comme les naissances royales ou l'arrivée au pouvoir d'un nouveau roi.

officielle[26]. Le roi envoie des lettres par ses ambassadeurs pour annoncer la nouvelle à sa grande famille de rois et reines[27]. De leur côté, les princes ont envoyé leurs ambassadeurs assister à l'accouchement et organisent des missions d'ambassadeurs extraordinaires en France pour féliciter le roi et la reine[28]. Ces visites sont aussi l'occasion de rapprochements et de négociations politiques.

L'événement qui ancre véritablement l'enfant dans la société des princes est son baptême officiel. Sur les six enfants d'Henri IV et Marie de Médicis, cinq seront baptisés, le petit duc d'Orléans étant décédé précocement en 1611 à l'âge de trois ans et demi. Il est décidé d'organiser le baptême des trois premiers enfants du couple en 1606. La cérémonie est fixée au 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix. Louis aura bientôt cinq ans, Élisabeth est âgée de trois ans et neuf mois, leur petite sœur Christine a seulement sept mois. Les baptêmes devaient avoir lieu à Notre-Dame de Paris mais Henri IV décide au dernier moment d'opter pour Fontainebleau, loin de la peste qui sévit alors dans la capitale. Les décorations et les installations sont splendides. Des chambres d'apparat ont été soigneusement préparées pour chacun des enfants dans le corps de logis entre la Cour du Cheval et la Cour de la Fontaine. Au vu du nombre d'invités, la chapelle du château a été jugée trop petite. C'est donc dans la Cour Ovale qu'ont été installés les divers éléments qui serviront de décor au triple baptême. Nous pouvons citer ici un passage du *Cérémonial françois* de Godefroy qui décrit les lieux avec précision :

> « On avoit aussi préparé un grand échaffaut qui occupoit la moitié de la basse-cour du Donion du costé de la grande porte, & y alloit-on par une galerie qu'on avoit fait venir de l'antichambre du Roy à droite ligne de sa terrasse qui vient de la basse-cour du Cheval blanc où estoient les chambres de Monseigneur le Dauphin, & des petites Princesses ses sœurs. Au fonds de l'échaffaut sur la porte de la cour on avoit dressé un Autel paré de verd en broderie de flammes

[26] Pour la naissance de Louis XIII, Henri IV a laissé son épouse annoncer la nouvelle à sa famille italienne c'est-à-dire au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane, au duc et à la duchesse de Mantoue : BERGER DE XIVREY, *op.cit.*, p.493, au grand-duc de Toscane, « Mon oncle, J'ay voulu que la Royne ayt esté seule la premiere à vous advertir de la grace que Dieu nous a faicte du fils qu'il nous a donné » (on retrouve également une formule similaire dans les lettres qu'il adresse à la grande-duchesse et au couple ducal de Mantoue).
[27] *Ibid.*, p.480, Lettre d'Henri IV « à mon cousin le cardinal d'Ossat » qui est chargé d'annoncer la nouvelle au Pape et au Collège des Cardinaux. p.486, Lettre d'Henri IV à Philippe de Béthune à qui il donne les mêmes directives. p.493-496, Béthune est également chargé de transmettre quatre lettres du roi à destination du grand-duc de Toscane, de la grande-duchesse de Toscane, du duc de Mantoue et de la duchesse de Mantoue.
[28] *Ibid*. p.496, Lettre au Pape datée du 16 octobre 1601 : on apprend que le Pape a envoyé comme nonce l'évêque de Camerin, chargé de porter ses félicitations au couple royal français.

d'argent avec les armoiries du feu Roy Henry troisième, les habits du Prelat celebrant de mesme. Au milieu on avoit logé les fonts du baptistère sur un petit espace relevé de trois degrez, sur lequel on avoit suspendu un dais blanc : les fonts estoient couverts d'un poisle blanc travaillé en broderie d'or : tout joignant le dais blanc du costé de l'autel on avoit suspensdu un autre dais de verd en broderie de flammes d'argent, sous lequel on avoit préparé une table couverte d'un tapis de même parure, sur laquelle se firent toutes les ceremonies. »[29]

Comme on peut le voir sur l'estampe de Léonard Gauthier[30], les trois enfants sont en tenue d'apparat. Louis est vêtu d'un riche costume de satin blanc assorti d'une fraise et ses sœurs de somptueuses robes de cour brodées de lys complétées par des cols Médicis. Comme les autres dames, elles portent une coiffure à la mode de l'époque, très élaborée et comportant une pierre précieuse ou un bijou au sommet du crâne. Les enfants portent tous les trois un manteau royal fourré d'hermine. Les trois cortèges accompagnant les enfants sont composés de nombreux princes et princesses de sang qui se sont vu attribuer des rôles en fonction de leur rang. Ce sont eux qui portent les honneurs des parrains et marraines (le bassin, l'aiguière et la serviette) et ceux des enfants (le cierge, le chrémeau et la salière) lors de la cérémonie. Sont également présents dans chacun des cortèges les futurs parrains et marraines. Comme il est coutume de le faire, le parrain du Dauphin Louis est le pape, ici Paul V. Il est représenté par son nonce le Cardinal de Joyeuse. Sa marraine est Eléonore de Médicis, sœur aînée de la reine de France et épouse de Vincent I^{er} duc de Mantoue et de Montferrat. Elle est venue en personne pour le baptême. Pour Élisabeth, le choix du parrain a été compliqué. Henri IV avait demandé à Jacques I^{er} d'Angleterre d'assumer ce rôle. Mais en raison d'une querelle avec le pape, le roi n'envoya pas de représentant au baptême, « pource qu'il ne vouloit ceder au pape l'honneur de Monseigneur le Dauphin, car il estoit de religion différente » [31]. Élisabeth ne reçut donc pas de parrain mais eu une marraine prestigieuse. Le choix se porta en effet sur l'infante espagnole et archiduchesse des Pays-Bas, Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, fille de Philippe II d'Espagne et de la princesse française Élisabeth de Valois. La princesse est représentée au baptême par la duchesse d'Angoulême Diane de France, fille d'Henri II et épouse de François de

[29] GODEFROY, *op.cit.*, p.172.
[30] GAUTHIER Léonard, *Représentation des cérémonies et de l'ordre gardé au Baptesme de Monseigneur le Daulphin et de Mes Dames, ses soeurs, à Fontainebleau le 14 jour de septembre 1606*, [estampe], Paris, Jean Le Clerc, 1606.
[31] GODEFROY, *op.cit.*, p.177.

Montmorency. Pour Christine, Henri IV proposa le rôle de parrain au duc de Lorraine, Charles III. Ravi de cet honneur, Charles III vint en personne assister au baptême. Comme marraine, le couple royal choisit la Grande-duchesse de Toscane, Christine, fille du précédent et épouse de Ferdinand Ier de Médicis. Par son mariage, elle est également la tante de Marie de Médicis. Elle est représentée à la cérémonie par son beau-frère, Don Jean de Médicis (1567-1621).

C'est le Cardinal Pierre de Gondi, évêque de Paris qui officie lors des baptêmes. Le Dauphin est baptisé en premier et reçoit son prénom de la part de son parrain. Il s'appellera Louis, ce dont Henri IV est ravi puisque ce prénom le lie à saint Louis, considéré comme le premier des Bourbons. Vient ensuite le baptême de Madame que sa marraine nomme Élisabeth, certainement en référence à sa propre mère, Élisabeth de Valois. Enfin, la seconde Madame est la dernière à recevoir le baptême. Son parrain et l'envoyé de sa marraine se mettent d'accord sur le prénom « Christine » en l'honneur de sa marraine et de Christine de Danemark, mère de Charles III de Lorraine. À la suite de cette longue cérémonie a lieu un festin royal dans la Salle de la Belle Cheminée. Ce festin est suivi d'un grand bal donné dans la Salle du Bal. Le lendemain, Sully, le Grand maître de l'artillerie organise un feu d'artifice géant qui dure plus de deux heures. À cela s'ajoutent les feux de joies et les tirs de canons.

Sept ans plus tard, c'est au tour des cadets de la famille royale, Gaston et Henriette-Marie, d'être baptisés. Le baptême est plus tardif que pour les aînés, Monsieur étant âgé de six ans et la petite Madame de quatre ans et demi. Les deux baptêmes ont lieu le 15 juin 1614 dans la Chapelle du Louvre. Très peu d'éléments nous sont parvenus en raison de la pauvreté des sources concernant cet événement. Nous ne savons donc pas dans quelles conditions le double baptême a eu lieu, autant pour la cérémonie que pour les festivités lui faisant suite. D'après le *Mercure François*, « cette cérémonie fut très belle, où tous les Princes, Princesses, & tous les Seigneurs et Dames de la Court estoient sumptueusement vestus »[32]. Il faut également souligner que les actes de baptêmes de Gaston et d'Henriette-Marie qui ont été enregistrés dans les registres paroissiaux parisiens ont malheureusement disparu dans l'incendie des archives de Paris en mai 1871. Pour cette raison, il subsiste un doute sur l'identité du parrain de la petite princesse. Le choix de la marraine se porta sur sa sœur aînée Élisabeth, alors fiancée avec le prince d'Asturies et donc future reine d'Espagne. Pour son parrain, les sources se contredisent,

[32] *Mercure François,* année 1614, tome 3, premier volume, p.441.

tout comme les historiens et historiennes. Certains annoncent le cardinal de la Rochefoucauld comme compère de la princesse, pour d'autres il s'agirait plutôt du nonce Maffeo Barberini, qui fut proche conseiller du défunt Henri IV et devint pape en 1623 sous le nom d'Urbain VIII. La cérémonie fut officiée par le cardinal Jean de Bonsi, grand aumônier de Marie de Médicis. De son côté, Gaston reçu pour marraine la première épouse de son père, Marguerite de Valois et le Cardinal François de Joyeuse comme parrain. C'est lors de cette cérémonie que les deux enfants reçurent leurs prénoms. Le prince, alors héritier de la couronne, reçu le prénom de Gaston-Jean-Baptiste. Le prénom Gaston est alors peu utilisé en France, il est un hommage à Gaston de Foix comme le voulait Henri IV, « ayant désiré auparavant sa mort qu'il portast le nom d'un des plus valeureux de ses ancêtres de la Maison de Navarre »[33]. Pour le prénom Jean-Baptiste, ce serait une référence au saint-patron de Florence, ville des Médicis. Pour Henriette-Marie, son parrain et sa marraine décidèrent de lui donner les prénoms de ses parents, Henri et Marie.

Ces cérémonies de baptême sont très intéressantes. Tout d'abord, elles symbolisent l'entrée dans le monde des princes. C'est la présentation officielle de ces enfants aux autres puissances européennes qui ont toutes envoyé leurs ambassadeurs respectifs assister à l'événement. Le roi choisi soigneusement les princes et princesses qui deviendront parrains et marraines de ses enfants, en fonction de ses intérêts politiques du moment. Ce choix permet également de rattacher l'enfant qui est désormais un prince/une princesse à ses pairs. Par les baptêmes de ses enfants, Henri IV cherche à légitimer la nouvelle dynastie des Bourbons en la rattachant à la dynastie précédente : la marraine d'Élisabeth est la fille d'Élisabeth de Valois, le parrain de Christine Charles III de Lorraine est l'époux de Claude de Valois qui est également la mère de la marraine de Christine. Enfin, Marguerite de Valois, la marraine de Gaston est également une fille d'Henri II. Ces baptêmes permettent aussi de conserver un lien avec la riche famille d'origine de la reine, les Médicis. La marraine de Louis est la sœur de Marie de Médicis et donc fille du défunt grand-duc de Toscane. La marraine de Christine est l'épouse de l'actuel grand-duc de Toscane et donc la tante de Marie de Médicis. Ces parrainages sont intrinsèquement politiques. Les compères et commères ne sont pas choisis au hasard mais en fonction des besoins politiques. C'est ainsi que les choix d'Henri IV reflètent ses ambitions. Il

[33] *Ibid.*, p.440-441.

continue le rapprochement avec l'Espagne dans la lignée de la paix de Vervins en choisissant à sa fille aînée une infante espagnole comme marraine. C'est à la même réflexion que répond le choix de Marie de Médicis de nommer Élisabeth, future reine d'Espagne, marraine de sa sœur cadette Henriette-Marie. Henri IV avait également comme objectif la création d'une ligue italienne. C'est pour cette raison qu'il renforce les liens avec les Médicis mais aussi avec le Montferrat. Enfin, il recherche depuis quelques années déjà à s'attacher l'amitié et l'alliance du duc de Lorraine qu'il nomme parrain de sa seconde fille et met à l'honneur lors des cérémonies en lui donnant la préséance sur tous les princes présents. Si Jacques I[er] d'Angleterre ne fut finalement pas le parrain d'Élisabeth, Henri IV lui avait proposé ce rôle dans le cadre d'un rapprochement entre les deux puissances. Soulignons enfin que trois des enfants ont pour parrains des éminents membres de l'Église. C'est un moyen pour Henri IV d'assoir la légitimité de sa dynastie, lui ancien prince protestant qui avait été contesté pour des raisons religieuses.
Comme la sélection des parrains et marraines, le choix du prénom est très politique. Il ancre à la fois l'enfant dans la société des princes puisque son prénom lui vient d'un autre prince ou d'une autre princesse mais marque aussi le début de la construction d'une personnalité sociale et princière individuelle. Les prénoms des enfants les rattachent à des rois et reines d'Europe. Le prénom Louis est donné au Dauphin en référence à saint Louis : on rappelle ici que c'est bien un futur roi légitime, d'une dynastie qui descend de ce célèbre ancêtre, comme les Valois. Élisabeth prend le nom de la fille d'Henri II de France également reine d'Espagne. Christine est nommée d'après la petite-fille d'Henri II de France, elle-même tirant son prénom de sa grand-mère, Christine de Danemark qui fut régente du duché de Lorraine. Gaston tient son prénom d'un prince de Navarre, talentueux stratège militaire et du saint de la capitale des Médicis. Enfin Henriette-Marie porte comme prénom ceux de ses deux parents. Ces prénoms promettent déjà à cette nouvelle génération de princes et princesses une grande destinée, ce qui est d'une grande importance à cette époque.

Enfin, soulignons que ces cérémonies de baptême sont aussi des démonstrations de pouvoir. Ce sont des moments de puissance pour la monarchie qui montre ainsi aux autres dynasties que son avenir est garanti par la nouvelle génération princière. Les cérémonies sont des moyens d'exposer le pouvoir, la richesse et le prestige des Bourbons. Comme nous l'avons vu, le lieu du baptême est très richement décoré. Tous les princes et princesses présents sont très richement vêtus : « les cappes, les tocques, les boutons, & les espées des Princes &

Seigneurs couvertes de pierreries, éclatoient plus que ne faisoit le jour. […] L'ornement, & le lustre des Princesses & Dames de la Cour estoit admirable, pource que la veuë ne pouvoit soustenir la splendeur de l'or, ny la candeur de l'argent, ny le brillant des perles & pierreries qui courroient leurs habillemens »[34]. Tout le monde fut impressionné par la robe de la reine de France lors des baptêmes de ses trois aînés, au point qu'elle est décrite dans tous les récits de la cérémonie. Cette robe d'une grande magnificence était « couverte de trente deux milles pierres précieuses & de trois mille diamans »[35] et estimée à 65 000 écus. Nous savons également que la seule garde de l'épée du duc d'Epernon était couverte de diamants et estimée à trente mille écus. La tenue de son ami le Maréchal de Bassompierre fut tout aussi somptueuse. Il choisit une « toile d'or violette » avec « des palmes quy s'entrelaceroint [36]». À cela il rajouta de riches broderies qui comprirent plus de cinquante livres de perles. La tenue lui coutât 14 000 écus dont 600 dédiés aux broderies. Il compléta son habillement par une épée de diamants d'une valeur de 5 200 écus.

II. L'enfance d'une Fille de France

Comme nous l'avons vu, les enfants royaux sont confiés dès leur naissance à la gouvernante choisie par le roi et vont grandir et être éduqués dans le cadre de la Maison des Enfants de France. Henri IV confia la charge de gouvernante à Françoise de Longuejoue, baronne de Monglat, qui prit donc la gestion de cette Maison. Dès leur naissance, les enfants du roi ont été entouré d'un très nombreux personnel qui s'étoffe au fur et à mesure qu'ils grandissent. D'après les informations qui nous sont parvenues[37], sans prendre en compte Mme de Monglat, Élisabeth avait six officiers pour s'occuper d'elle en 1603 puis sept en 1605. Le chiffre est similaire pour Christine qui avait six officiers en 1607. En 1615, en plus de Mme de Monglat, Christine et Henriette avaient 41 officiers en commun et respectivement six et quatre officiers en propre. Entre 1622 et 1625, Henriette avait pour son soin 161 officiers, sans compter Mme de Monglat. Mme Monglat est à la tête de cet ensemble et apparaît comme le personnage clé de l'enfance des enfants d'Henri IV. Elle a été soigneusement choisie par le roi, le choix de

[34] GODEFROY, *op.cit.*, p.179.
[35] GODEFROY, *op.cit*., p.191.
[36] CHANTÉRAC Marquis de, *Journal de ma vie : Mémoires du Maréchal de Bassompierre*, Volume 1, Paris, Renouard, 1870-1877, p.188-190.
[37] GRISELLE Eugène, *État de la maison du roi Louis XIII, de celles de sa mère, Marie de Médicis, de ses soeurs, Chrestienne, Élisabeth et Henriette de France...*, Paris, P. Catin, 1912.

la gouvernante des Enfants royaux étant éminemment politique. Françoise de Longuejoue (vers 1550-1633) est issue d'une famille de bonne noblesse et a épousé en 1579 Robert de Harlay (vers 1550-1607), baron de Monglat. Cet ancien compagnon d'armes d'Henri succède à son frère aîné en tant que Premier Maître d'hôtel du roi. Cette famille est le parfait exemple d'une famille noble au service des rois de génération en génération, au moins depuis le XV^{e} siècle. Les époux étaient donc respectivement à la tête de la Maison des Enfants de France et de la Maison du roi. Les enfants d'Henri IV s'attachent rapidement à leur gouvernante qui leur tient lieu de figure maternelle. Ils lui donnent le surnom de « Mamanga » et lui écrivent de nombreuses lettres dès qu'ils sont en capacité d'écrire. Dans une courte missive, Élisabeth alors âgée d'environ sept ou huit ans lui demande quand elle pourra porter sa « belle robe » et utiliser sa « cimare ». Elle termine en lui disant qu'elle se « recommande de tout [son] cœur a [ses] bonnes graces »[38]. Dans cette lettre, la jeune princesse évoque « Mamie Vitri » et « Mamie Sainct George ». Ces deux dames sont les filles de la gouvernante. Née d'un premier mariage de Françoise de Longuejoue avec Pierre de Foissy, seigneur de Crenay, Jeanne de Foissy (1574-1646) épouse Jacques de Lantage, seigneur de Vitry-le-Croisé et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1588. Elle ne semble pas rester dans l'entourage des princesses ni en contact avec elles, ce qui n'est pas le cas de sa sœur cadette. Jeanne de Harlay est née en 1580 et a épousé en 1598 (ou 1599) Hardouin de Clermont, seigneur de Saint Georges. Elle devient sous-gouvernante de Christine et Henriette en 1615. Elle accompagne ensuite Christine en Savoie après son mariage en 1619 en tant que dame d'honneur. Elle revient en France en tant que gouvernante d'Henriette-Marie au même titre que sa mère Mme de Monglat de 1622 à 1625. Après le départ de la princesse désormais reine d'Angleterre, Madame de Saint-Georges est nommée gouvernante d'Anne-Marie-Louis d'Orléans, duchesse de Montpensier et fille aînée de Gaston d'Orléans. Elle maintient toute sa vie une amitié épistolaire avec Henriette et Christine qui lui racontent notamment les déconvenues face à leur statuts respectifs de reine et duchesse. Nous aurons l'occasion d'étudier ces lettres de plus près dans un prochain chapitre. Si seules Christine et Henriette maintiennent un lien avec Madame de Saint-Georges, les trois princesses gardent une affection toute particulière pour leur ancienne gouvernante continuant de correspondre avec elle longtemps après leur départ de France. Elles lui font part de leurs

[38] BNF, Français 3798, vue 89.

nouvelles vies, de leurs grossesses ou simplement lui confirment leur éternelle amitié. Louis est également très proche de Mamanga à qui il envoie régulièrement des courriers, même lorsqu'il est retiré de sa garde pour être éduqué par M. de Souvré, même lorsqu'il devient roi, même lorsqu'il atteint l'âge adulte et qu'il est en campagne militaire. Tout au long de ses campagnes, il écrit de nombreuses lettres à sa gouvernante : lors de la bataille du Ponts-de-Cé en aout 1620[39], de Cazeneuve[40] et de Roquefort[41] en octobre 1620, de Boulogne[42] au début de l'année 1621, du siège de Montauban[43] à l'automne 1621, du siège de Saint-Antonin[44] en juin 1622… Nous pouvons citer ici une de ces lettres adressées à la gouvernante par le jeune souverain. Elle date du 5 novembre 1621, alors que Louis est au siège de Montauban. Il ne lui donne pas particulièrement de nouvelles, cette lettre semble juste être une preuve d'affection : « Mamanga vous naures que deux lignes de moy que vous aimeres mieux que plusieurs dun autre puisquelles vous donnent assurance destre en mes bonnes grâces vous y seres toujours car je scay que vous men donneres sujet Le sr de roches vous dira des nouvelles de ma santé »[45]. Jusqu'à sa mort en 1633, Mme de Monglat recevra des lettres de ses protégés, devenus Roi de France, Reine d'Espagne, Duchesse de Savoie et Reine d'Angleterre.

C'est donc entourées de la tendresse de Mme de Monglat que grandissent les trois princesses et leurs frères. Leur père a décidé dès la naissance de Louis que ses enfants ne grandiraient pas à Paris. Il veut pour eux l'enfance qu'il a eu, à la campagne, loin des bruits et de la Cour. Il choisit pour résidence de ses enfants le domaine de Saint-Germain-en-Laye, à seulement une vingtaine de kilomètres de son palais du Louvre. Cela lui permettra de venir voir ses enfants toutes les semaines et de superviser leur éducation pratiquement en personne. Contrairement à Marie de Médicis qui se montre peu affectueuse, Henri IV n'hésite pas à se faire appeler « papa » et à jouer avec ses enfants. En témoigne le journal d'Héroard, médecin du Dauphin, qui fait la mention des nombreuses visites du roi au Dauphin et à ses frères et sœurs. Il y a des moments de complicité pure entre le roi et les petits princes et princesses qui ne sont alors plus que père et enfants. Ainsi alors qu'Henri IV est alité à cause d'une crise de

[39] BNF, Français 3815, vue 4.
[40] BNF, Français 3798, vue 23.
[41] BNF, Fr 3815, vue 3.
[42] BNF, Fr 3798, vue 27.
[43] BNF, Fr 3815, vue 5 et Fr 3798, vue 29.
[44] BNF, Fr 3815, vue 8.
[45] BNF, Fr 3798, vue 29.

goutte en juin 1605, il demande à ce qu'on lui amène Louis et Élisabeth : il « le faict mettre luy et Madame dans le lict, auprès de luy, touts nuds. Madame cause, Mr le Daulphin en est l'interprete et raporte en soubsriant au Roy »[46]. Henri IV est aussi tendre qu'il peut être sévère, notamment avec le Dauphin qu'il corrige lui-même lorsque l'enfant est « opiniâtre ». En 1604, Henri IV prend une décision étonnante concernant la façon dont ses enfants seront élevés. Comme l'avait fait Henri II avec ses aînés, il décide que les enfants qu'il a eu avec ses maîtresses seront également élevés à Saint-Germain avec sa descendance légitime. Aux six enfants de Marie de Médicis s'ajoutent ainsi les trois enfants de Gabrielle d'Estrées, César de Vendôme, Catherine Henriette (dite Mademoiselle de Vendôme) et Alexandre de Vendôme ainsi que ceux d'Henriette d'Entragues, Gaston-Henri de Verneuil et Gabrielle-Angélique de Verneuil (dite Mademoiselle de Verneuil). Un dernier enfant viendra s'ajouter à la troupe, celui de Jacqueline du Bueil, Antoine de Moret. Marie de Médicis et Henriette d'Entragues, déjà en conflit par leurs positions respectives d'épouse et de maîtresse du roi, s'indignent que leurs enfants soient mêlés à ceux de l'autre. Henri IV passe outre et voit en cette décision l'occasion d'apprendre à ses enfants leurs rangs respectifs et la hiérarchie qui existe entre eux[47]. C'est aussi un moyen pour le Dauphin de développer son autorité et d'apprendre à diriger cette petite Cour. Louis développera en effet une conscience aiguë de son rang et de sa supériorité par rapport à ses frères et sœurs. Jean Héroard relève notamment un épisode marquant. Le petit prince est alors âge de sept ans et un visiteur frappe à sa porte. Il refuse de laisser entrer quiconque. On lui demande s'il laisserait entrer son frère Monsieur de Vendôme :

> « " Et Mr de Vendome ? " D. " *Non* ". d'E. " Mr, pourquoy ? " D. " *I (il) n'e (nest) pa si cognu* ". Il vouloit entendre si ordinaire auprès de luy. D'E " Mais Mr ils sont freres ". D. " Ho c'est une autre race de chien (chiens)". D'E. "Et Mr de Vernueil ?" D. "*Ho c'et encore une aute race de chien*". D'E. "Mr, de quelle race ?" D. "*De Madame la marquise de Vanueil. Je sui d'une aute race, mon frere d'Olean, mon frere d'Anjou et me soeu (mes sœurs)*". D'E. "Laquelle est la meilleure ?" – "*C'e la mienne, pui celle de féfé Vendome et féfé Chevalier, pui féfé Vanueil*

[46] FOISIL Madeleine (dir.), *Journal de Jean Héroard*, Volume 1, Paris, Fayard, 1989, p.681.
[47] BERTIÈRE Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons. 1, Les deux régentes*, Paris, Hachette, 1998, p.63.

et pui le petit Moret", qu'il ne voulust jamais appeller comte, "*C'e le danié (dernier), il est apré (après) ma mede que je vien de faire*" »[48].

Louis sait donc faire la différence de rang entre ses frères et sœurs légitimes et les enfants bâtards de son père. Il sait aussi marquer la différence de rang à l'intérieur même de sa fratrie : il est le premier, vient ensuite son premier frère puis son second frère puis enfin ses sœurs. Si les enfants sont tous conscients de la place que leur donnent leur statut social, leur position dans la fratrie et leur sexe au sein de la famille royale, cela ne les empêchent pas de créer des liens forts entre eux. Ces liens sont fortement encouragés puisqu'ils sont le premier pas dans la création du réseau de correspondance d'une princesse. Le but ici est de faire garder aux enfants une relation assez forte pour survivre à la séparation et qui leur permettra adultes de tisser un réseau à travers les différentes cours d'Europe. Les enfants sont fortement encouragés à s'écrire dès qu'ils ne sont pas dans le même palais. On trouve ainsi de nombreuses lettres entre les frères et sœurs se donnant des nouvelles sur leur santé ou simplement pour se rappeler au bon souvenir de l'autre, parfois ces missives s'accompagnent de petits présents. La dynamique d'échanges épistolaires avec la famille d'origine dont nous avons parlé plus tôt dans le cas Marie de Médicis se construit donc dès l'enfance. Louis et Élisabeth, nés à seulement un an d'écart, entretiennent une relation privilégiée. Ils sont élevés ensemble et deviennent très proches. Très tôt, on leur a fait prendre l'habitude de se donner mutuellement la chemise. Cela reprend le cérémonial autour du roi : le prince au rang le plus élevé a le privilège et l'honneur de donner sa chemise au souverain lors de son coucher. Les enfants savent déjà qu'ils seront roi et reine. Ils sont également conscients qu'ils seront séparés par le mariage de l'un et de l'autre. Bien que cette perspective soit encore lointaine, elle inquiète Louis qui ne veut pas être éloigné de sa sœur. Héroard raconte qu'en avril 1605 alors que l'on parle d'un possible mariage d'Élisabeth avec le prince de Galles ou avec l'infant espagnol, Louis se met à pleurer, expliquant qu'il ne veut pas qu'elle s'en aille[49]. Cette relation privilégiée est abîmée par le départ de Louis de Saint-Germain. En effet, dès 1609, après son baptême, son père décide qu'il doit commencer à être

[48] FOISIL, *op.cit.*, vol. 1, p.1436.
[49] FOISIL, *op.cit.*, vol 1, p.641 : « Le XVIme Sapmedy. […] Se joue, monte en la chambre de Madame. Il entend car il avoit l'aureille a tout, et sans en faire le semblant, que l'on disoit : "Voilà Madame qui s'en ira ung jour en Espagne ou en Angleterre, nous ne la verrons plus". D. : "Je ne veu pas qu'e (qu'elle) s'en aille, je veu qu'elle demeure icy", a demy pleurant ».

formé aux devoirs qui incombent à un futur roi. Il l'emmène donc laver les pieds des mendiants lors du jeudi saint puis l'initie au toucher des écrouelles. Le petit prince atteint sept ans et il est désormais temps qu'il soit remis entre les mains des hommes qui le formeront à son futur rôle. Louis passe donc de la tutelle de sa chère Mamanga à celle plus sévère du maréchal de Souvré. Henri IV décide aussi de faire venir habiter le Dauphin au Louvre, à ses côtés. La fratrie est désormais séparée. Cela n'empêche pas Louis de veiller de loin sur ses frères et sœurs. Ce sentiment est renforcé par la mort précoce d'Henri IV qui propulse Louis sur le trône. On voit alors les liens de la fratrie se resserrer autour d'Élisabeth et surtout de Louis que ses frères et sœurs appellent désormais « petit papa ». En tant qu'aînés et en l'absence de père de famille, ils se retrouvent responsables de leurs frères et sœurs. Louis prend régulièrement des nouvelles de ses cadets grâce aux courriers qu'il échange avec Mme de Monglat[50]. Il leur envoie même des cadeaux lorsqu'il est en voyage, comme des compotes depuis Fontainebleau[51] ou des confitures lors de sa visite à Orléans[52]. De son côté, Élisabeth fait l'objet de négociations dès 1611 pour un possible mariage avec l'infant espagnol. Cela signifie qu'elle quittera bientôt ses frères et sœurs pour un nouveau pays. Elle continue malgré tout de veiller sur eux, comme elle l'avait fait lors de naissance d'Henriette en l'absence de Mme de Monglat : « Maman gast je suis en peine de la Royne ma Mere je vous prie de me mander des nouvelles je prie tous les jours Dieu pour elle soir et matin qui luy face la grace dacoucher heureusement je gouverne bien mes freres et ma sœur pendant que vous ni estes pas et vous assure que tout se porte fort bien »[53]. La famille royale, meurtrie par l'assassinat d'Henri IV et déstabilisée par le changement de statut de ses deux aînés, est à nouveau touchée par un drame. Le petit duc d'Orléans meurt brutalement dans la nuit du 15 au 16 novembre 1611. Les chamboulements ne font que commencer. En août 1612, Élisabeth est officiellement fiancée à Philippe d'Espagne et est désormais considérée comme une future reine d'Espagne. Elle vient habiter au Louvres et quitte définitivement ses frères et sœurs trois ans plus tard. En 1617, les tensions entre Louis et Marie de Médicis atteignent une apogée qui se solde par l'exil forcé de Marie de Médicis au château

[50] BNF, Fr 3898, vue 7 : « Mamanga envoyant le Sr de Boneuil vers la Royne ma mère ie l'ay charge de m'aporter des nouvelles de mon frere et de mes sœurs ausquels je souhaitte aussi bonne sante que ie la pourrois désirer pour moy mesme. Asseuré les de la continuation de mon amitié a quoy la presente servira aussi pour vous tellement que ie priray Dieu qu'il vous aye mamanga en sa sainte garde de fontainebleau ce XVIIme octobre 1613 Louis ».
[51] BNF, Fr 3798, vue 11.
[52] BNF, Fr 3798, vue 61.
[53] BNF, Fr 3815, vue 9.

de Blois. Gaston, Christine et Henriette-Marie sont désormais sous la tutelle officielle de leur frère aîné. Il décide de maintenir Mme de Monglat comme gouvernante de ses sœurs, rôle qu'elle occupera jusqu'au départ d'Henriette-Marie vers l'Angleterre.

Ces jeunes princesses sont donc séparées de leur famille très tôt pour se marier avec un prince étranger. Elles sont mises au courant de cette destinée dès qu'elles sont en mesure de le comprendre. Le journal d'Héroard est édifiant sur ce point. On parle au Dauphin de l'infante espagnole dès septembre 1602[54] alors qu'il n'a pas encore un an. L'infante est mentionnée très régulièrement. Pour Élisabeth, la première mention d'un prétendant a lieu en décembre 1604[55], elle a alors tout juste deux ans. Jean Héroard mentionne très peu le reste des frères et sœurs, se concentrant sur l'enfance et la santé de Louis. On ne sait donc pas à quel moment fut abordée la question de leurs futurs mariages auprès de Christine et Henriette. On peut penser que la pression aura certainement été moins grande puisqu'en tant que filles cadettes, leurs mariages étaient d'une importance moindre que celui de leur aînée. Quel que soit l'âge auquel le sujet est abordé auprès des princesses, il est omniprésent dans leur enfance. Comme n'allons le voir, leur éducation est tournée vers ce futur mariage et donc ce futur rôle d'épouse et mère de princes. Elles sont élevées dans l'idée qu'elles épouseront un souverain et régneront à ses côtés. On leur apprend à désirer ce mariage et à accepter le fait qu'elles devront se conformer au choix du roi, quel que soit leur âge, quelques soient leurs souhaits. Ce n'est pas une décision familiale, personnelle mais imposée par la politique du roi. Le bien commun passe avant les désirs individuels. C'est dans ce sens qu'elles sont considérées comme des « objets d'échange ». La princesse est vouée à être arrachée précocement à sa famille pour rejoindre un époux qu'elle n'a jamais vu dans un pays qui lui est totalement étranger. Personne ne les considère comme des enfants dans les diverses négociations. Lorsque les contrats du double mariage franco-espagnol sont officiellement signés, Marie de Médicis veut envoyer Élisabeth en Espagne le plus tôt possible afin qu'elle soit élevée dans les coutumes de son nouveau pays et habituée le plus tôt possible à la cour espagnole. Le but est d'en faire la parfaite reine d'Espagne mais surtout d'être sûr que le mariage aura bien lieu. Faire l'échange des princesses dès 1612 aurait été une garantie importante quant à l'exécution des mariages. En effet, il arrive que malgré la

[54] FOISIL, *op.cit.*, vol.1, p.415.
[55] FOISIL, *op.cit.*, vol. 1, p.551-552.

signature du contrat le mariage soit annulé. La jeune fille a seulement onze ans, un an de moins que l'infante espagnole Anne d'Autriche. Si Marie de Médicis ne semble pas prendre en considération la jeunesse de sa fille, Philippe III d'Espagne refuse d'envoyer la sienne en France. Il estime qu'elle est bien trop jeune pour quitter sa famille. Élisabeth et Anne quitteront définitivement leurs pays respectifs trois ans plus tard, âgées de treize et quatorze ans. La princesse n'est pas considérée en tant qu'individu à part entière dans les projets politiques. Cela se manifeste aussi par l'interchangeabilité des trois sœurs dans ces projets. Lorsqu'Élisabeth tombe malade sur le trajet vers l'Espagne, Marie de Médicis ne s'en inquiète pas particulièrement, jugeant qu'elle pourra être remplacée par sa sœur cadette Christine si elle décède.

III. Une éducation tournée vers son futur rôle

Comme nous venons de le voir, l'enfance de nos trois princesses est tournée vers leur futur mariage et leur éducation les conditionnent à leur prochain rôle d'épouse et de mère de rois. Il faut d'abord comprendre qu'il existe peu d'informations sur l'éducation dont ont bénéficié les filles d'Henri IV. Ce sujet se situe dans un vide, tant au niveau des sources qu'au niveau de l'historiographie. Le sujet de l'éducation des princesses a été globalement peu étudié sur l'ensemble de la période moderne comparé à celle des princes[56]. Notamment car nous avons peu de sources : si l'instruction des princes a été l'objet de nombreux ouvrages, traités pédagogique et miroirs[57], celle de leurs homologues féminines n'a pas donné lieu à une aussi foisonnante production, certainement car leur éducation était moins soignée. Nous pouvons trouver quelques ouvrages sur le sujet plus global de l'institution des filles à l'époque de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, période plutôt favorable à l'éducation des femmes. Il faut citer l'œuvre de Christine de Pizan (1364-vers 1430) qui construit avec le *Livre des Trois Vertus à l'enseignement des dames* (1405) un manuel de conduite destiné à toutes les femmes quel que soit leur statut. Cet ouvrage est dédié à la Dauphine Marguerite de Bourgogne (1393-1442) et la première partie de l'ouvrage conseille justement les princesses. L'autrice souligne leur devoir

[56] Pascale Mormiche (2009) sur une quarantaine de princes français, Sylvène Edouard (2014) sur les princes de la première modernité ou encore Jean Meyer (2004) sur une large période allant du Moyen Âge au XIX^e^ siècle.
[57] La production est riche au XVI^e^ siècle notamment avec *l'Institution du prince chrétien* d'Erasme (1516), *Le Prince* de Machiavel (1532), *l'Institution du prince* de Guillaume Budé (1547) …

public, en tant que défenseuses de la paix mais également en tant que conseillères : elles doivent assister au conseil et participer aux débats. Un siècle plus tard, dans les années 1528-1530, Ysambert de Saint-Léger traduit pour la princesse Marguerite de Navarre (1492-1549) le *Speculum dominarum* de Durand de Champagne sous le titre de *Miroir des Dames*. L'ouvrage original était dédié à Jeanne de Navarre (1273-1305). Ce traité d'instruction morale et religieuse à destination des dames nobles conseille les princesses et les reines dans leur fonction. Nous pouvons enfin citer un dernier exemple contemporain de ce miroir avec *De Institutione feminae cristinaoe* (1523) de Juan Luis Vivès (1492-1540), dédié à Catherine d'Aragon, épouse d'Henri VIII d'Angleterre pour l'éducation de leur fille, la princesse Marie Tudor (1516-1558). L'éducation a ici pour but de faire des filles de bonnes chrétiennes et de bonnes épouses. Pour les sujets enseignés, Vivès conseille les enseignements fondamentaux (lecture, écriture, calcul) ainsi que les savoirs domestiques (hygiène, alimentation, couture). À cela il rajoute l'enseignement du latin, la grammaire mais aussi l'histoire, la philosophie et la morale. L'éducation des princesses nées dans le siècle suivant fut largement basée sur ces travaux. Nous connaissons notamment les principes d'éducation qui ont été appliqués pour les princesses Valois, filles d'Henri II. En compagnie de Marie Stuart, Élisabeth, Claude et Marguerite bénéficient d'une éducation quasiment similaire à celle de leurs frères. C'est une éducation marquée par l'humanisme, très soignée et autant physique qu'intellectuelle. On leur enseigne ainsi le latin, les sciences, la littérature, la géographie et l'histoire mais également l'art de la rhétorique et les langues étrangères. Une grande place est donnée aux arts d'agrément et notamment à la danse qui prend une place particulière dans leur apprentissage[58]. Elles s'adonnent également à l'équitation et à la chasse. L'éducation religieuse a également une grande importance dans la vie des quatre princesses. Pour revenir aux filles d'Henri IV, la période de leur éducation est marquée par une absence totale de traités d'éducation ou de miroirs visant à régler leur instruction. Les princesses de la génération suivante ne semblent pas non plus avoir fait l'objet de tels écrits. On tend même à réduire l'éducation des princesses, comme on peut le voir avec l'exemple de la Grande Mademoiselle, alors même que l'idée de donner une meilleure éducation aux femmes progresse.

[58] EDOUARD Sylvène, « Corps de Reine. Du corps sublime au corps souffrant d'Élisabeth de Valois (1546-1568) », *Chrétiens et sociétés*, n°12, 2005.

Face à l'absence d'ouvrages, traités d'éducation ou miroir, concernant l'éducation des filles d'Henri IV, il faut se tourner vers des sources de l'ordre du privé. Même dans ce type de source, le sujet semble être très peu documenté. La correspondance nous laisse quelques informations, tout comme le journal d'Héroard. Avec ces informations et les connaissances apportées par les traités d'éducation concernant les princesses des siècles précédents, nous pouvons faire un essai de reconstitution de l'éducation de nos trois princesses. Le premier grand apprentissage dans la vie d'une princesse est la représentation et la conscience de soi. Dès son plus jeune âge, le rang de la princesse est fortement marqué par son entourage afin qu'elle soit consciente de sa position par rapport aux autres et de l'attitude qui doit en découler. Dès sa naissance, la princesse hérite d'un rôle social qui lui est assigné par le système politique, elle représente la monarchie. Pour répondre à ces exigences de représentation, son éducation est notamment axée sur la maîtrise du corps et des émotions. Le corps de la princesse devient un miroir de son statut et de sa qualité. La maîtrise du corps est la première étape de la construction d'un personnage public. La pratique de cet exercice débute très tôt puisque les enfants participent à toutes les apparitions publiques de la famille royale et sont intégrés dans le cérémonial de cour. Élisabeth, Christine et Henriette sont au premier plan lors des funérailles de leur royal père puis lors du sacre de leur frère aîné. Elles prennent également des responsabilités diplomatiques très tôt. Dans leurs chambres, elles reçoivent les visites de divers ambassadeurs venus leur rendre hommage. Elles sont également chargées de la réception de leurs homologues. En août 1608, Élisabeth alors âgée de quatre ans converse avec le fils du Duc de Mantoue comme le raconte Jean Héroard : « A sept heures, le Sr Dom Vincentio de Gonzaga, troisiesme filz du Duc de Mantoue, arrive venant pour le voir [le Dauphin]. […] Se joue a des petits jeux et cependant Madame entretient le Sr Dom Vicentio »[59]. L'éducation qu'elles reçoivent les prépare à leur future vie d'épouse de souverain puis de mère de souverain. Elles apprennent à diriger une Maison, à intégrer les manières de Cour et à tenir leur rang. Elles apprennent aussi à entretenir des liens avec les ambassadeurs étrangers et les autres souverains et souveraines d'Europe à travers une correspondance très codifiée. La princesse apprend également le don de soi. Elle est éduquée pour faire passer les décisions politiques du roi et le bien commun avant toute chose. On la prépare à son départ vers une cour étrangère. Toute son

[59] FOISIL, *op.cit.*, vol.1, p.1376.

instruction est tournée vers ce rôle. Son éducation doit faire honneur à sa famille et à son pays d'origine qu'elle représente. Elle doit aussi lui permettre de charmer son mari et la cour de son nouveau pays. Elle doit faciliter son intégration et a pour but de faire de la princesse le plus bel ornement de la cour de son époux.

Comme leurs frères, les trois princesses apprennent tout d'abord les savoirs fondamentaux : la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Grâce au journal d'Héroard, nous savons qu'Élisabeth commence l'apprentissage de l'écriture en 1608[60]. Elle a donc quatre ans et se montre très appliquée à la tâche. Elle apprend assez vite ce qui fâche son frère pour qui l'exercice est plus difficile, il est jaloux qu'elle « apprinst plustost et mieux que luy ». Des *memento*[61] des deux enfants ont été retrouvés. Le premier n'est pas daté, ni signé[62]. Il semble être de la main d'Élisabeth. Celui de Louis est daté de ses neuf ans et est rédigé en latin[63]. Le *memento* signé par Élisabeth est placé juste après dans le manuscrit et semble avoir été écrit à la même époque[64]. La formule écrite est exactement la même dans les trois cas :

> « Pour la piété Saint Louis
> Pour la Clémence Henry IIII
> Pour la Justice Louis XII
> Pour l'amour de la vérité Pharamont
> Pour la vaillance Charlemagne
> Et pour la tempérance Charles V
> Et Louis XIII surpassera tous ces Rois
> par la grace de Dieu »

L'apprentissage de l'écriture se fait d'abord avec l'aide d'un canevas[65]. Les enfants recopient diverses œuvres, à visée religieuse et/ou morale, comme les proverbes de Salomon ou les

[60] FOISIL, *op.cit.*, vol.1, p.1381.
[61] Il nous a été pour le moment impossible de trouver plus d'informations sur ce type d'exercice. Les deux rédactions d'Elisabeth et Louis figurent dans deux manuscrits différents et ont été titrées « composition » et « memento ». Ce dernier terme ferait référence à l'exercice du « *memento mori* » ou du « *Mélétè Thanatou* » des philosophes anciens romains et grecs.
[62] BNF, Fr 3798, vue 93 (Annexe).
[63] BNF, Fr 3815, vue 15 (Annexe).
[64] BNF, Fr 3815, vue 17.
[65] BNF, Fr 3798, vue 123.

quatrains de Pibrac. Comme nous l'avons vu, les exercices prennent aussi la forme de *memento*. Le perfectionnement de l'écriture est ensuite acquis notamment en encourageant les enfants à correspondre. En 1612, Christine écrit une lettre à Mamanga[66], elle a alors six ans. La forme des lettres est beaucoup moins soignée que dans le cas de ses aînés et elle multiplie les ratures et les fautes d'orthographe. Son geste paraît moins assuré, brusque. Ces caractéristiques se ressentent toujours à l'âge adulte et rendent son écriture[67] moins fluide et lisible que celle d'Élisabeth[68]. C'est également le cas d'Henriette qui a une écriture peu méticuleuse et comme Christine assez illisible à l'âge adulte[69], nous n'avons pas de lettres de la cadette des princesses datant de son enfance.

Ces savoirs élémentaires sont complétés par une solide éducation religieuse qui débute le plus tôt possible. On apprend aux enfants à mémoriser puis réciter des prières. Lors de son baptême en 1607, Louis impressionne l'audience en récitant de mémoire le *Pater Noster*, l'*Ave Maria* et le *Credo*. Les enfants sont également encouragés à se confesser régulièrement. Cette éducation leur est fournie par des jésuites et des capucins. De son côté, Henriette-Marie bénéficiera de l'enseignement de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, prieure du Carmel de l'Incarnation, plus connu sous le nom de couvent des *Carmélites* du faubourg Saint-Jacques, institution chère à Marie de Médicis[70]. À côté de cette instruction morale et religieuse, le reste du temps est consacré aux arts d'agrément. Les trois princesses apprennent la broderie en faisant la décoration de carreaux[71]. La musique et la danse prennent une grande place dans leur vie. Des musiciens sont rattachés à leur Maison : Élisabeth bénéficie de la présence d'un violoniste dès 1603. Il s'agit d'Antoine Boyleau, également au service du Dauphin Louis en tant que joueur de violon et de mandore. Il sera le maître de danse des enfants royaux et nommé « maître à danser des Sœurs du Roi » en 1619. C'est Jacques Cordier dit Bocan qui lui succèdera. En plus de sa fonction de maître de danse, il est également le violoniste attitré de Christine et Henriette. Les enfants d'Henri IV sont formés à la danse pratiquement dès leurs premiers pas comme en témoigne le journal d'Héroard. Louis et Élisabeth apprennent à danser ensemble et

[66] BNF, Fr 3798, vue 75.
[67] BNF, Fr 3815, vue 70.
[68] BNF, Fr 3815, vue 40.
[69] BNF, Fr 3815, vue 22.
[70] BAILLON Comte de, *Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, Étude historique par le Comte de Baillon suivie de ses lettres inédites*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1877, p.10.
[71] BNF, Fr 3815, vue 10.

bien que les débuts soient difficiles pour le Dauphin, ils se passionnent pour cet exercice. Louis danse son premier ballet le 16 février 1606 et deux ans plus tard a lieu le « Ballet des Falots », le premier ballet officiel des aînés du Roi[72]. En plus d'être un bon divertissement, la pratique de la danse sert à former ces jeunes princes et princesses à la maîtrise du corps dont nous parlions plus tôt : la danse « permettait au corps de faire la démonstration de sa force, de sa maîtrise et par-dessus tout de sa grâce »[73]. Les trois princesses gardent de cet apprentissage un goût vif pour la musique et la danse. Elles continueront de s'exercer dans leurs nouveaux pays où elles sont rapidement réputées pour leur amour de la danse et où elles organiseront de nombreux ballets. Nous savons également qu'Henriette-Marie aimait beaucoup chanter et qu'elle avait une très belle voix[74]. Il ne semble pas que les filles d'Henri IV ait pratiqué un instrument de musique. Leur intérêt se porte aussi sur le théâtre et la comédie. Leur mère veille à ce qu'elles apprennent à s'intéresser à la peinture et l'apprentissage du dessin fait partie de leur quotidien. Héroard conserva d'ailleurs en marge de son journal des dessins de la main de Louis XIII. Au niveau de leur culture, nous ne savons pas si elles ont bénéficié d'un enseignement du latin. Au contraire, nous savons avec certitude qu'elles n'ont bénéficié d'aucune leçon concernant des langues étrangères. Nous savons qu'Élisabeth apprendra l'espagnol sur place tout comme Henriette pour l'anglais. A ces apprentissages intellectuels s'ajoute l'activité physique par la danse mais également par l'équitation. Les princesses apprennent à monter à cheval très tôt et participent également aux parties de chasse. Élisabeth notamment est passionnée par ces deux disciplines qu'elle continuera de pratiquer en Espagne[75]. Si nous comparons l'éducation qu'on reçue les filles d'Henri IV à celle des filles d'Henri II, il apparaît très nettement que l'éducation des princesses Bourbons fut moins soignée. Elles n'eurent jamais de cours d'histoire ou de géographie et encore moins concernant le fait politique. N'étant pas destinées à régner en propre, cette partie de leur éducation fut totalement

[72] BASCHET Armand, *Le roi chez la reine. Histoire secrète du mariage de Louis XIII et Anne d'Autriche*, Paris, Plon, 1866.
[73] EDOUARD Sylvène, *Le corps d'une reine. Histoire singulière d'Élisabeth de Valois (1546-1568)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p.35.
[74] D'après Baillon, elle était « douée d'une voix merveilleuse dont la douceur et l'étendue aurait pu faire d'elle, si elle n'eût été reine, la *prima donna* de l'Europe » (BAILLON, *op.cit.*, p.10).
[75] BNF, Fr 3818, vue 35 : « nous sommes asteure an un lieu qui sapelle el pardo ou je vai a la chasse tous les jours ».

négligée ce qui leur valut de grandes lacunes. Elles apprirent donc l'exercice politique en autodidactes mais n'hésitèrent pas à se plaindre de leur manque d'éducation dans le domaine.

Chapitre 2 - Les trois princesses sur le marché matrimonial européen

Nous venons donc de voir que la naissance, l'enfance et l'éducation des princesses sont orientées vers leur futur mariage. Il est désormais temps de revenir sur la place des alliances dynastiques dans la politique internationale des rois ainsi que sur les diverses stratégies matrimoniales qui sont développées autour de nos trois princesses par leur père Henri IV puis par leur mère Marie de Médicis.

I. Les alliances dynastiques dans la société des princes

Dans l'Europe du XVII^{e} siècle, les discussions autour des alliances matrimoniales entre les dynasties constituent une part majeure des relations internationales. La recherche d'alliances matrimoniales et les mariages qui en découlent permettent aux dynasties de cimenter leurs relations et de les garder dynamiques. Ce phénomène est l'un des éléments constituants de la « société des princes » qu'a défini Lucien Bély[1]. Comme nous allons le voir, ces mariages ont des buts très précis pour les dynasties mais à une échelle plus large, ce sont eux qui permettent l'existence même de cette société. La société des princes est en effet basée sur les liens familiaux qui se sont construits entre les princes par les alliances matrimoniales entre les dynasties au fil des siècles. Au XVII^{e} siècle, la société des princes peut ainsi être vue comme une grande famille dont chacun des membres règne sur un État. Le politique et l'intime sont ainsi étroitement mêlés au point que les relations familiales entre les princes se confondent avec les relations internationales. Les mariages en sont le parfait exemple, ce sont à la fois des affaires de famille et des affaires politiques qui rapprochent deux dynasties mais aussi deux pays. C'est aussi ce lien familial qui permet de maintenir un certain équilibre dans la société des princes. Par leurs mariages et ceux de leurs ascendants, les princes font partie du même

[1] BÉLY Lucien, *La société des princes XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Fayard, 1999.

arbre généalogique ce qui contribue à limiter leurs conflits : on peut faire la guerre à son voisin mais puisqu'il est aussi son parent, on ne peut pas l'anéantir. Cela permet ainsi d'éviter qu'une dynastie ne prenne le pas sur les autres.

Ces échanges nombreux et permanents autour de projets de mariages, qu'ils aboutissent ou non, permettent aussi aux familles régnantes de garder des liens constants entre elles et de redynamiser les alliances politiques entre les pays concernés. Les communications autour de projets d'alliances matrimoniales sont nombreuses et à plusieurs niveaux. On trouve à la fois une riche correspondance entre les membres des familles discutant des possibilités de mariage entre leurs enfants respectifs mais ces échanges passent aussi par l'envoi d'ambassadeurs chargés de voir si le terrain est propice au projet puis de présenter le projet de mariage. Les alliances matrimoniales ont une telle importance pour le bon fonctionnement et la survie de cette société des princes que l'on voit se développer une véritable économie, un « marché matrimonial ». Les dynasties européennes sont constamment en train d'établir de nouvelles stratégies matrimoniales, de chercher les combinaisons possibles entre leurs descendants respectifs qui puissent favoriser au maximum leurs intérêts. Un mariage doit en effet répondre à plusieurs problématiques.

Tout d'abord, l'alliance matrimoniale est recherchée pour assurer une descendance aux dynasties. On confond encore une fois famille et politique dans ce but d'assurer la continuité du lignage. Le prince héritier a besoin d'une épouse qui puisse lui donner une descendance viable. Et la dynastie a besoin de cette descendance pour que le pouvoir reste entre ses mains. La continuité du lignage signifie aussi la continuité de l'État. Au XVII^{e} siècle, on donne également beaucoup d'intérêt aux idées de pureté de sang, à la race. Pour combler cette recherche de pureté, les unions entre parents proches sont idéales, c'est pour cela que les princes continuent de se marier entre princes de mêmes familles. Cette forte endogamie est une autre caractéristique de la société des princes, elle lui permet de rester une société fermée dont les membres peuvent se distinguer socialement, se placer au-dessus du reste des mortels. Hormis cette recherche de pureté de sang et de race, le choix de se marier entre princes répond aussi à une recherche d'augmentation de prestige voire de rang. Les princes cherchent à faire un « beau

mariage » avec un conjoint issu d'une parenté illustre[2]. Une belle alliance prestigieuse est un moyen de rendre le peuple heureux. C'est également garantir la paix intérieure puisque le roi choisit une princesse étrangère afin de ne favoriser aucune famille noble du royaume.

La seconde et principale raison qui pousse à la formulation de ces projets de mariages puis à leur exécution est que l'alliance matrimoniale se double souvent d'une alliance politique, voire elle permet de renforcer, sceller cette alliance politique. Ces mariages sont un moyen de trouver des alliés, de conclure des alliances défensives et/ou offensives. C'est pour cette raison que les projets matrimoniaux des dynasties se renouvellent : ils suivent la situation politique européenne, les relations entre les pays. Un mariage est ainsi un moyen de se rapprocher afin de se faire un nouvel allié ou de renforcer une alliance préexistante, généralement contre une troisième puissance. D'où l'intérêt d'avoir une descendance assez nombreuse pour se lier à la majorité des autres dynasties et renforcer son poids politique. C'est ce que Charles Quint écrivit à son fils en 1548 : « le mieux, cependant, est toujours de s'attacher les royaumes par les liens de ses propres enfants. C'est pour cette raison que vous devez avoir une nombreuse postérité et conclure une nouvelle alliance »[3]. A l'inverse, un mariage peut aussi marquer la fin d'un conflit entre deux puissances : « Les unions matrimoniales effacent le passé, montrent que le conflit n'existe plus, que la paix peut durer toujours, même si chacun pense le contraire. Comme les traités proclament une amnistie générale pour tous les forfaits commis dans une guerre, les mariages écartent la perspective d'une revanche. »[4]

On peut encore citer deux raisons qui président à ces mariages. En plus de l'implication politique, les alliances matrimoniales comportent des aspects financiers parfois très lourds notamment avec la dot accordée à la princesse, en argent ou plus rarement en terre. Le mariage peut être un moyen de remettre à flot la trésorerie du royaume et le choix de l'épouse se fait ainsi en fonction de la dot qu'elle apportera. Si elle apporte généralement de l'argent en guise de dot, la princesse peut également apporter des terres à son nouveau mari, ce qui permet à ce dernier d'étendre le territoire de son royaume avec de nouvelles acquisitions ou en récupérant

[2] BERTIÈRE Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons. 1, Les deux régentes*, Paris, Hachette, 1998, p.95 : « les rois raisonnent aussi comme de simples particuliers : ils recherchent pour leurs enfants les mariages les plus brillants ».
[3] BENNASSAR Bartolomé, *Le Lit, le Pouvoir et la Mort. Reines et Princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Fallois, 2006, p.39.
[4] BÉLY Lucien, *op.cit.*, p.542.

des territoires précédemment perdus lors d'un conflit et donc de renforcer son pouvoir. Enfin, ces mariages inter-dynastiques sont aussi des garanties que les différents royaumes restent entre les mains des mêmes dynasties, toujours dirigés par des membres de cette société des princes. En épousant un conjoint d'une autre dynastie, on place les enfants issus de cette union dans l'ordre de succession au cas où l'une des deux dynasties viennent à s'éteindre[5]. Ainsi, le royaume change de mains mais reste dirigé par une dynastie cousine. Toutes ces implications familiales, économiques, politiques, font que ces alliances matrimoniales peuvent changer radicalement le paysage politique européen et le jeu d'alliances entre les diverses puissances. Les alliances matrimoniales ne sont donc pas envisagées puis négociées inconsidérément. Ce sont des combinaisons de haute politique qui associent les princes et les élites, des juristes, des diplomates et des banquiers. Les projets d'alliances d'une dynastie répondent à la fois aux partis disponibles sur le marché matrimonial et à la situation politique du pays à l'instant *t*. Cela n'empêche pas de faire de multiples projets, tout en sachant que la majorité n'aboutiront pas. Le but est de se ménager plusieurs options sérieuses ainsi que des options de « secours » au cas où les premiers projets n'aboutissent pas.

Il faut souligner ici le rôle clé qu'ont les femmes dans ces alliances dynastiques et stratégies matrimoniales. Ce n'est pas un rôle actif puisque les dynasties se servent d'elles comme monnaie d'échange mais elles sont indispensables au bon déroulement de ces alliances. Comme nous l'avons vu, elles sont éduquées en vue d'être mariées à un souverain étranger et elles permettent à leur dynastie d'origine à la fois de réaliser l'alliance dynastique mais de la faire perdurer, en mettant au monde des héritiers mais aussi en étant des sortes d'ambassadrices dans leurs nouvelles Cours, point sur lequel nous reviendrons plus longuement. Dans ce système d'échanges, les princesses ont la même valeur que les princes. Il est ainsi avantageux pour un souverain d'avoir un fils pour lui succéder mais également d'autres enfants, filles ou garçons pour se lier par des mariages avec d'autres puissances. Les négociations matrimoniales sont engagées dès les naissances des princes et des princesses qui sont volontiers interchangeables avec les autres membres de leur fratrie, même si l'aîné et l'aînée ont une valeur

[5] BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e^-XVIII^e^ siècles*, Paris, PUF, 2007, p.50-51 : « Et dans des sociétés traditionnelles qui aimaient les procès et la chicane, les "prétentions" devenaient une dimension de la politique internationale : elles n'étaient pas oubliées, elles étaient rappelées régulièrement et, lorsqu'une lignée s'éteignait, elles étaient réaffirmées hautement, au besoin par les armes ».

plus importante, un « potentiel politique »[6] plus conséquent. Cela a une certaine importance dans les stratégies matrimoniales, on préférera marier son fils à une princesse qui est l'aînée de sa famille pour avoir une possibilité de bénéficier d'une succession avantageuse[7]. Même si, comme dans le cas de la France avec la loi salique, les princesses ne peuvent hériter, l'aînée sera toujours préférée pour des raisons de prestige mais aussi pour des raisons financières puisque sa dot est généralement plus importante que celle de ses cadettes. Dans ces stratégies matrimoniales, même si l'amour n'est pas envisagé comme facteur, on prête également attention à la compatibilité des possibles époux, au niveau de l'âge comme au niveau de la religion.

La question qu'il nous reste à aborder ici est de savoir jusqu'où sont poussés ces projets matrimoniaux. Ces mariages sont considérés comme de véritables négociations diplomatiques et sont donc traités comme tel avec l'envoi d'ambassadeurs chargés de négocier des articles en vue d'un possible contrat de mariage. On commence ainsi par discuter des conditions politiques du mariage : quels seront les termes de l'alliance ? quelle aide militaire sera apportée ? quels seront les possibles fruits de l'alliance pour les deux parties ? Une fois cette étape passée, les négociations s'orientent vers les conditions plus classiques du mariage : on parle de l'âge auquel on mariera les enfants, quelle sera la dot accordée à la princesse et quel douaire lui sera promis… On discute aussi de la constitution de la Maison de la princesse, du nombre et de l'identité des nobles qui pourront l'accompagner. Quel que soit le stade auquel arrivent les négociations, le mariage n'est jamais sûr tant que le contrat de mariage n'a pas été signé. Et même dans ce cas, il arrive quelques exceptions où un contrat peut être rompu. Il faut aussi souligner que certains de ces projets ne sont pas réellement envisagés, ils servent à préparer une alliance politique qui ne comprendra finalement pas le mariage ou encore à mettre une certaine pression aux autres puissances pour qu'ils proposent une meilleure offre en vue de décrocher l'alliance matrimoniale. L'ambassadeur fait donc un travail d'orfèvre, il doit se montrer très prudent dans le choix de ses mots et surtout ne faire aucune promesse concrète.

---

[6] EDOUARD Sylvène, SABATIER Gérard, *Les monarchies de France et d'Espagne (1556-1715) : rituels et pratiques*, Paris, Armand Colin, 2001, p.260 : « le potentiel politique de la fiancée, tout entier contenu dans son origine dynastique, n'est pas à négliger : il contribue à renforcer la couronne ».

[7] *Ibid.*, p.259 : « Lorsqu'elle le peut, la monarchie française choisit la fiancée dans une dynastie qui admet les filles à la succession, et opte pour l'aînée. La loi salique, comme le répètent à l'envie les jurisconsultes, empêche un étranger de monter sur le trône mais est susceptible de donner des rois aux royaumes voisins ».

Pour rendre ces explications plus explicites, nous allons revenir sur les stratégies matrimoniales qui ont été construites autour de nos trois princesses. Comme nous l'avons montré précédemment, le choix d'un conjoint pour un prince ou une princesse ne se fait pas sans longue réflexion. Plusieurs données entrent en compte et notamment l'état du marché matrimonial européen à l'époque où l'on cherche à marier Élisabeth, Christine et Henriette-Marie. Il faut tout d'abord savoir que les Filles de France ne sont pas mariées à n'importe quel prince. Si l'on prend en compte toutes les Filles de France depuis les filles de Louis XII (1462-1515) jusqu'à celles d'Henri IV, nous avons un total de dix princesses. Toutes les aînées des fratries sont devenues reines (une de France, une d'Ecosse et deux d'Espagne). Comme pour le Dauphin, on préfère pour l'aînée des Filles de France un conjoint d'Espagne, d'Autriche ou d'Angleterre. Pour les sœurs cadettes, on accepte des unions moins prestigieuses avec des ducs d'États italiens et allemands[8].

Henri IV et Marie de Médicis ont mis au monde six enfants entre 1601 et 1609. Trois filles (Élisabeth, Christine et Henriette-Marie) et trois garçons (le futur Louis XIII, le premier duc d'Orléans qui ne fut pas nommé et Gaston, duc d'Anjou puis duc d'Orléans après la mort de son aîné). Ces enfants font partie du « capital dynastique » sur lequel Henri IV va se baser pour construire sa politique matrimoniale. Compte-tenu de ce que nous avons dit plus haut, les familles régnantes avec qui il pourrait faire affaire sont l'Espagne, l'Angleterre, l'Autriche ainsi que des duchés de moindre envergure pour ses benjamins comme la Savoie ou la Lorraine. Il se trouve que ces combinaisons sont toutes envisageables étant donné que ces familles mettent également des héritiers au monde dans le même intervalle. Philippe III d'Espagne et son épouse Marguerite d'Autriche ont eu cinq enfants entre 1601 et 1609, deux filles (Anne en 1601 et Marie en 1606) et trois garçons (Philippe en 1605, Charles en 1607 et Ferdinand en 1609). Du côté de l'Autriche, l'empereur Ferdinand II et Marie-Anne de Bavière mettent au monde une fratrie composée de deux fils (Ferdinand en 1608 et Léopold-Guillaume en 1614) et deux filles (Marie-Anne en 1610 et Cécile-Renée en 1611). En Angleterre, Jacques I^{er} et Anne de

[8] POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dirs.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Éditions Bréal, 2007, p.31 : « Parmi les familles de souverains d'Europe, celle des Capétiens (Valois, puis Bourbons) en France et des Habsbourg en Autriche et en Espagne figuraient au tout premier plan ; les Tudor puis les Stuart en Angleterre jouissaient d'un prestige moindre. D'autres dynasties moins puissantes occupaient pourtant une place de choix dans le jeu matrimonial européen : Jagellon en Pologne, Vasa en Suède et en Pologne, Wittelsbach ducs de Bavière, Médicis grands-ducs de Toscane, ducs de Piémont-Savoie et ducs de Parme ».

Danemark donnent vie à Henri-Frédéric en 1594 puis à Élisabeth en 1596 et enfin à Charles en 1600. Du côté des duchés, la Savoie et la Lorraine pourraient intéresser Henri IV pour des questions territoriales notamment. Si le duc de Lorraine Charles II et son épouse Marguerite de Mantoue n'ont que deux filles comme héritières, Nicole en 1608 puis Claude-Françoise en 1612, le duc de Savoie a une descendance plus prolifique. En effet, Charles-Emmanuel I^{er} et Catherine-Michelle d'Espagne donnent naissance à Philippe-Emmanuel (1586), Victor-Amédée (1587), Emmanuel-Philibert (1588), Marguerite (1589), Isabelle (1591), Maurice (1593), Marie-Apolline (1594), Françoise-Catherine (1595) et Thomas (1596). Les combinaisons de mariage possibles sont donc nombreuses et nous allons voir lesquelles de ces possibilités d'alliances ont été envisagées par Henri IV autour de ses enfants.

II. La politique dynastique d'Henri IV autour de ses enfants

Au mois de septembre 1601, à quelques jours d'écart naissent le Dauphin, futur Louis XIII et l'Infante espagnole Anne. Comme le dit Simone Bertière, « l'idée de leur mariage flotte dans l'air au-dessus de leur berceau »[9]. Dans toute l'Europe, on pense à ce mariage qui serait un moyen de réconcilier ces deux grandes puissances et ainsi d'unir la Chrétienté. Si Henri IV ne parait pas être très enthousiaste à cette idée[10], on parle déjà de cette future union au petit Dauphin Louis comme en témoigne le journal de son médecin, Jean Héroard. Par exemple, le 27 octobre 1602, il reçoit la visite d'un « gentilhomme flamand du party Espagnol » qui « luy donna sa benediction la larme a l'œil en souhaitant le mariage de l'Infante »[11]. On peut également citer cet événement ayant eu lieu en octobre 1603 : « Le deuxiesme Jeudy. […] Au disner de M.L.D. M^{r} de Souvré dit au S^{r} Hieronimo Taxis : "Voilà un serviteur un jour pour l'Infante". Il respond : "A juger selon le cours du monde, ils sont nais l'un pour l'autre" »[12]. Dès 1603, c'est le Dauphin lui-même qui s'intéresse à ce possible mariage, demandant des nouvelles

[9] BERTIERE, *op.cit.*, p.95.
[10] BERGER DE XIVREY, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, T.5 (1599-1602), Paris, Imprimerie nationale, 1850, p.485, Lettre d'Henri IV au Connétable datée du 16 octobre 1601 : « J'en ay icy [des nouvelles], depuis quelques jours, de l'accouchement de la royne d'Espagne, qui a faict une fille, dont on a aussy tost predict le mariage pour mon fils ; à quoy je consentiray volontiers, pourveu qu'elle fust bien apanagée ».
[11] FOISIL Madeleine (dir.), *Journal de Jean Héroard*, Paris, Fayard, 1989, vol.1, p.416.
[12] *Ibid*. p.456.

de l'Infante[13] et entretenant une correspondance avec elle[14]. Cette possible union est d'autant plus désirée que Marie de Médicis et Marguerite d'Autriche vivent à nouveau des grossesses simultanées en 1602-1603. On prépare alors une possible double alliance comme le montrent les notes d'Héroard concernant le 22 avril 1602 :

> « A neuf heures et demie, M. le duc de Bouillon, M. de Salignac, M. de Sancy et le jeune Sardini et son frère. A douze heures et demie, Hieronimo Taxis, ambassadeur d'Espagne, tête nue, fait une grande révérence et prend la main de monseigneur le Dauphin sans la baiser ; dit qu'il n'a pas voulu partir sans l'avoir vu auparavant. Le Dauphin est remué en sa présence. L'ambassadeur se tenoit tout debout, accompagné desdits sieurs ; sur ce qui lui fut dit par M. de Sancy qu'il en falloit faire un mariage, il répondit qu'il n'étoit rien qui ne se pût faire, que la reine de France étoit grosse et la leur aussi, qu'ils avoient une damoiselle et maintenant ils auroient un fils et nous une fille, et puis que l'on mettroit tout ensemble. »[15]

Finalement, les deux reines accouchent de deux filles, Élisabeth pour la France et Maria pour l'Espagne, qui ne survivra que quelques mois.

Dès 1604, Henri IV pense plutôt marier la princesse Élisabeth au prince de Galles, Henri-Frédéric, comme on le voit encore dans le journal d'Héroard qui cite ce projet pour la première fois en septembre 1604[16]. En effet, les deux monarchies se sont rapprochées depuis l'arrivée d'Henri IV sur le trône de France en 1589. Henri IV est alors menacé par la Ligue catholique, soutenue par l'Espagne, et Élisabeth Ire décide de lui apporter son soutien militaire. Si cette aide anglaise n'eut pas grand effet, elle marque un nouveau chapitre dans les relations franco-anglaises. Élisabeth Ire meurt le 24 mars 1603 et c'est son plus proche parent Jacques VI d'Ecosse qui lui succède sous le nom de Jacques Ier d'Angleterre. Le nouveau roi semble vouloir

[13] *Ibid*. p.463 : en décembre 1603 « Le XIX Vendredy. […] A deux heures, reçoit (*blanc*) Connsestable de Castille auquel il tend la main pour la luy faire baiser, la baise, puis dit en Espagnol qu'il avoit commandement exprès du Roy son Seigneur de le venir voir de sa part et de luy en faire sçavoir des nouvelles fort particulierement. Puis M.L.D. lui demande, luy estant dit à l'oreille, comment se porte l'Infante ? Il respond : "La Sra Infante muy bien muy bien y muy hermosa" ».

[14] *Ibid*., p.519 : en septembre 1604 « « Le XXI Mardy. […] S'entretient en la mémoire de l'Infante, en a receu lettres, luy veut escrire ».

[15] *Ibid*., p.397

[16] *Ibid*., p.551-552 : en décembre 1604 « Le cinquiesme Dimanche. […] — L'on demande à Madame ce qu'elle donnera aux siens quand elle sera en Angleterre. Respond des perles en son langage. "Et moi, dit-il, de harquebuse" ».

mettre fin à la longue guerre anglo-espagnole qui a débuté en 1585 et amorce donc un rapprochement avec l'Espagne. Henri IV redoute une paix entre les deux pays mais surtout une alliance, ce qui serait désastreux pour la France alors que les relations avec ses alliés protestants sont de plus en plus difficiles depuis le complot Biron[17]. Il sait qu'avoir l'Angleterre comme alliée ferait pencher la balance en sa faveur en cas de conflit ouvert avec l'Espagne. Dès l'arrivée de Jacques Ier sur le trône, Henri IV envoie donc Maximilien de Béthune alors baron de Rosny et futur duc de Sully comme ambassadeur extraordinaire à Londres. Le but de cette ambassade est de persuader Jacques Ier de ne pas signer de paix avec l'Espagne et de continuer de soutenir les Provinces-Unies. On peut faire l'hypothèse que c'est lors de cette ambassade que l'on évoque pour la première fois un mariage entre les enfants des deux rois[18]. Cette ambassade aboutit à un traité de confédération entre Henri IV et Jacques Ier. Un an plus tard, le 28 août 1604, le traité de Londres met fin à la guerre anglo-espagnole, commencée en 1585. Jacques Ier a le projet de marier son fils aîné avec l'Infante et pense que la naissance de Philippe, héritier du royaume d'Espagne, permettra de réaliser ce mariage[19]. C'est pour cette raison que le projet de mariage entre Élisabeth et le prince de Galles prend de l'importance pour Henri IV : ce serait un moyen de détourner Jacques Ier d'une alliance avec l'Espagne. Nous sommes donc en présence d'une situation assez complexe entre l'Angleterre, la France et l'Espagne autour des possibles mariages entre leurs enfants : on aimerait marier le Prince de Galles à l'Infante

[17] Ce complot se déroule en parallèle de la guerre entre la France et la Savoie. Charles de Gontaut, duc de Biron, pair et maréchal de France, était un ancien compagnon d'armes de Henri IV. Déçu par son roi, il se rapproche d'anciens ligueurs et de l'Espagne dès 1595. Il semble être prêt à agir dès 1598 et la Paix de Vervins. Dès le début de l'année 1600 il est soutenu dans cette entreprise par Charles-Emmanuel Ier de Savoie qui y voit un moyen de conserver Saluces. Il s'est également allié des nobles mécontents du roi : la maîtresse d'Henri IV Henriette de Balzac d'Entragues ; le comte d'Auvergne, bâtard de Charles IX et demi-frère de la précédente ; les ducs de Bouillon, d'Epernon et de La Trémoille, le comte de Soissons, le Connétable de Montmorency... Son but est de déclencher une guerre civile en France notamment en recréant une Ligue catholique et en favorisant un soulèvement des huguenots. L'objectif final serait de détrôner (ou même d'assassiner) Henri IV puis créer plusieurs provinces autonomes qui seraient dirigées par les seigneurs impliqués dans le complot. La conspiration est finalement découverte et Biron est exécuté le 31 juillet 1602. À la suite de cette exécution, le duc de Bouillon, noble protestant impliqué dans le complot, prend peur et se réfugie chez son beau-frère, l'Électeur Palatin. Il y trouve le soutien des princes allemands et notamment du landgrave de Hesse, Maurice le Savant ainsi que celui de la reine d'Angleterre Elisabeth Ire et des cantons suisses. Tous ces protagonistes s'empressent d'envoyer des ambassadeurs auprès d'Henri IV, lui reprochant de persécuter un protestant. Le complot Biron se transforme en l'affaire Bouillon et dépasse les frontières françaises, fragilisant les alliances d'Henri IV. (Voir BERGER DE XIVREY, *op.cit.*, p.697-701, Lettre d'Henri IV au Landgrave de Hesse, 22 novembre 1602).

[18] BUISSERET David, « Aspects de l'ambassade de Sully en Angleterre, 1603 », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, n°26, 2014, pp. 171-180.

[19] Français 3512, « Depesches de messire Christofle de Harlay, comte de Beaumont, escrites pendant son ambassade d'Angleterre au roy et à monsieur de Villeroy ; avec les responces de Sa Majesté [Henri IV] et dudit sieur de Villeroy, durant les années 1602, 1603, 1604 et 1605 », f.13.

ou à Élisabeth de France, Élisabeth pourrait être mariée au Prince de Galles ou à l'Infant, l'Infante Anne a pour prétendants le Dauphin de France et le Prince de Galles. Ce sont des mariages qui pourraient influer sur l'équilibre européen permettant l'alliance entre l'Angleterre et l'Espagne contre la France ou celle de l'Angleterre et de la France contre l'Espagne. C'est une situation conflictuelle que l'on retrouve encore une fois dans les notes d'Héroard, surtout à partir de 1605 avec la naissance de l'Infant Philippe en Espagne. En octobre 1605, nous pouvons lire ces lignes :

> « Sa remueuse y vient, qui racontoit du prince de Galles qui aimoit Madame et mieux que l'infante, et qu'il avoit répondu au Roy son pere que si on ne la luy vouloit pas donner qu'il fairoit la guerre en France, en prendroit une partie et pour avoir la paix on le luy donneroit […]. Mr le D. escoutoit tout ce que nous en disions sans en faire le semblant, comme il faisoit le plus souvent en autres choses et, entendant parler que le prince de Galles vouloit faire la guerre, dict : "E j'iray devan (au devant) pou l'empeché (pour l'empescher) je chageray mon mousquet et […] je l'empecheray bien de faire la guere a papa". Puis il me demande froidement : "E (est) ti seigneu (seigneur) le pince (prince) de Galle ?" H. "Oui, Mr, c'est le daulphin d'Angleterre qui aime Madame et son papa envoiera vers le Roy vostre papa pour le supplier de la luy donner en mariage, le voulés-vous pas bien ? " D. "Non". H. "Mais si papa le veult ?" D. "Si papa le veu je le veu bien […]" On luy demande : "Mr, aui aimeriés-vous mieux qui espousat Madame, ou le prince d'Espagne ou le prince de Galles ?" D. "Le pince de Galle […]" » [20]

Puis quelques jours plus tard :

> « "Mai c'e le pince de Gale i veu faire la guere a Madame je le baterai, qu'a ti di son papa (que luy a dict son papa) si veu la fille d'Espagne ou Madame. Si veu faire la guere a Madame je chagerai mon gro mousquet e je le tirerai". H. "Mr, son papa luy demanda laquelle des deux il aimoit le mieux. Il respondit que c'estoit Madame et que si on la luy refusoit, il fairoit la guerre pour l'avoir et son papa luy a dict qu'il valoit mieux l'avoir sans faire la guerre". D. "Le pince d'Espagne qu'a ti di (dict) a ma maitesse (maitresse) ?" H. "Mr, il luy a demandé si elle veult pas bien estre mariée au daulphin de France." D. "He, annuentis" H. "Elle a respondu

[20] FOISIL, *op.cit.*, vol.1, p.783-784.

qu'elle le vouloit bien si son papa le vouloit" »[21]

On voit bien dans les notes d'Héroard citées précédemment que Jacques Ier et son fils sont plutôt favorables à la proposition. Pourtant, il ne semble pas que cela ait abouti à la rédaction d'articles préalables et nous n'en avons pas trouvé mention dans les traités politiques de l'époque. Il serait intéressant de voir si ce projet a fait l'objet d'envoi d'ambassadeurs pour des négociations. Quoi qu'il en soit, nous pouvons voir que ce projet est rapidement écarté puisqu'il n'est plus d'actualité dès 1607-1608. Si l'on se base à nouveau sur les observations de Jean Héroard, la dernière mention de ce projet a lieu en novembre 1607. C'est une date qui correspond au changement de stratégie matrimoniale d'Henri IV concernant sa fille aînée.

En effet, dès 1607, Henri IV estime qu'il est dans son intérêt de proposer à Charles-Emmanuel Ier de Savoie la main de sa fille Élisabeth pour l'héritier du duché, Victor-Amédée. Depuis plusieurs siècles, la Savoie a un statut assez particulier, c'est un duché mais ses dirigeants visent le titre de roi, et elle se trouve coincée entre l'Espagne et la France autant d'un point de vue géographique que politique. Elle profite selon ses besoins de s'allier avec l'Espagne ou la France, n'hésitant pas à changer d'alliance quand le vent tourne. Charles-Emmanuel Ier de Savoie est résolument dans le clan espagnol. Alors que son père Emmanuel-Philibert a consolidé une alliance avec la France en épousant Marguerite, une des filles de François Ier de France, il choisit de se rapprocher de l'Espagne et épouse la fille de Philippe II d'Espagne, Catherine-Michelle. Il profite de cette alliance et du climat instable induit en France par les guerres de religion (1562-1598) pour entreprendre la conquête de terres françaises dans son rêve de se constituer un grand royaume de Bourgogne. Il s'empare ainsi du marquisat de Saluces à l'automne 1588 avec le projet de prendre Genève et d'étendre ses domaines au Dauphiné et à la Provence. Il n'est pas utile à notre propos de rentrer dans les détails de cet enchaînement de batailles et de trêves entre la France et la Savoie. Il nous faut seulement retenir qu'après plus de dix ans d'affrontements, Henri IV et Charles-Emmanuel Ier décident de se rencontrer pour entamer des négociations le 24 janvier 1600. En effet, la paix de Vervins signée en 1598 a marqué la fin du conflit franco-espagnol mais n'a pas réglé la question du marquisat de Saluces. Or, aucun des deux princes ne veut renoncer à ce territoire. Le duc propose de

[21] *Ibid*., p.802-803.

conserver le marquisat et en échange de céder à Henri IV une partie de la Bresse, Barcelonnette et ChâteauDauphin (Casteldelfino). Le Traité de Paris est signé le 27 février 1600 : le duc doit finalement choisir entre rendre le marquisat ou céder ses territoires de la rive droite du Rhône dans un délai de 3 mois. Mais le duc hésite et ne respecte pas la date, attendant certainement une aide de l'Espagne qui ne vient pas. C'est ainsi qu'Henri IV déclare la guerre à la Savoie le 11 août 1600. Cette guerre franco-savoyarde dure peu de temps et Charles-Emmanuel Ier est très vite contraint de signer le Traité de Lyon le 17 janvier 1601. Il conserve le marquisat de Saluces mais perd définitivement ses possessions au-delà du Rhône, c'est-à-dire la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey. Le duc de Savoie perd ses illusions : il ne pourra pas agrandir son duché à l'ouest en prenant des territoires au royaume de France. Il se tourne désormais vers l'Italie et plus particulièrement vers le Montferrat et le Milanais et puisque qu'il ne reçoit pas le soutien de l'Espagne, il décide de se rapprocher de son ancien ennemi français. Ce rapprochement prend tout son intérêt pour Henri IV dans son grand projet d'anéantissement des Habsbourg d'Autriche. En effet, les deux princes se rejoignent sur la même volonté de conquérir le duché de Milan. Le duc de Savoie car il rêve de se créer un royaume et que les seuls territoires qu'il peut désormais tenter de conquérir sont ceux à l'est de son duché et le roi de France car prendre le Milanais serait un moyen d'évincer les Espagnols d'Italie et surtout d'ériger une barrière infranchissable entre les possessions des Habsbourg de Vienne et celles des Habsbourg de Madrid. Afin de sceller cette alliance offensive, les enfants des deux princes seraient mariés. C'est un projet qui a déjà été évoqué en 1604[22] mais qui n'a pas eu de suite. En 1607, le plan prend forme, des ambassades sont menées et des propositions échangées. On apprend ainsi dans une instruction datée de mars 1607 destinée à l'ambassadeur français le seigneur de Chevrières partant en Savoie[23] que l'ambassadeur du duc a fait savoir lors de son séjour à Rome que Charles-Emmanuel Ier avait des propositions concrètes autour de cette possible alliance à la fois offensive et matrimoniale. Cette instruction comporte ainsi le résumé de ce qui a été proposé par le duc de Savoie et ce que doit répondre le Sieur de Chevrières de la part d'Henri IV. Charles-Emmanuel Ier « désire qu'il plaise à sa Majesté donner et accorder en mariage au prince son fils

[22] BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, [version ePub], Paris, Fayard, 2009, Troisième partie, Chapitre VIII, « L'Italie » : « En 1604, il fait à Henri IV des propositions matrimoniales pour leurs enfants et envisage une invasion du Milanais par une armée franco-piémontaise ».

[23] BNF, Français 17830, vue 314-334 : « Instruction au sieur de Chevrières allant en Savoye au mois de Mars 1607 ».

aîné Madame sa fille aînée et lui donner en dot les pays de Bresse, Bugey et Valromey ». En échange, le duc propose de renoncer à l'alliance espagnole et d'entrer en guerre pour la conquête du duché de Milan avec l'aide d'Henri IV. Il demande qu'à l'issue de la conquête le duché de Milan lui appartienne en propre et que ses successeurs puissent en hériter. Dès lors, le duc de Savoie « restituera à sa Majesté lesdits bailliages de Bresse, Bugey et Valromey mais aussi lui transportera et cédera pour elle et ses successeurs à jamais tout le pays et duché de Savoie avec les places et forteresses d'icelui ». Henri IV envoie donc le Sieur de Chevrières auprès du duc de Savoie afin de savoir si la proposition est toujours d'actualité et si tel est le cas, lui signifier qu'il est d'accord pour négocier une alliance. Le roi de France reconnait « combien leur union peut être utile et avantageuse à leursdits enfants et à leurs États ». C'est pour cette raison qu'il décide au sujet du mariage d'Élisabeth et de Victor-Amédée « d'en convenir à présent avec ledit duc sans avoir égard au bas âge de madite dame et aux autres partis qui s'offrent, ni même à la jalousie que leurs communs voisins ne peuvent prendre ». Ce mariage leur permettra de « bâtir sur ce fondement une très étroite et solide amitié et considération avec lui et qui soit pour passer à leurs successeurs ». Une question d'importance se pose, puisqu'Élisabeth n'a pas encore cinq ans et est loin d'avoir l'âge pour se marier, comment procéder pour le contrat de mariage ? Henri IV propose de rédiger le contrat de mariage dès à présent et d'attendre qu'Élisabeth atteigne « l'âge nubile » afin de le mettre en exécution. Il souligne aussi qu'il est coutume de doter les Filles de France en argent et non en terres mais qu'il pourrait « se laisser aller au désir dudit duc en cette occasion » si les avantages que cette alliance pourrait lui procurer sont conséquents. Dans l'instruction est aussi prévue une réponse dans le cas où Charles-Emmanuel I^{er} veule dès à présent récupérer la Besse, le Bugey et le Valromey. Sont ensuite expliquées les modalités que supposent une guerre contre Milan. Si la Savoie déclare la guerre à Milan, cela sera considéré comme une attaque française contre l'Espagne, d'où l'intérêt de s'allier ou (d'assurer la neutralité) avec les Ligues Suisses, Venise et le Pape. L'instruction se termine sur une note peu confiante : « Le Roi véritablement espère recueillir peu de fruits de cette négociation tant pour l'incertitude et l'inégalité qu'elle a ci-devant remarqué aux volontés et délibérations dudit duc les difficultés et obstacles que sa Majesté prévoit que se rencontreront à l'exécution de cette proposition que pour avoir occasion de croire que ledit duc n'aspire qu'à recouvrer et retirer de ses mains sous quelque couleur et prétexte qui étoit les trois bailliages […] ». On comprend donc que le projet est fragile pour le moment. S'il

parait intéressant pour les deux parties, il n'est discuté à nouveau qu'en octobre 1609. Henri IV envoie les maréchaux de Lesdiguières et Bullion vers le duc de Savoie pour lui faire savoir ses résolutions concernant leur alliance. L'équilibre européen est alors menacé avec le début de la guerre de succession des duchés de Clèves, Berg et Juliers. Henri IV veut profiter de la situation et a prévu de déclarer la guerre à l'Espagne au printemps 1610. Il décide ainsi d'informer le duc de Savoie de ses projets et de reprendre leur projet d'attaque contre le duché de Milan. Henri IV promet à Charles-Emmanuel Ier « douze mil hommes de pied, douze cent chevaux et quatre cent Carabins », « vingt canons, attirail, poudres et boulets pour tirer jusques à trente ou quarante mil coups » et « soixante mil livres »[24]. On s'attarde ensuite sur les autres demandes du duc et notamment sur le fameux mariage d'Élisabeth et Victor-Amédée. Cette ambassade servira à déterminer « en quel temps on doit faire venir Messieurs de Nemours, Marquis de Ollianoy et autres Députés pour passer le contrat de mariage d'entre Madame et M. le Prince de Piémont ». Une chose est sûre, c'est qu'Henri IV ne souhaite pas qu'Élisabeth soit mariée maintenant et parte en Piémont : « Étant Madame jeune et délicate comme elle est, il n'est à propos de lui faire encore changer d'air et de nourriture joint que leurs Majestés désirent l'élever et dresser de leur main et jouir de sa présence en attendant qu'elle ait atteint l'âge propre pour être mariée ». Le mariage n'est donc toujours pas fixé et aucun article n'est négocié. Dans une seconde instruction à Mr de Bullion en octobre 1609[25], l'ambassadeur français doit confirmer au duc la parole qu'a donnée Henri IV sur le mariage de leurs enfants. En effet, Charles-Emmanuel Ier de Savoie a envoyé à la cour de France son ambassadeur le Sieur de Jacob quelques temps auparavant « exprès pour supplier sadite Majesté de l'honorer et sa maison de son alliance par le moyen dudit mariage ». Élisabeth est toujours très courtisée et Charles-Emmanuel veut des garanties, le Sieur de Bullion doit donc expliquer que :

> « S.M […] ayant naturellement toujours aimé la personne dudit Duc et estimé son courage et les autres vertus et qualités héroïques et louables que l'on voit en lui dont elle a su que Monsieur le Prince son fils est bon imitateur et sera vrai successeur, a trouve bon d'entendre & consentir

[24] BNF, Français 15870, vue 87-102 : « Instructions aux maréchauts de Lesdiguières et Bullion envoier vers le duc de Savoie. Articles sur lesquels le roy a déclaré ses intentions pour servir d'instruction et de commandement au sieur Bullion conseiller & allant trouver le sieur Desdiguières Mareschal de France et avec luy ou sans luy M. le duc de Savoye pour le servie de sadite majesté » 13 octobre 1609.
[25] *Ibid.*, vue 102-123 : « Instruction à Monsieur de Bullion allant en Savoye en octobre 1609 ».

> au mariage de sa fille aînée qu'elle aime vrement avec ledit Prince qui lui a été proposé et demandé par ledit Sieur Jacob au nom du père & du fils, et le préférer aux plus grands partis de la Chrétienté qui lui ont été présentés et dont elle est encore recherchée journellement avec des conditions si honorables et utiles pour la personne de sadite fille et pour sa couronne que sadite Majesté se fut laissée vaincre et persuader aux conseils & raisons de ceux qui en ont fait l'ouverture et en continuent encore la recherche & poursuite, Si elle n'eut été retenue de l'affection particulière qu'elle porte à sa personne et maison et de la bonne connaissance qu'elle a des avantages non communes qu'eux et leurs maisons peuvent réciproquement recouvrer d'une vraie conjonction et liaison de leurs volontés, États et puissances tant à présent sur les occasions qui se présentent et que Dieu conservera leurs personnes en vie qu'à l'avenir pour leurs enfants ».

Et cette fois, le projet atteint une étape supérieure puisque l'on commence à préparer un traité d'alliance comprenant le mariage. Henri IV liste dans cette instruction de nombreuses propositions pour s'attacher l'alliance complète et définitive du duc de Savoie. La première étape est de négocier la dot et le douaire d'Élisabeth. Henri IV promet de lui donner une dot « semblable à celui que le feu Roi Henri II donna à sa fille aînée Madame Elizabeth quand elle fut mariée au feu Roi d'Espagne » et demande à Charles-Emmanuel I^{er} de garantir à Élisabeth un douaire « proportionné à la qualité de ladite Dame et au dot qui lui sera donné ». Henri IV s'engage aussi à accorder des gratifications aux autres enfants de Charles-Emmanuel I^{er} et notamment au prince Emmanuel-Philibert. C'est un moyen de détacher définitivement le duc de son alliance avec l'Espagne. Il lui fait le grand honneur de donner sa fille aînée à son héritier mais il promet également d'être généreux envers ses autres enfants. Tout cela a pour but que le duc et tous ses fils se rangent du côté français. Si tout d'abord Henri IV ne s'oppose pas à ce que les enfants de Charles-Emmanuel reçoivent des « bénéfices, charges et bienfaits » du Roi d'Espagne, il considère finalement que le duc de Savoie et ses enfants ne peuvent rester alliés aux deux puissances simultanément. Il explique donc qu'il « serait très aise que ledit Sieur Duc voulu lui donner ses dits enfants avec l'aîné afin de joindre tous ensemble leurs fortunes à celle de Sa maison Royale sans être sujets ni obligé à suivre deux partis qui peuvent devenir ennemis et faire la guerre l'un à l'autre ». Henri IV demande à ce que Charles-Emmanuel ne renvoie pas ses fils en Espagne, arguant que :

> « comme ce gage sera en leur possession ledit Duc ne pourra disposer de lui en toute liberté, le

règne de l'aîné sera moins assuré et S.M ne pourra fonder sur l'assistance de leur maison une entière et parfaite confiance et assurance à cause que le partage desdits enfants et la diversité des partis qu'ils suivront, partageront et diviseront aussi les cœurs et volontés des sujets des États et pays dudit Duc et les rempliront avec le temps de partialités & factions qui affaiblieront grandement la puissance dudit Duc et de son fils & produiront des effets très périlleux »

Le roi de France explique qu'il comprend que les autres enfants ne doivent pas être désavantagés par la rupture avec l'Espagne, il offre donc au prince Emmanuel-Philibert une pension à l'année dès janvier 1610 si la France et la Savoie n'entrent pas en guerre contre l'Espagne et il souligne que cette pension sera même plus élevée que celles des princes de sang français. Il sait aussi que ce qu'il lui promet est inférieur à l'offre espagnole mais explique que l'alliance française serait plus avantageuse car les bienfaits de l'Espagne « sont plus incertains et moins profitables et commodes, aussi les déportent-ils pour engager sous leur joug et domination les Princes ausquels ils les concèdent et en ce faisant leur rogner les ailes et leur ôter les moyens de s'accroître que pour bienfaits à leurs personnes et fortunes particulières ». Au contraire, les gratifications accordées par les Rois de France « font gloire d'avancer en honneur et grandeur en leur Royaume les Princes étrangers ». Dans le cas où la guerre est déclarée, il promet à Emmanuel-Philibert des « avantages », certainement des terres conquises. Au troisième fils de Charles-Emmanuel I^{er} qui est Cardinal, il promet que si, comme annoncé, il a été gratifié de l'Archevêché de Montreuil et que les Espagnols lui enlèvent sa charge à cause du changement de camp de ses frères, il le récompensera de manière équivalente. Pour le dernier fils du duc, Thomas, Henri IV propose qu'il « prenne nourriture auprès de Monseigneur le Dauphin & à cette fin le gratifier d'un appointement honnête pour s'entretenir auprès de sa personne, afin qu'il s'insinue en son amitié et bonne grâce à l'imitation de sesdits frères envers sadite Majesté ».

Toutes ces promesses marquent une avancée des négociations vers un traité d'alliance qui est à nouveau discuté quelques temps plus tard dans une nouvelle instruction à Messieurs de Lesdiguières et de Bullion[26]. La situation est très claire dès le début de l'instruction : « il est question maintenant d'exécuter ce qui a été projeté » au sujet du duché de Milan et de l'alliance

[26] *Ibid*., vue 123-124 : « Instruction à Messieurs de Lesdiguières et Bullion allans en Savoye pour le mariage de Madame Christine Elizabeth de France avec le Prince de Piedmont ».

franco-savoyarde. Le contrat de mariage d'Élisabeth et Victor-Amédée sera passé « si tôt que la guerre sera ouverte » dans le cadre d'un « traité de ligue offensive et défensive entre eux envers et contre tous Rois princes et potentas ou si il sont contraints et obligés de faire et entreprendre la guerre pour le bien avantage et sûreté de leurs Royaumes et États sans aucune réservation ou exception de laquelle ligue le Roi et ledit duc ni leurs enfants ne puissent se départir et retirer que de consentements et avis de l'un et de l'autre ». Ce traité devra aussi mentionner la « qualité et temps du secours réciproque qui sera donné de part et d'autre distingué en cas de guerre offensive ou défensive en proportionné aux moyens et pouvoirs des partis avec équité et raison ». Ce traité doit être conclu le plus rapidement possible, que l'on commence la guerre en 1610 ou qu'elle soit différée, afin de se prévenir d'une vengeance espagnole. Dès que le duc de Savoie aura donné son accord, les sieurs Lesdiguières et Bullion recevront un pouvoir spécial pour conclure le traité. Le Traité de Brussol (ou Bruzolo) sera finalement signé le 25 avril 1610[27]. C'est un traité en deux parties. Le premier traité comporte cinq articles. On apprend tout d'abord qu'Henri IV compte entrer en guerre dès le mois de mai « se servant de l'occasion de l'affaire de Clèves » mais aussi le nombre de gens de guerre que les deux alliés comptent mobiliser pour la conquête du duché de Milan (14 000 hommes de pied, 1000 à cheval, 1000 arquebusiers à cheval et 30 canons pour le duc ; 14 000 hommes de pied, 12 000 à cheval, 400 carabins et 10 canons pour le roi). Il est également précisé que dès que le duc sera entré en possession du duché, il donnera aux Français la forteresse de Montmélian qu'ils détruiront. En guise de garantie, le duc met dès à présent en dépôt la forteresse de Pignerol. Le dernier article prévoit la rencontre des ambassadeurs le 25 juin 1610 afin de conclure le contrat de mariage d'Élisabeth et de Victor-Amédée. Le second traité est un traité de ligue offensive et défensive. La première chose qui y est dite est que le traité de mariage entre Élisabeth et Victor-Amédée a été convenu entre les deux parties. C'est un moyen pour Henri IV de montrer « qu'il affectionne la prospérité et grandeur de la Maison de Son Altesse, à l'égal de la sienne » ce qui est une grande avancée pour la Maison de Savoie qui espère un titre royal depuis plusieurs siècles. Ils établissent ici les modalités de cette ligue dirigée explicitement contre l'Espagne et qui durera durant toute la vie des deux princes et jusqu'à la mort du dernier de leurs enfants. La ligue est ouverte à d'autres princes qui voudraient s'opposer

[27] BNF, Dupuy 538, f.63 à 74 : « Traité conclu entre Henri IV et le duc de Savoie [Charles-Emmanuel], Brusol, 25 avril 1610 ».

à l'Espagne. Le but premier est de mettre en place le plus rapidement possible une armée composée de forces communes. Une des modalités principales est que le Roi et le duc ne peuvent traiter aucune paix ou trêve avec l'Espagne sans l'accord de l'autre. Dans le cas où l'un des deux voudrait lancer une guerre offensive, il doit avoir le consentement de son allié. Sont ensuite indiquées les ressources humaines et matérielles que chaque allié doit apporter en cas de guerre offensive. Si la guerre est déclarée sans le consentement de l'autre allié, les forces fournies comporteront la moitié moins de gens. Nous avons donc ici un parfait exemple de ce que peut apporter une alliance matrimoniale à deux pays. Si le projet était à la base de marier Élisabeth et Victor-Amédée il a finalement débouché sur un traité d'alliance offensive et défensive contre l'Espagne.

Ce projet de mariage entre Élisabeth et Victor-Amédée de Savoie fait partie d'un plan bien plus grand dessiné par Henri IV. En effet, la politique dynastique envisagée par le roi de France prend un nouveau tournant avec la naissance de quatre nouveaux enfants en quatre ans : une seconde fille, Christine en 1606 ; un second fils, M. d'Orléans en 1607 ; un troisième garçon, Gaston en 1608 et une dernière fille Henriette-Marie en 1609. Du côté politique, c'est une période faste pour Henri IV. Si au début de son règne la France était minée par les guerres de Religion, Henri IV a su constituer des alliances solides et se montrer indispensable pour l'équilibre européen, notamment dans le maintien de la paix entre les protestants et les catholiques. Les années 1607-1609 marquent une période d'apaisement des conflits, ce qui profite à la France. Henri IV a fait la paix avec l'Espagne ; s'est allié avec l'Angleterre ; a conquis le duc de Savoie et le Pape et a trouvé de nouveaux alliés solides, les Provinces-Unies et les cantons suisses. Le but ici est de garantir avec les mariages de ses six enfants le maximum d'alliances qui permettront à la France de rester la première puissance européenne. On trouve ainsi la trace dans plusieurs sources du grand projet dynastique qu'avait imaginé Henri IV de 1608 à sa mort. Nous pouvons ici citer un long passage des mémoires de Richelieu :

> « Lorsqu'il parloit du mariage du Roi son fils, il estimoit toujours que le plus avantageux qu'on pût faire étoit l'héritière de Lorraine, si le duc n'avoit point d'autres enfans ; ajoutant que ce lui seroit un grand contentement de voir que ce royaume fût agrandi des dépouilles dont il avoit reçu des maux indicibles. Il témoignoit souvent être du tout éloigné de marier sa fille aînée au roi d'Espagne, qui depuis l'a épousée ; alléguant pour raison que la

disposition de ces deux États étoit telle, que la grandeur de l'un étoit l'abaissement de l'autre ; ce qui rendant l'entretien d'une bonne intelligence entre eux du tout impossible, les alliances étaient inutiles à cette fin entre les deux couronnes, qui considèrent toujours plus leurs intérêts que leurs liaisons. Pour preuve de quoi il alléguoit d'ordinaire l'exemple du mariage d'Élisabeth avec Philippe II, qui ne produisit autre fruit qu'une misérable mort à cette innocente et vertueuse princesse. Il ajoutait à ce discours que, s'il eût désiré marier une de ses filles en Espagne, c'eût été avec un des puînés déclaré duc de Flandre, et non avec l'héritier de la couronne. Et il y a lieu de croire qu'il se proposoit, s'il eût vécu encore dix ans, tellement travailler l'Espagne par la guerre des Hollandais, que, pour se priver des dépenses indicibles qu'il lui falloit faire pour conserver la Flandre, elle se fût enfin résolue d'en donner la souveraineté à un de ses cadets, à condition qu'épousant une de ses filles il eût moyenne avec les États une bonne paix , dont il eût été d'autant plus volontiers le ciment qu'il s'y fût trouvé obligé par les intérêts de son gendre et de sa fille, et par la plus haute considération d'État que la France puisse avoir devant les yeux sur ce sujet , étant certain que voir diviser les provinces de Flandre du corps de la monarchie d'Espagne, est un des plus grands avantages qu'elle et toute la chrétienté puissent acquérir.

Sept mois avant sa mort, étant à Fontainebleau, le dessein qu'il avoit de marier mademoiselle de Verneuil avec le petit-fils du duc de Lesdiguières, lui donna lieu, en traitant cette affaire, d'entretenir le duc, en présence du sieur de Bullion, de la plupart de tout ce que dessus, et ensuite des principaux desseins qu'il avoit pour l'établissement de tous ses enfans. Il lui dit, entre autres choses, qu'il se proposoit de faire comme un architecte, qui, entreprenant un grand édifice, regarde principalement à en assurer le fondement, et qui veut appuyer son bâtiment de divers arcs-boutans puissans en eux-mêmes, et d'autant plus utiles à sa fin qu'ils ne sont faits qu'en cette considération. Qu'il vouloit établir le règne de. M. le Dauphin, en sorte que toute la puissance de ses autres enfans légitimes et naturels fût soumise à son autorité, et destinée à servir de soutien et d'appui à sa grandeur contre la maison de Lorraine, qui de tout temps s'étoit proposé d'affoiblir l'État pour s'emparer plus aisément de quelqu'une de ses parties ; Qu'en cette considération il aurait marié son second fils, qui portoit le titre de duc d'Orléans, avec mademoiselle de Montpensier, tant parce que c'étoit une riche héritière, qu'afin d'empêcher qu'il ne prît un jour quelque alliance étrangère qui pût être préjudiciable au repos du royaume. Qu'il avoit tellement le bien de l'État devant ses yeux, qu'il étoit en doute s'il lui donnerait en propre le duché d'Orléans; mais que s'il lui destinoit cet apanage il le priverait de la nomination des bénéfices et offices, parce qu'il ne savoit en user

> autrement sans énerver l'autorité royale, et communiquer la puissance du maître à ceux qui doivent obéir comme sujets ; Qu'il ne parloit point de partager le second, vu que, si Dieu lui laissoit la vie quelques années, il prétendent le jeter au dehors en lieu utile à la France, et dont ses alliés ne pourraient prendre jalousie ; Qu'il avoit toujours destiné sa fille aînée pour la Savoie, estimant qu'il étoit plus utile à un grand roi de prendre des alliances avec des princes ses inférieurs, capables de s'attacher à ses intérêts, qu'avec d'autres qui fussent en prétention d'égalité ; Qu'il n'avoit point encore de dessein pour ses deux autres filles, mais qu'il ne doutoit pas qu'avec le temps Dieu ne fit naître des occasions qu'il étoit impossible de prévoir ; Que, par souhait, il en eût bien voulu mettre une en Flandre aux conditions exprimées ci-dessus, et l'autre en Angleterre, en sorte qu'elle y pût apporter quelque avantage à la religion. »[28]

Ce programme matrimonial est activement entretenu par Henri IV qui envoie des ambassadeurs dans les pays concernés afin d'ouvrir des négociations. Seul le projet de mariage entre Élisabeth et Victor-Amédée est poursuivi jusqu'à la rédaction d'un contrat de mariage. Les autres projets sont en bonne voie mais toutes les négociations sont stoppées net par la mort brutale d'Henri IV le 14 mai 1610.

III. Les projets finaux : la politique matrimoniale de Marie de Médicis

L'assassinat d'Henri IV propulse sur le trône son fils aîné Louis XIII alors âgé de huit ans. C'est donc Marie de Médicis qui est désignée pour assurer la régence au nom de son fils. Dès son arrivée au pouvoir, elle rompt avec la politique de son défunt mari et cela impacte le grand projet dynastique qu'avait prévu le roi. En effet, une des premières décisions de Marie de Médicis est de se rapprocher de l'Espagne dans le but de réunir la Chrétienté par la paix entre les deux puissances. Alors qu'Henri IV était sur le point de déclarer la guerre à l'Espagne, Marie de Médicis souhaite au contraire construire une véritable alliance dans le prolongement de la paix de Vervins. Ce rapprochement entre les Bourbons et les Habsbourg est confirmé par la négociation du double mariage franco-espagnol. Comme nous l'avons vu précédemment, la perspective d'un ou de plusieurs mariages entre les enfants d'Henri IV et ceux de Philippe III

[28] MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Tome 7, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1837, p.14-15

reste globalement toujours présente, que ce soient des projets pour Louis et Anne, Élisabeth et Philippe ou encore Christine et Charles. Dès septembre 1601, le pape Clément VIII encourage le rapprochement des deux pays par un mariage de Louis et Anne, nés à quelques mois d'écart. En 1605 avec la naissance de l'Infant Philippe, on pense pour la première fois à un double mariage de Louis et Anne et d'Élisabeth et Philippe. Les projets atteignent leur apogée en 1608. Le projet d'un ou de plusieurs mariages franco-espagnols est toujours encouragé par la papauté, désormais représentée par Paul V. Sentant le pays menacé par l'alliance d'Henri IV avec les Provinces-Unies, le Conseil d'Espagne décide en mars 1608 d'envoyer un ambassadeur extraordinaire faire une nouvelle proposition à Henri IV. En juillet, Don Pedro de Toledo arrive en France propose à nouveau le mariage de Louis et d'Anne ainsi que celui de Christine avec l'infant Charles qui récupéreraient le gouvernement des Pays-Bas en cadeau de mariage. Il laisse aussi entendre la possibilité d'un troisième mariage du prince des Asturies avec l'aînée des Filles de France. Ces mariages seraient associés à une trêve entre l'Espagne et la France et permettrait à Philippe III de régler la question des Provinces-Unies, privées de l'aide française. Henri IV accueille la proposition d'un bon œil mais il est hors de question pour lui d'abandonner son alliance avec les Provinces-Unies, couronnée par la signature du traité de la Haye le 23 janvier 1608. Les négociations sont périlleuses et sont au bord de la rupture en octobre alors même qu'Henri IV reprend ses idées de ligue italienne et reçoit la proposition de mariage d'Élisabeth avec Victor-Amédée de Savoie. Henri IV et son ministre Villeroy décident assez vite de suspendre ces discussions autour des mariages franco-espagnols pour se concentrer sur la négociation de la trêve entre les Provinces-Unies et l'Espagne. La trêve de douze ans est signée le 9 avril 1609 et Henri IV oublie les propositions de mariage de l'Espagne pour construire son grand projet dynastique dont nous avons parlé plus tôt. Alors que les tensions atteignent leur apogée au début de l'année 1610, la guerre ouverte entre la France et l'Espagne semble inévitable. Le pape ainsi que le Grand-duc de Toscane décident de servir d'intermédiaires entre les deux puissances. C'est ainsi que Mateo Botti, envoyé du grand-duc de Toscane à la Cour de France suggère à nouveau à Villeroy la possibilité d'une alliance matrimoniale franco-espagnole. Avant même que les négociations puissent aller plus loin, Henri est assassiné et c'est désormais Marie de Médicis qui dirige le pays pour son fils mineur. C'est l'occasion parfaite pour l'Espagne : la régence étant une période d'affaiblissement du pouvoir monarchique, la France a besoin de paix autant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Le roi

d'Espagne Philippe III en profite pour réactualiser ses propositions. Le rapprochement entre la France et les Habsbourg apparait comme une garantie pour la paix européenne. C'est à l'occasion du sacre de Louis XIII le 17 octobre 1610 que le duc de la Feria, ambassadeur espagnol à la cour française, propose à nouveau le mariage de Louis avec une infante espagnole et celui d'Élisabeth avec le prince des Asturies. Pour son fils, Marie de Médicis veut le plus glorieux et lui choisit donc Anne comme future épouse. L'infante étant l'aînée de la famille des Habsbourg d'Espagne elle apporte également avec elle une perspective de succession au trône espagnol. Du côté d'Élisabeth, les choses sont plus compliquées. Comme prévu par Henri IV, Marie de Médicis a signé officiellement le contrat de mariage de sa fille aînée avec le prince héritier de Savoie le 25 juin 1610 et a l'intention de conserver cette alliance. L'Espagne menace de refuser l'infante à Louis XIII dans le cas où Élisabeth ne serait pas promise à Philippe. Marie de Médicis, préférant le prestige de l'Espagne, fait donc part à Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie de sa volonté de rompre le contrat de mariage. Le duc de Savoie est outré et pousse donc les princes français à protester contre les mariages espagnols qui se préparent. Il tente aussi d'attaquer à nouveau Genève, alliée de la France. Ses manœuvres sont stoppées par les Français ce qui le pousse à abandonner les armes avec la signature d'un traité d'accommodement le 10 mai 1611[29]. En octobre 1611, Marie de Médicis envoie Lesdiguières et Bullion vers le duc, espérant calmer sa colère et conserver l'alliance malgré la rupture du contrat de mariage entre leurs enfants. Cette ambassade fait l'objet d'une instruction[30] que nous avons pu retrouver, dictée par « Leurs Majestés qui ont toujours désiré et désirent encore de témoigner audit duc leur amitié et bienveillance ». Premièrement, Marie de Médicis lui conseille de « séparer les gens de guerre qu'il avait assemblés pour employer aux effets de ladite alliance » et surtout de chercher « les moyens de se réconcilier avec ledit Roi d'Espagne que l'on savait être grandement irrité et offensé de la susdite alliance contre la France et ledit duc ». On explique au duc que Marie de Médicis et Louis XIII ont été obligés par les circonstances d'écouter les propositions espagnoles, pour ne pas susciter « l'indignation dudit roi d'Espagne contre leurs Majestés par un refus qui en cette saison pourrait encore être plus préjudiciable ». Si cela n'avait été que leur décision, ils auraient voulu conserver le projet de mariage avec Victor-Amédée. Comme preuve,

[29] DU MONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, tome 5, partie 2, Amsterdam, P. Brunel, R. et J. Wetstein, G. Smith, H. Waesberge, et Z. Chatelain, 1728, p.166.
[30] BNF, Fr 15870, vue 125-133 : « Instruction à Messieurs de Lesdidières et de Bullion allans vers le duc de Savoye » 25 octobre 1611.

ils expliquent qu'ils ont refusé la proposition anglaise qui consistait à marier Élisabeth au Prince de Galles, lui proposant à sa place sa sœur cadette Christine comme nous le verrons prochainement. Marie de Médicis s'excuse donc tout en rappelant au duc que leur alliance tient toujours. C'est d'ailleurs pour la poursuite de cette alliance qu'elle parle « ingénument et ouvertement audit duc de Savoie tant afin qu'il ne s'attende plus longtemps au mariage de madame pour son fils puisque la nécessité des affaires du Royaume requiert que leurs Majestés embrassent les occasions et ne crois aussi que elles aient volonté de s'en servir à sa ruine ». Le duc doit désormais trouver une autre épouse pour son fils, ce qu'il a déjà commencé à faire en se tournant vers l'Angleterre. Marie de Médicis est contre cette union et propose plutôt au duc de « prendre une des princesses de Florence car ce parti serait agréable aux deux Rois ». Le but serait de construire enfin la fameuse ligue italienne dont rêvait Henri IV : « il peut par ladite alliance conjoindre et unir ensemble tous les princes et potentats d'Italie pour leur commune défense et conservation de quoi chacun connaît qu'ils ont à présent plus de besoin durant le bas âge du Roi et dont ce dessein sera très agréable au pape il est désirés des Vénitiens comme nécessaire à tous ». Marie de Médicis rappelle à plusieurs reprises que si le duc de Savoie « était assailli et opprimé en sa personne et en ses États par aucun, lesdites Majestés joindront tout leur puissance forces et moyens aux siennes pour sa juste défense ». L'ambassade a aussi pour objectif de convaincre le duc d'abandonner ses prétentions sur le pays de Vaux. Sur une note moins confiante, on rappelle au duc que les gratifications accordées à ses enfants sont suspendues en attendant de voir quelle alliance matrimoniale il choisira pour son fils aîné. Pendant ce temps, Villeroy continue de s'occuper des négociations avec l'Espagne et il est décidé de doubler l'accord matrimonial d'une alliance diplomatique. Les articles préliminaires du contrat de mariage sont signés le 30 avril 1611 à Fontainebleau par Villeroy et Don Inigo, en même temps qu'une ligue défensive d'une durée de dix ans. Ces deux alliances, matrimoniale et diplomatique, composent le traité secret de Fontainebleau, dont nous avons seulement retrouvé des extraits en italien[31]. En France, la déclaration du double mariage est faite le 26 janvier 1612 au Conseil du Roi, seuls Lesdiguières et Bouillon émettent une condition, la conservation des anciennes alliances. Trois mois plus tard, le 25 mars 1612 les

[31] DU MONT, *op.cit.,* p.165-166, « Articoli Preliminari conchiusi tra Nicolas de Neufville Commissario di sua Maesta Christianissima, e D. Innigo di Cardenas Ambassadore di sua Maesta Cattolica per pervenire al doppio Maritaggio di Luigi XIII Rè di Francia con Anna Infante di Spagna, e di Filippo Principe di Spagna, & Elisabetta Principessa di Francia. A Fontainebleau li 30 d'April 1611 ».

mariages sont rendus officiels et publiés dans tout le royaume. Les contrats de mariage sont signés le 22 et le 25 août suivants.

Élisabeth n'est donc plus sur le marché matrimonial, ce qui n'est pas le cas de ses plus jeunes sœurs Christine et Henriette-Marie. Avant sa mort, Henri IV souhaitait marier une de ses filles cadettes avec le Prince de Galles et l'autre avec un infant espagnol. Henri IV les voyait ici interchangeables selon le cours des négociations. Si la mort d'Henri IV déstabilise le projet de mariage concernant Élisabeth, ce n'est pas le cas de ceux de ses sœurs. Comme dit précédemment, si l'alliance avec l'Espagne est actée, les anciennes alliances sont également conservées. La France continue de soutenir les Provinces-Unies et la Savoie et Villeroy relance les projets d'un mariage avec le Prince de Galles, contre l'avis du pape et de l'Espagne. Le 29 août 1610, soit quelques mois après la mort du roi, Louis XIII signe un traité[32] avec Jacques Ier d'Angleterre pour « conserver et accroître entre Princes voisins une bonne paix et amitié ». Les deux rois confirment ici qu'ils poursuivront l'alliance défensive qui avait été négociée entre Henri IV et Jacques Ier. On rajoute cette fois que ce « traité de Ligue, alliance et union sera perpétuel ». La majorité des articles établissent les conditions de ce traité et notamment la quantité du secours militaire que les deux alliés doivent fournir en cas de besoin. On discute à nouveau du commerce et des droits commerciaux de chacun. C'est certainement à cette occasion que l'ouverture est faite pour reprendre les négociations en vue d'un mariage. Si nous n'avons pas trouvé de documents officiels concernant ces discussions, les « remarques de Mr d'Aire sur les articles du mariage projeté entre le feu Prince de Galles et Madame Christine »[33] nous apportent quelques indications, confirmées par les lettres du Prince de Galles à l'intention de Marie de Médicis[34]. M. d'Aire écrit bien après les négociations puisque le Prince de Galles Henri-Frédéric est décédé (il meurt en 1612). Sur cette alliance, Marie de Médicis et son fils « ont toujours témoigné combien elles le désiraient et le jugeaient utiles aux deux couronnes ». Plusieurs articles ont été problématiques lors des négociations. En premier lieu celui concernant le montant de la dot de Christine qui est de 700 000 écus et que Jacques Ier trouvait insuffisant.

[32] DE SAINT-PREST Jean Yves, *Histoire des traités de paix et autres négociations du dix-septième siècle*, Tome 1, Amsterdam, J.-F. Bernard, 1725, p.258-259 « Traité de Londres entre Louis XIII et Jacques I pour alliance et commerce – 1610 ».
[33] BNF, Français 15990, vue 16-17 : « Remarques de Mr d'Aire sur les articles du mariage projeté entre le feu prince de Wales et madame Christine ».
[34] LE VASSOR Michel, *Histoire de Louis XIII, Roi de France et de Navarre*, Tome 2, Amsterdam, Aux dépens des associés, 1757, p.159.

La réponse a été que « jamais dot de fille de France n'a été si grand et que Madame sa sœur a eu 200 000 écus moins ». Il y a également eu des problèmes sur la renonciation de Christine aux successions collatérales ainsi que sur la restitution de la dot. Il a finalement été décidé que si Christine survivait à son mari et avait des enfants, deux tiers de la dot lui reviendrai et un tiers à ses enfants. Si elle venait à mourir en premier, sans enfants, le Prince bénéficierait de la moitié de la dot. Si elle mourait avant et avait eu des enfants, la dot reviendrait à ses enfants en entier. Enfin, dans le cas où elle survive à son mari, sans enfants, sa dot lui serait entièrement restitué « qu'autrement elle demeurerait sans autre revenu que d'un douaire ou d'une pension qui la ferait dépendre d'autrui sans avoir aucune chose en sa libre disposition ». La grande question que pose cette union est la différence de religion. On accorde sans problème à Christine le « libre exercice de la religion catholique apostolique et romaine pour elle, et tous ceux à sa Maison ». Le dernier point abordé est la date du mariage et il est décidé d'attendre les douze ans de la princesse. Les négociations se font donc assez facilement et ce n'est pas la mort du Prince de Galles en novembre 1612 qui les freine. Comme les princesses françaises, les princes sont aussi interchangeables et les discussions reprennent, remplaçant Henri-Frédéric par son jeune frère Charles, désormais Prince de Galles. On sait d'après le journal d'Héroard que l'ambassadeur de Jacques Ier était en France en janvier 1614 et qu'il était reparti avec un accord en vue du mariage[35]. Nous savons également par Héroard[36] et par Scipion Dupleix que « Milord Haye » est envoyé en France le 1er août 1616 comme ambassadeur extraordinaire de Jacques Ier afin de féliciter Louis XIII et Anne pour leur union mais surtout pour faire une proposition de mariage entre Charles et Christine[37]. Hormis cela, nous avons encore une fois peu d'informations sur les tractations qui eurent lieu. Les mariages espagnols monopolisant toute l'attention dans ces années 1610-1615 et Christine étant encore très jeune, il est possible que les négociations aient été remises à plus tard. D'autant plus qu'à cette période la France subit une rébellion de ses princes de sang et que Jacques Ier d'Angleterre est concentré sur le mariage de sa fille Élisabeth avec l'électeur palatin Frédéric V (1613). On sait également que Jacques Ier n'avait pas uniquement ce projet de mariage en tête. Accablé par des difficultés financières, il pensait également à la possibilité de marier son fils avec l'infante Marie, ce qui lui aurait apporté

[35] FOISIL, *op.cit.*, vol. 2, p.2180.
[36] *Ibid*., vol. 2, p.2388.
[37] DUPLEIX Scipion, *Histoire de Louis le Juste, XIIIe du nom, roy de France et de Navarre*, Paris, Claude Sonnius & Denys Bechet, 1643, p. 101.

une dot considérable et surtout le maintien de la paix avec l'Espagne.

Il faut attendre les années 1618 pour que l'on trouve à nouveau la trace de projets de mariage pour les deux Filles de France. Si après les mariages espagnols Charles-Emmanuel Ier avait cherché à obtenir la main de Christine, ce projet n'avait pas particulièrement été approfondi. Pourquoi ce projet fait-il à nouveau surface en 1618 ? Il n'y a aucune certitude mais Charles-Emmanuel Ier aurait pu profiter de la disgrâce de Marie de Médicis pour réactualiser sa proposition. La reine n'était pas très favorable à la Savoie et le duc se méfiait d'elle. Vexé par le rejet qu'il venait d'essuyer, Charles-Emmanuel Ier voulait faire épouser à son fils une princesse italienne (Gonzague ou Médicis), une infante espagnole ou encore la fille de Jacques Ier d'Angleterre. La situation semble donc bloquée. Le 24 avril 1617, Louis XIII organise un « coup de majesté » afin de récupérer le pouvoir, tenu en otage par sa mère. Il fait assassiner le favori de la reine Concino Concini et exile Marie de Médicis au château de Blois. C'est donc l'occasion parfaite pour Charles-Emmanuel Ier. Les choses vont très vite. Après quelques discussions par ambassadeurs interposés, le duc de Savoie envoie son fils cadet le cardinal Maurice à la Cour de France pour faire part à Louis XIII de ses projets sur le mariage de Victor-Amédée et Christine[38]. Maurice arrive en France début novembre 1618. Louis XIII perçoit les bénéfices que peut apporter ce mariage : ce serait s'attacher définitivement la Savoie aux dépends de l'Espagne et donc opérer un renversement des alliances sur le long terme. C'est aussi se mettre dans les pas de son père en renouvelant une amitié fondée sur l'opposition à la puissance espagnole. Le jeune roi est encouragé dans cette voie par son principal ministre et favori, Charles d'Albert, duc de Luynes mais également par le Duc de Lesdiguières, ambassadeur et diplomate spécialiste de la Savoie. Les négociations sont rapidement fructueuses et auraient pu être encore plus rapides si Louis XIII n'avait pas tenu à ménager Philippe III d'Espagne avec qui il était alors en paix. Du Fargis est donc envoyé en urgence à Madrid afin d'obtenir l'agrément du roi espagnol[39]. Le contrat de mariage est signé le 11 janvier 1619.

Il ne reste donc à Louis XIII qu'une sœur à marier. Henriette-Marie est alors âgée de dix ans et on envisage un instant de la marier à son cousin le jeune Comte de Soissons plutôt qu'à

[38] MUGNIER François, *L'ambassade à Paris du cardinal Maurice de Savoie pour le mariage de son frère Victor-Amédée, 1618-1619*, Chambéry, Impr. de C.-P. Ménard, 1894.
[39] LE VASSOR, *op.cit.*, p.42.

l'étranger. Ce projet semble plutôt éphémère car il n'est présent que dans une seule source du corpus étudié. Dans une lettre datée du 15 avril, sûrement de l'année 1619, Élisabeth raconte à sa sœur Henriette-Marie que Mme de Monglat l'a informé de « toutes [ses] petites amours avec le comte de Soisson ». Si les deux concernés semblent intéressés par cette perspective, Louis XIII se rend vite compte que cette union ne serait pas très utile à la politique française. Reprenant les idées avancées par Henri IV dans son grand projet dynastique et encouragé par le duc de Luynes, Louis XIII fait donc une proposition à Jacques Ier pour marier Henriette-Marie au Prince de Galles, Charles, en 1620 puis à nouveau en 1621[40]. Jacques Ier reçoit gracieusement cette proposition mais la rejette aussitôt : il est alors dans des négociations sérieuses pour marier son fils à l'infante Maria. Comme nous l'avons vu un peu plus tôt, la France et l'Espagne sont prises dans une dynamique de projets de mariage visant à obtenir l'alliance de l'Angleterre contre l'autre puissance. Jacques Ier profite de cette situation pour faire des ouvertures à chacun des deux rois. En 1618, il demande la main de Christine pour son fils Charles mais il est devancé par la Savoie. Il ne s'en offusque pas puisque son but est de pousser l'Espagne à lui faire une ouverture en vue d'un mariage franco-anglais, ce qui se réalise. C'est le début de longues négociations entre l'Angleterre et l'Espagne sous les yeux de la France. Après la mort de son père, Philippe IV reprend les discussions mais la situation politique européenne bloque les avancées. En effet, le gendre de Jacques Ier, Frédéric V, électeur palatin devenu roi de Bohême, vient d'être dépossédé de ses États et de sa dignité électorale. Il est contraint de s'exiler avec sa femme, Élisabeth Stuart à la Haye. Jacques Ier souhaite que le mariage entre son fils Charles et l'infante espagnole permette à sa fille et son mari de retrouver leurs États. L'Espagne se montre très récalcitrante. C'est ainsi que Charles décide de partir mener les négociations en personne. Il s'embarque à destination de l'Espagne le 27 février 1623. Cela ne rend pas les discussions plus simples, au contraire. Le problème de la différence religieuse est aussi très présent. Mais les deux puissances finissent par se mettre globalement d'accord : les premiers articles sont signés en juillet puis confirmés en septembre avant le retour de Charles en Angleterre. On attend toujours la dispense du pape mais Maria prend déjà le titre de princesse d'Angleterre et apprend activement l'anglais. Sa chapelle à Londres est en train d'être construite. Les fiançailles sont fixées au 29 novembre et le mariage au 9 décembre. Jacques Ier continue de demander le

[40] GUIZOT François, *Un projet de mariage royal*, Paris, Hachette, 1863.

rétablissement de son gendre et cela commence à faire faillir le projet. Au début de l'année 1624, n'ayant pas obtenu satisfaction, il rappelle d'Espagne son ambassadeur, Lord Bristol. Philippe IV considère alors le mariage comme abandonné, ce qui est confirmé le 22 mars 1624 par Jacques Ier qui annule et rompt les traités qui avaient été signés. Les projets entre la France et l'Angleterre s'étaient donc interrompus en 1621 et Louis XIII avait s'était alors tourné vers d'autres ambitions. Au printemps 1623, il avait notamment fait des ouvertures en direction des Habsbourg d'Autriche afin de marier Henriette-Marie au futur Empereur[41], entreprises qui se montrèrent totalement infructueuses. L'échec du mariage anglo-espagnol fait renaitre une possibilité d'alliance avec l'Angleterre. Cette fois, c'est Jacques Ier qui en fait la proposition. Tout d'abord, il envoie le futur comte de Holland en France afin de voir si une alliance serait toujours possible en février 1624. Cette proposition de mariage est très bien accueillie par Louis XIII mais également par Marie de Médicis. Devant la réception du projet en France, Jacques Ier choisit le comte de Carlisle pour mener une ambassade à Paris en avril 1624 afin d'entamer des négociations. Carlisle se retrouve face à Richelieu, très ferme sur ses positions. Les discussions sont rudes et retombent sur les mêmes écueils que lors du projet anglo-espagnol. Le principal problème est la religion et la France veut des garanties de Jacques Ier et de son fils sur le traitement des catholiques anglais. Autre difficulté, le pape n'est pas convaincu par cette alliance et retarde l'envoi de la dispense qui lui a été demandé pour le mariage. Il propose même de faire l'entremetteur avec l'Espagne pour marier Henriette-Marie à l'infant Charles et qu'ils obtiennent le gouvernement des Flandres. De son côté, Jacques Ier accepte en août 1624 de signer un acte en faveur des catholiques de son royaume. L'article particulier est convenu et signé le 7 septembre. Il reste toujours à obtenir la fameuse dispense du pape, indispensable pour marier une princesse catholique à un prince protestant. Las d'attendre, les deux rois décident de signer les articles préliminaires le 20 novembre 1624. C'est alors que le pape décide d'accorder la dispense. Le traité de mariage est signé le 12 décembre suivant.

[41] BATTIFOL Louis, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, Calmann-Lévy, 1910, p.463: « Puisque la sœur aînée était reine d'Espagne pourquoi la "petite Madame" n'épouserait-elle pas le fils même de l'empereur germanique ? Il fut question de ce projet au printemps de 1623 : les négociations n'aboutirent pas. ».

Chapitre 3 - Les contrats de mariage, des traités de politique internationale

Précédemment, nous avons vu comment s'organisaient les échanges autour des princesses dans le cadre de projets de mariage et de politiques dynastiques menés à l'échelle européenne. Il nous reste à voir désormais la façon dont sont construits les contrats de ces mariages. Comme nous l'avons dit précédemment, la société des princes a mis en place un véritable marché matrimonial et une économie d'échanges autour des alliances matrimoniales. Les contrats de mariage sont intéressants dans ce cas puisqu'ils nous permettent de montrer que les princesses sont ici des objets d'échange, des moyens de négocier entre deux souverains. En plus de nous apporter ces informations sur le type d'échange dans lequel est placée la princesse, les contrats nous donnent d'autres éléments sur la politique des princes et sur le fonctionnement de la société des princes du XVII^{e} siècle. Si les raisons officielles du mariage sont mentionnées brièvement au début du contrat, il faut comprendre que chaque article a une implication politique[42], rien n'est laissé au hasard. Ce n'est pas un contrat entre deux particuliers : du moment où des souverains sont impliqués, il prend un caractère politique. Le contrat de mariage entre un prince et une princesse prend donc la forme et est conclu comme un traité diplomatique. Les négociations en vue de ce contrat sont donc longues et parfois conflictuelles, elles permettent notamment de trouver un accord sur la dot et le douaire mais aussi sur les modalités de départ de la princesse, l'organisation de sa Maison dans son nouveau pays… De grandes précautions sont également prises au niveau de la possible succession de la princesse au trône de son pays d'origine. La préparation du contrat se fait dans le pays de la fiancée. En France, le contrat est négocié puis rédigé par des secrétaires d'État avec l'aval du Conseil d'État et du Roi. Ils négocient avec les ambassadeurs extraordinaires envoyés par le fiancé qui leur donne les pleins pouvoirs, comme lors d'un traité d'alliance.

[42] VALTAT Monique, *Les contrats de mariage dans la famille royale en France au XVII^{e} siècle*, Paris, A. & J. Picard, 1953, p.8 : « Derrière chaque clause d'un contrat de mariage il y a une intrigue politique ».

I. Élisabeth, la paix

Reprenons l'histoire d'Élisabeth. Son contrat de mariage avec Philippe, prince des Asturies est signé le 25 août 1612 au Palais du Louvre à Paris. Le contrat est dressé par les secrétaires d'État de Louis XIII, ici Nicolas IV de Neufville de Villeroy et Paul Phélypeaux de Pontchartrain et par les ambassadeurs représentants Philippe III, le Duc de Pastrana et Dom Inigo de Cardenas. Ce contrat est passé entre Louis XIII, Marie de Médicis et Philippe III d'Espagne, « mus conjointement d'un singulier soin, comme Rois Très-Chrétiens et Catholiques, d'affermir et assurer la paix et concorde publique […] au commun bénéfice des peuples qui sont sous leur domination »[43]. L'objectif est de « fortifier et tellement étreindre les liens de l'amitié fraternelle et bonne paix » qui avait été conclue par Henri IV et Philippe II en 1598, c'est-à-dire la paix de Vervins, pour « qu'elle soit perdurable » et même perpétuelle. Le double mariage est censé mettre fin définitivement à la rivalité politique et territoriale des deux puissances. Cela devient essentiel et nécessaire, pour elles mais aussi pour les autres souverains qui se retrouvent souvent à devoir se ranger d'un côté ou de l'autre et donc à soutenir militairement et financièrement de grandes guerres. Cet intérêt général européen pour la réconciliation de la France et de l'Espagne s'exprime dans le contrat de mariage qui est signé en présence du nonce apostolique du pape, l'évêque Waldin et de l'ambassadeur du Grand-duc de Toscane, le marquis de Campigle. Leur présence rappelle que c'est le Pape Paul V qui a, à plusieurs reprises, proposé l'alliance et que les deux rois ont été « exhortés et confortés » par le pontife dans cette voie. L'alliance a aussi pu aboutir grâce à « l'entremise de Haut et Puissant Prince Côme de Médicis, Grand-Duc de Toscane », cousin germain de la reine Marie de Médicis. Tout est fait pour que cet échange de princesses soit parfaitement symétrique afin que les deux puissances se trouvent égales. Les princesses sont ici échangées pour la paix des royaumes et le bonheur général des peuples. Ces mariages sont censés apporter la *discordia concors*[44], l'harmonie gagnée par la combinaison d'éléments opposés et/ou en conflit. Anne et Élisabeth sont des rameaux d'olivier et ce rôle passe avant leur statut d'enfant. C'est ainsi que ce contrat est signé alors que les deux petites

[43] DU MONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, tome 5, partie 2, Amsterdam, P. Brunel, R. et J. Wetstein, G. Smith, H. Waesberge, et Z. Chatelain, 1728, p.217-220 : « Contract de Mariage entre Philippes, alors Prince d'Espagne & depuis roi Catholique IV du nom ; & Elizabeth de France, Fille aimée du feu Roi Henri IV, portant Renonciation de la part de ladite Princesses à la Couronne de France & à toute succession paternelle, maternelle & collatérale qui pourroit lui avenir, A Paris, le 25 août 1612 ».

[44] CANOVA-GREEN Marie-Claude. « L'équivoque d'une célébration : les fêtes du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Bordeaux (1615) », *Dix-septième siècle*, vol. 222, n° 1, 2004, pp. 3-24.

princesses sont âgées de seulement neuf et dix ans. Pourtant, comme les particuliers, les membres des familles royales doivent respecter les règles canoniques. Dans le droit canon, le seuil de nubilité est fixé à douze ans pour les filles et quatorze ans pour les garçons. La majorité maritale est identique. Nous sommes donc bien loin de ces âges dans le cas d'Élisabeth et Anne mais puisque ces mariages sont d'intérêt publique, la dispense du pape est obtenue rapidement et sans aucun problème. Les futurs époux obtiennent également une dispense « pour les parentés et consanguinités ». En plus de ces dispenses, Élisabeth doit aussi donner son consentement mais à son âge et avec les implications politiques de son futur mariage, personne n'attend d'elle un refus, elle n'a pas son mot à dire sur le choix de son conjoint. Le mariage doit aussi être autorisé par les parents de la fiancée lorsqu'elle est encore mineure. Il est donc spécifié dans le contrat que ce mariage se fait « de son bon gré & consentement, autorisée de ladite Dame Reine sa Mère ». Il reste une dernière autorisation à obtenir, c'est celle du roi. Tous les contrats de mariage des Enfants de France et des princes de sang doivent être approuvés et signés par le monarque. Un autre point important est la présence de témoins juridiques lors de la signature du contrat. Ici, vingt-cinq témoins sont cités nominativement mais ils sont en réalité bien plus nombreux à assister à la signature. Aux côtés de Louis XIII et de Marie de Médicis sont présents les Princes du sang, les autres Princes du Royaume, les Officiers de la Couronne mais aussi les membres du Conseil du Roi.

Toutes ces informations apparaissent dans la partie introductive du contrat. Viennent ensuite les différentes modalités conclues par les deux parties. Nous trouvons tout d'abord la promesse de mariage. Louis XIII et Marie de Médicis « promettent de bailler en nom & Loi de Mariage madite Dame Élisabeth de France, leur Sœur & Fille aînée, de son bon gré & consentement, autorisée de ladite Dame Reine sa Mère, audit Prince d'Espagne ». De leur côté, les « Roi & Prince d'Espagne ont ensemblement promis & promettent par la bouche dudit Duc de Pastrane, & Dom Inigo de Cardenas, en vertu des susdites Lettres de Pouvoir, que ledit Prince prendra pour Femme & loyale Épouse madite Dame Élisabeth de France, suivant les Lois & Constitutions de l'Église Catholique, Apostolique & Romaine, aussi-tôt qu'elle aura atteint l'âge capable & requis pour être mariée ». Ensuite viennent les modalités économiques du mariage. Le contrat de mariage en plus de son implication politique est également une opération financière avec le paiement de la dot. Dans la famille royale française, la dot des

Filles de France devient l'équivalent en argent de l'apanage des frères cadets du roi. Le fait qu'elles ne reçoivent plus leur dot en terres a été défini progressivement notamment avec la loi salique puis l'édit de Moulins (1566). La loi salique écarte les femmes de la succession et empêche ainsi que le royaume passe dans les mains d'un prince étranger en tant que dot d'une princesse française fille ou sœur de roi. L'Édit de Moulins rend le domaine royal inaliénable. Les frères et sœurs du roi ne peuvent donc pas hériter des possessions de leur père. En échange de cette renonciation, le roi doit à ses frères des apanages et à ses sœurs leurs dots. Comme le dit Monique Valtat, « la dot est une dette de l'État envers les filles de France, au même titre que l'apanage envers les fils de France »[45], la dot et l'apanage ont le rôle de part successorale. Il est ainsi précisé dans le contrat qu'Élisabeth reçoit cette dot « pour tous Droits paternels & maternels, & autres qui lui pourront appartenir & échoir par succession & autrement ». Le contrat de mariage permet de résoudre trois problèmes autour de la dot : sa constitution et son paiement, sa conservation, sa restitution. Pour Élisabeth, la dot sera donc en argent. Philippe III et Marie de Médicis font des dots de leurs filles respectives un arrangement financier, le but étant de « mettre le moins possible main à la bourse »[46]. Les deux princesses reçoivent donc chacune 500 000 écus d'or sol. Pour celle d'Élisabeth, on décide qu'elle sera réglée en une seule fois, la veille de la consommation du mariage, à Madrid. Cette dot sera assurée en « bonnes & suffisantes rentes » et Élisabeth se verra également accorder plusieurs villes en hypothèque. Elle pourra choisir de « jouir desdites rentes és Villes qui lui seront données pour hypothèques » ou « de la rente dudit Dot ». Mais l'assignation de la dot n'est pas la même chose qu'une propriété. La dot et ses modalités d'assignation sont conclues lors du mariage mais le rôle de la dot ne commence que lors de la dissolution du mariage. La dot devient alors une assurance pour la princesse, une garantie en cas de mort de son époux. Si son époux meurt avant elle, la dot lui est restituée pour qu'elle puisse en vivre. Cette somme n'étant pas suffisante pour sa survie, la princesse pourra bénéficier d'un douaire qui est fourni par l'époux pour assurer le train de vie de son épouse s'il venait à disparaître. Monique Valtat explique que « la reine reçoit un douaire parce que la couronne doit aider à conserver en elle ce qui reste de la majesté de son mari, le roi. La monarchie doit un douaire à la reine pour lui permettre de subvenir à ses nouvelles

[45] VALTAT Monique, *op.cit*, p.116.
[46] PERRENS François Tommy, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, 1602-1615*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1869, p.350.

charges, imposées par sa qualité de reine-mère »[47]. Pour les modalités du douaire, c'est le droit du pays de l'époux qui s'impose. En Espagne, la pratique du douaire est remplacée par celle de l'augment de dot. Comme le douaire, il entre en fonction au décès du mari. L'augment est prélevé sur les biens du défunt mari à hauteur d'un tiers de la dot. Élisabeth bénéficiera donc d'un assignat d'une somme de 166 666 écus sols. Si Élisabeth survit à son mari, cet augment de dot lui « sortira nature d'héritage pour elle, les siens et ayants cause ». Cette somme lui sera donnée dès la consommation du mariage et elle pourra en jouir comme pour sa dot. La négociation du douaire permet aussi d'évoquer l'éventualité d'un veuvage d'Élisabeth. Si elle survit à son mari, elle pourra se « retirer franchement et librement dudit Royaume d'Espagne toutes & quantes fois qu'il lui plaira, & avec elle tous ses Officiers, Domestiques & Serviteurs, & retourner en France, faire emmener & apporter avec soi tous & chacuns ses biens, joyaux, accoutrements, vaisselles & autres meubles quelconques, sans que pour quelque occasion que ce soit ou pourroit survenir, il soit fait ou mis directement ou indirectement aucun empêchement ou retardement à son départ, ni en la jouissance dudit augment de Dot, & assignation de deniers de sondit Mariage, qui lui auront été donné ou dû donner ». À cet assignat de dot, Philippe III et son fils ajoutent 50 000 écus d'or sol de bijoux (bagues et joyaux) « qui sortiront nature d'héritage à ladite Dame » et qui lui appartiendront en propre puis seront transmis à ses héritiers. Sur le sujet de la Maison de la future reine, Philippe III lui promet « entretenement pour son État & Maison, tel qu'à Sœur, Fille & Femme de si Grands & si Puissants Rois appartiennent ». Il reste à se mettre d'accord sur la façon dont on procédera pour l'échange des princesses. Élisabeth sera conduite aux frais de Louis XIII et Marie de Médicis « comme il convient à Princesse de telle qualité & alliance qu'elle prend jusques aux Frontières du Royaume d'Espagne ». En parallèle, Philippe III fera la même chose pour Anne. Élisabeth sera « recueillie & reçue honorablement de la part desdits Roi Catholique & Prince d'Espagne, comme appartient à Dame de si haute Maison & Parantage ».

Mais le grand thème qui revient à plusieurs reprises dans le contrat de mariage, c'est celui de la renonciation d'Élisabeth à des possibles successions en France. Malgré le fait que la loi salique l'élimine de la succession au trône français et qu'Élisabeth reçoive une dot conséquente en échange de sa renonciation, une grande préoccupation demeure chez le roi de

[47] VALTAT, *op.cit.*, p.86.

France et cela se manifeste par plusieurs articles sur le sujet ainsi que l'inclusion d'un acte de renonciation dans le contrat. Il a été convenu que pour éviter « toutes causes & prétextes de querelles & contentions à l'avenir entre les descendants desdits Mariages, fondées sur les droits que lesdites Dames & leurs Enfants mâles ou femelles pourroient prétendre aux successions des Royaumes, Pays, Seigneuries & Bien qui appartiennent à Leursdites Majestés Très Chrétienne & Catholique », Élisabeth et ses enfants ne pourront « en aucun temps, sorte & manière succéder aux Royaumes & Seigneuries dudit Roi Très-Chrétien son frère, même à ceux ausquels par faute de mâle, les femmes ont droit de succèder, ni aux biens appartenant à ladite Dame Reine Régente sa Mère, & autres qui pourroient lui échoir & avenir par succession collatérale ». Puisqu'Élisabeth et Philippe sont trop jeunes pour faire cette renonciation, ce sont Marie de Médicis et Philippe III qui promettent que « madite Dame Élisabeth, ni ledit Prince & les Enfants mâles & femelles qui naîtront dudit Mariage ne pourront prétendre ni prétendront aucun droit aux susdits Royaumes, Seigneuries, Pays & Biens Paternels & Maternels, ni autres ci-devant déclarés ». Juste avant qu'elle parte de France, Élisabeth devra approuver et ratifier la renonciation faite par Marie de Médicis et Philippe III. Lorsque le mariage sera célébré, les deux époux devront à nouveau confirmer et ratifier la renonciation. À mesure que cette renonciation sera réitérée, elle devra être enregistrée par le Conseil d'État de Philippe III et transmise à Louis XIII. Le premier acte de renonciation fait par Marie de Médicis pour Élisabeth est collationné à ce contrat de mariage.

Il reste trois étapes pour rendre ce contrat de mariage valide. Tout d'abord, le contrat est signé par Louis XIII, Marie de Médicis, Élisabeth, le Duc de Pastrana et Dom Inigo de Cardena ainsi que par les deux secrétaires d'États qui en sont les auteurs. Le contrat de mariage devient exécutoire seulement lorsqu'il est rendu public par l'apposition du Grand Sceau par le Chancelier de France. Le contrat de mariage doit ensuite être enregistré dans les deux pays. En France, comme pour les ordonnances, les édits, les testaments royaux et les traités de paix, il est reçu par les Parlements, la Chambre des Comptes et la Cour des Aides. Cette formalité est indispensable. La dernière étape est la ratification du contrat par le roi d'Espagne. Puisque ce contrat a été passé par procuration, l'époux qui n'est pas présent s'engage à signer le contrat dans un certain délai. Le contrat est ratifié par Philippe III le 20 octobre 1612 à Ventesilla, en présence des ambassadeurs français Henri de Lorraine, Pierre Brûlart de Sillery et André de

Cochefilet. Encore une preuve que ce contrat est considéré comme un traité international plutôt qu'une affaire privée est que Philippe III dû utiliser sa signature internationale plutôt que sa signature privée (« Yo el Rey »).

II. Christine, la clé de l'Italie

Le contrat de mariage de Christine et Victor-Amédée est signé le 11 janvier 1619, également au Palais du Louvre à Paris. Comme pour Élisabeth, Christine fait ici figure d'objet d'échange. Pour un roi de France, accorder sa sœur en mariage au futur duc de Savoie pourrait être considéré comme une mésalliance, un duc étant inférieur à un roi. Pour Louis XIII c'est pourtant s'attacher un allié d'importance qui lui ouvrira les portes de l'Italie. C'est aussi lier durablement la Savoie à sa politique aux dépens de l'Espagne. Par ce mariage, le roi de France rompt avec la politique pro-espagnole qu'avait commencé à instaurer Marie de Médicis. Du côté du duc de Savoie, ce mariage est d'une grande importance puisqu'il lui apporte la paix avec la France et un nouvel allié assez puissant pour le défendre face à l'Espagne. Ce mariage scelle la rupture définitive entre la Savoie et l'Espagne après des décennies d'oscillations des ducs entre France et Espagne. C'est un moyen pour Charles-Emmanuel, lui-même marié à une infante espagnole, d'officialiser son indépendance. De plus, Christine incarne ici les ambitions royales de la maison de Savoie. La Maison de Savoie prétend en effet au titre royal depuis le XVI^{e} siècle et ses prétentions sont encouragées par les liens matrimoniaux qui se sont tissés depuis plusieurs siècles avec les principales dynasties européennes. Les ducs de Savoie ne sont pas encore rois mais épousent des filles de rois, alternativement françaises et espagnoles. Les premiers mariages avec les Habsbourg et les Bourbons remontent respectivement à 1315 et 1355. Christine est ainsi la dixième princesse française à épouser un duc de Savoie comme le rappelle Pierre Monod[48]. Ces nombreuses alliances portent leurs fruits et assoient la légitimité

[48] MONOD Pierre, *Recherches historiques sur les alliances royales de France et de Savoye*, Lyon, Pierre Rigaud, 1621 : A l'occasion du mariage entre l'héritier du duché Victor-Amédée et la princesse française Christine de France, Monod travaille sur une histoire des relations matrimoniales entre les souverains de France et la Savoie. Cet ouvrage est très bien accueilli par le duc Charles-Emmanuel I^{er} qui en finance la publication en 1621 et favorise le transfert de Monod à Turin. Il s'intègre bien à la Cour et le duc de Savoie le nomme confesseur de la princesse Christine. Charles-Emmanuel I^{er} le charge tout au long de son règne d'écrire plusieurs ouvrages historiques notamment pour défendre les prétentions territoriales du duché. L'ascension au trône de Victor-Amédée Ier en juillet 1630 marque un tournant pour Monod. Grâce à son rôle de confesseur de Christine, les jeunes souverains lui font entièrement confiance et l'utilisent comme historien de cour et diplomate. Il sera notamment envoyé auprès

des Savoie : Victor-Amédée est ainsi arrière-petit-fils d'un roi de France (François Ier), petit-fils d'un roi d'Espagne (Philippe II) et désormais par son épouse beau-frère du roi de France, du roi d'Espagne et du roi d'Angleterre. Les deux souverains, Louis XIII et Charles-Emmanuel Ier, trouvent donc chacun des avantages dans ce mariage, fait pour renforcer leur amitié, l' « étreindre & affermir davantage, & la perpétuer à la gloire de Dieu, au bénéfice de la Chrétienté, & au commun bien des Peuples & États qui appartiennent ausdits Sieurs Roi & Duc ». On remarque tout de même dans l'introduction du contrat que les deux contractants ne sont pas égaux : on souligne que c'est bien le duc de Savoie qui a fait « la demande & recherche » du mariage. Ce contrat de mariage est donc passé entre Louis XIII, « stipulant pour ladite haute & puissante Princesse Madame Chrétienne de France sa Sœur » et le Cardinal Maurice de Savoie, comme « procureur » de son père Charles-Emmanuel Ier et de son frère aîné Victor-Amédée. Comme pour le contrat d'Élisabeth, on voit figurer ici la liste des témoins juridiques. Sont présents à la signature du contrat : la reine Anne, Gaston d'Orléans, Henriette-Marie, les Princes et Princesses de sang, les Cardinaux et les Seigneurs du Conseil du Roi. Le cardinal Maurice est accompagné par « des Ambassadeurs de Savoie, Évêques, Chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade, Ministres, Présidents, Officiers du Conseil dudit Sieur Duc, & autres Seigneurs ». On peut notamment citer le Comte Philibert de Verrue ; le président du Sénat, Antoine Favre et l'évêque de Genève, François de Sales. Nous pouvons souligner ici une grande absence, celle de Marie de Médicis, mère de Christine et reine-mère. Par ces deux statuts, elle devrait pourtant être témoin et signer le contrat. Marie de Médicis n'est pas présente car elle n'a pas vraiment été informée du mariage. Avec son « coup de majesté » en 1617, Louis XIII a manifesté sa volonté de prendre lui-même les reines du royaume aux dépens de sa mère qui ne souhaite pas quitter ses fonctions. Louis XIII prend la décision de l'envoyer en exil et l'assigne à résidence, au château de Blois. Marie de Médicis est tenue à l'écart de toutes les affaires politiques et ainsi du mariage de sa fille. Si le contrat assure que Christine a le « consentement de très-haute, très-excellente & très-puissante Prince Marie », Louis XIII n'a en réalité pas demandé l'avis et encore moins le consentement de la reine-mère[49]. Ce n'est qu'une fois le

de Louis XIII en 1631 par le duc de Savoie pour convaincre Richelieu de reconnaître au duc le titre et le traitement royal, soutenu par le règne des ducs de Savoie sur le trône de Chypre au 15ème siècle.

[49] MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Tome 7, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1837, Tome 7 : « Sur la fin de l'année, le cardinal de Savoie vint en France pour remercier le Roi de l'assistance royale que le duc son père avoit reçue de Sa Majesté, et lui demander Madame, sa seconde

contrat signé qu'il envoie le marquis d'Ornano, colonel des gardes suisses, à Blois pour le faire ratifier par Marie de Médicis[50]. Revenons-en désormais au contenu du contrat de mariage. Louis XIII y promet « bailler par nom & foi de Mariage » sa sœur Christine au prince de Piémont, « laquelle du gré & vouloir dudit sieur roi » accepte de prendre Victor-Amédée pour époux. Ce choix de mots n'est pas anodin et rappelle que Christine n'était pas très enthousiaste à l'idée de ce mariage. Fille d'Henri IV le Grand, elle se voyait déjà épouser roi aussi puissant que son défunt père, comme sa sœur Élisabeth le fit quelques années plus tôt. C'est ainsi que le nonce Bentivoglio écrit dans une de ses lettres datée du 24 octobre 1618 que « *Questa madama non inclina al matrimonio, perchè vorrebbe anch'ella un re, e piuttosto inclinerebbe al principe d'Inghilterra ; e so io ch'ella avrebbe una certa sua speranza di guadagnarlo alla fede cattolica : e veramente Ella è una gioia di pietà e di virtù* »[51]. Épouser un duc est une déception mais elle n'a pas le choix : les intérêts politiques sont plus importants que son contentement personnel. Le mariage doit se faire « au plus tôt que convenablement se pourra », « en la Cour & présence dudit Sieur Roi ». La cérémonie se fera en présence de Victor-Amédée ou bien il pourra être remplacé par son frère à qui il a donné procuration. Dans le cadre de ce mariage, Christine bénéficiera d'une dot de 400 000 écus qui sera versée en trois fois. Le premier tiers sera versé le jour du mariage à Paris, le second tiers sera versé un an après le mariage en 1620, le reste sera versé à la fin de l'année 1620. En échange de cette dot, elle « renonce pour elle & ses descendants dudit Mariage mâles & femelles, au profit dudit Seigneur Roi, & ses Successeurs Rois de France, à tous droits successifs Paternels & Maternels échus ou à échoir, tant en ligne directe que collatérale ». Comme son aînée, elle devra faire un acte de renonciation avant le mariage. Cet acte sera ratifié par le duc de Savoie et son fils dès la célébration du mariage puis Christine devra à nouveau le « confirmer & ratifier lorsqu'elle sera parvenue en âge de majorité ». La dot qu'elle reçoit en échange demeure « propre à madite Dame Chrétienne & aux siens ou ayant cause », le duc et son fils promettent « d'assurer suffisamment au

sœur, en mariage pour le prince de Piémont, laquelle lui fut accordée sans qu'on en envoyât demander le consentement à la Reine sa mère, qui tint ce traitement plus cruel qu'aucun qu'elle eût reçu jusqu'alors, lui étant fait en une chose si intime comme lui étoit Madame, sa fille ».

[50] CASTELOT André, *Marie de Médicis*, Paris, Perrin, 1999, p.164.

[51] Deputazione di Storia Patria per la Toscana, « La Nunziatura in Francia del cardinale Guido Bentivoglio », dans *Archivio storico italiano*, série 3, volume 12, 1870, p.166. [Traduction personnelle : « Cette Madame n'est pas encline au mariage, parce qu'elle aimerait elle aussi un roi, et qu'elle préfère s'incliner vers le Prince d'Angleterre ; et je sais qu'elle aurait un certain espoir de le gagner à la foi catholique, et elle est en effet un bonheur de piété et de vertu. »].

contentement dudit Seigneur Roi, pour sûreté & hypothèque du Dot de ladite Dame »[52]. Dès à présent le Cardinal fait « hypothèque sur tous & chacuns leurs Biens & États, même sur la Duché de Savoie, Péage de Suze, Daces & Gabelle de Nice, & autres ses Lieux, Pays, Terres & Seigneuries ». Le deuxième article du contrat de mariage règle l'organisation du trajet de Christine de France en Piémont. Elle sera « honorablement conduite & rendue aux frais de Sa Majesté, & comme il convient à Princesse de sa qualité jusqu'aux frontières des Pays dudit Sieur Duc de Savoie ». Une fois arrivée, elle « sera particulièrement recueillie & reçue de la part desdits Sieurs Duc de Savoie & Prince de Piedmont, comme il appartient ». Une fois cette question résolue, les autres articles reviennent sur ce que Christine recevra de la part de son mari et de son beau-père. Il lui sera donné par le Prince de Piémont 40 000 écus de bagues et joyaux qui lui demeureront propres puis seront transmis à ses héritiers comme les bijoux qu'elle amène avec elle. Le duc et les princes s'engagent à donner à Christine « entretenement pour son État & Maison, tel qu'à sa qualité & condition peut appartenir » pour cela, ils « assigneront sur de bonnes rentes & revenus […] jusques à la somme de cent mil livres ». Ils lui accordent également un douaire de 40 000 livres à « prendre sur les Villes de Montcaillier & Quieras, avec pouvoir de nommer aux Offices & Bénéfices, & autres droits à elle appartenant à cause desdites Terres, dons & assignations, librement & à son bon plaisir & volonté ». Si les revenus apportés par ces villes n'atteignent pas les 40 000 livres, l'argent manquant sera fourni par d'autres terres. En plus de ce douaire, le duc et le prince lui donnent une « Maison », « meublée convenablement à sa qualité, dont elle jouira sa vie durant ». Les derniers articles étudient l'éventualité de la dissolution du mariage par la mort d'un des époux. Si le Prince décède avant elle, elle bénéficiera de son douaire mais également « reprendra tout ce qu'elle porté, tant pour son Dot, bagues & joyaux, que ceux qui lui auront été baillées par ledit Sieur Prince de Piémont, non compris les Bagues Ducales qui lui auront été baillées par Inventaire pour son usage seulement, & ce qui lui pourroit être échu par donation ou autrement pendant ledit Mariage ». Comme Élisabeth, elle « pourra demeurer audit Pays de Piémont ou retourner en France, à son

[52] GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*, Livres 1-2, Lyon, G. Barbier, 1660, p.912 : « Cette Princesse [Christine] eut en dot quatre cent mille écus pour tous droits paternels et maternels, dont l'assignat fut donnée sur le Duché de Savoie, Péage de Suze, Gabelle de Nice et autres terres. On lui promit quarante mille livres de douaire à prendre sur les villes de Montcalier et de Quérasque, auxquelles depuis on ajouta Quiers, Bra et Poërin ».

choix & option, le tout franchement & quittement ». On rajoute ici qu'elle ne sera « tenue d'aucunes dettes créées par lesdits Sieurs Duc de Savoie & Prince de Piémont, devant ou après la célébration dudit Mariage ». Si au contraire Christine meurt avant son mari, ses héritiers « pourront reprendre ou faire rapporter en France fi bon leur semble ledit Dot, avec les bagues & joyaux, & tout ce qui aura été propre à ladite Dame, sans être tenus d'aucunes dettes » et ce « à la première réquisition & demande qui leur en sera faite ». Le contrat de mariage se termine sur les promesses des deux souverains envers ce mariage. Louis XIII promet « en foi & parole de Roi, l'entretenir & garder inviolablement, sans aller ni venir au contraire, pour quelque cause & occasion que ce soit ». Le Cardinal promet pour lui, son père et son frère, « en foi & parole de Prince d'entretenir, garder & effectuer tout le contenu ci-dessus, sans jamais aller ni venir au contraire directement ou indirectement ». Puisque ce contrat de mariage a été fait par procuration, il s'engage à faire « ratifier & approuver par lesdits Sieurs Duc de Savoie & Prince de Piémont, & de ce en fournir Lettres de ratification en bonne & due forme dans deux mois ». S'en suivent ensuite les signatures des deux contractants puis celles des auteurs du contrat. Comme nous l'avons montré précédemment, le contrat de mariage d'une Fille de France est rédigé par les Secrétaires d'État du Roi, ici ce sont Pierre Brûlart de Sillery et Paul Phélypeaux de Pontchartrain, qui a précédemment rédigé le contrat de mariage d'Élisabeth et Philippe des Asturies.

III. Henriette, l'ambassadrice de la Chrétienté

Après les très longues et complexes négociations des articles du mariage d'Henriette-Marie et Charles d'Angleterre que nous avons étudiées plus tôt, le contrat de mariage[53] est enfin signé le 8 mai 1625. Ce mariage est complexe notamment car les deux époux sont de confession différente. Mais c'est aussi ce qui en fait l'intérêt. Pour Louis XIII, marier sa sœur catholique au roi anglican d'Angleterre c'est assurer de meilleures conditions aux catholiques de Grande-Bretagne et c'est aussi un moyen de convertir des Anglais au catholicisme et pourquoi pas leur roi. Le but de Louis XIII est également d'empêcher l'Angleterre d'aider les huguenots français. Citons ici un passage des Mémoires de Richelieu :

[53] DU MONT Jean, *op.cit.*, p.476-478 : « Contract de Mariage entre Charles I Roi d'Angleterre, & Madame Henriette Marie, Soeur de Louis XIII Roi de France. Fait à Paris le 8 mai 1625 ».

> « Quant à juger si, ainsi que le roi d'Angleterre faisoit bien de rechercher notre alliance, nous ferions bien de l'accepter, en cela consistoit tout le point de la difficulté, pour laquelle résoudre il falloit premièrement peser avec loisir et jugement diverses considérations qui se présentaient en ce sujet : la première est de savoir si licitement il se peut faire, dont il n'y a lieu de douter, pourvu qu'il apparaisse un fruit notable pour l'Eglise, et que l'âme de celle [Henriette] qui sera mise eu un tel vaisseau ne soit exposée à aucun péril de naufrage. La seconde dépend de cette première, et consiste à savoir s'il nous est fructueux, soit pour la religion, soit pour l'Etat. Sur quoi il n'y a rien à dire, sinon que, au cas qu'on le fasse avec telles conditions que notre princesse conserve sa religion, et obtienne liberté de conscience, ou au moins fasse cesser la persécution, il est honorable et fructueux à l'Eglise et à l'Etat. Fructueux à l'Eglise, puisque en cela elle serait délivrée des persécutions qu'elle souffre en ce royaume-là ; fructueux à l'Etat, attendu que cette princesse étant catholique, non-seulement sera en état d'empêcher que les huguenots français ne reçoivent aucun secours d'Angleterre, mais en outre d'en donner aux catholiques français, à cause du pouvoir absolu qu'elle aura parmi les siens : ce qui ferait qu'en tel cas il serait clair que l'on le pourrait et devrait faire [le mariage] »[54].

Comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, c'est également un moyen pour la France et pour l'Angleterre de s'attacher un allié puissant contre l'Espagne. C'est le soutien de l'Angleterre qui permet à une des deux puissances antagonistes de prendre le dessus sur l'autre. Pour l'Angleterre, cette alliance matrimoniale doit devenir le premier pas vers une alliance politique. Pour Jacques Ier qui fait les premières ouvertures de mariage, c'est un nouveau moyen pour restituer le Palatinat à son gendre. L'Espagne ne voulant pas négocier cette restitution, le roi anglais se dirige vers une guerre et le soutien de la France dans le cadre d'une ligue offensive ferait peser la balance de son côté. Jacques Ier s'engage ainsi le 7 juin 1624 à ne pas débuter de guerre contre l'Espagne sans le soutien français[55]. Si Louis XIII ne repousse pas cette perspective de ligue, il ne l'encourage pas non plus et ne fait aucune promesse. Son intérêt principal ici est bien la religion.

[54] MICHAUD et POUJOULAT, *op.cit.*, Tome 7, p.291.
[55] DUPUY Micheline, *Henriette de France, Reine d'Angleterre*, Paris, Perrin, 1994, p.53.

Ces deux objectifs sont rappelés au début du contrat de mariage, l'union de Charles Ier et d'Henriette-Marie vise à « affermir de plus en plus leurs Couronnes, par un lien indissoluble d'amitié ». Elle est « non seulement honorable, mais utile à toute la Chrétienté ». Comme pour le mariage de Christine avec le duc de Savoie, les rédacteurs du contrat rappellent la hiérarchie des princes en précisant que c'est Jacques Ier d'Angleterre qui a fait « plusieurs propositions » de mariage à Louis XIII. Comme nous l'avons expliqué, les négociations des articles ont été longues et on rappelle ici qui avait été chargé de ces discussions. Jacques Ier avait envoyé les Comtes de Carlisle et d'Hollande comme ambassadeurs extraordinaires « avec amples Pouvoirs ». De son côté, Louis XIII avait confié l'affaire aux « principaux Ministres de son Conseil » : le Cardinal de La Rochefoucault, le Cardinal de Richelieu, le Chancelier de France Etienne Ier d'Alingre ainsi que les Comtes de Schomberg et de Montbron. Comme pour ses sœurs aînées, le contrat de mariage d'Henriette-Marie est passé en présence de Louis XIII, de Marie de Médicis, de la reine Anne, de Gaston d'Orléans, d'Henriette-Marie, des Princesses du Sang, des Cardinaux, des « autres Princes & Officiers de la Couronne » et des « principaux Seigneurs du Conseil de Sadite Majesté ». Du côté anglais sont présents Jacques de Hay comte de Carlisle et Henri de Riche, Comte de Hollande. Après ce préambule, vingt-six articles sont conclus. Pour rappel, le contrat de mariage d'Élisabeth n'en comprenait que douze et celui de Christine huit, ce qui montre bien la difficulté à conclure ce mariage mixte. Une autre différence par rapport aux contrats de mariage d'Élisabeth et Christine est que ce sont cette fois les ambassadeurs du fiancé qui font la promesse de mariage en premier. Ils promettent pour Charles Ier de prendre « à Epouse & Femme Madame Henriette Marie ». Le roi d'Angleterre le fera « soit en personne ou par Procureur » et le mariage se fera « si-tôt que commodément faire se pourra ». C'est dans le second article qu'Henriette, avec le consentement de Marie de Médicis et la dispense du pape, promet de prendre « à Mari & Epoux » Charles Ier. Après ces promesses ils sont donc fiancés. À la suite de ses fiançailles aura lieu le mariage qui se fera en France « selon l'ordre & forme » des mariages d'Henri IV et de Marguerite de Valois et de Claude de France avec Charles III de Lorraine et du duc de Bar. Après la cérémonie, Henriette « sera menée en Angleterre le plus tôt que faire se pourra ». Le voyage sera financé par Louis XIII jusqu'à la ville d'où elle partira en Angleterre. De cette ville à l'Angleterre, le « défrai de madite Dame sera fait par Sa Majesté de la Grande Bretagne ». Les deux rois devront organiser les deux voyages « comme il est convenable à la dignité d'une Princesse née de la Maison de France »

et d'une future reine de Grande Bretagne. Le mariage sera donc fait en France. Dès qu'Henriette sera arrivée en Angleterre, le mariage sera à nouveau confirmé dans « l'une des Salles du Palais Royal », il y aura une « lecture publique » du contrat de mariage et des procurations qui ont permis de le conclure. Après cette lecture, Charles Ier ratifiera à nouveau le contrat en présence des ambassadeurs de Louis XIII et des « Grands » de ses Royaumes. Il n'y aura « aucune Cérémonie Ecclesiastique ». Après ces cinq premiers articles plutôt classiques, les suivants traitent des modalités conclues concernant la religion d'Henriette. Le pape Urbain VIII a accordé sa dispense pour le mariage mais à condition qu'Henriette ne doive pas renoncer au catholicisme et qu'elle soit entourée de prêtres toute sa vie. Une des préoccupations majeures du pape et de Louis XIII dans ce contrat est d'assurer la sûreté de conscience de la princesse. Ce contrat de mariage accorde donc à Henriette-Marie ainsi qu'à sa suite et aux enfants des membres de celle-ci « le libre exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine ». Pour cela, Henriette « aura une Chapelle dans toutes les Maisons Royales, & en quelque lieu des États du Roi de la Grande Bretagne qu'elle se trouve & demeure ». Ces chapelles seront « ornées comme il appartient » et c'est Henriette qui en aura « le soin & la garde ». Il est également précisé que « La prédication de la parole de Dieu, & administration des Sacrements, la Messe & tous Offices Divins pourront librement & solennellement être faits en icelles selon l'usage Romain : même toutes Indulgences & Jubilés, que madite Dame obtiendra du Pape, y pourront être gagnés ». On accorde aussi à Henriette la construction d'un cimetière catholique à Londres pour inhumer « selon l'usage de l'Eglise Romaine » et « modestement » les membres de la suite d'Henriette qui viendront à mourir. Ce cimetière sera fermé « en sorte qu'il ne puisse être profané ». Concernant sa Maison et sa suite, il est décidé qu'elle sera accompagnée de vingt-huit « Prêtres ou Ecclésiastiques » qui feront partie de sa Maison. Parmi ces personnes se trouvera un évêque qu'il lui servira de grand aumônier. Il aura « toute juridiction et autorité nécessaire pour les causes qui regardent la Religion, lequel pourra procéder contre les Ecclésiastiques qui seront sous sa charge ». Ses pouvoirs sont assez étendus puisque dans le cas où un des ecclésiastiques est mis en accusation par une cour de justice laïque pour « quelque crime qui concernât l'Etat », la cour de justice devra d'abord le renvoyer à l'Évêque avec toutes les informations concernant le délit commis. Une fois informé, l'Évêque le dégradera puis « le remettra entre les mains de ladite Cour Séculière ». Pour toutes les autres fautes, les ecclésiastiques seront directement renvoyés à l'Évêque « pour procéder contre eux, selon les

Constitutions Canoniques ». Sur la composition globale de la Maison d'Henriette, il est dit qu'elle sera « composée avec autant de dignité & aussi grand nombre d'Officiers, qu'ait jamais eu aucune Reine d'Angleterre ». Les domestiques et les personnes de sa suite qui l'accompagneront en Angleterre seront tous « Catholiques & François, choisis par Sa Majesté Très-Chrétienne ». S'ils meurent ou qu'Henriette veut les remplacer, elle en choisira d'autres qui devront être catholiques, de nationalité française ou anglaise, avec le consentement de Charles Ier. Ces personnes devront prêter serment à la fois à Henriette et à Charles Ier : « je tel &c. jure & promets fidélité au Sérénissime Charles Roi de la Grande Bretagne, & à la Reine son Épouse, que je garderai fidèlement & inviolablement : & si je connois que l'on veuille attenter quelque chose contre la personne, l'honneur & la dignité desdits Roi & Reine, ou des États, & du bien public, du Royaume dudit Roi, je le dénoncerai aussi-tôt au susdit Roi ou Reine, ou autres qui en auront la charge ». Parmi ces articles, l'article neuf est particulièrement important : Charles Ier y « est obligé par serment de ne tâcher par quelque voie que ce puisse être, de faire renoncer Madame à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, ni la porter à chose quelconque qui y soit contraire. ». C'est la clause du contrat qui garantit la sûreté de conscience de la jeune princesse.

Les articles qui suivent reviennent à nouveau sur des modalités classiques autour de la dot, du douaire et des cas de dissolution du mariage. On apprend qu'Henriette bénéficiera d'une dot de 800 000 écus. Cette somme est très exceptionnelle. Il faut tout d'abord souligner que les dots de filles d'Henri IV surpassent celles des précédentes Filles de France. Entre le XVIe siècle et le XVIIe siècle, les dots de ces princesses étaient alors comprises entre 100 000 écus (Claude de Valois) et 400 000 écus (Élisabeth de Valois). Pour Élisabeth, sa dot est déjà élevée puisqu'elle atteint la somme de 500 000 écus. Christine a une dot, à peine inférieure, de 400 000 écus et impressionnante considérant le statut de son mari. La plus jeune des sœurs reçoit finalement 300 000 écus de plus qu'Élisabeth et le double de la dot de Christine. C'est aussi ce qui fait la particularité de la dot d'Henriette. Comme nous l'avons dit, la sœur aînée est souvent préférée par les princes lorsqu'ils négocient un mariage, pour le prestige mais aussi pour la dot plus élevée. Ici, Henriette fait mentir cette coutume en recevant une dot très largement supérieure à celle de sa sœur aînée. Si la dot d'une princesse est une compensation pour sa renonciation aux successions qui pourrait lui échoir, la somme est aussi un moyen de régler les litiges entre les deux rois concernés par le mariage. Le montant de la dot permet de régler le

conflit autour de la Nouvelle-France[56]. C'est aussi un moyen pour Charles Ier d'éponger ses dettes et de renflouer les fonds de la couronne anglaise. L'argent est donc un moyen de pression dans les mains de Louis XIII qui en profite pour faire accorder des clauses favorables aux Catholiques dans le contrat de mariage de sa sœur. Pour revenir aux modalités concernant cette dot, le versement est prévu en deux fois. La première moitié sera versée « la veille des épousailles dans la ville de Londres » et l'autre moitié un an plus tard. On prend également les dispositions en cas de disparition d'un époux. Si Charles décède avant Henriette et qu'ils n'ont pas d'enfants, sa dot lui sera « entièrement [restituée] ». Elle en disposera « à sa volonté », qu'elle reste en Angleterre ou qu'elle retourne en France. Dans le cas où Charles meurt en premier et qu'ils ont des enfants, Henriette récupérera seulement deux tiers de sa dot et le dernier tiers sera « ameubli » pour leurs enfants. Elle recevra alors « sa vie durant » « rente dudit tiers […] au denier vingt », qu'elle revienne en France ou reste en Angleterre. Après le décès d'Henriette, ses enfants hériteront des deux derniers tiers de sa dot. Cette restitution prendre aussi en compte, s'il y en a, des enfants d'un second mariage. Si Henriette meurt avant son mari, sans enfants, Louis XIII accepte de ne réclamer la restitution que de la moitié de la dot. Dans le cas où le couple aurait des enfants, la totalité de la dot leur reviendrait. Parmi ces considérations sur la dissolution du mariage par mort d'un des époux est glissé un article clé de ce contrat de mariage. Dans l'article seize, on confie à Henriette l'éducation de ses enfants : « Les enfants, qui naîtront dudit Mariage, seront nourris & élevés, jusqu'à l'âge de treize ans auprès de madite Reine dès leur naissance ». Henriette-Marie étant catholique, cette mesure suppose qu'elle élèvera ses enfants dans sa religion et donc que le prochain roi d'Angleterre sera catholique. Après cet article, on continue de prendre des décisions cette fois autour du douaire. Charles Ier accorde à son épouse un douaire de 18 000 livres sterling par an, c'est-à-dire 60 000 écus en monnaie française. Il lui offre également 50 000 écus de bagues qui lui seront propres et dont pourront hériter les siens, comme celles qu'elle apporte avec elle et celle qu'elle recevra après le mariage. En plus du douaire et des bijoux, Charles est « [tenu] de l'entretenement de madite Dame & de sa Maison ». Si le roi d'Angleterre décède avant Henriette, qu'ils aient des enfants ou non, Henriette « jouira librement en quelque lieu qu'elle veuille demeurer de son Douaire ». Ce douaire lui sera « assigné en Terres, Château &

[56] LITALIEN Raymonde et VAUGEOIS Denis (dirs.), *Champlain : la naissance de l'Amérique française*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2004, p.253.

Maisons » et une des propriétés « sera telle qu'elle y puisse faire son séjour ordinaire, meublée comme il convient à une Princesse de sa qualité ». Une des terres devra être un duché ou un comté. Elle disposera librement des « Bénéfices & Offices desdites Terres ». Il est à nouveau spécifié qu'elle pourra revenir en France, qu'elle ait des enfants ou non, et « y rapporter ses meubles, bagues & joyaux, en outre son Dot ». Un article est ensuite dédié à la renonciation d'Henriette « à toutes successions paternelles & maternelles, & au collatéral quant aux Terres souveraines, & autres Terres du Domaine Royal ». Contrairement à ses sœurs, aucun acte de renonciation n'est prévu en supplément de cet article. A l'inverse, certaines mesures sont inclues dans le contrat alors qu'elles ne l'étaient pas pour les précédentes unions. On indique notamment les modalités d'enregistrement du contrat. Il sera enregistré « en la Cour du Parlement & Chambre des Comptes à Paris » puis il sera « ratifié en Angleterre par ceux du Parlement assemblés, & registré dans les Justices ordinaires des lieux ». Dans les deux derniers articles, les deux rois promettent « de ne contrevenir à aucune des clauses & conditions » du contrat. Si l'un des deux rois manque à « l'accomplissement du présent Mariage », il devra payer 400 000 écus comme « peine du dédit ». Comme pour ses sœurs, le contrat de mariage d'Henriette a été signé au Château du Louvre. Il a été signé par la famille royale française (Louis XIII, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Gaston d'Orléans), par la future épouse Henriette-Marie et par les ambassadeurs extraordinaires du fiancé, Carlile et Hollande. Certains princes et princesses de sang ont également apposé leurs signatures : Henri II de Montmorency ; Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti ; Anne de Montafié, comtesse de Soissons et Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier. Le contrat a été rédigé par deux secrétaires d'Etat, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne (secrétaire d'État de la maison du roi) et Nicolas IV Potier (secrétaire d'État aux Affaires étrangères).

Il faut également revenir sur l'article particulier et secret qui a été conclu par les deux rois en parallèle du contrat de mariage. Il ne figure pas dans le contrat de mariage du 8 mai 1625 mais on peut le retrouver dans les articles préliminaires signés en décembre 1624 :

> « Écrit baillé par le roi de la Grande Bretagne pour la liberté de ses sujets catholiques au fait de la religion : Nous soussignés Jacques par la grâce de Dieu Roi de la Grande Bretagne, France et Irlande défenseur de la Foi et promettons en foi et parole de Roi qu'en contemplation de notre

très cher fils et de Madame Henriette Marie sœur de notre bon frère le Roi très chrétien de France et de Navarre que nous promettons à tous nos sujets catholiques romains de jouir de plus de libertés et franchises en tout ce qui regarde leur religion qu'ils n'eussent fait en vertu d'articles quelconques accordés par le traité de mariage fait avec l'Espagne ne voulant pour cet effet que nosdits sujets catholiques romains puissent être inquiétés en leurs personnes et biens pour faire profession de ladite religion et vivre en catholiques pourvu toutefois qu'ils en usent modestement et nous rendent l'obéissance que de bons et vrais sujets doivent à leur Roi qui par notre bonté ne les astreindront par aucun serment contraire à leur religion et nous voulons que notre écrit soit arrêté par notre fils et un de nos secrétaires d'État auquel nous avons fait mettre notre seing.
Donné en notre Université de Cambridge le douzième jour de décembre l'an 1624
Signé : Jacques
Et plus bas : Edouard Courroy »[57]

Cette promesse de Jacques Ier est également faite, sous la même forme, par son fils Charles qui lui succèdera en tant que roi d'Angleterre[58]. Il s'agit ici de mettre fin aux persécutions des catholiques anglais qui auront désormais le droit à la liberté de culte. Dès le 28 décembre 1624, Jacques Ier décide la libération des catholiques emprisonnés en raison de leur confession : « nous accordons à tous nos sujets catholiques romains qui sont maintenant détenus prisonniers en tous les lieux de nos Royaumes pour raison de la religion catholique une grâce singulière pour leur élargissement »[59]. Après son accession au pouvoir, Charles Ier confirme à nouveau les mesures prises en faveur des catholiques anglais dans un acte de confirmation signé le 10 juillet 1625.

[57] BNF, Français 16139, vue 199-200 « Écrit baillé par le roi de la Grande Bretagne pour la liberté de ses sujets catholiques au fait de la religion ».
[58] *Ibid*., vue 200-201 : « Écrit baillé par Monsieur le Prince de Galles pour la liberté des Catholiques sujets de la couronne de la Grande Bretagne au fait de la religion ».
[59] *Ibid*.

PARTIE 2 : Pouvoir et influence d'une souveraine

Chapitre 4 - Des fiançailles à l'arrivée dans le nouveau pays : un statut en transition

Les contrats de mariage de nos trois princesses ont donc été signés. Il ne reste désormais qu'une étape pour que leurs unions soient concrétisées : les cérémonies de fiançailles et de mariage. Ces cérémonies de mariage ainsi que les voyages qui les emmènent loin de Paris pour leurs nouveaux pays marquent le début de la transformation des princesses, de Filles de France à épouses de souverains étrangers. Cette transformation est complétée par le processus de « nationalisation » mis en place par leur nouvel entourage lors de leur arrivée et qui les encourage à rapidement s'adapter à leur nouveau statut.

I. La première transformation : de Fille de France à épouse de souverain

La signature du contrat de mariage et la cérémonie du mariage se succèdent généralement sur une durée assez courte. Pour Christine, il se passera à peine un mois entre la signature du contrat de mariage (11 janvier 1619) et la cérémonie (10 février 1619). Pour Henriette les délais sont encore plus courts puisque le contrat est signé le 8 mai 1625 et que le mariage a lieu trois jours plus tard (11 mai 1625). L'exception ici est le cas d'Elisabeth. Le contrat a été signé le 25 août 1612 mais la cérémonie n'aura lieu que le 25 novembre 1615, soit trois ans et trois mois après. En août 1612 à l'occasion de la signature des contrats matrimoniaux du double mariage franco-espagnol, Philippe III et Marie de Médicis avaient commencé à prévoir la façon dont les deux cérémonies de mariages seraient organisées. Il faut souligner que la situation de double mariage était inédite et complexe. Il était déjà arrivé de marier des Filles de France la même année et donc d'organiser les réjouissances en même temps comme en 1559 avec les mariages des filles d'Henri II, Elisabeth avec Philippe II d'Espagne et Claude avec Charles III de Lorraine. A ces deux unions s'ajoutèrent même celle de la sœur d'Henri II, Marguerite, avec Emmanuel-Philibert de Savoie. Ce fut donc un triple mariage qui fut célébré en juin 1559 mais sans la dimension d'échange que l'on retrouve dans le cas d'Elisabeth et Anne. L'échange de princesses de 1615 est une exception dans l'histoire de France puisque le procédé n'a été renouvelé qu'à une seule reprise et s'est avéré être un échec. Le double mariage de 1722 était

également le fruit d'une alliance entre l'Espagne et la France : les enfants de Philippe V d'Espagne, Louis et Marie-Anne-Victoire, devaient respectivement épouser Louis-Elisabeth dite Mlle de Montpensier, fille du Régent Philippe d'Orléans et le jeune roi de France Louis XV. Quatre ans après l'échange des princesses, les fiançailles sont rompues et les deux jeunes filles rentrent chez elles. Soulignons une autre différence, les deux jeunes princesses n'étaient pas du même rang contrairement à Elisabeth et Anne, toutes deux filles de rois. Les mariages de 1615 sont donc uniques, autant dans le déroulement que dans les résultats. Dans la société des princes, il est coutume d'organiser la cérémonie de mariage dans la capitale du pays de la future épouse. Comme l'explique Lucien Bély, le but est de « de rendre l'engagement irrévocable et définitif, et donc d'éviter à la mariée l'humiliation d'une rupture, lors de l'arrivée dans son nouveau pays »[1]. Le fiancé doit donc envoyer un homme noble, hautement placé dans la hiérarchie curiale, chargé de le représenter lors de la cérémonie. Une fois la cérémonie accomplie, la princesse débute son voyage vers son nouveau pays. À son arrivée, une nouvelle cérémonie est organisée, en présence des deux époux. Que faire dans le cas du double mariage espagnol ? Ces mariages étant fait dans le but d'apporter la paix entre les deux puissances, il est décidé que toutes les cérémonies et célébrations se feront symétriquement, dans la plus grande égalité possible. Les deux princesses partiront donc accompagnées des membres de leurs Cours respectives à la frontière entre les deux pays. Elisabeth sera mariée en France à Bordeaux et Anne en Espagne à Burgos puis l'échange des deux princesses aura lieu. Ces cérémonies de mariage se feront dès que l'infante Anne aura atteint treize ans, donc à partir de septembre 1613. Pourtant, les choses ne vont pas se dérouler aussi facilement. En effet, alors que Marie de Médicis et Philippe III commencent à réfléchir à l'organisation des voyages de leurs Cours respectives, Anne est atteinte de la petite vérole. Les deux souverains décident donc d'attendre la fin de sa maladie et parlent désormais d'une rencontre en juin 1614. Mais une autre situation handicapante, cette fois en France, se superpose à cette première cause de retard. Ces mariages qui étaient pourtant une promesse de paix civile ont causé une profonde division à l'intérieur de la noblesse française. Plusieurs princes menés par le jeune Condé se sont mobilisés contre la politique de Marie de Médicis et notamment contre les mariages qu'elle venait de signer avec l'Espagne :

[1] BÉLY Lucien, *La société des princes XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Fayard, 1999, p.203.

« Le Prince de Condé & le Comte de Soissons prenans peu de part à la réjouïssance que le reste de la Cour tesmoignoit pour ces mariages, se retirèrent sans congé en leurs maisons : faisans publier par leurs confidens, les causes de leurs mescontentemens : dont les principales estoient celles cy : Que la Royne ne leur communiquoit pas les affaires d'Estat, & moins encore celles qui estoient de grande importance. Que mesmes elle avoit conclu les mariages du Roy & de Madame avec les enfans d'Espagne, sans leur en avoir demandé advis. Que ces mariages estaient trop précipités, attendu le bas âge desdits Princes, qui ne leur permettoit pas de juger si c'estoit chose utile à leurs Estats, ny à leur particulier contentement : & qu'avant qu'ils fussent en âge de les accomplir, ils pourroient changer de volonté : dont s'ensuyuroient infailliblement de tres-dangereuses guerres. Que la Regente prenoit ses resolutions avec des estrangers, lesquels n'affectionnant que leurs propres interests, avoient en peu de considération le bien de l'Estat. Que le thresor laissé par le defunct Roy dans la Bastille se diminuoit tous les iours pour fournir à l'avarice de ces sangsues estrangeres, & des mauvais Ministres d'Estat. Que les gouuernemens estoient donnés à des à des personnes sans mérite, & quasi incognues : & les bons & anciens serviteurs estoient mesprisés & frustrés de la recompense deue instement à leurs services. »[2]

Cette opposition devient de plus en plus forte entre 1613 et 1614, au point que Marie de Médicis fini par accorder un suspend à la résolution des mariages pour apaiser les princes. Elle signe le 15 mai 1614 un accord dans lequel elle s'engage donc à attendre la majorité de Louis XIII, c'est-à-dire au lendemain de ses treize ans et à ne pas entreprendre le voyage vers le sud du pays avant cette date. Louis atteint la majorité le 28 septembre 1614 et Marie de Médicis envoie Nicolas Brulart, marquis de Sillery en janvier 1615 en Espagne pour fixer l'itinéraire que suivront les deux princesses. En mars, Sillery quitte l'Espagne : il s'est accordé avec le duc de Lerme sur la date du 25 juillet. Mais le départ est encore une fois repoussé à cause des démêlés de la régente avec le Parlement. Le voyage débutera finalement le 17 août. Louis et Marie de Médicis partent de Paris en premier. Le lendemain, c'est au tour d'Elisabeth. La tradition veut que les Filles de France quittent Paris en grande pompe et soient conduites hors de la ville par le Prévôts des Marchands et les Échevins. C'est donc tout un cortège qui part de l'Hôtel de Ville pour aller chercher la princesse au Palais et l'accompagner jusqu'à Bourg-la-Reine[3] : au Prévôt des Marchands et aux Échevins s'ajoutent en effet les 3 compagnies

[2] DUPLEIX Scipion, *Histoire de Louis le Juste, XIIIe du nom, roy de France et de Navarre*, Paris, Claude Sonnius & Denys Bechet, 1643, p.26.
[3] D'après Théodore Godefroy (GODEFROY Théodore, *L'Ordre et ceremonies observées aux mariages de France et d'Espagne*, Impr. Edme Martin, 1627). Pour Armand Baschet, cette escorte l'accompagne jusqu'à Berny

d'archers de la ville et leurs capitaines, les dix sergents de Paris, le Procureur du Roi, le Greffier de la ville, le Maître d'Hôtel de la ville, le Gouverneur de Paris, le Receveur du Domaine de la Ville, les Conseillers de la ville, les quarteniers, douze bourgeois de chaque quartier et les maîtres des Œuvres de Maçonnerie, des Œuvres de Charpenterie, et de l'Artillerie. À leur arrivée, le Prévôt des Marchands prononce une harangue en l'honneur de la princesse, lui rappelant à nouveau les missions qui lui incombent dans le cadre de ce mariage :

> « prevoyans que cet admirable fleuron de lys de France, ioint à la Couronne d'Espagne, remplire l'Europe, voire toute la terre de vostre gloire, fera revivre celle du Grand Henry vostre père, & eternisera la grandeur de nostre Roy vostre frere, & comblera de benedictions la Reyne vostre mère, nous demerons consolez en l'esperance, voire en l'asseurance que nous devons avoir que ce double lien des deux plus puissans Royaume du monde nous procurera, & conservera la Paix universelle, & pour témoigner la part que nous prenons en ce bon-heur, nous sommes venus au nom de cette grande ville de Paris prendre congé de vous, & vous rendre suivant le commandement du Roy, l'honneur et l'hommage à quoy l'affection de vous servir nous porte, avec une très-humble supplication que nous vous faisons tous de vous souvenir des François, & signamment des Parisiens, qui prierons Dieu incessamment pour vostre santé & heureux succez de vostre Mariage, implorant du Ciel mille benedictions pour vous combler de toutes delicitez, & vous fasse Reyne mère de plusieurs Roys d'Espagne, estroitement alliez en amitié aux nostres, à la gloire de Dieu, à l'exaltation de son Eglise, à l'honneur de ces deux grands Empires, & au contentement de tous leurs peuples. »[4]

La princesse débute son voyage dans une « riche litière de velours cramoisi brodé d'or », suivie de « dix carrosses » [5] dont « deux carrosses à sa livrée »[6] et huit autres remplis de « grandes dames ». Ce sont le Prévôt des marchands, les Échevins et les Archers de la ville qui ouvrent la marche. Elisabeth retrouve son frère et sa mère le soir même. La situation politique rendant le

(BASCHET Armand, *Le roi chez la reine. Histoire secrète du mariage de Louis XIII et Anne d'Autriche*, Paris, Plon, 1866).

[4]GODEFROY Théodore et GODEFROY Denys, *Le Cérémonial françois*, Tome second, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649, p.73-74.

[5] PERRENS François Tommy, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, 1602-1615*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1869, p.537.

[6] BASCHET Armand, *Le roi chez la reine. Histoire secrète du mariage de Louis XIII et Anne d'Autriche*, Paris, Plon, 1866, p.105-106.

voyage jusqu'à Bordeaux dangereux, la reine-mère et ses enfants sont accompagnés de « douze cents cavaliers » et « trois mille arquebuses du régiment des gardes »[7]. Le convoi arrive à Poitiers le 4 septembre et la halte dure plus longtemps que prévu : Elisabeth est atteinte de petite vérole. Louis, Marie et Elisabeth ne repartiront que le 28 septembre. Ils arrivent finalement à Bordeaux le 7 octobre. Les cérémonies de fiançailles et de mariage vont enfin pouvoir avoir lieu. Le 17 octobre, l'ambassadeur d'Espagne se présente à Louis XIII et à Marie de Médicis dans la galerie de l'Archevêché pour demander la main d'Elisabeth pour le prince Philippe en vertu du contrat de mariage. Les deux souverains acceptent : Elisabeth est officiellement fiancée. La cérémonie de mariage a lieu le lendemain à l'Église Saint-André et est officiée par le Cardinal de Sourdis. Philippe d'Asturies a donné procuration au duc de Guise pour tenir sa place. De l'autre côté de la frontière, à Burgos, c'est le duc d'Uceda qui tient le rôle de Louis XIII lors de son mariage avec Anne d'Autriche. Les deux mariages étant désormais accomplis, il reste encore à faire l'échange des deux princesses. Il est prévu que Louis, Marie de Médicis et Elisabeth rejoignent le lieu de l'échange dans deux convois distincts. La séparation approche pour Elisabeth et Louis qui redoutent ce moment. Les adieux officiels de la princesse ont lieu le 20 octobre, elle reçoit dans la salle de son logis les princes, nobles et courtisans venus lui présenter leurs hommages. Le lendemain, jour où la nouvelle princesse d'Espagne quitte Bordeaux, ont lieu les adieux privés avec sa famille. Louis lui rend tout d'abord visite dans ses appartements pour lui dire adieu ce qui « ne se fust point sans soupirs et sans larmes jusques aux cris »[8]. Il l'accompagne ensuite quelques kilomètres après la sortie de la ville. Héroard raconte la déchirante séparation qui eut lieu entre le frère et la sœur :

> « ce fust lors que la nature fist jouer ses plus forts ressorts : larmes, sanglots, soupirs et cris meslés avec les baisers et les embrassades telles qu'ils ne se pouvoient separer ; chascun faisant de mesme par les larmes de compassion de ces jeunes princes, hormis Don Ynligo de Calderon, ambassadeur d'Espagne, qui avoit négotié le mariage, qui les regardoit d'ung œil sec taschant de rompre ces accollades, criant a haulte et pressante voix : "Allons, allons, Princesse d'Espagne". Le Roy s'en reveint tout pleurant chez la Rne où il fust jusques a deux heures après midy, ne pouvant appaiser son deuil ne ses larmes »[9].

[7] PERRENS, *op.cit.*, p.537.
[8] FOISIL Madeleine (dir.), *Journal de Jean Héroard*, Tome 2, p.2321-2322.
[9] *Idem*.

Elisabeth de son côté a débuté son voyage sous une forte escorte. De peur d'une attaque des princes rebelles, Louis XIII a donné l'ordre que sa sœur soit accompagnée par le Régiment des Gardes (2 500 hommes) auquel s'ajoutent 400 gardes suisses, 1 500 hommes d'armes et « 4 pièces de canon & deux de campagne »[10]. Cette troupe est menée par le duc de Guise. Le rejoignent sur le chemin le Comte de Grammont avec mille hommes et cent chevaux puis le Baron de Castelnau de Chalosse avec « quatre vingt maistres bien montés ». Elisabeth et son escorte arrivent à Bayonne le 31 octobre. Elle en part quelques jours plus tard pour se diriger vers l'île des Faisans, sur la rivière de la Bidassoa, où aura lieu l'échange. Elle loge à St-Jean-de-Luz en attendant le 9 novembre, jour de l'événement. L'île des Faisans a été choisie parce qu'elle se situe à la frontière entre la France et l'Espagne, à distance pratiquement équivalente de St-Jean-de-Luz (environ 9 km) et de Fontarabie (environ 7 km). C'est donc ici une frontière abolie spécialement pour l'échange à l'aide d'un pavillon situé au milieu de la rivière et qui marque le point de rencontre entre les deux pays. Cet endroit a déjà accueilli plusieurs entrevues diplomatiques franco-espagnoles. En 1463 y a lieu celle entre Louis XI de France et d'Henri IV de Castille et c'est également là où François Ier, prisonnier de Charles Quint depuis la bataille de Pavie, est échangé contre ses deux fils en 1526. Pour cette nouvelle rencontre, tout a été soigneusement calculé. Chaque pays a érigé un pavillon de son côté de la rivière ainsi qu'un pavillon commun, bien plus grand, destiné à la cérémonie d'échange et situé à équidistance des deux premiers bâtiments. Les deux pays ont également construit de somptueuses barques dans lesquelles navigueront les princesses et leurs suivants. Un quart d'heure avant l'arrivée des princesses, les deux secrétaires d'États envoyés par Philippe III et par Louis XIII (Arosteguy pour l'Espagne et Pierre Brûlart de Sillery pour la France) se rencontrent sur le pavillon central. Ils font la lecture des pouvoirs de procuration donnés aux ducs de Guise et de Lerma, des actes de mariage et rédigent les actes « de la délivrance et réception réciproque desdites Princesses »[11]. Ils se remettent mutuellement les copies de ces actes. Toujours sur les rives opposées, Anne et Elisabeth montent désormais dans leurs embarcations en même temps, elles sont accompagnées respectivement par le duc d'Uceda et le duc de Guise qui représentent chacun leur roi. Elles embarquent également avec la fine noblesse de leurs pays ainsi qu'avec

[10] DUPLEIX, *op.cit*, p.75.
[11] *Mercure François*, année 1615, Tome 3, Vol.1, p.441.

leurs dames, celles qui vont les suivre mais également celles qui seront rattachées à leur nouvelle princesse. Elles atteignent en même temps le pavillon central. L'échange est très ritualisé, la noblesse espagnole vient saluer sa nouvelle princesse et en miroir, les princes français s'inclinent devant leur reine. Les jeunes filles se croisent le temps d'échanger quelques mots puis le duc de Guise remet Elisabeth au duc d'Uceda et inversement. Les deux convois repartent en même temps et les deux princesses touchent le sol de leurs nouveaux pays simultanément. Après l'échange, Elisabeth est emmenée en litière jusqu'à Fontarabie puis voyage par étapes jusqu'à Burgos où elle rencontre Philippe III et son jeune époux le 22 novembre 1615. C'est à la cathédrale Sainte-Marie de Burgos qu'a lieu la seconde cérémonie de mariage le 25 novembre. Juridiquement, la première cérémonie se suffit à elle-même mais il paraît indispensable pour les princes de renouveler le sacrement une fois que les deux époux sont réunis. Le fait d'accomplir un mariage sans la présence des deux époux a toujours posé la question de la validité du sacrement. Malgré le fait que le Concile de Trente et le droit canon considèrent que l'union par procuration est un sacrement à part entière, dans la pratique, une seconde cérémonie en présence des deux époux paraît un complément indispensable et apparaît comme la confirmation du sacrement. Elisabeth rejoint ensuite la capitale de son nouveau pays en décembre 1615.

Pour Christine, le déroulement du mariage est bien plus simple. Le contrat de mariage avec Victor-Amédée est signé le 11 janvier 1619. Dès que la nouvelle atteint la Savoie, Victor-Amédée se met en route pour Paris afin de participer en personne à la cérémonie de mariage. Cette présence à la cérémonie est une exception face à la tradition qui veut que le prince n'assiste pas à la cérémonie mais soit représenté par un de ses pairs à qui il donne procuration. Il est difficile de donner des raisons à cette particularité. Accompagné par son frère Thomas, Victor-Amédée arrive rapidement à Paris, le 6 février selon Héroard, le 7 d'après Guichenon et le *Mercure françois*, le 8 février selon Dupleix. Les fiançailles ont lieu le samedi 9 février dans la chambre du Roi. La cérémonie est officiée par le cardinal de la Rochefoucauld, grand aumônier de France. Le mariage a lieu le lendemain, jour du treizième anniversaire de la princesse, dans la chapelle du Louvre dite chapelle de la Tour ou de l'antichambre puisqu'elle se situait à côté des appartements de Marie de Médicis. La cérémonie de mariage est également célébrée par le cardinal de La Rochefoucauld. Peu de sources en décrivent le déroulement et le

mariage paraît avoir eu lieu « sans éclat »[12], « sans ceremonie »[13]. Le soir même, Victor-Amédée rejoint Christine dans sa chambre, sous la surveillance de Louis XIII qui y reste « tant que le prince fut couché et quelque temps après »[14]. Les festivités prévues pour célébrer le mariage sont entachées par la fuite de Marie de Médicis du château de Blois où elle était alors en résidence surveillée. Le couple va rester plus longtemps que prévu en France afin de jouer son premier rôle diplomatique dans la résolution de cette crise entre Marie de Médicis et Louis XIII, comme nous le verrons un peu plus tard. Ce n'est donc que le 23 septembre que Christine débute son voyage pour le Piémont. La Cour est alors à Amboise. Son frère Louis XIII « l'accompagne en carrosse environ une demie-lieue » à la sortie de la ville. Il a chargé leur demi-frère Alexandre, chevalier de Vendôme et Grand prieur de diriger l'escorte de la nouvelle princesse de Piémont qui l'amènera jusqu'à Turin. Il a aussi décidé que Christine bénéficiera de la compagnie de leur demi-sœur Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme, pendant son voyage. La princesse arrive à Grenoble le 19 octobre 1619 et c'est ici qu'elle rencontre pour la première fois son beau-père, Charles-Emmanuel de Savoie, le 22 octobre. C'est une rencontre officieuse puisque le duc et la princesse auraient dû se rencontrer pour la première fois à Turin. Guichenon nous en fait le récit :

> « Le Duc ayant eü advis que de Grenoble elle venoit à Barraux, l'alla voir incognito, & se mit derrière sa chaire pendant qu'elle faisoit collation ; mais la Princesse s'en estant apperçeüe se leva pour luy faire la reverence ; le Duc se voyant reconnu, mit un genoüil à terre en la salüant pour témoigner l'estime qu'il faisoit d'une si illustre Princesse Fille & Sœur d'un si grand Roy : Elle, confuse de cette extraordinaire deference se mit à genoux, & S.A l'ayant relevée, ils se saluërent avec une grande tendresse, & des compliments admirables ; après lesquels S.A. retourna à Chambery, d'où il luy alla au rencontre solemnellement avec plus de cinq où six cents chevaux entre Barraux & Chambery »[15].

Les événements se déroulent de façon assez similaire dans le cas d'Henriette-Marie.

[12] MUGNIER François, *L'ambassade à Paris du cardinal Maurice de Savoie pour le mariage de son frère Victor-Amédée, 1618-1619*, Chambéry, Impr. de C.-P. Ménard, 1894, p.31-32.
[13] GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*, Livres 1-2, Lyon, G. Barbier, 1660, p.878.
[14] FOISIL Madeleine (dir.), *Journal de Jean Héroard*, Tome 2, p.2595.
[15] GUICHENON, *op.cit.*, p.879.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le contrat de mariage entre la princesse et Charles Ier d'Angleterre est signé le 8 mai 1625. Les fiançailles se font simultanément à la signature, dans la chambre de Louis XIII. Henriette-Marie est fiancée au duc de Chevreuse, qui représente Charles Ier, par le cardinal de la Rochefoucauld. Charles de Lorraine, duc de Chevreuse, a en effet obtenu procuration du roi anglais pour le représenter aux cérémonies de fiançailles et de mariage. Il a été choisi pour leur parenté. Les deux hommes sont en effet cousins par leur lien avec Marie Stuart : Charles Ier est son petit-fils et le père de Charles de Lorraine, Henri Ier de Guise, était le cousin germain de la reine. La cérémonie de mariage a lieu quelques jours plus tard, le 11 mai 1625. La principale difficulté dans le déroulement de la cérémonie est la différence de religion entre les deux futurs époux. Pour pallier à ce problème, il avait été décidé dans le contrat de mariage que l'on suivrait le même procédé que pour le mariage d'Henri IV et de Marguerite de Valois en 1572. La cérémonie de mariage a donc lieu dans un « theatre » construit à cet effet devant la cathédrale Notre-Dame. Elle est officiée par le Cardinal de La Rochefoucauld. Contairement aux cérémonies de mariage de ses sœurs qui sont peu documentées, celle du mariage d'Henriette-Marie a été décrite dans le détail par le *Mercure françois*. On apprend notamment la façon dont avait été décoré le lieu pour cette occasion :

> « L'Eglise Nostre Dame et la salle de l'Archevesché furent tendues des plus riches tapisseries royales d'or, d'argent et de soye qui se puissent voir ; dans le Chœur estoient celles des Actes des Apostres, et dans la Nef les triomphes et les victoires de Scipion sur les Carthaginois. De l'Archeveché sortoit une galerie à huict pieds hault de terre soustenue de plusieurs piliers laquelle conduisoit au Theatre de devant le grand portail de l'Eglise et où se devoient faire les épousailles : cette galerie estoit couverte par le haut de satin violet, tout parsemé de fleurs de Lys d'or, et par le bas d'une belle toille de lin cirée. Depuis le Theatre, tout le long, & au milieu de la nef, estoit une autre gallerie en pente jusqu'au premier pas de l'entrée de la porte du chœur, & au milieu du chœur estoit un grand parterre relevé de trois degrés, & le dais royal au dessus semé de fleurs de Lys d'or »[16].

[16] *Mercure François*, année 1625, Tome 11, p.355.

Le *Mercure* nous donne également des informations sur les personnes présentes lors de la cérémonie et l'ordre dans lequel les différents acteurs s'acheminent au « theatre ». Les premiers à entrer sont le président du Parlement et les conseillers ainsi que le prévôt des marchands et les échevins. C'est ensuite au tour du duc de Chevreuse, encadré des deux ambassadeurs anglais, les ducs de Carlisle et de Hollande. Enfin, l'entrée de la fiancée qui est accompagnée par ses deux frères, Louis à sa gauche et Gaston à sa droite. Henriette-Marie est habillée en reine de France, « revestuë d'un grand manteau de veloux violet semé au devant, autour & au milieu de fleurs de lys, fourré & moucheté d'hermines, avec les manches de mesme, ayant une riche couronne à l'Impériale de dimans sur sa teste »[17]. Comme pour le mariage de Christine, la cérémonie est accomplie par le Cardinal de La Rochefoucauld. Une fois la cérémonie achevée, la messe est donnée à l'intérieur de la Cathédrale. Le duc de Chevreuse ainsi que les ambassadeurs restent dehors. Henriette-Marie est désormais mariée et son départ ne saurait tarder. La jeune reine quitte Paris le 2 juin. De la même façon qu'Elisabeth dix ans auparavant, elle est escortée en dehors de la ville, jusqu'à la porte Saint-Denis, par le prévôt des marchands et par les échevins de Paris. Elle est ensuite accompagnée par les membres de sa famille pendant la première partie de son trajet. Son frère Louis XIII l'accompagne jusqu'à Compiègne, où il est obligé de s'arrêter pour des raisons de santé. Sa belle-sœur Anne d'Autriche et sa mère Marie de Médicis lui feront leurs adieux à Amiens, le 16 juin. D'Amiens au port de Boulogne, un seul membre de la famille royale poursuit le voyage avec Henriette-Marie, son frère Gaston d'Orléans. Les adieux ont lieu à Boulogne où la princesse embarque pour Douvres. Louis XIII a chargé le duc et la duchesse de Chevreuse de conduire Henriette jusqu'en Angleterre. De son côté, Charles I^{er}, dérogeant à la coutume, a envoyé le duc de Buckingham pour accompagner la princesse de Paris, où il était arrivé le 24 mai, à Douvres. La même mission avait été donnée aux deux ambassadeurs Carlisle et Hollande. Le 22 juin, Henriette est accueillie au port de Boulogne par les vingt vaisseaux qu'avait envoyé Charles I^{er} pour la conduire en Angleterre et par « un grand nombre de Dames angloises [qui] estaient venues avec la Duchesse de Bukingham »[18] pour la saluer. La traversée de la Manche dure environ sept heures et est très tranquille. Henriette arrive à Douvres le jour même et est rejointe par son époux le lendemain.

[17] GODEFROY, *op.cit.*, p.118.
[18] COTOLENDI Charles, *La vie de très-haute et très-puissante princesse Henriette-Marie de France*, Paris, Michel Guerout, 1680, p.20.

Ils rejoignent Canterbury puis Londres le 25 juin 1625. Le lendemain, le mariage est confirmé selon les termes qui avaient été convenus dans le contrat de mariage puis est suivi d'une célébration religieuse anglicane : cette fois, c'est à Henriette d'attendre en dehors de l'église. La cérémonie est suivie de nouvelles réjouissances qui sont finalement de courte durée. Après avoir ouvert la session du Parlement le 28 juin, Charles décide de quitter la capitale par peur de l'épidémie de peste. Le couple se rend donc à Hampton Court puis au château de Windsor.

II. La symbolique des célébrations

Après avoir expliqué le déroulement des cérémonies de mariage puis les voyages de nos trois princesses pour leurs nouveaux pays, il est temps de revenir sur la façon dont elles ont été considérées durant cette période de leur vie. Pour cela nous nous intéresserons à leurs premières entrées publiques dans leurs nouvelles capitales et aux symboles qui y sont intégrés et qui concernent à la fois le but de leurs mariages mais aussi le rôle qui leur est donné.

Elisabeth fait donc son entrée officielle en tant que princesse d'Asturies à Madrid le 19 décembre 1615. Sur le chemin vers la capitale, elle a déjà fait quatre grandes entrées en tant que princesse d'Espagne à Vitoria, Tolosa, Fuenterrabia et à Burgos. Suivant le souhait de Philippe III, elle est entrée dans ces villes en baldaquin tiré par un cheval. À Madrid, en attendant la princesse, les décorations pour son entrée sont mises en place, sous les ordres du duc de Lerma[19]. En plus de la mascarade, des deux nuits d'illuminations, des jeux de *cañas* (tauromachie équestre) et de corrida, le duc fait construire des arcs et des chars de triomphe. Lors de son entrée, la princesse est accompagnée par douze Grands d'Espagne. Toute la lumière est mise sur sa personne. Comme l'explique José Maria Perceval[20], c'est la seule protagoniste de l'entrée. Le roi participe incognito et c'est elle qui représente la royauté en ce jour. Elle passe devant deux magnifiques arcs de triomphe. Le premier se situe à l'entrée de la ville et comprend seize statues représentant les Royaumes d'Espagne qui présentent les clés des royaumes à

[19] Ces installations ont été étudiées dans plusieurs ouvrages : MCGOWAN Margaret M. (dir.), *Dynastic Marriages 1612/1615: A Celebration of the Habsburg and Bourbon Unions*, Farnham, Ashgate, 2013 ; PERCEVAL José Maria, « Épouser une princesse étrangère : les mariages espagnols » dans POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dirs.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Éditions Bréal, 2007 ; CANOVA-GREEN Marie-Claude. « L'équivoque d'une célébration : les fêtes du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Bordeaux (1615) », *Dix-septième siècle*, vol. 222, n° 1, 2004, pp. 3-24.
[20] *Ibid*.

Elisabeth. Le second, à la Puerta de Guadalajara, représente un lion offrant à Elisabeth une couronne et une nymphe tenant dans ses mains le lys des Bourbons. Le lendemain, quatre chars de triomphe, chargés de symboles et messages allégoriques, célèbrent à la fois la princesse et l'union de Philippe et Elisabeth. Le premier est le char du « Triomphe de la Paix de l'Eglise ». Il comporte quatre figures personnifiant la Foi et l'Espoir, habillés des emblèmes françaises et espagnoles, ainsi que la Fama et la Paix. Le second char est construit sous la forme d'un château couvert de miroirs dorés. On retrouve à nouveau la personnification de la Fama discutant avec celle de Madrid devant les deux arbres généalogiques des deux maisons royales. Le troisième char est consacré à Madrid, c'est le « Triomphe de la cité ». Il comporte les armes de Madrid et ses emblèmes ainsi qu'une ourse (animal représentant la ville) sous la protection du lion des Habsbourg. Enfin, le dernier char représente la personnification de Madrid accompagné des quatre vertus théoriques et des douze autres vertus. Les huit vices sont jetés par-dessus bord. Un trône vide avec un sceptre symbolise Madrid comme ville idéale pour gouverner. Une jeune femme armée, personnification de l'Espagne, jette ses armes dans le feu. On trouve également l'inscription « *Elisabeth Mihi Arma* ». Pour l'historien David Sanchez Cano[21] cette phrase indique que les armes ne sont pas toujours nécessaires dans les conflits entre les États qui peuvent être résolus par la diplomatie comme le démontre ce mariage.

De son côté, Christine va vivre deux entrées princières puisque le duché de son époux possède deux capitales, Chambéry pour la Savoie et Turin pour le Piémont. Officiellement, Turin est la seule capitale du duché depuis 1563 mais Chambéry, capitale de 1416 à 1563 a gardé une place importante notamment au niveau administratif avec son Sénat et sa Chambre des Comptes. Christine fait donc son entrée à Chambéry, le 23 octobre 1619. Cette entrée est éblouissante. Elle arrive à cheval, entourée du Duc Charles-Emmanuel, son beau-père, à sa droite et du Prince de Piémont Victor-Amédée, son époux, à sa gauche. Elle est suivie par son demi-frère Alexandre de Vendôme, Grand-Prieur de France ; sa demi-sœur Françoise de Lorraine, Duchesse de Vendôme et par ses beaux-frères le Cardinal Maurice de Savoie et le Prince Thomas de Savoie. Dix arcs de triomphe ont été érigés pour l'occasion[22]. Le premier est

[21] SANCHEZ CANO David, « Festivities during Elizabeth of Bourbon's Journey to Madrid » dans MCGOWAN, *op.cit.*, p.53.
[22] Nous reprenons ici la description faite par FERRETTI (Giuliano), « Un mariage de paix à l'orée de la guerre. Politique, fêtes, triomphes et entrées solennelles, 1618-1620 », dans FERRETTI Giuliano (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

dédié à la personnification du mariage, Hyménée, entourée des armes des deux pays et de deux devises « *aspectu recreat orbem* » (son regard fait revivre la terre) et « *sol novus exurgit* » (un soleil nouveau surgit). Un second est consacré à la ville et à son lien avec la dynastie. Le troisième rend hommage à Charles-Emmanuel et à ses succès politiques dont Christine est la preuve vivante. Le quatrième arc est dédié à Christine : « Le cortège passa ensuite sous un (*quatrième*) arc, dressé en l'honneur de l'épouse, dont le frontispice présentait un grand tableau peint des trois grâces habillées en nymphes, ayant chacune une couronne de fleurs : de roses, de hyacinthes et d'amarantes, signes des vertus spirituelles de Christine : la piété, la sagesse, et l'immortalité, associés à la devise : "*Has habet et superat*" (elle a ces couronnes et même plus), suivie de l'inscription "*Manibus datee lilias plenis*" (donnez des lys à pleines mains) ». L'arc suivant représente le mont Parnasse et Pégase. Les sixième et septième arcs sont particulièrement intéressants puisqu'ils représentent respectivement les six princesses de Savoie qui ont été mariée à des rois de France et les six princesses françaises qui ont été mariées à des ducs de Savoie. Christine est ainsi positionnée comme la somme de toutes ces alliances. Les trois derniers arcs de triomphe ont été dressé par le Sénat de Savoie, la Chambre des Comptes et le Gouverneur de Savoie. Quelques mois après cette glorieuse entrée à Chambéry, Christine arrive enfin à Turin, le 15 mars 1620. Elle y est également grandement accueillie par les membres du Conseil d'Etat, du Sénat et de la Chambre des Comptes ainsi que par les membres de la noblesse. Elle entre entourée de ses beaux-frères les princes Philibert et Thomas et de ses belles-sœurs les Infantes Marie et Catherine. Douze monuments éphémères ont été créés pour l'occasion et notamment un arc de triomphe « offert par la ville, dédié à la félicité publique. Il était surmonté de l'image d'une jeune femme couronnée de fleurs, assise sur un trône royal, tenant dans la main gauche un caducée et dans la droite une corne d'abondance ; c'était une claire allusion à Christine et une proclamation des bienfaits du gouvernement royal »[23]. Comme à Chambéry, on offre à Christine les clés de sa nouvelle capitale.

La sœur cadette d'Elisabeth et Christine, Henriette-Marie est désormais reine d'Angleterre et fait son entrée officielle à Londres le 26 juin 1625. Il nous a, pour le moment, été impossible d'accéder à des descriptions de cette entrée. À cause de l'épidémie de peste qui sévit dans la capitale, Charles prend la décision que contrairement aux entrées royales

[23] *Ibid*. p.80.

habituelles, l'entrée d'Henriette-Marie ne se fera pas par les rues de Londres mais par voie d'eau. La jeune reine arrive donc dans la capitale par la Tamise sur une riche barque, habillée de vert, dans une robe assortie à la tenue de son époux. Elle est suivie par les nombreuses embarcations des nobles et bourgeois de la ville qui se massent également sur les rives du fleuve. Elle est accueillie par 1 500 coups de canon. Lorsqu'elle arrive devant la Tour de Londres, ce sont cinquante navires qui la saluent en tirant. C'est ensuite depuis la Tour que sont tirés les coups de canons. La princesse passe ensuite devant Somerset House, palais qui avait été donné à Jacques Ier à son épouse Anne de Danemark et que Charles Ier a désormais assigné à Henriette-Marie. Ils arrivent ensuite au palais de Whitehall où l'aile *est* est réservée à ses appartements. On peut supposer que cette entrée dans la capitale ne fut pas aussi grandiose qu'elle aurait pu l'être car on réservait le faste et les grandes festivités pour le couronnement du couple qui devait avoir lieu quelques mois plus tard. L'entrée d'Henriette-Marie aurait donc été organisée comme un prélude au couronnement.

Il faut souligner que le rôle qui leur est donné par le but même des mariages est rappelé à de nombreuses reprises. À la fois dans les harangues du prévôt des marchands que nous avons cité mais également lors des réjouissances dont nous venons de parler. Ces mariages sont des espoirs de paix entre les deux royaumes, on retrouve donc des allégories de la Paix et de l'Abondance ou encore de la Concorde et l'Espoir. Lors de l'entrée d'Elisabeth à Madrid et lors de celle de Christine à Chambéry, on trouve par exemple les trois grâces (Charites) qui chantent ses louanges. Euphrosyne représente l'allégresse, la gaieté, Thalia est la personnification de l'abondance et de la prospérité enfin Aglaia est la splendeur. Ce sont des caractères apportés par le mariage de la princesse. Dans les deux entrées, les trois grâces sont liées aux fleurs. Les fleurs représentent le printemps, l'Aurore, c'est-à-dire le début d'une nouvelle ère. Mais ces mariages sont aussi des succès politiques entre deux dynasties poursuivant des buts personnels. On retrouve donc le thème de la conquête et de la victoire, notamment à travers les arbres généalogiques qui justifient la puissance de la lignée mais aussi avec le motif récurrent du lys qui rappelle que le prince a conquis une Fille de France. On retrouve également à plusieurs reprises la figure de la Fama (Pheme), déesse romaine messagère, représentée à la fois comme la Rumeur et la Renommée. Dans le cas des mariages, c'est bien la Renommée qui est mise en avant, elle symbolise la reconnaissance publique et le passage de l'événement et de ses instigateurs dans la mémoire. Fama est représentée à plusieurs reprises lors de l'entrée

d'Elisabeth dans la ville de Madrid. Mais elle avait aussi été utilisée en France notamment lors du Ballet de Madame (19 au 22 mars 1615) dans lequel la princesse faisait ses adieux à Paris. Elle joue le rôle de Minerve et la fin du ballet la voit couronnée par Victoria (Niké) et Fama. À côté des fleurs dont nous parlions plus tôt, d'autres végétaux sont mis en avant comme l'olivier et la palme. L'olivier, créé par Minerve, représente la victoire, l'immortalité et l'abondance. De son côté, la palme est un des attributs de Victoria et symbolise donc la victoire.

Le rôle de la princesse est également souligné lors des festivités lorsqu'elle est représentée sous la forme de divers déesses de l'Antiquité. Nous pouvons citer deux déesses qui ont particulièrement été utilisés dans le cas d'Elisabeth, Christine et Henriette-Marie. Parlons tout d'abord de Minerve. Souvent décrite comme la déesse de la guerre elle est vue ici comme une déesse de la guerre qui apporte la paix, elle est aussi la déesse de la sagesse et de la bienveillance. Minerve est la conseillère de Jupiter. Cette figure mythologique a été utilisée par Pierre Paul Rubens pour représenter Marie de Médicis dans le Cycle de Marie de Médicis puis a été incarnée par Elisabeth lors du *Ballet de Madame* appelé également le *Triomphe de Minerve*. On retrouve également cette déesse sur un des arcs de triomphe érigé en l'honneur de Christine. La princesse sera d'ailleurs représentée sous les traits de Minerve à la fin de son règne pas Charles Dauphin. Ces trois femmes apportent donc la paix mais également leur sagesse auprès des princes que sont leurs fils et leurs époux. Une autre déesse est utilisée pour figurer les princesses et notamment Elisabeth et Henriette-Marie : Iris. La déesse est la messagère des dieux et plus particulièrement de Junon (Héra), qui a été déjà été utilisée pour représenter Marie de Médicis. Iris apporte la nouvelle de la paix, elle est le lien entre le ciel et la terre, entre dieux et les hommes grâce à son attribut, l'arc-en-ciel. Elisabeth joue le rôle d'Iris dans le *Ballet des Météores* de 1613, organisé pour célébrer l'annonce de ses fiançailles. Quelques années plus tard, c'est sa sœur cadette Henriette-Marie qui représente la déesse lors du ballet donné le 5 mars 1623 et nommé *Les Festes de Junon la Nopciere*. Dans les deux cas, Iris symbolise le rôle des princesses dans la paix apportée par leurs mariages.

La représentation du rôle de la princesse entre les deux dynasties est donc omniprésente dans la période entre la signature du contrat et l'arrivée dans le nouveau pays. C'est un moment d'entre-deux pour la princesse. La jeune femme est dans un double rôle qui lui fait revêtir alternativement son statut de Fille de France épouse d'un souverain étranger et son nouveau

statut d'épouse française de souverain étranger. Tout au long de cette période, elle oscille entre ces deux positions, en fonction du rôle que les deux dynasties veulent lui donner. Pour illustrer ce propos, nous pouvons rapidement nous intéresser aux tenues qu'elles ont portées à ces occasions et à la manière dont elles ont représenté cette transition entre deux rôles. La tenue est une donnée importante à prendre en compte, elle fait partie d'un discours du pouvoir et est utilisée pour faire passer des messages politiques. Dès l'annonce officielle de son mariage, la princesse française change de statut. Elle est désormais plus qu'une Fille de France et cela se reflète dans son habillement. Nous pouvons particulièrement voir le changement dans le cas d'Elisabeth puisque les doubles mariages ont fait l'objet de bien plus d'attention et donc de production littéraire et artistique que les mariages de Christine et d'Henriette-Marie. Il faut également souligner que les deux cadettes sont mariées dans des pays aux coutumes plus similaires et qu'il n'y a donc pas eu de grand changement dans leur habillement.

Le 29 janvier 1612, Marie de Médicis rend officielles les fiançailles de sa fille aînée avec le prince d'Espagne et celles du Dauphin avec l'infante Anne. Le 25 mars suivant, la nouvelle est publiée à Paris afin d'informer toute la population. À cette date, nous savons qu'Anne d'Autriche est désormais traitée comme une reine de France par l'ambassadeur français en Espagne. La situation est similaire pour Elisabeth puisque le jour même de la publication des mariages, l'ambassadeur d'Espagne vient la saluer et se comporte avec elle comme avec une reine d'Espagne : « On remarqua qu'étant allé saluer Madame, il ne lui parla que le genou en terre (ainsi qu'est la coutume des Espagnols en saluant leurs Rois et Reines) »[24]. Ce nouveau statut se manifeste également dans sa tenue. Elisabeth est habillée à la mode d'Espagne dès juin 1612 comme le souligne sa sœur cadette Christine dans une lettre[25] à leur gouvernante Mme de Monglat. Cette tenue lui a d'ailleurs été offerte par sa marraine, l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche. Lors de la signature de son contrat de mariage le 25 août 1612, elle porte à nouveau un habit espagnol. Après cette date, Elisabeth déménage au Palais du Louvre et continue de s'habiller à l'espagnole dans sa vie quotidienne afin de marquer son

[24] *Mercure François*, année 1612, Tome 2, p.333.
[25] BNF, Fr 3798, vue 75 : « Madame a été habillée à l'espagnole depuis un jour ou deux des habits que l'archiduchesse lui a envoyée ».

nouveau statut[26]. Pourtant, lors de son mariage, la princesse revêt à nouveau une tenue française et même une tenue de reine de France :

« Madame vestuë de son corps de cotte, & manches de velours cramoisy, avec des bandes d'ermines mouchetées, & par-dessus le surcot de mesmes ermines. Sa cotte de velours cramoisy violet, semée de fleurs de lys d'or. Ses souliers de mesme parure. Son manteau à la Royale, de velours cramoisy violet, doublé, & bordé d'ermines mouchetées, avec une bande d quatre rangs de fleurs de lys d'or tout à l'entour. Et sur la teste une Couronne d'or émaillée close, laquelle ne fut enrichie de pierreries, pour éviter la pesanteur. Sa queuë, qui avoit sept aunes de longueur, fut portée par la Princesse de Conty, vestuë de dueil, la Duchesse Doüairiere de Guise, aussi vestuë de dueil, & Madamoiselle de Vendosme, vestuë d'une robe de toile d'argent à fleurs, & parée »[27].

Le but ici est de rappeler que si la princesse épouse un souverain étranger, elle reste bien une fille de Roi de France : elle sera une reine française à l'étranger. Comme Elisabeth l'expliqua si bien au Maître des requêtes venu lui dire ses adieux : « elle le remercia en fort bons termes et lui dit, qu'elle n'emportait de France que le corps et y laissait encore son esprit, pour les grandes obligations qu'elle y avait et qu'elle ne les oublierait jamais »[28]. Lors de l'échange des princesses le 9 novembre 1615, Elisabeth porte à nouveau un costume français rappelant ses origines. Elle fera d'ailleurs la majeure partie de ses entrées dans les grandes villes d'Espagne habillée de la sorte. C'est lors de son entrée à Vitoria qu'elle est vêtue pour la première fois à l'espagnole. Pourtant lors de son entrée publique à Madrid elle est à nouveau habillée à la française. Cette fois son habit français revêt une autre signification. Elisabeth est ici un trophée, sa tenue rappelle aux habitants la victoire de leur prince qui a conquis une princesse française et plus que française, une princesse ennemie. Elle est « conquise », « livrée », c'est un « trophée », le symbole d'une victoire. Dès le lendemain, Elisabeth porte une tenue espagnole et il n'y aura cette fois plus de changement. Elisabeth est désormais une princesse espagnole,

[26] La différence de tenue d'Elisabeth la fait se démarquer par rapport à ses sœurs et de sa mère comme on peut le voir dans l'estampe de Gaultier Léonard nommée « La regence de la Royne et son prudent gouvernement du Roy et enfans de France » et réalisée en 1613.
[27] GODEFROY Théodore, *L'Ordre et ceremonies observées aux mariages de France et d'Espagne*, Impr. Edme Martin, 1627, p.10-11.
[28] *Mercure François*, année 1615, Tome 4, p.298.

elle devra se comporter en tant que tel en respectant l'étiquette espagnole et en portant des costumes espagnols. José Maria Perceval a travaillé sur la signification de cette « pièce de théâtre »[29] organisée autour d'Elisabeth. Il explique que le costume français représente une frontière qui est abolie par l'amour du prince qui vient transformer la princesse étrangère en Espagnole. L'adoption du costume espagnol est une sorte de rite de passage qui vient marquer le début de l'adaptation de la princesse aux coutumes de son nouveau royaume et l'abandon de ses anciens goûts français. Ce changement d'identité passe aussi par l'abandon de leurs prénoms français. Dans leurs nouveaux pays, Elisabeth, Christine et Henriette-Marie sont connues en tant que Isabel, Cristina et Henrietta Maria (ou Mary).

III. Les premiers pas : une difficile adaptation

Elisabeth, Christine et Henriette-Marie arrivent donc dans leurs nouveaux pays à respectivement treize ans, quatorze ans et quinze ans. Par leur mariage, les jeunes filles passent de l'enfance à l'âge adulte sans transition. Dans le cas des princesses, ce changement s'accompagne aussi d'une autre coupure brutale : elles sont arrachées à leur environnement socio-culturel et à leur environnement affectif et familial. Il faut bien se rendre compte de l'impact qu'a sur ces trois très jeunes filles cette séparation aussi brutale et surtout qu'elles savent définitive. Les lettres qu'Elisabeth, Christine et Henriette-Marie échangent avec leur entourage en sont la preuve. Louis a particulièrement manifesté à ses sœurs la continuation de son affection après leurs départs. Pour Elisabeth, nous n'avons que la réponse de la jeune princesse[30], elle remercie son frère qui lui a dit désirer la voir et lui dit partager ce souhait, bien qu'il ne soit pas possible de l'exaucer. À Christine, Louis écrit qu'il était aussi impatient de recevoir de ses nouvelles qu'elle des siennes. Il lui explique que la distance ne fera pas diminuer son affection mais l'augmenter et lui causer « desplaisir de ne vous pouvoir tesmoigner a chacque moment comme je suis véritablement votre bien bon frere »[31]. Sa lettre à Henriette est tout aussi émouvante :

[29] POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dirs.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Éditions Bréal, 2007, p.69.
[30] Archives Nationales de France, AE/II/793, « Lettre d'Élisabeth de France, princesse des Asturies à son frère Louis XIII, donnée à Madrid le 15 juin ».
[31] BNF, Fr 3818, vue 11.

> « Ma sœur voicy un long voiage pour vous et qui vous durera beaucoup estant eloignee de moy mais deux choses vous peuvent bien consoler le lieu ou vous estes et lassurance que vous deves avoir que je ne vous aime pas moins pour l'absence si je ne vous escris plus souvent je ne laise de penser a vous et destre dans ce desir de vous rendre des preuves de mon afection par des témoignages de ma bonne volonté »[32].

Si nous avons retrouvé très peu de lettres d'Henriette et de Christine lors de leurs débuts en Angleterre et en Savoie, ce n'est pas le cas pour Elisabeth. La jeune princesse a envoyé de nombreuses lettres, notamment à ses sœurs. Elle s'impatiente de ne pas recevoir de nouvelles[33], elle qui en donne tant[34]. Elle demande à Louis[35] et Henriette[36] de lui envoyer leurs portraits pour qu'elle puisse les garder auprès d'elle. Dans ses lettres, Elisabeth communique également son envie d'être en France avec sa famille : « yl y a huict ou dix jours que nous sommes a lescurial qui est un fort beau lieu u ni manque que les proumenoirs de fontainebleau […] je suis bien aise de scavoir que vous pases bien le temps avec la jeune reyne […] ma remueuse me mande quelle fest bien la sedision je voudrois bien estre petit oiseau pour pouvoir voler la pour eder a la faire »[37]. Malgré son changement de statut, Elisabeth demande à être traité de la même façon qu'avant par ses sœurs[38]. Pourtant c'est un fait, elle n'est désormais plus une princesse française mais une future reine espagnole.

Les premiers mois voire les premières années dans la nouvelle cour de la princesse sont consacrés à cette adaptation. C'est une période de bouleversement où la jeune princesse doit apprendre à se conformer à une nouvelle étiquette et à des nouvelles coutumes. Elisabeth doit

[32] BNF, Fr 3818, vue 13.
[33] BNF, Fr 3818, vue 89 « je croy que vous maves oubliee car vous ne maves point fait response a trois ou quatre lettres que je vous e escrite ».
[34] BNF, Fr 3818, vue 105 : « je vous prie asteure que la court est a paris de me mander fort souvent de vos nouvelles pour moi je ne lessere pase une seul occasion sans vous en mander des mienes pour vous montrer comme je ne suis point pareseuse descrire pour vous prier de memer tousjours ».
[35] ARCHIM, AE/II/793, « je supplie très humblement votre majesté de m'envoyer son portrait et de me faire savoir souvent de ses nouvelles ».
[36] BNF, Fr 3818, vue 55, « et [je] vous prie de manvoier vostre portrait et qui est avec une fraise fermee ».
[37] BNF, Fr 3818, vue 97-98.
[38] BNF, Fr 3815, vue 20 : « je vous prie de dire à ma sœur qu'elle m'appelle comme elle a coutume et qu'elle ne vive point avec moi en cérémonie ».

abandonner la grâce française pour la *gravitas* espagnole. Christine connaît très peu de changements dans ses habitudes : la cour du duc de Savoie vit à la mode française et utilise le français comme sa langue officielle. Henriette-Marie doit apprendre à agir avec plus de retenue ce qui implique de limiter ses apparitions dans les ballets, ce que la cour anglaise juge contraire à la dignité du corps royal. Les princesses se trouvent également confrontées à une nouvelle langue qui leur est étrangère. Comme nous l'avons vu plus tôt, les trois filles d'Henri IV n'ont pas bénéficié d'un enseignement de langues étrangères. Si Christine n'en aura pas nécessité, Elisabeth et Henriette-Marie devront apprendre sur place, dès leur arrivée. Cet apprentissage doit être rapide puisque la méconnaissance de la langue les isole de leurs nouveaux sujets. Henriette-Marie semble se former assez rapidement puisqu'elle parle anglais dès 1628 et l'écrit dès le début des années 1630[39].

L'apprentissage de la langue devient d'autant plus essentiel que leurs suivants français sont rapidement renvoyés. Lors des négociations autour de leurs contrats de mariage, la composition de la Maison des princesses a été arrêtée. Elles amènent avec elles une suite de dames françaises, de prêtres, de médecins, de domestiques… Elisabeth part donc avec une cinquantaine[40] de Français et Françaises dont ses dames d'honneur Mme d'Applincourt et Mme de Lannoy, son confesseur le père Marguestaud ou encore son médecin M. de Ribere. Dès leur arrivée à Madrid, la moitié de ces personnes sont renvoyées en France : seulement vingt-quatre seront intégrés à la Maison de la princesse. Mme de Lannoy accède au rôle de *camerera mayor* et est secondée dans cette tâche par Mme d'Applincourt. De nouveaux départ ont lieu au printemps 1616 et la princesse voit avec tristesse rentrer en France Mme d'Applincourt et Mme de Pinglier, sa *dueña de honor*. La situation se tend lorsque le 14 mai 1617 Louis XIII prend la décision de renvoyer les Espagnols de la Maison de son épouse Anne d'Autriche. En réponse, Philippe III décrète que le même nombre de Français restera auprès d'Elisabeth que celui d'Espagnols aux côtés d'Anne. L'apogée des tensions est atteint lorsque la comtesse de Lannoy demande à rentrer en France. Elle se plaint notamment de la façon dont sont traités les Français

[39] BENNASSAR Bartolomé, *Le Lit, le Pouvoir et la Mort. Reines et Princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Fallois, 2006, p.114.
[40] 53 personnes d'après Simone Bertière et 48 selon Alejandra Franganillo Alvarez.

à la cour madrilène et du peu de considération que l'on donne à son travail[41]. Mme de Lannoy quitte l'Espagne en 1618. Elisabeth est désespérée par ce départ et elle écrit une lettre[42] à sa sœur pour lui demander d'intercéder en sa faveur auprès de Louis XIII. La comtesse lui a promis que si Louis XIII lui donnait congé elle reviendrait la servir, ce que Philippe III encourage. Elle prie donc sa sœur « d'intenter auprès du Roi mon frère qu'il lui donne congé ». Mais la comtesse ne reviendra pas. En 1621, Elisabeth devient reine d'Espagne et le reste de sa suite française est congédiée. Elisabeth perd notamment son confesseur. À chaque départ, la princesse envoie des recommandations à ses sœurs en faveur de ses anciens serviteurs : une pour Marie la femme de chambre de Mme de Lannoy[43], une autre pour Nicolas dont nous ne connaissons pas le rôle mais qui quitte Elisabeth en même temps que Mme d'Applincourt[44]… Elle recommande également son médecin Ribere qui part d'Espagne en 1620[45]. Perrens fait un triste résumé des débuts d'Elisabeth en Espagne :

> « A peine Philippe III avait-il reçu des mains du duc de Guise Madame Elisabeth, que M. de Senecey, qui remplaçait Vaucelas, à Madrid, en qualité d'ambassadeur de France, écrivait à sa cour tous les déplaisirs de la nouvelle princesse d'Espagne et des Françaises dont se composait sa maison. […] Elles étaient souvent aux larmes, n'ayant rien à faire que de suivre Son Altesse, et ne pouvant à certaines heures entrer dans la chambre, alors même qu'elles y étaient désirées. On ôtait ses pierreries à Madame sous prétexte que l'usage était d'en charger le joaillier du roi ; on prétendait lui supprimer tous autres officiers que ceux du prince son époux ; son médecin Ribère était supplanté par un médecin espagnol ; son aumônier n'avait d'autres fonctions que de dire le benedicite et les grâces, et ne pouvait même, durant la messe, demeurer auprès du siège de la princesse. Quant à Senecey, malgré son rang d'ambassadeur, on le faisait reléguer par un maître-d'hôtel derrière la litière de la gouvernante, et l'on retirait à sa femme le carreau que Madame lui avait donné pour s'asseoir auprès d'elle, disant que cet honneur était réservé aux

[41] FRANGANILLO ALVAREZ Alejandra, *La reina Isabel de Borbón : las redes de poder en torno a su casa (1621-1644)*, Thèse de doctorat, sous la direction de SANZ AYAN Carmen, Madrid, Universidad Complutense, 2015, p.71.
[42] BNF, Fr 3818, p.95-96.
[43] *Ibid*.
[44] BNF, Fr 3818, vue 87.
[45] BNF, Fr 20435, f..98.

seules femmes des grands d'Espagne. C'était manquer aux engagements contractés après un long échange de mémoires à ce sujet […] »[46].

Cette situation est tout de même à nuancer puisqu'Elisabeth paraît s'accommoder rapidement à sa nouvelle vie. Elle continue de pratiquer ses activités favorites, la chasse, les balades dans les jardins du palais mais aussi la danse. Si elle était isolée par le départ de sa suite française, cela lui permet de créer des amitiés avec des dames espagnoles et notamment avec Dona Luisa Enriquez y Manrique, comtesse de Paredes. De plus, Elisabeth a été très bien accueillie par la famille royale espagnole, elle s'entend particulièrement bien avec son beau-père Philippe III et avec les frères et sœurs de son époux, Don Carlos, Don Fernando et l'Infante Maria.

Du côté de Christine, la situation est similaire. Nous avons peu d'informations mais nous savons que lorsqu'elle arrive à la cour de Turin, elle est accompagnée par sa fidèle amie et dame d'honneur Mme de Saint-Georges. À son arrivée, Charles-Emmanuel lui a déjà constitué une Maison. La plupart des Français sont donc renvoyés. Ceux qui sont restés sont rapidement remplacés, à la fin de l'année 1621, par des membres d'anciennes familles du duché, principalement piémontaises[47]. Mme de Saint-Georges rentre également en France et devient la gouvernante d'Henriette-Marie en 1622. Les premières années sont difficiles pour Christine qui n'hésite pas à s'en plaindre dans ses lettres à sa mère et à Mme de Saint-Georges. Dans la première missive[48], elle demande à Marie de Médicis d'intervenir en sa faveur : « je nay pas icy tous les contentement que ji pouvois esperer et espaire en elle quelle donnera quelque remesde pour ma consideration ». Christine parle même d'une « vie miserable ». Dans la seconde[49], elle se plaint de n'avoir que très peu de biens en comparaison de ce qu'elle possédait en France. Elle explique également qu'on lui a refusé une lettre de change à Paris pour s'acheter de nouvelles affaires. Elle demande donc à Mme de Saint-Georges de prier Marie de Médicis de lui donner une « somme dargant » et d'aller lui acheter les éléments qu'elle a listé. À cette

[46] PERRENS, *op.cit.*, p.558-559.
[47] MERLOTTI Andrea, « Les dames de Christine de France, duchesse de Savoie (1637-1663) » dans BECCHIA Alain, VITAL-DURAND Florine (dirs.), *Édifier l'Etat : Politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Éditions de l'Université de Savoie, 2015.
[48] BNF, Fr 3597, vue 81-82.
[49] BNF, Fr 3798, vue 109.

situation se rajoutent les jalousies de ses belles-sœurs. Dans une lettre datée du 28 mars 1626[50], elle explique à son époux l'affront que lui a fait Marguerite, fille naturelle de Charles-Emmanuel, lors de la messe. Elle explique à Victor-Amédée qu'elle « veut être honorée comme [elle] le mérite et comme Fille de France [qu'elle est] ».

Des trois princesses, la situation la plus périlleuse fut certainement celle d'Henriette-Marie. Comme prévu par son contrat de mariage, elle arrive en Angleterre avec une très grande suite[51] composée de Français et Françaises catholiques. En plus du duc de Chevreuse et de sa femme, Henriette est accompagnée par Mme de Saint-Georges nommée dame du lit, par les comtesses de Tillières et de Cypière, ses dames d'honneur ainsi que par leurs époux, respectivement chambellan et grand écuyer. La princesse emmène également avec elle plusieurs religieux de la congrégation de l'Oratoire. À leur tête se trouve Daniel du Plessis, évêque de Mende et grand aumônier de la reine. Henriette bénéficie également de la présence du père de Bérulle, son confesseur. À cette suite s'ajoutent également deux ambassadeurs, Antoine Coëffier de Ruzé**,** marquis d'Effiat et Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne et seigneur de la Ville-aux-Clercs. Dès son arrivée en Angleterre, la suite française d'Henriette pose déjà problème à Charles I[er] et son entourage. Le jeune roi favorise pour son épouse la compagnie de dames anglaises notamment lors de son voyage depuis Douvres à Londres[52]. Une fois Henriette installée dans son nouveau pays, il faut désormais lui établir une Maison digne de son rang, en respectant les modalités qui avaient été signées lors du contrat de mariage. On apprend par les lettres de Louis XIII à ses ambassadeurs et à sa sœur[53] qu'en juillet 1625, Charles a proposé à son épouse de prendre pour dames de lit la comtesse de Buckingham, la duchesse de Buckingham et la marquise d'Hamilton. Louis XIII souligne que cette action va à l'encontre des articles du contrat de mariage qui signifiaient que la suite d'Henriette serait française et

[50] GAUDENZIO Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia, con annotazioni e documenti inediti*, T.3., Turin, Stabilimento civelli, 1868-1869, p.8-11.
[51] 106 personnes d'après Baillon.
[52] MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Tome 7, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1837, p.350 : « Au partir de Douvres, le Roi la mit en un carrosse plein de dames anglaises, afin d'éloigner les dames françaises qu'elle avoit amenées avec elle. Elle ne put souffrir sans larmes de se voir, jeune princesse, quasi comme étrangère (puisque c'est le jour de son arrivée), toute seule parmi des personnes de langue et de religion différentes, séparée de celles en qui elle avoit créance. Ses larmes ne purent obtenir qu'on donnât au moins place en son carrosse à sa dame d'honneur ; mais les instances des ambassadeurs du Roi l'obtinrent ».
[53] GRISELLE Eugène, *Lettres de la main de Louis XIII*, vol.2, Paris, E. Rahir, 1914, p.401-403 (à la Ville-aux-Clercs et Effiat), p.406-408 et p.409-410 (au duc de Chevreuse).

catholique, choisie par lui-même : « par ce traité la Reine ma sœur n'étant point obligée de prendre autres Dames que celles qui ont été prises de deçà, je pourrois trouver de la difficulté de consentir qu'il y fut rien innové, néanmoins, pour lui donner moyen de faire paroître le désir qu'il a de contenter le Roi mon frère et pour témoigner aussi au Duc de Buckingham une bonne volonté en son endroit, je trouverai bon que lesdites Duchesses et Comtesse entrent au service de la Reine ma sœur, à condition que toutes autres en seront exclus à l'avenir ». Le roi accepte donc cette première entaille au contrat également à condition que Mme de Saint-Georges conserve sa place et n'en soit pas pénalisée. La situation empire puisque la Maison de la reine n'est toujours pas constituée en septembre 1625 en raison de l'insistance de l'entourage de Charles Ier, surtout le duc de Buckingham, d'y faire entrer des Anglais et des anglicans. Le « repos des catholiques » qui avait été conclu dans un article secret n'est toujours pas d'actualité en Angleterre. Louis XIII prend donc la décision d'envoyer son ambassadeur Blainville afin de convaincre Charles Ier à respecter ses engagements[54]. L'ambassade se passe mal : Blainville est très mal accueilli et il n'obtient rien. La situation semble s'apaiser avec le départ du duc de Buckingham en ambassade en Hollande. Mais dès son retour, les tensions s'accroissent. Charles Ier avait prévu d'envoyer des ambassadeurs auprès de son beau-frère pour tenter de régler cette affaire et Buckingham en profite pour ajouter à cette liste d'émissaires le père Bérulle, chargé par Louis XIII de défendre les intérêts d'Henriette. Sous prétexte de mener les discussions sur le couronnement du roi et de la reine d'Angleterre, le père Bérulle rentre donc en France en décembre 1625. Le couronnement de Charles Ier a lieu le 2 février 1626. Henriette, sur les conseils de ses proches et soutenue par son frère, a décidé de ne pas se faire couronner et de pas assister au couronnement de son époux en raison des cérémonies anglicanes que cela implique. Le duc de Buckingham accentue les tensions entre Charles et Henriette. Charles supporte difficilement le comportement d'Henriette qu'il estime difficile à vivre[55]. Le duc accuse la suite française et notamment Mme de Saint-Georges de faire subir à la reine leur mauvaise influence. D'après Richelieu, la situation est bien différente puisqu'Henriette se conforme aux choix de

[54]AVENEL M., *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, Tome 2 (1624-1627), Paris, Imprimerie impériale, 1856, vue 124-136 : « Trois choses sont à considérer : l'état de l'alliance, ce qui regarde l'État ; le contentement particulier de la reine de la Grande-Bretagne, ce qui touche l'affection de Sa Majesté ; et le bien des catholiques, ce qui concerne son avantage ».

[55] DUPUY Micheline, *Henriette de France, Reine d'Angleterre*, Paris, Perrin, 1994, p.75 : lettre du 20 novembre 1625 à Buckingham « Steenie, vous savez avec quelle patience j'ai accepté les peu aimables propos et les habitudes de ma femme ».

son époux, elle « s'accorde à toutes les volontés du roi » : « On lui veut donner des dames du lit, elle s'y résout, mais elle désire qu'entre les autres soit la duchesse de Buckingham, qui étoit une fort honnête dame et catholique en l'ame. Le Roi lui veut donner la comtesse de Carlile ; elle supplie de l'en excuser, parce qu'elle a aversion à cette femme-là. Sur quoi le Roi lui répond que ce n'étoit à elle à avoir des aversions, qu'elle l'auroit puisqu'elle ne la vouloit point, et n'auroit pas la duchesse de Buckingham qu'elle demandoit. Elle témoigna son déplaisir par ses larmes, et son obéissance par son silence »[56]. L'affaire atteint son apogée le 9 août 1626 lorsque Charles Ier, toujours encouragé par Buckingham, prend la décision de renvoyer tous les Français qui avaient accompagné Henriette-Marie. Richelieu fait le récit de l'épisode dans ses Mémoires :

> « Cela étant résolu, le Roi, incontinent après son dîner, vint trouver la Reine sa femme, ferme les portes sur lui, et lui prononça l'arrêt du bannissement de ses serviteurs. Elle fut si surprise qu'elle tomba par terre, et fut long-temps sans parler. Revenant à soi, elle éclata en cris qui étoient capables de faire fendre les rochers. Elle se jette en terre, lui embrasse les genoux, lui baise les pieds, lui demande pardon pour les siens s'ils l'ont offensé, le fait souvenir des promesses portées par son contrat de mariage, et de ses sermens dont Dieu est le vengeur ; mais tout cela en vain. On commanda en même temps a tous ceux de sa maison de se retirer en l'hôtel de Sommerset à l'heure même. On n'oyoit que cris, que plaintes, et principalement des filles de la Reine, qui, malgré ceux qui les en empêchoient, entrèrent en une petite cour qui répondoit a la chambre de la Reine leur maîtresse, et lui crièrent adieu. A leur voix, cette pauvre princesse s'élance à la fenêtre, et, rompant les vitres de la tète, se prend des mains aux grilles pour se montrer à elles, et les voir pour la dernière fois. Le Roi indigné, la retira avec un si grand effort, qu'il écorcha toutes ses mains. Quand le commandement fut donné à l'évêque de Mende de ramener toute la famille [maison] de la Reine, il répondit qu'il étoit venu là par le commandement du Roi son maître, et qu'il ne pouvoit en partir avec les autres que par le même ordre ; néanmoins il fallut céder à la force et se retirer à Sommerset. La Reine, environnée d'Anglaises qu'elle ne connoissoit pas, et privée de toutes ses dames françaises, proteste qu'elle ne mangera ni ne se couchera qu'on ne les lui ait rendues. Cette nécessité força l'opiniâtreté de ces gens-là, qui en renvoyèrent quérir quelques-unes, et entre autres sa nourrice et une de ses

[56] MICHAUD et POUJOULAT, *op.cit.*, p.412.

femmes de chambre nommée Vantelet. Elle avoit, dès le commencement, demandé son confesseur [P. de Sancy] avec beaucoup d'instances pour la consoler ; il lui fut opiniâtrement refusé. »[57]

Face à cette situation, Henriette-Marie écrit quatre lettres destinées à Louis XIII, Marie de Médicis et à Richelieu pour leur demander leur assistance. Marie de Médicis dépêche M. de la Barre auprès de sa fille avec une lettre dans laquelle elle lui promet son aide[58]. Elle écrit également une lettre à son gendre pour le rappeler à ses serments[59]. Louis XIII envoie le Maréchal de Bassompierre qui arrive à Londres le 7 octobre 1626. L'ambassadeur est très mal reçu et tout est fait pour retarder son audience auprès de Charles Ier. Il se voit finalement accorder une première entrevue avec le roi le 15 octobre mais il se heurte au duc de Buckingham, ce qui lui fait même évoquer une rupture du mariage[60]. Finalement, les rencontres suivantes semblent mieux se passer et Bassompierre observe un certain apaisement des tensions entre Charles, Buckingham et Henriette : « Le samedy 24me je fus voir la reine, ou le roy vint, qu'elle querella. Le roy me mena en sa chambre et m'entretint longuement, me faisant beaucoup

[57] *Idem*.
[58] Fr 16139, « Ambassades du maréchal François de Bassompierre en Espagne et en Angleterre. (1621-1627) », vue 219-220 : « Je vous envoie le sieur de la Barre exprès avec cette lettre pour vous témoigner qu'après la perte du feu Roi votre père je n'ai point reçu d'affliction plus sensible que celle ci ne remettant sur ledit sieur de la Barre en qui vous prendrez toute créance. Je ne vous en dirai davantage que pour vous prier de prendre courage et d'espérer Dieu qui ne vous abandonnera point vous tenant forme comme je m'assure que vous ferez dans votre religion. Croyez ma fille, que je contribuerai tout ce qui sera de moi pour mettre votre conscience et votre esprit en repos et que je vous ferai connaître en cette occasion que je suis de tout mon cœur, M. ».
[59] *Ibid*., vue 218-219 : « Nous ne pouvons assez vous exprimer combien a été désagréables au Roi notre très honoré sieur et fils et à nous la nouvelle qui nous a été apportée du chassement que l'on nous a écrit avoir été par vous faite des Français et du déplaisir qu'à reçu en cette occasion la Reine notre très chère fille et épouse de Votre Sérénité se voyant privée de ses Dames et de tous ses domestiques catholiques et étant maintenant environnée de personnes qui font profession de la religion contraire à la sienne que vous avez mis près d'elle au lieu des Catholiques que vous avez chassé. Nous avons eu peine à croire ce changement si étrange ne nous pouvant imaginer que vous ayez voulu violer la foi publique et contrevenir aux promesses que vous avez jurées et faites par un traité solennel. Le Roi notre dit sieur et fils étant sur le poit de dépêcher sur ce sujet, ne pouvant de notre part demeurer plus longtemps sans savoir l'état où est la Reine notre fille. Nous envoyons vers elle le sieur de la Barre l'un de nos gentilshommes exprès pour lui témoigner que sa douleur nous est plus sensible qu'à elle même, ne voulant vous en dire davantage pour le présent nous n'allongerons cette lettre que pour prier Dieu qu'il vous fasse la grâce de choisir un meilleur conseil et qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde ».
[60] *Ibid*., p.248 : « Il m'est desormais inutile de demeurer icy, car le Duc mesme m'a dict franchement que le Roy ne se disposera jamais a contenter le Roy mon Maistre sur ce quil desire. Voila Monsieur ou nous en sommes reduicts. Je suis bien marry de n'y avoir pu profitter davantage et que la Royne de la grand Bretagne ait ce violent desplaisir de me voir partir sans rien faire, mais quand vous considererez que l'on m'a envoié pour faire observer un contrat de mariage et maintenir la religion catholique pour rompre un contrat de mariage vous aiderez je m'asseur Monsieur à m'excuser ».

de plaintes de la reine sa femme. Le dimanche 25me les comtes de Pembroch et de Montgomeri me vindrent voir. Puis je fus trouver le duc que j'ammenay cheux la reine, ou il fit sa paix avec elle, que j'avois moyennée avec mille peines. Le roy y arriva en suitte, quy se raccommoda aussy avec elle, luy fit beaucoup de caresses, me remercia de ce que j'avois remis le duc en bonne intelligence avec sa femme »[61]. Bassompierre obtient du roi d'Angleterre un acte accordant à Henriette douze prêtres et un évêque (ni jésuites ni faisant partie de la congrégation de l'Oratoire) ainsi que plusieurs officiers français et deux dames de lit[62]. Le maréchal français fait également libérer soixante-dix prêtres des prisons anglaises. Si cette ambassade paraît être un succès, Bassompierre n'a pas évoqué le sujet des persécutions contre les catholiques et juste après son départ en décembre 1626, Charles Ier ordonne de capturer les navires français s'aventurant en Angleterre pour des affaires commerciales. Richelieu fait donc un bilan plutôt sombre de l'ambassade de Bassompierre : « Dès le lendemain qu'il partit de Londres, il fut donné un commandement secret par toute l'Angleterre, d'arrêter tous les vaisseaux et marchandises des Français, et il fut fait défenses à tous les marchands de leur payer aucune chose qu'ils leur dussent. Le maréchal ne remportoit autre chose de toute sa négociation qu'une promesse de rétablissement de fort peu d'officiers français de la maison de la Reine, et encore cette promesse lui avoit été faite de telle façon, qu'il lui étoit aiser à juger qu'ils n'avoient pas dessein de tenir ce qu'ils promettoient »[63]. Si la paix entre l'Angleterre et la France est compromise, la situation d'Henriette s'améliore grandement.

Le renvoi de la suite française des princesses que l'on retrouve dans les trois cas n'est pas un fait exceptionnel. En effet, la Maison d'une princesse est un espace politique de première importance et donc un domaine de luttes d'influence entre les deux monarchies concernées. Les monarchies d'origine comptent trouver des appuis dans l'entourage de la princesse. Elles placent donc des personnes susceptibles à la fois d'influencer la princesse (qui influencera son époux) mais aussi de servir d'agents de renseignement. La princesse est jeune et malléable, elle arrive dans un pays étranger pour rejoindre un mari qu'elle ne connait pas. Lui donner une dame d'honneur de son origine est un moyen de s'assurer qu'elle reste dans le camp de son pays

[61] CHANTÉRAC Marquis de, *Journal de ma vie : Mémoires du Maréchal de Bassompierre*, vol.3, Paris, Renouard, 1870-1877, p.266-267.
[62] BNF, Français 16139, vue 330-331 : « Écrit qui fut signé le 20ème jour de novembre 1626 ».
[63] *Ibid*., p.442.

d'origine et donc qu'elle pourra en défendre les intérêts au moment venu. Du côté adverse, dans le pays d'adoption de la princesse, on se rend compte qu'il est plus sûr de placer à la tête de la Maison de la princesse une dame autochtone qui poussera la princesse à adopter les intérêts de sa nouvelle famille. Les membres de la Maison initiale de la princesse ne sont pas acceptés à la Cour où l'on fait preuve d'une grande défiance envers eux, ils sont toujours soupçonnés d'espionnage ou de complots. Il est donc bien évident que cet entourage ne doit pas rester auprès de la princesse : toutes les raisons sont bonnes pour renvoyer ses officiers et ses dames dans leur pays. Le fait de les expulser permet également de forcer la princesse à s'adapter plus vite à son nouvel environnement. Le fait que sa suite vienne de son pays natal lui permet de continuer de vivre comme dans son pays d'origine, en utilisant sa langue et ses coutumes. Cela favorise le processus d'hispanisation dont nous parlions plus tôt pour Elisabeth et l'apprentissage rapide de l'anglais pour Henriette. Sans cette suite et entourée de dames étrangères, elle doit apprendre à se comporter en tant que princesse de son royaume d'adoption. Le départ de ses compatriotes permet souvent la véritable création du couple princier, le prince pouvant enfin faire confiance à son épouse et communiquer plus facilement avec elle. Le renvoi de la suite de la princesse fait véritablement partie du processus de « nationalisation », d'adaptation de la princesse à son nouveau pays.

Les suites françaises d'Elisabeth, Christine et Henriette ont été renvoyées très vite et leurs membres n'ont pas eu l'occasion d'exercer un rôle d'influence et/ou de renseignement. Il ne semble pas non plus que Marie de Médicis et Louis XIII avaient en projet un tel rôle, la preuve en est de la facilité avec laquelle les suites d'Elisabeth et Christine ont été expulsées[64], avec peu de protestations de la part du roi de France. Au contraire, dans le cas d'Anne d'Autriche, Philippe III et le duc de Lerma avaient choisi la comtesse de Torre, cousine du favori, à la tête de la Maison de la jeune reine. Jusqu'à leur renvoi, les membres de cette suite communiquèrent de nombreuses informations au gouvernement de Philippe III par l'intermédiaire de l'ambassadeur espagnol, le duc de Monteleon. Lorsque Louis XIII prit la décision d'expulser les Espagnols de la Maison de son épouse, la réaction fut immédiate de la part de l'Espagne puisque

[64] Dans le cas d'Henriette-Marie, la réaction de Louis XIII a été beaucoup plus rapide et forte. Il ne semble pourtant pas que cela soit pour des raisons de constitution de sphère d'influence mais plutôt pour des raisons religieuses et notamment pour la « sureté de conscience » de la princesse. Le résultat est finalement semblable et Henriette-Marie aura une Maison comportant très peu de Français, sans que Louis XIII ne s'en offusque à nouveau.

Philippe III menaça de faire de même pour les Français présents autour d'Elisabeth. Mais Marie de Médicis et Louis XIII n'avaient pas donné le même but à la Maison d'Elisabeth et l'argument du roi espagnol eut peu d'effet. Les souverains français craignaient plus l'influence espagnole en France qu'ils ne voulaient développer un environnement pro-français autour d'Elisabeth en Espagne.

Chapitre 5 - Le pouvoir de l'ombre

Après avoir évoqué l'existence de la princesse avant son mariage puis la période de transition entre son statut de Fille de France et d'épouse de souverain étranger, il nous faut désormais nous intéresser à la seconde partie de son parcours, après son arrivée dans son pays d'adoption. Avant même d'accéder à un rôle diplomatique, elle doit tout d'abord accomplir ce pour quoi elle a été mariée : procurer une descendance à son époux et à sa dynastie. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elle va pouvoir accéder à un véritable rôle de souveraine consort avec une possibilité de prise de décision plus importante, dans le domaine diplomatique puis politique.

I. Un nouveau rôle à endosser : épouse et mère

Si ces mariages arrangés n'avaient pas, ni pour fondement ni pour but, l'amour des deux époux, Elisabeth, Christine et Henriette eurent des unions plutôt heureuses, ce qui ne fut pas le cas pour toutes les princesses de l'époque moderne comme leur belle-sœur Anne d'Autriche. Le couple royal a un rôle de représentation important et il doit refléter le bonheur conjugal et l'harmonie, bien que ce ne soit pas toujours le cas en réalité. Elisabeth et Philippe débutent leur vie conjugale en 1620 et le couple est décrit comme très amoureux, Philippe semble très épris de son épouse. Cette relation n'est que renforcée par les nombreuses grossesses de la reine et Elisabeth prend une place très importante aux côtés de son mari, en tant qu'épouse mais également politiquement en tant que reine consort. Malgré cette très bonne relation avec son époux la princesse a également dû vivre avec les infidélités de ce dernier et les enfants qui sont nés de ces incartades. Les identités des maîtresses de Philippe IV sont connues par le peuple et le roi légitime même certains de leurs enfants. Cela ne froisse pas pour autant l'image du couple royal, au contraire, ces aventures extra-conjugales attestent de la virilité du roi et de sa faculté à procréer. Après pratiquement vingt-neuf ans de mariage, la reine meurt et son époux est dévasté. Plongé dans une grande tristesse, il n'assistera pas aux funérailles d'Elisabeth, « ne voulant voir personne pour fondre tout en larmes regrettant une femme et une reine de si grand

gouvernement »[1]. Il refuse également de se remarier même après la mort de son fils Baltasar Carlos en 1646 qui le laisse sans héritier. Le roi apparaît alors pour ses contemporains comme plongé dans une forte mélancholie, ce que nous décririons à notre époque comme une dépression. Pour éviter une crise dynastique, il se remariera finalement en 1649 avec sa nièce, Marie-Anne d'Autriche.

La relation de Christine et Victor-Amédée aurait pu être desservie par l'écart d'âge entre les deux époux : leur mariage a lieu le jour des treize ans de la princesse alors que son époux est dans sa trente-deuxième année. Pourtant leur union ne semble ni pâtir de cette différence ni de l'éloignement causé par les nombreuses missions diplomatiques de Victor-Amédée. Christine se montre très aimante dans les lettres qu'elle écrit à son époux, elle débute ses lettres par « mon cher cœur » ou « ma chère vie » et se montre impatiente de le retrouver à nouveau : « J'irai demain à Millefleurs, et la princesse de Carignan après demain, où je vous attendrai avec impatience […] tenez moi en l'honneur de votre souvenir. Je baise cent mille fois votre portrait, et j'ai l'espérance de baiser bientôt l'original, que j'embrasserai cent mille fois ». Après dix-huit ans d'un heureux mariage dont sept en tant que couple régnant, Victor-Amédée décède brusquement en 1637, laissant Christine avec six enfants en bas-âge.

Du côté d'Henriette-Marie, les premières années de mariage avec Charles Ier d'Angleterre ont été particulièrement compliquées, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Une fois la crise passée, dès les années 1627-1628, Henriette et Charles apprennent à se connaître et deviennent un couple uni et amoureux. Cette relation est notamment visible dans la très prolifique correspondance que les deux époux ont échangés durant les vingt-trois années de leur mariage. Henriette adresse ses lettres à son « cher cœur » et Charles répond à son « Dear Heart » en signant « eternally thine ». Charles utilise le tutoiement[2] dans ses lettres à Henriette et cette grande familiarité est étonnante venant d'un roi parlant à son épouse, d'autant plus que dans la langue anglaise le tutoiement est réservé aux prières adressées à Dieu. Charles multiplie également les déclarations d'amour : « above all, thou must make my

[1] BNF, Dupuy 619, « Recueil de pièces relatives à l'Italie, au royaume des Deux-Siciles, à la Savoie, à l'Espagne, à la Catalogne et au Portugal, de 1642 à 1645 environ », f.295-299 : « Relation de la maladie et de la mort de la royne d'Espagne ».

[2] La langue anglaise utilisait alors plusieurs pronoms pour le tutoiement comme « thou », « thee » ou encore « thy ».

acknoledgements to the queen of England (for none else can do it), it being her love that maintains my life, her kindness that upholds my courage, which makes me eternally hers »[3]. Cette relation passionnelle est d'ailleurs représentée à plusieurs reprises en peinture[4], ce qui est assez rare. Les couples royaux sont rarement représentés ensemble mais plutôt dans des portraits distincts se répondant, comme dans le cas de Christine et Elisabeth.

Si Elisabeth, Christine et Henriette-Marie vécurent donc heureuses avec leurs époux respectifs, le bonheur conjugal importait finalement peu dans l'accomplissement de l'objectif premier de l'alliance matrimoniale : la production d'héritiers. Comme nous l'avions évoqué dans le cas de la naissance de nos trois princesses, la naissance d'enfants signifie pour le couple royal la continuité de la dynastie et une garantie pour l'avenir du pays. La vie de la reine est donc tournée vers la maternité, rythmée par les grossesses. Par leur enjeu, ces grossesses sont des affaires d'Etat. La consommation du mariage est donc très attendue et surveillée de près. Tout d'abord parce que c'est l'événement qui vient confirmer le mariage et le rendre (pratiquement) indénouable. Cela marque également le début de la sexualité du couple et ainsi les premiers espoirs d'héritiers pour la couronne. Si d'ordinaire la consommation du mariage est faite le plus rapidement possible, dans le cas d'Elisabeth et Philippe, il fallut attendre cinq ans après leur mariage. Mariés très jeunes, la consommation n'était pas envisageable et Philippe III décida que les deux époux ne cohabiteraient donc pas. Philippe habite au palais de l'Alcazar et Elisabeth au palais du Pardo. Ils se rencontrent mais toujours en présence d'un chaperon et voyagent dans des voitures séparées. En 1620, Philippe III décide de réunir son fils et sa belle-fille au Pardo. Ils ont respectivement quinze et dix-sept ans. Ils consomment leur mariage le 25 novembre 1620, sous l'œil discret mais attentif de leur entourage. Du côté de Christine, la date de l'événement est tout aussi documentée. Son union avec Victor-Amédée a été consommée le jour même du mariage : « Le Roi monte le soir chez M. de Luynes, où on m'a dit qu'il a fort gaiement soupé. A dix heures, il conduit Madame Christine en sa chambre, et y est tant que le prince fut couché et quelque temps après. A minuit il va chez la Reine, et en revient à deux

[3] BRUCE John, *Charles I in 1646. Letters of King Charles Ist to Queen Henrietta Maria*, Londres, Camden Society, 1856, p.55 : Lettre de Charles I[er] à Henriette-Marie datée du 23 juillet 1626. [Traduction personnelle : « avant tout, tu dois faire mes remerciements à la reine d'Angleterre (car personne d'autre ne peut le faire), c'est son amour qui maintient ma vie, sa gentillesse qui soutient mon courage, qui me rend éternellement sien »].
[4] Voir annexe.

heures »[5]. La jeune princesse est en pleurs et c'est sa belle-sœur Anne d'Autriche qui la met au lit en la rassurant. Louis XIII plus froid lui recommande de tenir son rang[6]. Pour Henriette-Marie, la documentation est fournie mais il subsiste tout de même un doute. Nous savons que la nuit de noces a eu lieu du 24 au 25 juin à Canterbury, juste après la confirmation du mariage : « les deux époux se retirèrent dans leur appartement, sans que Charles consentît à subir les bizarres coutumes, qui accompagnaient alors les mariages royaux en Angleterre, telles que de faire rompre le gâteau des noces, d'offrir un breuvage mélangé de lait et de vin, d'ôter les bas, et autres bouffonneries du même genre, tout à fait antipathiques aux goûts raffinés de Charles Ier. Il se hâta de fermer la porte au nez de la troupe profane, qui s'attendait à le suivre dans la chambre nuptiale et, renvoyant même ses plus intimes serviteurs, il verrouilla sept portes de sa propre main, afin de s'assurer une entière liberté »[7]. D'après certaines sources, le mariage a déjà été consommé lors de leur première rencontre à Douvres[8].

Dans le cas d'Elisabeth, cette première nuit est suivie quelques mois plus tard de l'annonce de sa première grossesse, en février 1621. Henriette est enceinte de son premier enfant en 1628, trois ans après son mariage. Pour Christine, trois années s'écoulent également avant sa première maternité. Cet intervalle entre le mariage et le premier enfant est une période d'incertitudes pour la princesse. Sa stérilité fragilise sa position à la Cour mais également l'avenir de la Couronne. La princesse fait donc face au risque de la répudiation et donc de retour dans son pays d'origine si elle n'accompli pas sa mission procréatrice. Nous pouvons ainsi citer la rupture du mariage d'Henri IV et de Marguerite de Valois ou le cas d'Anne d'Autriche qui mis son premier enfant au monde vingt-deux ans après son mariage : quelques mois auparavant, son époux Louis XIII songeait à la rupture de leur union. Les nombreuses grossesses d'une princesse ne sont pas non plus une garantie : comme nous allons le voir, Elisabeth poursuit un très grand nombre de grossesses mais la grande majorité aboutit à des naissances d'enfants mort-nés, prématurés et/ou qui ne survivent que quelques mois. L'absence d'enfant vivant menace l'Espagne d'une crise dynastique notamment en août 1627 lorsque le roi Philippe IV

[5] FOISIL Madeleine (dir.), *Journal de Jean Héroard*, Volume 1, Paris, Fayard, 1989, p.2595.
[6] FERRETTI Giuliano (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p.46.
[7] BAILLON Comte de, *Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, Étude historique par le Comte de Baillon suivie de ses lettres inédites*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1877, p.67.
[8] *Mercure françois*, année 1625, tome 11, p.395: « On a écrit que le soir même le mariage fut consommé au grand contentement des Français et Anglais ».

tombe gravement malade. Le couple royal n'a alors aucun héritier direct, Elisabeth est enceinte mais cela ne représente pas une situation très stable pour la continuité dynastique, la grossesse pourrait ne pas aboutir ou l'enfant pourrait être une fille... On se prépare pourtant à cette situation en débutant la rédaction du testament du roi : si l'enfant est un infant, Elisabeth exercera la régence jusqu'à sa majorité, si l'enfant est une infante elle devra épouser l'héritier du trône, l'Infant Charles, frère cadet de Philippe IV. Cette question ne se pose finalement pas puisque le roi espagnol retrouve la santé dans le courant du mois de septembre 1627. Cet exemple montre que l'ombre de la crise dynastique plane toujours au-dessus du couple royal.

Cette instabilité induite par le manque d'héritiers est la raison pour laquelle les princesses sont soumises à un « harcèlement procréateur »[9] et enchaînent donc les grossesses. Tout d'abord, il faut rappeler quelques chiffres sur les grossesses dans les familles « classiques » (non princières) à l'époque moderne. Jean-Louis Flandrin explique que l'idée que les femmes de l'époque aient quinze à vingt-quatre enfants est fausse :

> « on a montré que "l'enfant annuel" était tout à fait exceptionnel, du moins dans les familles où les mères allaitaient elles-mêmes leur progéniture. En moyenne, l'intervalle entre deux naissances était de deux ans ou plus. D'autre part, rares étaient les femmes qui avaient vingt-cinq ans de vie conjugale féconde : elles se mariaient en moyenne aux environs de 24 ans plutôt que de 20 ans ; un nombre important d'entre elles mourraient en couches, et beaucoup d'autres, mal soignées, devenaient stériles avant l'âge normal de la ménopause. De sorte qu'au lieu d'avoir en moyenne 15 à 24 enfants, elle en avait plutôt 6 à 8 »[10].

Qu'en est-il de nos trois princesses ? Tout d'abord, nous pouvons remarquer que les intervalles entre deux naissances sont plus élevés que les nombres donnés par Jean-Louis Flandrin. Le tableau n°1 concernant les grossesses d'Elisabeth[11] nous montre que la princesse accouche en moyenne tous les vingt-trois mois. Elle est enceinte durant la majeure partie de sa vie et poursuit

[9] BENNASSAR Bartolomé, *Le Lit, le Pouvoir et la Mort. Reines et Princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Fallois, 2006, p.8.
[10] FLANDRIN Jean-Louis, *Familles. Parenté, maison et sexualité dans l'ancienne société*, [Version eBook], Paris, Editions du Seuil, 1984, chapitre II, 1) La taille des ménages.
[11] Voir annexes.

environ douze grossesses sur une période de vingt-trois ans. En plus de celles mentionnées dans le tableau, il est très probable que la reine ait connu d'autres grossesses n'ayant pas abouti à leur terme. Sur les douze grossesses étudiées, cinq donneront lieu à la naissance d'un enfant mort-né et cinq autres à la naissance d'enfants qui n'atteindront pas deux ans. Seuls deux enfants survivent à la petite enfance et seul un enfant atteint l'âge adulte. Le tableau n°2 s'intéresse à Christine[12] et nous montre que l'intervalle entre deux accouchements est de vingt-et-un mois, soit légèrement inférieur à celui de sa sœur ainée. Christine donne naissance à sept enfants en quatorze ans. Les sources consultées ne rapportent pas de cas d'enfants mort-nés ou de grossesses interrompues avant le terme et tous les enfants de Christine survivent à la petite enfance, hormis une des deux jumelles qu'elle met au monde en 1636. Deux autres enfants ne dépasseront pas l'âge de 8 ans. Ce sont donc cinq enfants de Christine et de Victor-Amédée qui atteindront l'âge adulte. Les grossesses d'Henriette-Marie[13] sont représentées dans le tableau n°3. La princesse mène à terme neuf grossesses en quinze ans dont une seule se termine par la naissance d'un enfant mort-né. Un enfant meurt avant un an et un autre avant trois ans. Les six enfants restants atteignent la fin de l'enfance. Deux d'entre eux meurent jeunes, avant vingt-et-un an. Comme Christine, Henriette-Marie ne semble pas avoir connu d'autres grossesses que celles citées ici. Seul son premier enfant meurt à la naissance et un grand soin est apporté à la princesse lors de la grossesse suivante. La perte de cet enfant est attribuée au fait qu'Henriette ait trop marché, sa mère Marie de Médicis lui offre donc une chaise dans laquelle elle pourra être transportée et donc ne pas mettre sa grossesse en danger[14]. Cette anecdote nous permet également de nous rendre compte que l'importance donnée à la naissance d'un enfant royal dépasse les frontières et concerne même la famille d'origine de la princesse.

Les trois princesses poursuivent donc grossesse après grossesse, dans l'espoir que la majorité de leurs enfants survivent afin d'assurer la succession. Mais ces grossesses multiples et répétées suivies d'accouchements périlleux et épuisants mettent la santé des princesses en danger. Les conditions d'hygiène et de soin ne sont pas optimales et de nombreuses princesses meurent lors de la délivrance ou quelques mois plus tard. C'est notamment le cas d'Elisabeth

[12] Voir annexes.
[13] Voir annexes.
[14] Henriette et Charles lui envoient des lettres de remerciement : BNF, Fr 3816, p.77-78 pour la reine et p.121 pour le roi.

qui se trouve très affaiblie par sa douzième et dernière grossesse. Cette grossesse paraît mal se dérouler et Elisabeth perd son enfant le 30 mars 1644. Elle apparaît alors très faible mais elle continue malgré cela à tenir son rôle de régente. Le 26 septembre son état s'aggrave avec l'apparition d'un érysipèle sur sa joue et d'une forte fièvre[15]. En quelques semaines, l'espoir d'une guérison s'amenuise. Elle décède le 6 octobre 1644, à seulement 42 ans. Henriette vit une situation similaire durant sa dernière grossesse et la venue au monde de sa dernière fille Henriette-Anne le 16 juin 1644. Quelques mois avant son accouchement, elle écrit à son mari une lettre dans laquelle elle lui dit qu'il est possible qu'elle ne survive pas :

> « La foiblesse dans laquelle je suis, causée par les cruelles peines que j'ay souffertes depuis que je vous ay quitté, qui ne sont pas pour estre exprimées, ny comprises que par ceux qui les souffrent, me fait croire qu'il est temps pour moy de songer à un autre monde que celuy-cy. […] Ce m'est un grand soulagement de vous avoir escrit cecy ; que cecy ne vous mette point en peine ; vous savés bien que j'ay raison de craindre par mes dernières couches, et aussy d'espérer. Se préparer toujours pour le pire fait que l'on n'est point surpris et fait trouver le bien plus grand. Adieu, mon cher cœur »[16].

Son docteur Sir John Wintour décrit qu'elle souffre de « violent attacks of the mother, or hysterical affection, and from a consumptive cough »[17] et d'autres témoignages rapportent plutôt des crises de paralysie. La maternité est ici un véritable sacrifice pour la pérennité de la monarchie.

Comme nous l'avons dit, les grossesses des princesses sont des affaires d'Etat par leurs implications concernant le futur du royaume. Ce sont également des moments de grande importance pour la princesse. Par l'arrivée d'un enfant, elle n'est désormais plus considérée uniquement comme une princesse étrangère. Sa maternité confirme son intégration dans sa nouvelle famille et la fait entrer dans l'arbre généalogique de la dynastie. Elle devient

[15] BNF, Dupuy 619, *op.cit.*
[16] BAILLON, *op.cit*, p.509.
[17] EVERETT Mary Ann, *Letters of Queen Henrietta Maria including her private correspondence with Charles the First*, London, Richard Bentley, 1857, p.244.

légitimement la souveraine de son pays d'adoption. Plus que souveraine consort, la maternité lui permet également d'accéder au pouvoir d'une façon qu'elle ne pouvait atteindre auparavant. Par la naissance de son fils, on sait désormais qu'elle fera passer son avenir et ses intérêts avant ceux de sa famille et son pays d'origine. Son influence auprès de son époux en est renforcée et c'est aussi pour cette raison qu'il n'hésitera pas à lui confier la régence en son absence ou en cas de décès prématuré.

II. Les objectifs politiques donnés par la famille d'origine

Cette confiance que la princesse gagne auprès de son époux doit lui permettre d'accéder à une certaine influence et ainsi de défendre les intérêts de sa dynastie d'origine. Pour cette raison, les princesses arrivent dans leurs nouveaux pays avec des instructions précises sur le rôle à tenir dans leur nouvelle Cour et les objectifs à atteindre. Si la majeure partie du temps ces instructions sont orales, il est arrivé dans le cas de certaines princesses, dont Henriette-Marie, que leurs parents leur écrivent des instructions ou des enseignements afin de leur rappeler les missions qui leur incombent dans leurs nouvelles vies. Nous pouvons citer notamment les *Enseignements de saint Louis à sa fille Isabelle, reine de Navarre,* les *Enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon* ou pour la période moderne, les instructions de Philippe III d'Espagne à sa fille Anne d'Autriche. En 1625, c'est au tour de Marie de Médicis de transmettre à sa fille Henriette-Marie une longue lettre lors de son départ vers l'Angleterre[18]. La lettre est datée du 15 juin alors que Marie de Médicis et Anne de France qui ont accompagné Henriette-Marie jusqu'à Amiens en direction de l'Angleterre font leurs adieux à la jeune reine. Il faut tout d'abord signaler qu'en réalité, les instructions de Marie de Médicis ont été écrites par le père de Bérulle. Le fait que l'auteur ne soit pas Marie de Médicis ne change pas la portée du rôle qui est confié à Henriette-Marie. Ces instructions ont en commun d'être tirées de l'expérience politique de l'auteur ou de l'autrice qui les rédige par amour pour son enfant. Ainsi Marie de Médicis suit les « mouvements de son cœur », elle est « émue » et pleure le départ de sa fille et leur séparation : « vous séparant de moi, je ne me puis séparer de

[18] BNF, Mélanges de Colbert 14, « Documents divers, relatifs au règne de LOUIS XIII (1611-1643) », vue 223-231 : « Instruction de la reyne Marie de Médicis à sa fille, reine d'Angleterre, faite par le cardinal de Bérulle en l'année 1625 ».

vous ». Elle voit ses recommandations comme une sorte de testament tiré de son expérience en tant que princesse mariée à un roi étranger. Marie de Médicis compte donner à sa fille des directives concernant sa « conduite envers Dieu, envers le Roi votre mari, ses sujets, [ses] domestiques et [elle] même ». Pour se faire, la lettre est rédigée à l'impératif, utilisant des verbes qui l'exhortent à croire, penser, se souvenir, estimer, considérer mais également à agir, à faire, à prendre ou surtout à devoir et à être. Les thèmes abordés sont sensiblement les mêmes que dans les autres instructions que nous avons citées. Tout d'abord, l'accent est mis sur le comportement religieux que doit adopter la princesse. Henriette-Marie est ici considérée comme une envoyée de Dieu qui l'a « fait naître d'un grand roi, [lui] met aujourd'hui une couronne sur la tête, et [la] marie en Angleterre ». Contrairement à son père et à son frère, Henriette a survécu et doit donc en « rendre plus de reconnaissance ». Ainsi elle doit « [employer] toute la force de [son] esprit à adore sa puissance suprême, à aimer son incroyable bonté et craindre son exacte et rigoureuse justice ». Pour cela, Marie de Médicis lui fait sa recommandation : « commencez et finissez chaque journée en votre oratoire par ces bonnes pensées ». Nous retrouvons également dans cette instruction le vocabulaire concernant le salut en opposition aux vices et péchés. Si Henriette se conduit bien, elle ira « en paradis avec Dieu », au contraire si elle fait mal elle passera « en enfer avec les esprits malins ». Ces devoirs sont les devoirs simples et basiques que doit respecter une bonne chrétienne.

La partie suivante concerne plus précisément les devoirs d'Henriette en tant que princesse catholique en pays protestant. Elle est catholique avant d'être princesse : « Souvenez vous que vous êtes fille de l'Eglise et que c'est la première et principale qualité que vous ayez et que vous aurez jamais ». D'après Marie de Médicis/le père Bérulle, Henriette doit donc rendre grâce à Dieu pour être née catholique. Pour renforcer son propos, l'auteur invoque plusieurs figures royales et religieuses qui doivent servir de modèles à la jeune princesse. Il souligne son ascendance en lui rappelant qu'elle est « petite fille de Saint Louis ». L'instruction de Marie de Médicis à sa fille Henriette-Marie est comparée à celle qu'aurait donnée Blanche de Castille à son fils dans laquelle « elle lui disait qu'elle aimait mieux le voir mourir que de le voir offenser Dieu ». D'après l'auteur, c'est l'instruction de Blanche de Castille qui a « commencé à le faire saint ». Par l'instruction de sa mère, Henriette-Marie est donc appelée à faire de même. Comme saint Louis, la princesse part en croisade, elle doit être « ferme et zélée

en la religion » qu'elle vient défendre. Comme lui, elle doit être prête à « [exposer] sa vie », à mourir « fidèle parmi les infidèles » dans cette entreprise. L'auteur insiste particulièrement sur la sûreté de conscience de la princesse qui a été garantie par Jacques Ier et Charles Ier mais qu'elle doit elle aussi protéger grâce à son « zèle » et son « courage ». Elle ne devra ainsi jamais accepter que l'on dise quelque chose de contraire à sa religion : « il est besoin que vous apportiez de votre part une si ferme résolution et une telle sureté en ce point, que si quelqu'un voulait entreprendre le contraire, il aperçoive aussitôt que vous ne pouvez souffrir cette licence ». Pour l'aider dans cette voie, elle pourra se reposer sur « ceux qui ont le soin de [sa] conscience », c'est-à-dire son confesseur mais également les vingt-huit prêtes de l'Oratoire qui l'accompagnent. Elle doit régulièrement « [fréquenter] les sacrements » c'est-à-dire se confesser (sacrement de pénitence) et communier (sacrement de l'Eucharistie). Marie de Médicis l'incite à communier « tous les premiers dimanches du mois, toutes les fêtes de notre seigneur Jésus Christ et celles de sa sainte mère ». En tant que catholique, Henriette-Marie a également le devoir de protéger ses coreligionnaires « envers le Roy [son mari] », c'est le « bonheur de [son] mariage » qui leur a permis de sortir de la « misère » et elle doit tout faire pour que la situation ne s'inverse pas. Cette fois, l'auteur lui donne comme exemple le personnage biblique Esther, épouse du roi perse Assuérus et « qui eut cette grâce de Dieu d'être la défense et la délivrance de son peuple envers son mari ». Henriette est à nouveau caractérisée comme une envoyée de Dieu qui doit recueillir, écouter et protéger le peuple catholique opprimé. À cette mission se rajoute un objectif de secours, c'est-à-dire de conversion, des anglais protestants : « je n'entends pas que vous oubliez en vos charités et en vos faveurs ceux même qui sont d'une autre religion, car c'est assez qu'ils soient en affliction pour vous obliger à les secourir. Et puisque Dieu vous a fait leur reine, il vous oblige conséquemment à les assister et vous le devez faire […] peut être votre assistance leur donnera sujet de se convertir à Dieu ». Après avoir énoncé les devoirs qui lui incombaient par rapport à sa pratique religieuse et son devoir de conserver sa foi et protéger les catholiques anglais, Marie de Médicis développe finalement les devoirs que la princesse doit à son nouvel époux. Comme dans tout mariage, Henriette-Marie doit à son époux amour et respect, dans le cadre du sacrement qui les a liés. Elle doit être d'une « familiarité respectueuse » en se rappelant qu'il est son « chef ». Sa mère lui conseille de se rendre « douce, humble et patiente en ses volontés » et lui rappelle que son contentement à elle ne vise qu'à le contenter lui.

Après ces instructions sur son rôle strict d'épouse, l'auteur développe le rôle d'épouse de roi, de souveraine consort. Le premier conseil est significatif et rejoint l'analyse de l'instauration de la confiance entre le roi et son épouse dont nous parlions plus tôt : « Prenez auprès de lui d'autant moins d'autorité en apparence que plus il se portera par sa bonté a vous en donner en effet ». En résumé, ce n'est que quand il aura confiance en son épouse qu'il lui donnera du pouvoir. Pour arriver à ce résultat, elle ne doit pas montrer son envie de régner mais plutôt celle d'aimer et d'honorer son époux. Tout dans sa conduite doit être fait pour lui plaire. Elle devra être « fidèle et secrète » en tout ce qu'il lui confiera. En plus de l'« amour sincère, humble et fidèle, amour honnête et respectueux » qu'elle doit lui porter, elle lui doit également « une autre sorte d'amour ». Par amour, elle doit prier pour lui, pour son salut et donc pour qu'il atteigne la « vérité de la religion ». L'auteur évoque ici Marie Stuart, grand-mère de Charles Ier d'Angleterre et reine catholique qui souhaite « dans le Ciel pour son petit fils » cette conversion. Henriette doit prendre exemple et même devenir « une autre Berthe ». Berthe de Kent (vers 565-après 601), aussi nommée Aldeberge, était une princesse franque et chrétienne, descendante de Clovis qui fut mariée à Æthelberht, roi de Kent et païen. Une fois reine, elle a participé à la diffusion du christianisme dans le royaume de son époux. Elle a également permis la restauration de l'église de Canterbury, ville dont il est fait référence dans les instructions de Marie de Médicis comme celle où Henriette va entrer dans le pays. Encore une fois, les instructions soulignent que si Henriette doit l'obéissance à son mari, cela ne s'applique pas à la religion : « en ce point vous devez avoir et montrer de bonne heure tant de constance et de fermeté que vous ne craignez point de lui dire hardiement et franchement que vous aimeriez mieux mourir que de vous relâcher en la moindre chose du monde en ce qui est de votre religion ». Le paragraphe suivant est plus sévère envers la jeune princesse. L'auteur lui fait à nouveau comprendre qu'elle doit respecter ses instructions si elle veut accéder au salut et à l'éternité. Le paragraphe finit sur une menace : « j'ai l'horreur de penser que je serais contrainte de donner ma malédiction à une personne qui m'est si chère, ne vous pouvant tenir pour ma fille qu'autant que vous demeurez fille de Jésus Christ ».

À la suite de ces longues directives concernant la religion, l'auteur distille désormais des conseils sur le rôle de reine d'Henriette. Son mariage l'a fait reine du peuple de Charles. Elle doit aimer et protéger ses sujets. Elle est leur reine par le sacrement du mariage et elle

deviendra leur mère par ses actions. Henriette désormais reine d'Angleterre doit embrasser les intérêts de son nouveau pays, elle est « inséparablement unie avec ce royaume ». Puisque l'alliance franco-anglaise est importante à l'Angleterre, Henriette-Marie doit devenir « le lien et le ciment entre ces deux Couronnes ». Ce rôle lui sera facilité par le fait que les deux rois sont respectivement son frère et son époux. Les liens familiaux aident au maintien de la paix. Le dernier point abordé dans ces instructions est ce qu'Henriette doit à ses domestiques et à elle-même. Ses domestiques doivent à son exemple servir Dieu et être exemplaires, « remarquables en intégrité de mœurs », à l'image de la princesse. Henriette ne doit pas accepter de dérogation à cette règle : le comportement de ses domestiques reflète le sien et peut lui apporter « l'indignation de Dieu et le mépris des hommes ». Encore une fois, l'auteur utilise la double figure de la maîtresse et de la mère. Enfin, la princesse doit développer une attitude propre à sa nouvelle qualité :

> « soyez un exemple d'honneur, de vertu et de modestie, que votre port, votre regard et votre maintient ressentent l'honnêteté, la puduité, la débonnaireté même et en un mot la dignité de votre naissance et du rang que vous tenez. Ayez une douceur accompagnée d'une gravité royale, usez d'une très grande discrétion en la licence que la façon de vivre d'Angleterre donne aux dames, qui y ont autant de liberté comme elles ont de contrainte en d'autres royaumes, comme votre naissance vous rend relevée par dessus les personnes ordinaires, vous la devez aussi être en votre façon de vivre, vous conduisant en sorte que cette retenue que je vous conseille d'observer paraisse en vous non forcée, mais naturelle. Soyez officieuse et presque respectueuse envers tous, n'offensant jamais personne ni de parole ni d'effet, faites qu'ils connaissent que l'autorité que vous avez par dessus eux est pour leur bien faire et non pour les déprimer ou offenser, bannissez de votre présence la médisance et la moquerie, vice ordinaire en la cour des grands qui diminuent l'affection des sujets envers leur prince ».

Ces conseils font écho à l'éducation de la princesse que nous décrivions dans le premier chapitre de ce mémoire. À cette éducation doivent se rajouter de nouvelles habitudes liées à son adaptation en Angleterre et à l'étiquette différente de la cour anglaise.

Cette longue instruction de Marie de Médicis/père Bérulle à Henriette-Marie nous prouve que les princesses partent souvent avec d'autres objectifs que le maintien de la paix

apportée par leur mariage. Ici, les conseils donnés concernent à la fois la sûreté religieuse de la princesse mais aussi sa mission d'évangélisation. Ces instructions sont aussi l'occasion de lui apporter des recommandations sur la façon dont se comporter avec son époux et avec son nouveau peuple. Les sœurs d'Henriette-Marie ne semblent pas avoir bénéficié des mêmes conseils. Elles n'ont en tout cas pas reçu de lettres de leur mère leur donnant des instructions par rapport à leur nouveau rôle. Le rôle qui incombe à la princesse après son mariage est de maintenir la paix entre ses deux pays, de naissance et d'adoption. Ce but est implicite et n'est donc pas rappelé. Les instructions paraissent plus développées lorsque d'autres objectifs liés à la situation politique s'y ajoutent. Dans le cas d'Elisabeth, il ne semble pas que Marie de Médicis ait pensé à un autre rôle pour elle que celui de colombe de la paix, comme nous l'avons montré plus tôt avec le renvoi de sa Maison. Dans le cas de Christine, Marie de Médicis n'avait pas été informée du mariage et Louis XIII ne semblait pas attendre une intervention particulière de Christine dans son nouveau duché. Il faut tout de même penser que certaines des instructions adressées à Henriette-Marie ont dû être transmises à Elisabeth et Christine, notamment sur leur relation avec leurs époux et sur leur rôle dans le maintien de « l'union des couronnes ». Leur but est bien d'accéder à un pouvoir, au moins diplomatique. Elles savent qu'elles doivent construire une relation avec leur époux qui leur apportera des moyens d'action. Ces moyens d'action sont d'abord limités et ne sont pas officiels ou visibles, d'où l'utilisation du terme « pouvoir de l'ombre ». On parle ici de leur pouvoir d'influence sur leur époux et de leur action dans les relations internationales par la construction et l'entretien de leurs réseaux de correspondance. Ce « pouvoir de l'ombre » est le premier accès vers un pouvoir plus direct et reconnu. C'est à partir de là qu'elles passent d'un rôle passif (d'objet d'échange) à un rôle actif (détentrice de pouvoir).

III. Intermédiaire et médiatrice : l'accès à un rôle diplomatique

Nous allons donc revenir plus longuement sur le rôle de médiatrice qui incombe à la princesse après son mariage et sur la place de la correspondance dans ses interventions diplomatiques. Pour pouvoir posséder un rôle diplomatique entre son pays de naissance et son pays d'adoption, la princesse doit avoir créé, nourri et maintenu un réseau de correspondance. Comme nous l'avons précédemment montré cela est encouragé dès son enfance. Ce réseau de correspondances comprend divers champs : la princesse entretient d'abord un réseau familial

qui est au fil du temps doublé d'un réseau politique, les deux types de réseau s'entrecroisant. Elisabeth, Christine et Henriette-Marie ont chacune construit des réseaux de correspondance politique dans leurs nouveaux pays, écrivant aux ministres de leurs époux, aux membres des différents institutions de gouvernement et d'administration. Ces réseaux politiques s'étendent également en dehors du pays avec des lettres envoyées aux ambassadeurs (étrangers dans leur pays et de leur pays à l'étranger) et ministres étrangers (Richelieu, Mazarin, Philippe de Béthune, comte de Chavigny…). Leur correspondance a de multiples objectifs et donc de multiples destinataires. Leurs lettres peuvent aussi être des moyens de consolider les réseaux de clientélisme de la monarchie et les missives de la princesse sont dans ce cas principalement orientées vers les dames de la noblesse. Ici, nous nous intéresserons aux réseaux de correspondance familiaux. Il faut souligner que nous n'en ferons qu'une analyse partielle. Nous avons uniquement exploité des sources françaises et il nous a été impossible pour le moment de réunir toute la correspondance des princesses se trouvant en France. Nous ne pouvons donc pas faire de conclusions précises sur la quantité de la correspondance, ses destinataires ou encore sa répartition géographique. Nous nous intéresserons ici aux lettres que se sont envoyé les trois sœurs mais aussi à celles qu'elles ont échangées avec leur famille d'origine (Marie de Médicis, Louis XIII, Gaston d'Orléans). Il serait également intéressant d'étendre cette étude à leur famille élargie (les conjoints et enfants de leurs frères et sœurs, leurs cousins et cousines…).

L'étude de ces lettres nous a permis de définir deux types de correspondances. Tout d'abord, la correspondance visant au maintien du lien social. C'est une correspondance au contenu qui paraît au premier abord plutôt « banal », qui concerne la vie quotidienne et la famille des princesses. Elles envoient des lettres au sujet de leurs grossesses (annonce, conseils, félicitations), des maladies qui touchent leurs proches ou encore des décès qui emportent des membres de leur famille. Ces lettres ont parfois pour seul but de se rappeler au bon souvenir du destinataire, ce sont des témoignages d'affection, régulièrement accompagnés de présents. L'objectif devient plus politique lorsqu'il est question de projets de mariages ou de parrainages, qui comme nous l'avons vu plus tôt ont une grande importance dans les échanges internationaux et les politiques dynastiques. Ce sont des moyens de réactiver la correspondance et à terme permettent de resserrer encore les liens entre les dynasties. Même si la correspondance est irrégulière ou stoppée, les princesses continuent de s'échanger des lettres sur ces sujets. C'est cette correspondance « banale » qui prépare le terrain pour une correspondance plus politique

dans lesquelles les princesses jouent un rôle actif entre leurs deux pays, de naissance et d'adoption. La correspondance de la princesse lui donne accès à un pouvoir d'intervention. Tout d'abord, ce pouvoir est conditionné par ses deux familles d'origine et d'adoption qui cherchent chacune à ce que la princesse soit le vecteur de leurs intérêts respectifs. La correspondance de la princesse avec sa famille d'origine est particulièrement encouragée dans les périodes de tensions ou de conflit afin d'éviter la confrontation directe. En parallèle du travail des diplomates et ambassadeurs officiels, elle envoie des lettres la plaçant comme intermédiaire et régulatrice du conflit. Ce rôle débute dès son mariage. Pour mieux comprendre l'influence qu'ont pu avoir Elisabeth, Christine et Henriette-Marie sur la scène internationale, nous allons revenir chronologiquement sur leurs diverses interventions.

Pour Elisabeth, les premières années en Espagne sont marquées par la paix avec la France qui a été couronnée par son mariage. La jeune princesse débute son travail d'intermédiaire en simple garante de la paix, assurant son frère de ses meilleurs sentiments et lui envoyant même un navire pour son projet de guerre contre les Ottomans[19]. Comme nous l'avons vu plus tôt, elle continue également d'écrire à ses sœurs. Elle n'a pas un grand rôle à jouer ici, l'Europe étant en paix. La première des sœurs à avoir l'opportunité d'intervenir dans un conflit est Christine. À peine mariée (le 10 février 1619), le conflit entre son frère Louis XIII et sa mère Marie de Médicis prend un nouveau tournant. Marie de Médicis s'enfuit du château de Blois où son fils l'avait placée en résidence surveillée. La reine-mère écrit dès son arrivée à Loches à Victor-Amédée et à Christine pour leur demander d'intervenir en sa faveur. Dans deux lettres datées du 23 février 1619[20], elle demande à son gendre de « joindre [ses] prières avec les [siennes] » afin de convaincre Louis XIII « remedier promptement aux maux qui sont prests à troubler la dignité de son authorité, & le repos de son Etat ». À sa fille elle explique que puisqu'elle est désormais mariée, elle va commencer à avoir « congnoissance d'affaires » sur lesquelles elle pourra influer, la première étant le conflit entre sa mère et son frère : « je vous conjure de le supplier bien instamment, d'assister comme j'espere la candeur de mes intentions, de vous conduire en toutes vos actions de sorte que chacun loue autant la dignité de vostre

[19] BNF, Fr 20435, f.99 : « je vous anvoie un navire pour que vous alie a la guerre en turquie afin que vous souvenies de moy an quelque lieu ou vous soies Jachevere donc celle ci an vous priant de mesmer tousjours et de croire que vous n'aves pas une sœur qui vous aime plus que moy ».
[20] NUMM-5576861 : « Lettres de la royne mère, à monsieur le prince de Piedmont et à madame la Princesse. Ensemble la responce dudit sieur prince de Piedmont, À Loches, 1619 ».

naissance, que la perfection entière des vertus, lesquelles je vous ay tant recomandees ». Marie de Médicis se rend ensuite à Angoulême et les négociations avec Louis XIII débutent. Finalement, ce n'est pas Christine qui jouera le rôle de médiatrice : son époux Victor-Amédée s'empare de l'affaire, y voyant un moyen de favoriser les intérêts de la Maison de Savoie auprès de Louis XIII. Enfin arrivée en Piémont, Christine continue d'écrire à son frère pour lui témoigner « la part [qu'elle] prends aux intérêts de son altesse et de Monsieur le Prince » et lui affirmer que contrairement aux rumeurs qui circulent, Charles-Emmanuel et Victor-Amédée « se portent au service de votre majeste »[21]. Elle lui envoie même son confesseur le père Monod « afin de l'informer plus particulierement de la sincerite de leurs deportements luy faire conoitre qu'ils n'auront jamais d'autre pensée que de rendre a vostre majesté ce quils lui doivent ». La situation européenne commence en effet à être complexe avec les débuts de l'affaire de la Valteline et Louis XIII s'inquiète de la loyauté de la Savoie. Afin de rassurer le roi français, Charles-Emmanuel vient à sa rencontre le 19 octobre 1622 à Avignon. Il envoie même Victor-Amédée et Christine, qui représentent désormais le parti pro-français à la Cour de Savoie, auprès de Louis XIII. Les retrouvailles du frère et de la sœur ont lieu à Lyon le 6 décembre et Louis XIII semble être rassuré sur la situation puisqu'il signe un traité avec la Savoie et Venise contre l'Espagne (Ligue de Lyon) au début de l'année 1623. Ce conflit autour de la Valteline prenant une tournure menaçante pour l'Espagne, c'est au tour d'Elisabeth d'intervenir auprès de son frère pour tenter d'apaiser le conflit. La jeune princesse se place comme la principale médiatrice du conflit écrivant à Marie de Médicis, Louis XIII et Richelieu de nombreuses lettres. Dans l'une d'elles, elle explique à son frère la « payne » et « aflicsion » que lui causent les tensions entre la France et l'Espagne. Elle lui demande, le supplie même, de réparer cette peine en permettant à nouveau la paix des deux couronnes. Elisabeth lui demande d'agir en tant que sœur et non en tant que reine, pour l'amour qu'il ressent pour elle : elle transforme le conflit politique en affaire familiale. Cette stratégie lui permet de rester « neutre » : elle ne défend ni les intérêts de la France ni ceux de l'Espagne mais plutôt la paix générale. Elle lui écrit d'ailleurs qu'elle est reine d'Espagne mais seulement « de fason qui procure tousjours la bonne correspondance antre ces deux royaumes ». Son rôle est de maintenir cette amitié et cette

[21] Français 6643, « Recueil de lettres originales des rois, reines, princes, ministres et principaux seigneurs de la cour de France ; relations, manifestes, interrogatoires, etc. (1521-1648) », f.67 : Lettre de Christine de France, duchesse de Savoie à Louis XIII, le 22 juillet 1620.

situation lui est donc particulièrement difficile, au point qu'elle pense que si le conflit éclate, cela lui « coutera la vie ». Elle place dans sa lettre Louis comme étant le seul à pouvoir lui apporter le « repos et contantement ». Elle utilise également l'argument du « bien et repos de la chrestiante » qui avait été utilisé par Marie de Médicis lors du double mariage franco-espagnol. Cette lettre à Louis XIII est suivie d'une missive qu'elle envoie cette fois à Marie de Médicis et dont nous n'avons que la réponse que lui fit la reine-mère :

> « Je suis tres aize de cognoistre par votre lettre le desir que vous aves devoir affermir l'union et bonne intelligence entre les deux couronnes, sur quoy je vous fais dire qu'ainsy que vous m'assures que le Roy d'Espagne votre mari, et ses ministres ne respirent rien d'avantage, le Roy votre frere et les siens de souhaitent aussy chose quelconque avec plus d'affection que de conserver la bonne amitité et correspondance qui doibt estre entre eux deux et je ne voy rien capable de l'alterer pourvueu que le Roy d'Espagne, mon beau filz, accomplisse les choses qu'il a solemnellement promises pour le bien de la Chrestienté et le repos commun des uns et des autres croiés ma fille que tout dépend de la et que vous vives par ce moien ces deux estatz en l'estroite amitié que vous desirés, vous et la Reyne votre belle sœur devés estre le cymant pour l'affermir, et ainsy que en cette rencontre votre consideration est forte puissante par deçà sur l'esprit du Roy votre frere qui vous aime tousiours cherement »[22].

Encore une fois, la princesse insiste sur l'importance personnelle qu'a pour elle l'union des couronnes, c'est-à-dire la bonne entente entre son frère et son époux. En demandant l'intervention de Marie de Médicis, Elisabeth donne à nouveau au différend entre les deux monarchies un caractère familial. À la suite de cette lettre, la princesse écrit à nouveau à Louis[23]. Elle le prévient que Marie de Médicis va certainement lui parler du contenu de sa lettre et donc qu'elle le supplie à nouveau « tres humblement davoir égard an toutes les ocasions qui sofrirons de la bonne corespondanse de ces couronnes que tout [son] bonheur depand [de lui] ». Elle évoque encore l'affection que lui porte son frère pour essayer de le convaincre à l'apaisement : « je confie du bon naturel de VM et de l'honneur quil ma fait tousjours de maymer quil ora pitie

[22] Bibliothèque de l'Institut de France, Godefroy 496, f.87 : « Lettre de Marie de Médicis à Elisabeth de France, reine d'Espagne, touchant l'union entre les couronnes de France et d'Espagne ».
[23] Fr 6643, f.52 : Lettre d'Élisabeth de France, reine d'Espagne à Louis XIII (non datée).

de moy et que puis qu'il est en sa main procure ladousisemant des afayres ». L'entreprise d'Elisabeth semble avoir réussi puisqu'en mars de l'année suivante, Louis XIII et Philippe IV signent le traité de Monzon visant à neutraliser la Valteline : la crise est terminée. La paix n'est pas encore possible pour la France qui doit désormais faire face à la menace anglaise. Après les difficultés liées au non-respect du contrat de mariage d'Henriette-Marie, l'Angleterre vient apporter son soutien à la rébellion huguenote contre laquelle Louis XIII lutte depuis quelques temps déjà. Henriette-Marie a écrit à sa mère en juin 1627 afin de lui faire part de ses inquiétudes. Louis XIII ayant été malade, elle se réjouit de le voir aller mieux. Elle n'hésite pas à souligner que son époux Charles I[er] a reçu la nouvelle de la maladie de son beau-frère avec « ressentiment » et sa guérison avec « joie », ce serait d'ailleurs lui, alors en guerre avec Louis XIII, qui « prenant un tel intérêt en tout ce qui touche le Roi [Louis] et votre Majesté [Marie de Médicis] » a poussé Henriette à « assurer votre Majesté de sa part et quel désir il a de voir une intelligente parfaite entre votre Majesté et lui ». La jeune princesse utilise la même stratégie que sa sœur aînée, faisant appel aux sentiments de son interlocutrice et rappelant les liens familiaux qui existent entre les différents acteurs du conflit (« Et pour moi, je puis dire avec vérité que je lui ai toujours reconnu ce désir là extrême et d'être aux bonnes grâces de votre Majesté et qu'elle le veuille tenir pour son fils »). Henriette-Marie écrit cette lettre pour elle et pour son époux qu'elle place comme le fils de Marie de Médicis et donc comme le frère de Louis XIII. Elle encourage ainsi Marie de Médicis à intervenir en tant que mère dans une querelle entre ses fils. Quelques mois plus tard, c'est Louis XIII qui place sa sœur comme véritable intermédiaire entre les deux couronnes et entre les deux rois puisque c'est à elle qu'il renvoie les prisonniers pris lors du siège de Saint-Martin-de-Ré en novembre 1627 :

> « Madame ma Soeur, Dieu ayant voulu bénir mes armes, en sorte que le Milord Montjoye, le Colonel Gray, plusieurs capitaines, officiers et gentilshommes sont demeurés mes prisonniers, de la journée qui se passa en Ré le huitième de ce mois. J'ai bien voulu témoigner à toute la Chrétienté l'estime particulier que je fais de votre personne, vous renvoyant tous lesdits prisonniers, que j'ai remis sur votre parole en votre considération, puisque rien ne m'y a convié que l'amitié que je vous porte et la connaissance que j'ai, que je ne saurai faire chose plus agréable à la reine ma mère. Le sieur du Meau vous assurera de ma bonne santé ; je vous prie d'avoir soin de la vôtre qui m'est très-chère, Madame ma Soeur, Votre affectionné frère, Louis.

Au Camp devant la Rochelle, ce dernier Novembre 1627 »[24].

Louis XIII utilise sa sœur afin de témoigner son ressentiment envers Charles Ier. Il écrit à Henriette qu'il libère les prisonniers en vertu de l'affection qu'il a pour elle. En réalité, plus qu'à sa sœur, il retourne les prisonniers à la reine d'Angleterre qu'il estime donc ainsi à la tête du pays. C'est une provocation directement adressée à Charles Ier qui est en train de perdre cette guerre. Les deux beaux-frères se réconcilient l'année suivante, au moment même où éclate la guerre de succession de Mantoue. La France se retrouve à nouveau opposée à l'Espagne et cette fois, Charles-Emmanuel de Savoie a pris le parti de Philippe IV. Elisabeth et Christine reprennent toutes les deux le rôle de pacificatrices entre les Couronnes. Nous avons retrouvé deux longues lettres de la reine espagnole adressées à Marie de Médicis en février 1629. Dans la première elle lui parle des « rumeurs » et des « bruis qui courent par ici pour certains disant que le Roy mon frere prans les armes pour faire la guerre au Roy ». Elisabeth s'en désole et rappelle que de son côté, elle a tout fait pour maintenir la paix : Philippe IV, par amour pour elle, a même proposé son aide militaire lorsque Louis XIII devait faire face aux Anglais lors du siège de la Rochelle, chose qu'aucun roi espagnol n'aurait accepté de faire. Elle maintient que Philippe IV a « desirer tousjours acheminer les afayre a estat dune etroyte amitie entre ces deux couronnes sans avoir jamais manque depuis [qu'il] es Roy a rien qui est peu desobliger ». C'est la première lettre dans laquelle Elisabeth prend véritablement position et ne se présente pas comme partie neutre œuvrant pour le bien général. Elle défend désormais son époux et le royaume de ses enfants. Comme elle le dit à sa mère, l'attitude de Louis XIII lui est d'autant plus difficile qu'elle est dirigée contre son époux dont elle « resois tous les jours […] nouveaux tesmoignages d'affection ». Le reste de la stratégie d'Elisabeth est semblable aux lettres précédemment évoquées, elle transforme le conflit politique en dispute familiale pour pousser Marie de Médicis à intervenir en tant que mère entre ses enfants : elle rappelle leur filiation tout au long de la lettre[25]. Elle reproche à son frère de vouloir faire la guerre à toute sa fratrie : « cela me fait aussi croyre et craindre que cest faute de bon naturel du Roy mon frere anvers moy et resanti qu'a toutes les trois sœurs il veut fayre la guerre je man plains a VM comme je desja dis estant ma mere et que je veu croyre quelle aura pitié de lafliction que je recoie de cela voyant

[24] *Mercure françois,* Tome 14, p.206-207.
[25] « comme mere », « estant ma mere » …

que mon aismé frere est celui qui me met en ce sentiment ». Enfin, le dernier argument qu'elle présente à sa mère est à nouveau celui du bien de la chrétienté : « je ne puis fayre davantage que supliera dieu de vouloir remedier et confier en VM que le prouvera aussi puis que cest service de dieu et toute le chrestiente quil y est paix entre ces deux couronnes ». Un paragraphe est ajouté avant l'envoi de la lettre, Elisabeth a appris que Louis XIII a refusé les propositions de l'Espagne. La reine d'Espagne termine sa lettre sur un ton bien plus sec : « je la suplie tres humblement vouloir representer au Roy mon frere que je ne puis lesser davoir un santimant de luy puis quil trouve avoyre plus dobligation a Monsieur de Nevers qu'a ma sœur la princesse de piemont et a moy qui suis pour l'amour de luy ; lon dit qu'il nous veut fayre la guerre et je croy quil luy poure fayre ». Elisabeth prend à nouveau la plume en février 1630 pour remercier sa mère de ses lettres et surtout insister à nouveau sur la nécessite de l'intervention de Marie de Médicis en sa faveur : « je sere toujours tres obeisante et comme telle la suplier de prendre mes intérêts pour siens et le plus grand que je puie avoir est la paix entre ces deux couronnes cest pourquoy je ne puis lesser de supplier VM toute les fois qui mest posible de le vouloir procurer ». Dans cette lettre, elle met en avant leur relation mère-fille, se plaignant de ne pas recevoir toutes ses missives ce qui lui cause « une grande aflicsion ». Elle se sent honorée de recevoir les conseils de Marie de Médicis qu'elle s'empresse de suivre, notamment sur l'éducation de son fils : « la nourriture de mon fils se fait comme elle desire ». Elle profite de cette lettre pour envoyer à sa mère un « cabinet plein de chose de santeur » ainsi que « de la fleur d'orange de portugal et des noues musquade comme lon les fait isi ». Elle lui demande également de lui envoyer son portrait. Ce soudain élan d'amour paraît curieux alors que les deux femmes échangent peu de lettres et qu'elles contiennent rarement de telles manifestations d'affection. Elisabeth essaye certainement une stratégie différente pour convaincre sa mère qui n'est toujours pas intervenue auprès de Louis XIII ou du moins, sans succès. De son côté, Christine exerce également en tant que médiatrice dans le conflit opposant Louis XIII et son beau-père Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie. Nous n'avons pas retrouvé en France de lettres concernant cette période mais nous savons, notamment d'après les mémoires de Richelieu, que la princesse a travaillé à la signature de la paix de Suse par son activité épistolaire. Le 6 mars 1629, après la victoire de Louis XIII sur les Piémontais et les Espagnols, Suse est sous contrôle français. Le conflit est en train de tourner au désavantage pour Charles-Emmanuel de Savoie qui se décide à négocier. Les discussions aboutissent rapidement : le prince de Piémont qui

représente son père accorde le passage des armées françaises sur ses terres en direction du Montferrat. Il cède également le passage par Casal et doit participer à son ravitaillement en vivres et en armes (la ville est alors assiégée par les troupes espagnoles) ainsi qu'à celui des troupes françaises lors de leurs trajets aller et retour. En attendant l'exécution de ces termes, le duc doit remettre à Louis XIII la ville de Suse et le château de Saint-François. La paix prévoit aussi que le duc de Mantoue donne à Charles-Emmanuel la ville de Trino accompagnée de 15 000 écus de rente : cela récompense l'abandon des prétentions du duc de Savoie sur le Montferrat. Louis XIII promet de ne pas attaquer le duc de Savoie et de le protéger contre l'Espagne. Ce traité est signé le 11 mars par Victor-Amédée et confirmé le 18 mars par Charles-Emmanuel. L'objectif est de créer une ligue entre le roi de France et les divers États italiens. Louis XIII libère Casal le 18 mars puis Pignerol le 22 et fête sa victoire avec « retenue » d'après Richelieu afin de ne pas pousser la rupture des relations avec l'Espagne, ce qui froisse le duc de Savoie et attise sa méfiance. Depuis la signature de la paix de Suse, il laisse espérer qu'il rendra visite au roi français, ce qu'il ne fait pas. Pour marquer la réconciliation avec la France, il envoie plutôt sa belle-fille Christine à la rencontre de son frère Louis XIII qu'elle n'a pas vue en personne depuis 1622. Le rapport de force entre le roi de France et le duc de Savoie est parfaitement illustré par les événements qui ont lieu lors de cette rencontre autour de la princesse Christine :

> « Madame la princesse de Piémont étant venue saluer le Roi, Sa Majesté, pour la recevoir avec plus d'honneur, fit mettre en bataille devant elle l'avant-garde et la bataille de son armée seulement, et toute sa cavalerie. Le duc, huit jours après, au retour de la princesse à Veillane, voulut, comme un singe des grands rois, en faire autant. Pour cet effet, afin de donner grande opinion de ses forces, qui n'étoient pas grandes, il fit monter à cheval toutes les milices de ses Etats et tous les bourgeois de Turin ; en sorte qu'il fit deux mille chevaux, dont la moitié n'avoit autres armes que l'épée et quelques pistolets empruntés. Quant à ses gens de pied, qui n'étoient pas plus de six mille, pour les faire paroitre plus grand nombre, Madame arrivant la nuit, il fit faire quantité de feux sur les coteaux proche de Veillane, pour faire croire que tous les lieux étoient pleins d'infanterie, ce qui n'étoit pas »[26].

[26] MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1837, Tome 8, p.265.

Par cette démonstration, le duc se veut montrer comme l'égal de Louis XIII et confirmer son indépendance. La situation reste donc tendue : le 30 mars 1630 les armées françaises prennent Pignerol. Christine écrit alors à son époux pour lui demander l'autorisation d'intervenir. Dans cette lettre datée du 9 avril, on sent que l'attitude du roi de France attise les doutes autour de la fidélité de Christine à la Savoie, même chez Victor-Amédée : « Je vous prie de faire en sorte que j'aie quelque part en ces traites pour avoir occasion de faire perdre à Son Altesse et à mes ennemis la mauvaise opinion qu'ils ont de moi et faire connaître au peuple que je n'ai autre intéret que le votre. De quoi je vous assure avec sincérite et je vous supplie de croire que j'amerais mieux être morte que d'avoir jamais tempré à quelque chose qui soit contre votre service : vous le connaitrez un jour et combien je vous ai servis et m'aurez plus d'obbligation »[27]. Et c'est donc Christine qui intervient pour tenter de récupérer Pignerol. Dans une lettre à Victor-Amédée datée du 19 avril, elle lui expose différents plans d'action :

> « je crois qu'il serait à propos que j'envoyasse au cardinal de Richelieu avan d'en faire la demande au Roi, afin de ne demander pas une chose que je ne soie assurée d'avoir. Parceque ce ne serait pas convénient étant ce que je suis, encore que je croie qu'on ne me le refusera pas, mais seulement pour en avoir plus d'assurance, ou si cela nous vous plaît pas, faire savoir au cardinal par un trompette que je lui veux parler et que pour cet effet là il m'envoye de Servient ou Emery ou quelque autre qu'il vous plaira qu'on demande, ou vraiment écrire à la Reine ma mère et lui envoyer quelqu'un pour lui faire savoir que monsieur le cardinal de Richelieu disait que pourvu que je demande la place de Pignerol au Roi, qu'on me la concéderait, puisque je ne me voulais pas engager en une affaire qui était vue de tout le monde sans en avoir la bonne issue que j'esperais par son moyen et que pour cela je m'adresserais à elle afin d'en avoir quelque sorte d'assurance de sa bouche et que puis je le demanderai plus ardiment »[28]

Christine prend beaucoup de précaution pour plaire à son époux et gagner sa confiance, elle lui promet également de ne pas envoyer ses lettres sans les lui faire lire avant. Elle continue de se placer en intermédiaire, ne choisissant pas vraiment de camp. Elle demande d'ailleurs des garanties : « il n'est pas raisonable que je m'employe sans que je n'aye les assurances d'un coté

[27] GAUDENZIO Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia, con annotazioni e documenti inediti,* Turin, Stabilimento civelli, 1868-1869, T.3, p.10.
[28] *Ibid*., p.11.

aussi bien que de l'autre ». Christine demande même à ce que le duc son beau-père lui envoie un mémoire, comme il le ferait pour un ambassadeur. Son intervention n'empêche pas Louis d'enjoindre le 6 mai suivant ses sujets à quitter le service du duc et à sortir de ses Etats. Chambéry capitule le 16 mai : c'est une véritable promenade militaire, la Savoie est conquise en moins d'un mois. Cette fois, c'est Mazarin qui est chargé d'intercéder auprès de Louis XIII et Christine s'en montre très déçue[29]. Saluces est prise le 20 juillet et alors que l'armée française se rapproche, le duc de Savoie meurt brutalement le 26 juillet. C'est sa mort et l'avènement de son fils qui ouvrent en Savoie une ère résolument pro-française. Christine, désormais duchesse de Savoie, lutte pour que son époux lui donne l'autorisation d'intervenir pour l'aider. Victor-Amédée prend conscience de l'utilité que peut avoir Christine dans ses affaires et l'intègre progressivement aux négociations. Dans une lettre de Christine à son époux le 3 septembre, elle lui transmet la proposition de Louis XIII : « Sa Majesté voulait témoigner pour mon particulier bonne volonté, et qu'elle me priait de vous faire savoir que si vous vouliez vous déclarer pour lui à cette heure, qu'il vous rendrait tous vos Etats et vous ferait général de son armée en Italie et procurerait de vous donner encore quelque chose pour votre contentement ». En octobre, Christine intervient à la demande de son époux afin d'amadouer Louis XIII : le duc souhaiterait rester neutre et ne se déclarer ni pour la France, ni pour l'Espagne[30]. Schomberg se méfie du nouveau duc et considère que cette proposition a été orchestrée par l'Espagne : le duc de Savoie doit se déclarer en faveur de la France. C'est également Christine qui accueille l'ambassadeur français Michel Particelli d'Émery le 8 octobre et qui insiste sur la volonté de neutralité de son époux, elle négocie également sur le sujet du passage de Casal et de la suspension d'armes. Elle confie à l'ambassadeur une lettre pour le maréchal de Schomberg « lui proposant avec une extrême passion la prolongation de la trêve ». Comme si elle était un ambassadeur, elle fait un rapport au duc lui résumant son entrevue et les arguments qui ont été échangés[31].

[29] *Ibid*., p.13 : « Mazarin m'a fait savoir que lui avait bonne espérance de la paix, ce qui m'a fort contentée, mais non pas parfaitement, puisque j'ai appris par lui qu'il ne s'était point parlé de moi en aucun lieu et qu'on avait retranché ici ses articles : ce qui m'a beaucoup fachée, puisque outre que cela est nécessaire pour le repose de toute ma vie, j'ai connu encore cette mauvaise volonté contre moi. Vous savez que puisque on a su prendre plaisir par des mauvais offices à me taire hair du peuple il n'y a nul moyen que je puisse jouir de vos états avec vous en bonne pais, si je ne suis aimée, et que pour cette affaire il faut absolument que j'aie part en cette paix ».

[30] *Ibid*., p.274 : « ils firent écrire Madame au maréchal de Schomberg pour le prier de lui envoyer Emery, lequel y étant allé, y trouva le comte de Druent, qui lui proposa de sa part, comme une chose très-avantageuse pour Sa Majesté, que le prince de Piémont s'offroit de demeurer neutre, et vouloit savoir si, cela étant, le Roi lui feroit pas restituer ses Etats ».

[31] *Ibid*., p.19-21.

Malheureusement, Schomberg refuse à nouveau les propositions du couple ducal. La princesse insiste, renouvelant sa demande le 19 octobre auprès d'Emery[32]. C'est finalement Mazarin qui apporte au maréchal la décision du duc de Savoie : « ledit sieur Mazarin leur dit que M. de Savoie, voyant que les Espagnols l'avoient trompé et ne vouloient point de paix, se résolvoit de se déclarer pour la France, en lui restituant ses Etats »[33]. Cette décision marque le début d'une trêve qui aboutira à la signature des traités de Cherasco en mars et en mai 1631. La politique pro-française de Victor-Amédée conduit ses frères Thomas et Maurice à prendre le parti de l'Espagne dès 1634, à l'approche d'un nouveau conflit ouvert entre l'Espagne et le France. En effet, le 9 juin 1635, Louis XIII déclare la guerre à son beau-frère Philippe IV. Le début de ce nouveau conflit généralisé marque également un tournant dans les relations entretenues par Louis, Elisabeth, Christine et Henriette-Marie. Elisabeth désormais mère de l'héritier espagnol prend ses distances avec la France et ses alliés et donc avec son frère et ses sœurs. Il semble que sa dernière intervention a lieu après la journée des Dupes en novembre 1630. À la demande du marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne à Paris et du Conseil d'Etat de Philippe IV, elle intervient auprès de son frère et de sa mère afin d'adoucir leurs relations. Cette intervention n'a que très peu de poids dans la prise de décision de Louis XIII qui choisit d'exiler à nouveau Marie de Médicis. Entre 1630 et 1635, Elisabeth s'est transformée en souveraine espagnole : l'héritier qu'elle a mis au monde survit et elle se voit même accorder la régence du pays à plusieurs reprises. Son camp est donc choisi : Elisabeth qui entretenait déjà peu de relations avec ses sœurs arrête de leur écrire, tout comme à leur frère. Elle refuse également de recevoir les lettres de sa mère[34]. Si la guerre franco-espagnole sépare définitivement Elisabeth de sa fratrie, Christine et Henriette construisent un lien fort qui durera jusqu'à la fin de leur vie. Les deux sœurs s'écrivent très régulièrement, s'appelant « mon cher cœur » et s'envoyant cadeaux[35] et

[32] *Ibid*.., p.23-24.
[33] *Ibid*., p.28.
[34] OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Isabel de Borbón, "Paloma Medianera de la Paz » : políticas y culturas de pacificación de una reina consorte en el siglo XVII » dans JIMÉNEZ ARENAS Juan Manuel, *La Paz, partera de la Historia*, Granada, Editorial Universidad de Granada, 2013, p.216.
[35] FERRERO Hermann, *Lettres de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, à sa soeur Christine, duchesse de Savoie*, Turin, Bocca, 1881, p.37-38, Lettre d'Henriette-Marie à Christine (fin 1632 ou en 1633) : félicitant sa sœur pour son « heureux accouchemant », elle lui fait un présent de taille et gâte son beau-frère et ses neveux et nièces : « J'é creu en mesmes tanps que vous n'oriés pas désagréable des chevaux de se péis, sachant que vous aymés tant la chase. […] Il y a un grand cheval noir que je vous recomande, car je monte dessus. Il est fort bon. Quant Bonport estoit ysy, il me dit que il vous porteroit des petits bas de lesne pour des enfans, s'est pourquoy je vous en envoy et des petits gans aussy. Autrement je n'use pas envoyer sela et aussy du drap de ce péis pour mon frère vostre mary et sis chevaux pour luy que je vous envoye à vous pour luy donner ».

conseils politiques[36]. En 1635, les deux souveraines s'échangent leurs pensées sur cette nouvelle guerre. Victor-Amédée souhaite créer une ligue neutre entre l'Espagne et la France, composée des Etats italiens et garantie par le pape et l'Angleterre. Christine demande donc à sa sœur et à son beau-frère Charles Ier d'appuyer ce projet, ce à quoi Henriette-Marie répond : « Je viens de resevoir une de vos lettre, comme je escrivois sette-sy, où vous me conjurés de contribuer à la paix. Je vous assure que se sera de tout mon cœur et que je saye que le Roy monseigneur aportera de son costé tout se qui poura, et pour moy un seul de vos commandements est asés pour me faire faire tout ce que vous m'ordonerés »[37]. En parallèle, les deux sœurs s'échangent les portraits de leurs enfants respectifs : comme nous le disions plus tôt, le familial et le politique sont très étroitement liés dans ces correspondances. Henriette confirme à sa sœur qu'elle n'a « point de plus passionné désir que d'entretenir l'inteligence entre [elles] deux »[38] bien que le cardinal de Richelieu la presse de se ranger à l'avis de son frère qui veut que l'Angleterre et la Savoie se déclarent ses alliés. Christine perd son mari l'année suivante, le 7 octobre 1637. Elle est désormais régente des Etats de Savoie pour son fils. Ce nouveau rôle lui donne accès à un véritable pouvoir politique et son rôle d'intermédiaire s'efface : elle défend désormais le duché de son fils et non plus les intérêts de la France et de la Savoie. Henriette prend également dans les années 1640 un rôle politique et militaire auprès de son mari dans leur royaume en proie à la guerre civile. Les deux princesses continuent tout de même de s'écrire afin de se donner des nouvelles mais ce ne sont plus des demandes d'intervention. La situation change à nouveau après 1649 et la condamnation à mort de Charles Ier. Henriette-Marie, reine déchue, se réfugie en France et demande le soutien de sa sœur. Christine lui propose même de venir habiter avec elle, nous n'avons que la réponse d'Henriette : « Je vous diray seulement, avec tout les resentiments imaginables, que sy je pouvois accepter l'offre que vous me faite d'aller en vos Estats, sans vous esttre à charge, qu'il n'i a rien au monde que je souetase plus »[39]. Henriette-Marie, sous la forme d'une proposition, demande à

[36] *Ibid*., p.39-40, Lettre d'Henriette-Marie à Christine (juillet 1635) : « Vous me mandés, dans vostre lettre, que vous voulés estre conseillée par moy ; et moy je ne veux rien faire que par vos directions. Ordonés-moy, car je n'atans autre chose ».
[37] *Ibid*., p.41-42.
[38] *Ibid*. p.42-43.
[39] *Ibid*., p.83-84.

Christine de donner une charge à son fils cadet, le duc de York, dans ses armées[40]. Les deux femmes continueront d'entretenir une correspondance régulière jusqu'à la mort de Christine en 1663.

[40] *Ibid*., p.109-110 : « Toute son ambition [au duc d'York] et la mienne est qu'il se puisse randre capable de vous aller servir en Piedmiont, en atandant le tamps de servir le Roy son frère, afin que moy-mesme ne le pouvant pas faire, quelcun des miens le puisse faire ».

Chapitre 6 - L'accès des princesses à une autonomie politique

Nous venons donc de voir quel avait été le rôle des princesses Elisabeth, Christine et Henriette-Marie dans les relations internationales en tant que souveraines consort, à l'origine princesses françaises. Ce rôle a été un tremplin vers l'accès à un rôle politique dans leur pays. Tout d'abord simples conseillères de leurs époux, elles ont pu prendre une autonomie plus importante au fil du temps, notamment avec l'exercice de la régence. Cet accès à un pouvoir plus direct, moins dans l'ombre, est permis par l'intégration de la princesse dans son nouveau pays, par la confiance qu'est venu à lui accorder son mari et par la naissance d'héritiers. La princesse est à l'apogée de ses possibilités. C'est le moment où elle va pouvoir développer son potentiel politique et accéder à la possibilité de prise de décision.

I. Isabel, *la Deseada*

Comme nous venons de le voir, Elisabeth a commencé à assumer un rôle diplomatique entre sa famille d'origine et sa famille d'adoption dès les années 1620. Cette période correspond à l'avènement de Philippe et Elisabeth au trône espagnol. En effet, Philippe III meurt le 31 mars 1621, après avoir donné ses dernières recommandations au nouveau couple royal. Philippe IV est à peine âgé de seize ans et ne s'intéresse pas du tout aux affaires du royaume. L'histoire se répète : comme son père avant lui, Philippe IV délègue la direction de son royaume à son *valido*, Gaspar de Guzmán, comte-duc d'Olivares. Le jeune couple se passionne pour les divertissements de Cour et particulièrement pour le théâtre. Ils donnent des fêtes somptueuses et Elisabeth tient parfaitement son rôle de représentation, devenant véritablement la reine de la Cour. Ils s'intéressent au développement des arts et de la littérature : sous leur patronage, la Cour espagnole est considérée comme l'une des plus brillante d'Europe. Philippe et Elisabeth accueillent notamment dans leur Cour le peintre Diego Vélasquez dès 1623. Entre Philippe IV, jeune souverain épris de peinture, et Vélasquez, jeune peintre ambitieux s'établit une relation de confiance qui, pendant près de quarante ans va donner l'un des plus fastueux exemples de mécénat royal. Philippe IV réunit au cours de son règne plus de 800 toiles exécutées par des peintres de la Renaissance mais également qu'il a commandé à des artistes en vogue comme Rubens, Nicolas Poussin, Claude Gellée ou encore Massimo Stanzione. Elisabeth de son côté

est plus intéressée par le théâtre et fait donner dans ses appartements un grand nombre de pièces dont elle subventionne les auteurs et les acteurs. D'après Martin Hume, ce ne sont pas moins de quarante-trois pièces qui furent jouées pour la reine durant l'hiver 1622-1623[41]. Philippe et Elisabeth auront également comme protégés Lope de Vega, fondateur de la *Comedia nueva* ou encore Pedro Caderón de la Barca, auteur de la célèbre pièce *La vida es sueño*.

Mais ces dépenses somptuaires ont un coût et ajouté au poids des dépenses liées aux différentes guerres, l'Etat espagnol fait face à une dette qui s'élève à un tiers de ses recettes. Les différents royaumes composant l'Espagne sont soumis à des régimes fiscaux différents et c'est la Castille qui fournit la majorité des revenus de l'Etat. Olivares tente donc de redresser les finances en lançant plusieurs réformes qui visent notamment à mieux répartir l'imposition. Il propose notamment un projet nommé « Union des Armes » qui vise à créer et entretenir une armée commune et permanente. Chaque couronne aurait obligation de contribuer à l'effort, proportionnellement à son nombre d'habitants. Cette armée compterait 140 000 hommes : 44 000 fournis par le Castille et les Amériques, 12 000 par les Pays-Bas, 10 000 par l'Aragon, 16 000 chacun pour le Portugal, la Catalogne et Naples, 8 000 pour Milan…[42] Afin de faire valider ce projet, Philippe IV convoque les différents *Cortes*[43] du royaume d'Aragon et décide de se rendre sur place afin de diriger les séances. C'est également lors de cette visite que le roi prête serment de gouverner conformément aux *fueros* de ses différents royaumes. Cette cérémonie aurait dû avoir lieu bien plus tôt puisqu'il est coutume que le roi prête serment dès son avènement. Philippe IV est accompagné par son frère Don Carlos et par Olivares. Ils quittent Madrid le 7 janvier 1626 et en leur absence, c'est la reine Elisabeth qui exerce la régence du royaume. Philippe IV fait face à un rejet du projet par les *Cortès* d'Aragon, les *Cortès* de Valence et les *Cortès* de Catalogne. Les *Cortès* de Valence et d'Aragon accordent tout de même des secours au roi : l'Aragon décide de financer 2 000 soldats en échange de plusieurs concessions de la part de Philippe IV et Valence, à qui le roi demandait 6 000 soldats, lui en accorde un quart. À Barcelone, l'opposition est encore plus brutale et les *procuradores* refuse toute contribution

[41] HUME Martin, *Queens of Old Spain*, Book 4, New York, McClure, 1906, p.328-329.
[42] DEDIEU Jean-Pierre, LARGUIER Gilbert et LE FLEM Jean-Paul, *Les monarchies espagnole et française au temps de leur affrontement*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2001, p.88.
[43] Les *Cortes* sont des assemblées représentatives à caractère local qui se réunissent à la convocation du roi. Elles ont deux grands rôles : ce sont elles qui prennent les décisions économiques et donc qui accordent la levée des impôts. C'est auprès des *Cortes* que le roi demande des secours économiques qui lui sont accordés ou non. Ces assemblées sont également garantes du respect des *fueros* (privilèges locaux) par le monarque.

de la Catalogne. Les *Cortès* ont tous refusé l'Union des Armes qui aurait abouti à la suppression des privilèges locaux (fueros) et donc à leur inutilité. L'Union des Armes avait en effet pour but de renforcer le pouvoir royal en favorisant l'unification territoriale. Les différents royaumes auraient ainsi perdu leurs spécificités locales et leur autonomie au profit d'une grande union de l'Empire espagnol.

Après ce refus massif, Philippe IV décide de suspendre les *Cortès* et quitte Barcelone le 4 mai 1626. La première régence d'Elisabeth aura donc duré environ cinq mois. Il faut souligner que la jeune reine exerce ici une régence « d'absence momentanée »[44] : cette délégation du pouvoir a lieu lorsque le prince quitte momentanément sa capitale ou ses Etats, elle est notamment caractérisée par une durée plus courte et donc une délégation du pouvoir moins importante que dans le cas d'une régence de minorité. Elisabeth est officiellement à la tête de l'Etat mais c'est bien Philippe IV qui mène à distance les séances du Conseil d'Etat. L'historienne Alejandra Franganillo Álvarez souligne d'ailleurs la présence de leurs deux signatures sur les différents documents liés aux prises de décision. L'action la plus marquante d'Elisabeth durant cette régence est plutôt liée à son rôle diplomatique puisque par sa médiation elle permet la signature du traité de Monzón le 5 mars 1626. Cet épisode de régence a conduit Olivares à considérer la reine comme une possible concurrente auprès du roi. Il prend conscience du potentiel politique d'Elisabeth qui, après avoir donné naissance à plusieurs enfants, prend de plus en plus d'importance auprès de son époux. La maladie de Philippe IV en 1627 transforme le jeune monarque qui décide de prendre véritablement ses responsabilités de roi. Il devient un monarque travailleur et consciencieux et par sa plus grande implication dans les affaires de l'Etat, il ouvre un accès au pouvoir à son épouse. La probabilité de la mort du roi a également fait ressortir la popularité d'Elisabeth et l'opposition grandissante des nobles espagnols à la politique d'Olivares. De son côté, Philippe IV accorde toujours à son favori la plus grande confiance dans le gouvernement du pays. Olivares maintient son influence exclusive sur le roi en contrôlant l'accès à sa personne : son plus grand adversaire ne peut qu'être la reine qui a un accès illimité à Philippe IV. Pour empêcher la reine de développer cette possible influence, Olivares met en place le contrôle de son entourage et de sa vie. Comme le duc de Lerma le fit quelques années plus tôt avec Marguerite d'Autriche, Olivares place à la

[44] Selon la typologie mise en place par André Corvisier (*Les Régences en Europe,* Paris, P.U.F., 2002).

tête de la Maison de la reine sa propre épouse, Inés de Zúñiga qui devient donc *camera mayor* le 7 octobre 1627. Le danger se fait d'autant plus grand que la reine met enfin un héritier au monde le 17 octobre 1629. Olivares place également son épouse comme gouvernante du petit Baltasar. Elisabeth essaye de son mieux de limiter l'influence du couple sur son fils. Elle prend une grande place dans son éducation et refuse que son fils bénéficie d'une Maison indépendante. L'infant est donc rattaché à la Maison de sa mère et ses serviteurs sont tous choisis par elle, parmi les plus fidèles des membres de son entourage. Ce ne sera que le 12 juin 1643 que Baltasar aura sa propre Maison, quelques jours après la chute et l'exil d'Olivares.

Quelques soient les précautions prises par le *valido*, le statut de la reine est conforté par la naissance de son fils. C'est donc encore une fois à Elisabeth que Philippe IV confie la régence lorsqu'il quitte Madrid au début de l'année 1632. Le roi a à nouveau convoqué les *Cortès* de Catalogne. Le principal motif de cette convocation est la prestation de serment à l'héritier du trône Baltasar Carlos et également au nouveau vice-roi de Catalogne, Don Fernando. Ce voyage a également pour but de reprendre les négociations qui avaient été interrompues en 1626. La situation financière de l'Espagne est toujours aussi compliquée et le début des années 1630 voit fleurir des révoltes locales contre les taxes, principalement aux Pays-Bas et au Portugal. Le roi et ses frères partent donc de la Cour le 12 avril 1632. Cette fois, le roi a mis en place un conseil pour aider la reine qui le préside de la même façon que Philippe lors des réunions du Conseil d'Etat. Il faut pourtant souligner que comme en 1626, c'est le roi qui prend la plupart des décisions à distance. La séance des Cortès de Catalogne est ouverte le 18 mai et les *procuradores* expriment à nouveau leur refus. La situation est bloquée et le roi, conseillé par Olivares, décide de prolonger la réunion des Cortès indéfiniment. Il en laisse la présidence à son frère Don Fernando et rentre à Madrid le 20 novembre 1632. Aucune solution n'a été trouvée lorsque la France déclare la guerre à l'Espagne le 9 juin 1635. L'année 1639 marque l'arrivée de nouvelles complications pour Philippe IV. L'armée française envahie la Catalogne et s'empare de Salces le 19 juillet. Malgré cette menace, les Cortès refusent toujours les modalités du gouvernement : au lieu de financer 12 000 hommes de guerre comme prévu, la principauté n'en n'avance que 3 000. Philippe IV doit désormais employer des méthodes plus fortes : le vice-roi intente des poursuites contre les hommes ne voulant pas accomplir leur service militaire. À cela se rajoute l'envoi par le roi de percepteurs royaux chargés de récolter le nouvel impôt mis en place. Ces décisions ne font qu'attiser l'opposition des Catalans. Le 7

juin 1640, jour du Corpus Christi, un grand nombre de travailleurs catalans et notamment de faucheurs attisent la révolte lors de la procession traditionnelle. Lors de cette émeute, le vice-roi de Catalogne, Dalmau de Queralt, en fonction depuis 1638, est assassiné par les rebelles. C'est le début de la « Guerre des Faucheurs ». Philippe IV a envoyé ses armées pour tenter de reprendre la Catalogne. En réponse, Pau Claris qui était à la tête des représentants des *Cortès* de Catalogne proclame la République Catalane le 17 janvier 1641. Il demande ensuite le soutien de Louis XIII qui profite de cette occasion : Louis XIII est nommé comte de Barcelone et la Catalogne est placée sous souveraineté française. En parallèle, refusant d'aller combattre pour contenir la révolte catalane, la noblesse portugaise entre elle aussi en rébellion pour obtenir son indépendance. La vice-reine Marguerite de Mantoue est emprisonnée et Jean de Bragance proclamé roi le 1er décembre 1640. Philippe IV se trouve donc en guerre avec la France et doit faire face à deux rebellions, l'une se transformant en guerre civile et l'autre en déclaration d'un royaume indépendant.

Ce n'est qu'en 1642 que Philippe IV, encouragé dans cette voie par Elisabeth, décide de se rendre sur le terrain en personne. Si la reine a poussé son époux à partir en campagne, Olivares n'est pas du même avis. Il tente de dissuader le roi puis devant sa résolution il retarde le départ « allant jusqu'à dire que la reine, simple femme sans formation politique, est incapable d'assurer seule la Régence du Royaume »[45]. Philippe quitte Madrid le 26 avril confiant à nouveau la régence du pays à son épouse. Olivares en tant que favori est obligé de l'accompagner. Cette troisième régence de la reine se distingue par sa longue durée (deux ans) mais aussi par la plus grande autonomie politique que lui laisse son époux. Pour l'aider dans sa tâche, le souverain lui a constitué un Conseil royal (*Junta de Gobernación*) et elle est particulièrement conseillée par García de Haro, comte de Castrillo. Elle a également bénéficié de directives de son époux, avant son départ mais également pendant leur séparation à travers une abondante correspondance[46]. La reine utilise également cette régence comme un moyen

[45] SICARD Frédérique, « Une reine entre ombres et lumières ou le pouvoir au féminin : le cas d'Isabelle Bourbon, reine d'Espagne, première femme de Philippe IV (1603-1644) », *Genre & Histoire*, Printemps 2009.

[46] Alejandra Franganillo Alvarez évoque son existence mais n'a pas pu retrouver les lettres en question : « Sin embargo, creemos que durante las ausencias de Felipe IV, y especialmente en el período que comprende los años 1642 y 1644, se desarrolló una fluida relación epistolar entre la pareja real relativa a cuestiones políticas quel amentablemente, no hemos podido localizar. Es posible que a la hora de aconsejar a su esposa sobre su actuación en el gobierno, Felipe IV siguiese los précédentes establecidos por su bisabuelo Carlos V cuando designó como lugarteniente de los reinos castellanos a su mujer, la emperatriz Isabel, y posteriormente a su hija la princesa Juana ».

d'introduire son fils dans les affaires du pays. Le jeune prince est alors âgé de treize ans et accompagne sa mère lors de certaines séances du Conseil. Il participe également à ses côtés à diverses cérémonies publiques (processions à la Vierge d'Atocha, visites au monastère de las Descalzas Reales…). La présence de l'héritier du trône à ces événements répond à deux objectifs d'Elisabeth. Tout d'abord, le fait de se présenter accompagnée de son fils, qui est le futur roi d'Espagne, lui permet de renforcer son autorité. C'est également un moyen de donner à Baltasar Carlos un exemple de bon gouvernement. En effet, Elisabeth est une très bonne gouvernante et cette régence permet de dévoiler l'étendue de son talent politique. Nous avons trouvé peu d'informations sur cette longue régence dans les différentes sources de notre corpus, certainement parce qu'en tant que reine d'Espagne, Elisabeth n'a pas intéressé les sources françaises. Nous nous sommes donc appuyés sur les recherches effectuées par Alejandra Franganillo Álvarez[47], Pilar Garcia Louapre[48] et Frédérique Sicard[49]. Elisabeth assiste à toutes les séances du Conseil et démontre une grande connaissance des sujets traités : « ses lettres au roi, celles du président du Conseil de Castille Juan de Chumacero, du comte de Castrillo et même celles du jeune Prince Baltasar Carlos révèlent un travail continu de réunions pour administrer la justice et faire lever des fonds et des hommes pour le front »[50]. En effet, elle se rend rapidement compte que la situation économique du royaume doit absolument être améliorée si son époux veut continuer et remporter la guerre contre la France. À l'automne 1642, Elisabeth constate que les caisses du pays sont vides notamment à cause des ratés de la politique d'Olivares mais également à cause des mauvaises récoltes qui ont entraîné une hausse des prix. Elle s'inquiète également de l'imposition appliquée au peuple castillan pour l'effort de guerre. Elle décide donc de contribuer personnellement en mettant en gage ses bijoux et ceux de sa fille, l'infante Marie-Thérèse, afin de récolter des fonds pour l'armée. Sa belle-sœur Maria fit de même ainsi que de nombreuses dames de la Cour. Elle envoie l'argent récolté directement à Philippe IV ou à Olivares :

> « Todo lo que fuera de mi gusto, como el que el Rey admita mi voluntad en esta ocasion, quiero

[47] FRANGANILLO ALVAREZ Alejandra, *La reina Isabel de Borbón : las redes de poder en torno a su casa (1621-1644)*, Thèse de doctorat, sous la direction de Sanz Ayan Carmen, Madrid, Universidad Complutense, 2015.
[48] GARCÍA LOUAPRE Pilar, *Isabel de Borbón*, Madrid, Aldebarán Ediciones, 2008.
[49] SICARD, *op.cit.*
[50] *Ibid*.

> que vaya por vuestra mano. Y asi os mando le supliquéis se sirva de estas joyas, que siempre ma han parecido muchas. Hasta ahora tengo por cierto que creera S.M. de mi que en tempo que todos ofrecen sus haciendas he hecho yo mucho menos, no siendo mi vida, el medio con que se remedie cualquiera de estos trabajps en que S.M. se halla »[51].

Cette action encourage également les nobles ainsi que le clergé espagnol à apporter leur aide matérielle. Garcia Louapre donne des chiffres conséquents : la participation de la noblesse aurait permis de réunir un million de ducats, d'armes, d'hommes et de chevaux et celle de l'Église de quoi fournir vingt mille hommes de guerre. La reine prend très au sérieux son rôle de mère du peuple dont nous parlions plus tôt dans les instructions que Marie de Médicis avait écrit pour sa fille Henriette-Marie. Déjà très populaire, Elisabeth s'attire la sympathie de son peuple qui en vient à la surnommer la « *valerosa matrona* ». En plus de la gestion des affaires économiques, Elisabeth tente également de calmer les reproches faits par le peuple. Elle a bien conscience que l'impopularité de la politique d'Olivares pèse beaucoup sur l'image de Philipe IV et de son gouvernement. Elle décide donc de se rapprocher de son peuple :

> « diminuant de l'austere gravité espagnole et la mêlant avec la courtoisie naturelle aux Français, elle visitait les soldats dans les corps de garde aux environs de Madrid, elle interrogeait les Capitaines, leur demandait compte de leurs paies ; les excitait à bien servir le Roi ; faisait administrer la Justice avec intégrité ; donnait souvent audience à tout le monde ; tirait quantité d'argents par des voies douces qu'elle envoyait au Roi et en toutes sortes d'affaires elle se comporta de telle façon, que tout le monde l'estimait la plus grande Reine que jamais l'Espagne eût jamais vue »[52].

Philippe rentre à Madrid le 1er décembre 1642 et se félicite du travail de son épouse. Contrairement à ce que pensait Olivares, la reine est très intelligente et plus que capable de gouverner en l'absence du roi.

Elisabeth voit d'ailleurs dans le retour de Philippe IV l'opportunité d'écarter définitivement Olivares. C'est ce que les contemporains retiendront comme la « *conjura de los*

[51] Extrait cité par Pilar Garcia Louapre : BNM Ms 7968, f .75-76, lettre d'Elisabeth à Olivares.
[52] GUIDI Ippolito Camillo, *Relation de ce qui s'est passé en Espagne à la disgrâce du comte-duc d'Olivares*, Paris, A. Courbe, 1650, p.24.

mujeres ». Comme nous l'avons expliqué précédemment, dès les années 1625, la noblesse espagnole commence à montrer son opposition aux actions d'Olivares et à sa conception du pouvoir. Lors des années durant lesquelles Elisabeth est régente cette opposition se développe de plus en plus et elle rencontre les intérêts de la reine qui voit le pouvoir d'Olivares sur son époux comme néfaste. Les diverses sources d'opposition se réunissent donc autour d'elle : les nobles mais aussi les ordres religieux des dominicains et des franciscains (désavantagés par les faveurs accordées par Olivares aux jésuites) ainsi que les membres de la famille royale. L'opposition atteint son apogée lors qu'Olivares, comme Philippe IV quelques temps plus tôt, reconnait son fils illégitime. Il organise même des négociations en vue de le marier avec la fille du Grand Connétable de Castille : la vieille noblesse espagnole s'indigne et notamment l'entourage familial d'Olivares dont son neveu don Luis de Haro qui se trouve donc déshérité ainsi que le Président du Conseil de Castille Juan de Chumacero, Comte de Castrillo. Le ressentiment est tel qu'Olivares est même la cible d'une tentative d'assassinat le 17 juillet 1642. De son côté, Elisabeth voit l'état catastrophique dans lequel est son pays et elle craint pour l'avenir de son fils. L'ambassadeur du duc de Modène en Espagne, Camillo Guidi fait la liste des reproches adressés au *valido*, accusé d'avoir :

> « laissé perdre au Roi d'Espagne en Orient les Royaumes d'Ormus, de Goa et de Fernambouc et tous les États adjacents de cette vaste côté ; tout le Brésil et les Îles Terceres, le Royaume de Portugal, la Principauté de Catalogne, la Comté de Roussillon, toute la Comté de Bourgogne au delà de Besançon et de Dole, Hesdin et Arras en Flandre, plusieurs places dans le Luxembourg, Brisac dans l'Alsace et les Royaumes de Naples et de Sicile aussi bien que le Duché de Milan réduits dans un état un peu moins mauvais que s'ils étaient entièrement ruinés. Avoir perdu deux cent vaisseaux sur la Mer Océane et sur la Mer Méditerranée ; avoir tiré des entrailles des Peuple, seulement par les impositions des demi-annates inventées par lui, tant sur les biens des laïcs que sur ceux de l'Église, et par une infinité d'autres subsides deux cent seize millions d'or, dont une partie a été employée inutilement à mettre sur pied des armées qui ont été défaites et à équiper des flottes qui ont été dissipées et l'autre partie a été amassée et retenue dans les coffres des Vice-rois, des Gouverneurs, des Généraux et autres Ministres ses créatures et personnes qui dépendaient de lui, soit par la proximité du sang, soit par les emplois bas et serviles dans lesquels

il les occupait »[53].

La « conspiration des femmes » se met en place dès le retour de Philippe IV. C'est tout d'abord Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue et vice-reine déchue du Portugal qui vient parler au roi son cousin afin de lui exposer les dangers de garder Olivares comme principal ministre et conseiller. Elle prend pour exemple sa propre situation, expliquant qu'après la prise d'indépendance du Portugal, le comte-duc l'a installée à Ocagne mais ne lui a accordé aucune aide financière ce qui l'oblige à revenir à Madrid s'en y avoir été invitée. Afin qu'Olivares ne puisse pas empêcher la rencontre entre Philippe et sa cousine, Elisabeth organise l'entrevue dans ses propres appartements. C'est ensuite Dona Ana de Guevara qui fut la nourrice du roi et qui a été renvoyée par Olivares qui tente de le convaincre de se séparer de son *valido*. Philippe IV est également encouragé sur cette voie par la sœur Maria de Jesus de Agreda, devenue sa confidente et avec qui il entretient une correspondance conséquente. C'est Elisabeth qui finit de convaincre le roi. Par ses réussites à la tête du gouvernement, elle a le poids et l'influence suffisants pour le convaincre de l'incompétence de son favori et des préjudices que cela entraîne pour leur fils. Elle se place en mère de l'héritier et l'entretient sur les pertes territoriales qu'a subi la monarchie, sur la difficulté à maintenir une armée solide et nombreuse, sur la situation économique critique accentuée par le gaspillage des ressources (Olivares fait construire le palais du Buen Retiro depuis 1630) ainsi que sur le ressentiment croissant du peuple envers son gouvernement. Elisabeth se montre convaincante d'autant plus que Philippe en se rendant sur le front aragonais a véritablement pris conscience de la situation politique et économique de son royaume. Elisabeth aurait mené cette conversation avec son époux en tenant son fils par la main : elle veut souligner qu'elle intervient sans aucune ambition politique autre que celle d'accomplir ses devoirs de mère de l'héritier en garantissant à son fils son royaume. Convaincu, Philippe IV prend immédiatement la décision de renvoyer son favori qu'il destitue le 17 janvier 1643. Olivares tente de protester et de trouver des appuis à la Cour mais il comprend rapidement que la décision du roi est définitive : il quitte le palais royal le 23 janvier 1643.

Philippe IV gouverne désormais sans aucun autre soutien que celui de son épouse la reine Elisabeth, à la grande joie du peuple. Une phrase du roi espagnol sur le rôle de son épouse

[53] *Ibid*, p.15-17.

est particulièrement marquante. Alors qu'il rend visite à sa tante, sœur Marguerite de la Croix dans son couvent des Descalzas Reales, il lui dit cette phrase évocatrice : « mon Favori maintenant c'est ma femme »[54]. Lorsque Philippe retourne au front en Aragon, Elisabeth reprend ses activités de régente avec la même persévérance. Elle est alors enceinte et comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la grossesse se passe mal. La reine perd son enfant en avril 1644 et retourne aussitôt se consacrer aux affaires d'Etat. Elle continue notamment de superviser l'approvisionnement des troupes royales. Elisabeth se dédie à cette charge jusqu'en septembre 1644 où son état s'aggrave brusquement. La reine meurt le 6 octobre. Philippe qui était alors à Saragosse a été mis au courant de la maladie de sa femme tardivement et malgré ses efforts pour arriver le plus vite possible à ses côtés, il n'aura pas l'occasion de faire ses adieux à Elisabeth. La reine Elisabeth est très regrettée et son intelligence politique reconnue par tous. Philippe IV regrette « une femme et une reine de si grand gouvernement qui a vray dire cappelois comme c'est la voix du peuple la colonne et l'appuy de son royaume car elle prenoit un [grand] soing aux affaires et avec tant de vigilance qu'a fin quil ne manquast rien au Roy tant pour l'argent comme pour les gens de guerre que les ministres sen estonnois pour ne leur point donner de repos »[55]. Lors de l'éloge funèbre faite à la reine en 1649 par López de Haro, Elisabeth est décrite de cette façon :

> « Vimos en nuestra reina estas Reales virtudes y las experimentamos en las ausencias de nuestro católico Rey. Que asistente al gobierno, que infatigable en los negocios, que desembarazo en las consultas, que fortaleza en los fracasos, que presteza en los remedios, que maña para facilitar imposibles al parecer, que amiga de la justicia, que inclinada a la piedad, que amada de todos, que temida de muchos »[56]

Très aimée du peuple, elle marque l'histoire de l'Espagne : on lui donne le surnom de *deseada*, la désirée, pour sa capacité à se faire aimer par son intelligence, sa beauté et sa bonté. Elle est vue comme la sauveuse du peuple. Elle a été placée dans la lignée des deux précédentes Isabelle qui régnèrent sur la Castille :

---

[54] SICARD, *op.cit.*
[55] BNF, Dupuy 619, f.295-299 : « Relation de la maladie et de la mort de la royne d'Espagne », f.299.
[56] Extrait cité dans MATTZA SU Carmela V., *Hacia "La vida es sueño" como "speculum reginae" : Isabel de Borbón en la corte de Felipe IV*, Madrid, Editorial Verbum, 2017.

« il n'y avait personne qui ne donnât mille bénédictions à la Reine et n'exagérât avec des louanges publiques que les Isabelles avaient toujours été le salut de l'Espagne. Isabelle de Portugal, femme de Don Jean II en détruisant l'insolente faveur d'Alvare de Lune purgea le gouvernement de son époux de la tyrannie de son Favori. Isabelle de Castille remontra à Ferdinand le Catholique son mari, que dans la Cour le Roi devait être le seul favori de la Reine et la Reine la seule favorite du Roi. Ajoutant que les sujets étaient nés seulement pour obéir et le Roi pour commander. Et d'autant que l'on considérait la chute du Comte-Duc comme le plus signalé bonheur que l'Espagne pût recevoir en ce temps, on n'en espérait point l'effet d'autre main que de celle de la troisième Reine Isabelle de Bourbon »[57]

II. Cristina, *Madama Reale*

Nous avons vu plus tôt les difficultés que Christine avait eu dans les années 1630 à se faire accepter par le peuple piémonto-savoyard et à acquérir la confiance de son époux et de son beau-père dans les affaires du duché. Cette défiance est notamment due au fait qu'elle n'a toujours pas mis au monde un héritier : on ne sait donc pas les intérêts de quel pays elle défend. Pour prouver sa fidélité à sa famille d'adoption, elle propose à plusieurs reprises son intervention auprès de Louis XIII. Si elle parvient finalement à avoir un rôle d'intermédiaire dans les relations internationales, ce n'est pas le cas dans le duché. Il faut tout d'abord souligner que Charles-Emmanuel I^{er} meurt le 26 juillet 1630 : Victor-Amédée et Christine ne prennent la tête du duché qu'à partir de ce moment. Durant ces onze ans, entre leur mariage et leur avènement, leur rôle est resté purement diplomatique. Après juillet 1630, la situation du duché est critique et l'objectif de Victor-Amédée est de conclure la paix avec la France. S'il est encore défiant envers son épouse, il se décide à l'intégrer dans sa prise de décision en lui envoyant des « relations » sur les négociations engagées avec la France. Christine n'hésite pas à lui donner son avis, notamment lorsqu'elle considère que les propositions ne sont pas à l'avantage de son époux ni de son duché et de sa population. Mais elle lui reproche également de ne pas lui avoir fait confiance dans les précédentes négociations, ce qui les a amenés à cette situation :

« Vous êtes plus judicieux que moi et s'il vous plait de prendre la péine de penser, vous verrez

[57] GUIDI, *op.cit.*, p.28-29.

> que si on ne donne pas un prompte reméde avec votre prudence aux affaires, que nous serons encore pis si Dieu n'y met sa main. Je ne parle plus pour autre que pour moi même car étant ce que je vous suis, mes intérêts sont si attachés aux votres que je n'en fais qu'une même chose. Je vous conjure pour l'amour que vous me portez et par vous-même qui est ce que j'ai de plus chèr en ce monde, d'ouvrir les yeux pour éviter le reste des malheurs qui vous suivront. Je suis extrêmement fachée que les choses soient venues en l'état où elles sont, et que je ne vous aye pu servir. Vous l'avez voulu comme cela, car mes lettres font foi comme je vous aie suppliè cent milles fois de m'employer et de me permettre au moins que je pusse envoyer envers le Roi mon frère : ce n'était point pour autre intention que de vous servir. Hélas ! Dieu voit mon coeur et la sincérité de toutes mes actions, quelle était ma volonté que n'a jamais été autre que de vous complaire et vous servir et cette n'a pas été votre croyance »[58]

Elle se met à son commandement et lui promet son assistance quelle que soit sa décision. Dans la majorité de ses lettres, elle l'encourage fortement à se déclarer pour la France et à ne pas persister dans sa volonté de neutralité au risque d'apporter la ruine à ses Etats. Prudemment, elle lui expose les avantages qu'il pourrait obtenir d'une alliance avec la France et qui permettraient le développement de leur duché. Victor-Amédée lui donne un rôle de plus en plus conséquent dans les négociations qui ont lieu entre juillet et octobre 1630. Elle s'implique beaucoup et met beaucoup de soin dans ce rôle de négociation. Elle montre également à son époux son envie de devenir sa plus proche conseillère, arguant qu'étant son épouse, elle est la seule personne à qui il peut faire entièrement confiance[59]. Une fois la paix accordée à la fin du mois d'octobre 1630, elle affiche déjà ses ambitions pour le duché : « je prie Dieu qu'elle [la paix] soit pour un infinité d'années, pour pouvoir laisser reposer votre pauvre pays, qu'il en a tant de besoin, et puis après faire des nouvelles acquisitions. […] peut être que les armes du Roi étant si avant dans l'Italie, qu'on les pourrait employer à quelque chose de bon »[60]. Christine paraît prendre son rôle de duchesse très au sérieux et son rôle d'intermédiaire a prouvé à Victor-Amédée qu'il pouvait se reposer sur elle dans le gouvernement de son Etat. La présence de Christine lui devient d'autant plus importante que ses frères, fâchés de son alliance avec la

[58] GAUDENZIO Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia, con annotazioni e documenti inediti*, Turin, Stabilimento civelli, 1868-1869, T.3, p.15-16.
[59] *Ibid*., p.21, lettre du 8 octobre 1630 : « Mandez franchement vos pensées, si vous ne parlez avec moi librement vous ne le devez faire avec personne ».
[60] *Ibid*., p.24.

France, quittent le duché. Christine s'affiche comme le plus grand soutien du duc face aux tentatives des princes Thomas et Maurice de semer la discorde dans ses Etats et dans son Conseil. Elle prend également la plume, écrivant à Louis XIII et à ses ministres pour clarifier les intentions du duc qui contrairement à ses frères veut rester dans le camp français[61]. Elle tente aussi de convaincre son beau-frère Maurice, moins radicalement opposé à la France que le Prince Thomas, que l'apaisement des tensions serait bénéfique pour tous et qu'il y a un rôle à jouer. Par son rôle de médiatrice, la duchesse devient le complément indispensable à la politique du duc. C'est donc naturellement que Victor-Amédée, sur son lit de mort, désigne Christine comme régente du duché pour leur fils aîné. Il semblerait que cette désignation ait eu lieu dans des circonstances douteuses, mais on ne sait pas vraiment si c'est un récit construit par les opposants de Christine ou la réalité des événements. La maladie de Victor-Amédée est foudroyante et durant ses deux jours d'agonie, il n'est plus en capacité de s'exprimer. Le Sieur d'Emery, ambassadeur français ne quitte pas ses côtés et c'est lui qui raconte que lorsque la question de déléguer la régence à Christine lui a été posé, il a répondu « *si* », oui en italien[62]. Pour d'autre, cet acquiescement est plutôt considéré comme un soupir. Le duc décède quelques jours plus tard, le 7 octobre 1637 et laisse comme héritier le petit François-Hyacinthe âgé de tout juste cinq ans.

Contrairement aux régences d'absence d'Elisabeth, la régence qu'exerce Christine est une régence dite de minorité. Ce type de régence a lieu lorsque le souverain est trop jeune pour régner lui-même et ce, jusqu'à sa majorité. La personne désignée pour exercer la régence est généralement la mère du souverain ou le plus proche parent mâle. La régence marque une période d'affaiblissement du pouvoir royal et donc de fragilité, la reine-mère est souvent préférée pour exercer la régence : qui de mieux qu'une mère pour préserver l'avenir de son fils et agir dans ses meilleurs intérêts ? De plus, l'incapacité des femmes à monter sur le trône (en vertu de la loi salique) est une garantie supplémentaire contre le risque d'usurpation. La princesse continue ici encore d'assumer son rôle de garante de la continuité dynastique. Elle a donné à son époux un héritier et doit désormais s'assurer que cet héritier accèdera au

[61] *Ibid., op.cit.,* p.33-34 : « Au moins je suis désireuse que l'on sache comme S.A.R. n'a point eu part à la honte, mais seulement à la gloire, et combien il est affectionné au service du Roi mon frère. Ce m'est une consolation que non obstant la mauvaise conduite de ces messieurs d'ici il ne s'est point dégouté de la passion qu'il a pour la France ».
[62] CORVISIER André, *op.cit.,* p.226.

gouvernement du royaume que lui a laissé son père. Dans ce type de régence, la délégation du pouvoir est seulement limitée par le temps. Une fois son fils parvenu à la majorité, la régente abandonne son rôle politique. Dans les faits, la majorité étant fixée aux alentours de quatorze ans selon les pays, le jeune prince n'est toujours pas en capacité de régner uniquement par lui-même. La reine-mère garde alors une place très forte à ses côtés et le prince peut même décider de lui déléguer à nouveau le pouvoir. Cette décision est souvent celle de la mère plutôt que celle du fils. Il faut rappeler qu'en plus de son rôle de régente, elle est également la tutrice de son fils. C'est elle qui l'a éduqué et notamment qui a fait son éducation politique. Elle lui apprend le métier et devient son modèle de bon gouvernant. Cette charge éducative permet à la régente de contrôler et d'influencer le roi. Comme l'explique Fanny Cosandey, « elle contrôle par la régence la source même de son autorité »[63]. La régence de minorité est l'un des rares rôles qui permet aux femmes d'accéder à un exercice du pouvoir légitime et reconnu. Il faut tout de même souligner que cet exercice du pouvoir ne se fait pas en son nom propre mais en celui du roi.

Christine est donc reconnue régente du duché de Savoie et tutrice de François-Hyacinthe « par les Prelats, par la Noblesse, par les Cours Souveraines, Magistrats, Gouverneurs des Places & par le consentement de tous les Peuples »[64]. Comme nous l'avons dit, la régence est une période de fragilité pour le pays concerné et dans le cas de la Savoie, la situation va devenir très compliquée dès les premiers mois de gouvernement de Christine et jusqu'au milieu des années 1640. La duchesse se retrouve face à deux obstacles de taille : la France et l'Espagne, qui se sont déclaré la guerre en 1635, combattent sur les terres du duché et les deux rois saisissent l'occasion d'un nouveau gouvernant pour relancer le jeu des alliances. Christine doit donc faire face aux pressions françaises et espagnoles. À cela se rajoute des troubles intérieurs puisque sa régence est contestée par les deux frères cadets de Victor-Amédée, le Prince Thomas et le Cardinal Maurice. Lorsque Christine est déclarée régente, les deux princes sont alors installés à l'étranger depuis quelques années, ayant rompu avec leur frère aîné et sa politique pro-française. Thomas est alors l'un des principaux généraux espagnols en Flandre et Maurice

[63] COSANDEY Fanny, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio,* vol. 21, 2005, p. 69-90.
[64] GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*, Lyon, G. Barbier, 1660, p.917.

à Rome après avoir obtenu le protectorat de l'Empire[65]. Christine sait que son nouveau rôle va être remis en question par ses beaux-frères, elle leur écrit donc pour leur ordonner de ne pas tenter de revenir en Savoie pour la sûreté du duché : l'un étant engagé avec l'Espagne et l'autre avec l'Empereur, Louis XIII risquerait de ne pas apprécier leur venue. Pour les convaincre, elle leur propose de leur rendre leurs apanages respectifs qui avaient été confisqués lors de leur départ. Christine est également fortement encouragée dans ce sens par son frère dans plusieurs lettres. Tout d'abord, il lui présente ses condoléances et lui affirme qu'il la soutiendra dans sa régence : « Ne doutés point que je n'employe tout ce qui dépend de ma puissance, pour ce qui regardera le bien de mon Neveu le Duc de Savoye vostre Filz & le vostre, ne faisant aucune difference entre vos interests & les miens »[66]. Puis le ton se durcit et il lui rappelle qu'elle doit désormais choisir son camp. Il la presse également de ne pas accepter le retour de ses beaux-frères :

> « j'ay estimé à propos de despecher un Courrier expres au Sieur d'Emery mon Ambassadeur, affin qu'il vous fasse entendre mes sentimens sur vos affaires presentes, & comme j'ay jugé entièrement important au bien de vostre Estat, de vostre personne & de celle de mes Neveurs vos Enfans, que vous ne souffriés un seul moment le P. Cardinal de Savoye sur les terres de vostre obeyssance »[67].

Maurice vient tout de même jusqu'à la frontière puis repart rapidement après avoir reçu la promesse de récupérer ses terres. Thomas ne se déplace pas mais envoie un émissaire qui repart avec la même promesse.

La situation paraît s'être calmé du côté des princes. Christine doit maintenant faire face à son dilemme entre la France et l'Espagne. Elle a bien conscience que le bien de son Etat

---

[65] MERLOTTI Andrea, « Politique dynastique et alliances matrimoniales de la Maison de Savoie au XVII[e] siècle » dans BERCÉ Yves-Marie (dir.), *Dix-septième siècle*, n° 243 : « Les alliances dynastiques dans l'Italie et l'Empire », 2009 : « Une première donnée, essentielle, est que pendant toute cette période les Savoie se considérèrent et furent considérés non pas comme une dynastie italienne, mais comme une dynastie allemande en Italie. Les Savoie proclamaient en effet qu'ils étaient une branche de la dynastie impériale saxonne des Wettin, fixée en Savoie au X[e] siècle. […] L'État de Savoie en effet était le seul de la péninsule à faire partie du Corps du Saint Empire romain germanique. Aussi, seuls parmi les princes italiens, les Savoie pouvaient envoyer des ambassadeurs à la Diète de Ratisbonne. En outre, ils avaient reçu en 1361 de l'empereur Charles IV le titre de vicaire de l'Empire. En 1582, Charles-Emmanuel II avait obtenu que ce vicariat fût étendu à toute l'Italie impériale. Cela donnait aux Savoie – au moins d'un point de vue formel – une nette supériorité sur les autres princes italiens ».

[66] GUICHENON, *op.cit.*, p.587 : Dans une lettre du 20 octobre 1637.

[67] *Ibid*., p.588.

dépend de ses relations avec la France qui est la seule à pouvoir le protéger de l'Espagne. Elle recherche donc la protection de son frère Louis XIII[68] mais comme son époux Victor-Amédée quelques années auparavant, elle souhaiterait plutôt rester neutre dans ce conflit et ainsi garder le plus d'autonomie possible. Ce n'est pas ce que désirent Philippe IV d'Espagne et Louis XIII : le premier envoie à Christine l'abbé Vasquez afin de lui faire des ouvertures en vue d'un traité, il lui promet l'obéissance de ses beaux-frères et donc une autorité renforcée dans son duché. Le second donne des ordres au Maréchal de Créquy et à M. d'Emery pour convaincre Christine de renouveler le traité de 1635. Richelieu envoie des lettres à la duchesse dans le même sens. Elle propose plutôt de négocier une paix en Italie ou au moins une suspension d'armes. Devant le refus de Louis XIII, elle propose alors de signer un traité de ligue uniquement défensive et d'accorder le passage des troupes françaises. Cela ne suffit pas au cardinal de Richelieu qui désire qu'elle se déclare officiellement en faveur de la France en signant une ligue offensive et défensive. Le duché se trouve une nouvelle fois coincé entre les deux grandes puissances qui continuent chacune de conquérir des places en Savoie et en Piémont. C'est une guerre franco-espagnole sur le sol du Piémont-Savoie mais c'est également une guerre d'influence pour convaincre la duchesse de signer une alliance. C'est l'attaque par l'armée espagnole de Verceil en mai 1638 qui convainc la duchesse de signer à un traité d'alliance offensive et défensive avec la France le 3 juin suivant[69]. Louis et Christine s'engagent à faire guerre ouverte aux Espagnols jusqu'à la fin de l'année 1640. Le roi fournira 12 000 hommes et 1 500 chevaux. Christine continuera d'entretenir les garnisons de ses places (reprises par les Français) ainsi que 3 000 hommes de pied et 1 200 chevaux qui recevront leur solde de la part de Louis XIII. C'est Louis qui a « la principale direction de cette guerre » mais il s'engage à ce que les troupes françaises n'entrent en Piémont-Savoie qu'avec l'autorisation de Christine. Ni Louis ni Christine ne pourront négocier de traité de trêve ou de paix avec les Espagnols sans l'autre. Louis promet également d'assister et de secourir Christine en cas d'attaque de ses Etats. Ce traité n'empêchera pourtant pas la perte de Verceil le 4 juillet suivant. Trois mois plus tard, le 4

[68] GAUDENZIO, *op.cit.* p.48 : « Vous savez fort bien que le salut de cet état dépend de la façon que la France se comportera en notre endroit et pour ce votre personne en ces premières rencontres nous est fort nécessaire auprès du Roi afin de disposer S.M. et ses ministres à notre protection ».

[69] DU MONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, tome 5, partie 2, Amsterdam, P. Brunel, R. et J. Wetstein, G. Smith, H. Waesberge, et Z. Chatelain, 1728, p.162-163 : « Traité de Ligue offensive & défensive entre Louis XIII, Roi de France & Madame la Regente de Savoie, contre l'Espagne. Fait à Turin le 3 juin 1638 ».

octobre, un nouveau malheur s'abat sur le duché avec la mort du petit duc François-Hyacinthe. C'est son frère cadet, Charles-Emmanuel, alors âgé de quatre ans qui lui succède. Christine « fit assembler son Conseil & fit reconnoistre Charles-Emanuel pour legitime Successeur de la Couronne de Savoye par les principaux Ministres, par les Cours Souveraines, & par les Gouverneurs des Provinces, & des places, qui presterent le serment de fidelité à son Altesse Royale, qui reconnurent aussi Madame Royale comme Tutrice & Regent de ses Estats »[70]. C'est une nouvelle occasion pour les princes Thomas et Maurice de tenter à nouveau de remettre en question la régence de Christine. En décembre, la régente et son fils sont visés par une conspiration ayant pour but de les enlever et de les enfermer dans la ville d'Alexandrie. Ce complot échoue mais Christine se rend bien compte du danger qui plane au dessus de son fils et qui devient de plus en plus important : le 17 mars 1639 Thomas et Maurice rencontrent l'ambassadeur espagnol, le marquis de Leganez, qui les reconnait comme véritables tuteurs du petit duc. Thomas enchaîne les conquêtes dans le duché pour le compte de l'Espagne. Il prend Chivas et se dirige vers Turin : la ville est bombardée par ses troupes dès le 14 avril 1639. Christine s'était préparée à cette éventualité et avait renforcé la défense de la ville de 6 000 hommes. Elle était même allée à la rencontre de ces soldats pour les enhardir : « Cette Princesse allant visiter tous les quartiers paraissait avec tant de gaieté, d'assurance et d'allégresse aux quartiers, que les gens de guerre étaient autant ravis de sa présence, qu'encouragés par ses exhortations »[71]. La ville de Turin subit un siège de l'armée espagnole mais la citadelle reste tenue par les soldats de Christine et par la garnison française envoyée par Louis XIII. Profitant de cette situation de faiblesse, Richelieu n'hésite pas à demander à Christine de déposer des places, ce qui avait pourtant été écarté par le traité d'alliance. Après de très nombreuses lettres et de toutes aussi nombreuses entrevues avec les ambassadeurs français, sous la pression, elle finit par s'exécuter et remet à Louis XIII Carmagnole, Quérasque, Savillan et Revel[72] le 1er juin dans le cadre d'un nouveau traité. Christine paraît se plier à la volonté française mais ne cède finalement que des places qui ont peu d'importance. L'autre objectif de Richelieu est de convaincre la duchesse de remettre ses enfants à Louis XIII et ainsi de lui donner la tutelle du

[70] GUICHENON, *op.cit.*, p.925.
[71] DUPLEIX Scipion, *Histoire de Louis le Juste, XIIIe du nom, roy de France et de Navarre*, Paris, Claude Sonnius & Denys Bechet, 1643, p.704.
[72] AVENEL M., *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, Tome 6 (1638-1642), Paris, Imprimerie impériale, 1867 : vue 373-376, « A M. de Chavigny » (2 juin 1639).

duc. Il ne cesse d'insister depuis la fin de l'année 1638 : en plus de proposer à Christine de faire élever son fils le duc avec le petit Dauphin Louis, il lui fait également des ouvertures pour un mariage entre sa fille aînée et le Dauphin ainsi que la place de coadjutrice à l'abbaye de Fontevraud pour une de ses filles cadettes. Christine résiste farouchement sur ce point.

La situation du duché est de plus en plus critique : Turin est assiégée et ses habitants sont au bord de la rébellion, la ville de Conis s'est révoltée, Maurice a pris Nice... Dès le mois d'août, Louis XIII décide d'intervenir sans l'autorisation de Christine et s'avance jusqu'à Pignerol avec une armée, dans le but d'aller secourir Turin. Le 14 août, Richelieu impose une trêve qui permet à la duchesse de quitter sa capitale avec ses enfants pour se réfugier en Savoie dans la citadelle de Montmélian. Face aux résistances de Christine à ses propositions, Richelieu propose une rencontre de la duchesse avec son frère Louis XIII. Christine accepte et la réunion a lieu à Grenoble en septembre. Toujours méfiante envers les intentions françaises, elle prend des précautions visant à assurer la sécurité de son fils et de son duché : elle confie Charles-Emmanuel au gouverneur de Montmélian, Octave de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain, et le charge de fermer la forteresse et de ne la remettre à personne, sous aucun prétexte[73]. Louis XIII et Christine se rencontre le 24 septembre. Si son frère l'accueille très chaleureusement, le roi et son ministre dévoilent rapidement leurs ambitions :

> « le Cardinal l'étant allé visité, lui représenta, avec un discours préparé et sérieux, le péril où était son État ; que le Piémont était sur le penchant de sa ruine ; que le jeune Duc n'était pas en assurance à Montmélian ; qu'il serait plus sûr de le faire venir en France ; que l'exemple de tant d'infidélités des gouverneurs des meilleures places de Piémont et nouvellement celui de Nice ; la devaient obliger de penser un peu mieux à ses affaires ; que si le Gouverneur de Montmélian faisait comme les autres, toute la Savoie serait occupée en peu de temps, ou par les Princes, ou par les Espagnols et qu'ainsi Madame Royale n'avait point de meilleur parti à prendre, que de se mettre entièrement entre les bras du Roi et de recevoir garnison française au Château de Montmélian sous un gouverneur, qui serait sujet de Son Altesse Royale ; qu'il avait charge de lui dire toutes ces choses de la part du Roi, et que s'il n'en avait une réponse favorable et

[73] GUICHENON, *op.cit.*, p.940 : « elle ne voulut point partir, sens prendre deux précautions importantes, l'une fut de donner ordre au Marquis de Saint Germain nouvellement Gouverneur du Château de Montmélian, de n'en laisser sortir le jeune Duc, sous quelque prétexte que ce fut, avec ordre que si quelqu'un allait visiter S.A.R de la part du Roi, qu'on lui fit contrefaire le malade et l'autre de ne délivrer la place à qui que ce fut, quand même il en apporterait lettres et commandement de Madame Royale ».

> conforme aux désirs de Sa Majesté, il voyait fort peu de disposition en l'esprit du Roi de l'assister et de la tirer de l'oppression où les Princes et les Espagnols la voulaient réduire. Madame Royale sans témoigner d'être surprise d'un si étrange discours, répondit en peu de paroles et avec Sa Majesté ordinaire : que le Roi était trop intéressé en sa conservation et en celle des États de son Altesse Royale son fils pour les abandonner, qu'il y allait de l'honneur de la France de protéger la sœur du Roi et le neveu du Roi ; qu'elle avait fait de son côté, tout ce qu'elle avait promis par les traités et qu'elle se persuadait aussi qu'il en serait usé de même de la part du Roi ; que le Duc son fils était malade à Montmélian, d'où il n'y avait pas apparence de le sortir ; qu'il était en sûreté et la place aussi, puisque le gouverneur était homme de bien ; que si les autres gouverneurs des places occupées par les Princes et par les Espagnols l'avaient trahie, c'était plutôt une effet de son malheur, que de manquement de sa conduite ; qu'ayant remis au Roi les meilleures places qui lui restaient en Piémont, il ne fallait pas prétendre avoir encore Montmélian, qui était l'asile et le dernier refuge de son fils et d'elle. Ajoutant que si elle eut crû qu'on eut voulu lui faire des propositions si déraisonnables, elle ne serait point venue et que l'on ne lui en parlât plus, parce que c'était sa dernière résolution »[74].

Cette entrevue est décisive, autant pour Christine que pour l'avenir du duché. Elle sait qu'elle a besoin du soutien français pour faire face à la guerre civile et aux ambitions de l'Espagne mais elle sait également que Richelieu et Louis XIII ne peuvent pas se permettre de perdre les différents passages qu'elle leur a accordé et qui leur sont nécessaires dans leur projet d'affaiblissement de l'Espagne. Christine décide donc de rejeter à nouveau les offres que lui fait son frère : elle refuse catégoriquement de déposer son duché, même de façon provisoire, et de lui remettre la garde de son fils. Elle veut bien une alliance avec Louis XIII mais refuse que son duché devienne une possession française. Cette décision marque un grand tournant dans sa politique et le début d'une prise d'indépendance vis-à-vis des intérêts français. C'est à ce moment que Christine devient véritablement la souveraine de son duché, œuvrant uniquement dans les intérêts du duché et du duc son fils. Cette réaction inattendue pousse Richelieu à faire des propositions aux princes Thomas et Maurice. Ces derniers refusent et cela permet à Christine de reprendre contact avec eux pour de nouvelles négociations au début de l'année 1640. Si le Prince Thomas veut lui retirer complètement la régence, Maurice est plus ouvert aux propositions de sa belle-sœur d'autant plus qu'elle lui propose un mariage avec sa fille

[74] *Idem*.

aînée Louise-Marie et la première place dans l'ordre de succession. La majorité des articles sont accordés et il ne reste plus à Maurice qu'à se réconcilier avec Louis XIII. Thomas intervient et menace son frère qui rompt les négociations : les affrontements reprennent au printemps 1640. Christine est cette fois en position de force : le Comte d'Harcourt reprend Turin le 17 septembre et les Princes se voient obligés à signer une trêve. La duchesse fait son entrée officielle dans la capitale du duché le 18 novembre, accompagnée de sa fille aînée : elle est « de nouveau reconnue pour Tutrice de Son Altesse Royale et Régente de ses États par le Sénat »[75]. Le Prince Thomas signe un accord avec la France le 2 décembre mais il rompt rapidement ses engagements pour s'allier à nouveau à l'Espagne. De son côté, les armées de Christine et les armées françaises accumulent les victoires. Christine récupère par elle-même Revel ce qui lui permet de sauvegarder cette place forte des appétits de Richelieu. À la fin de l'année 1641, la majorité des places ont été reprises : il ne reste à Maurice que le comté de Nice. Les négociations reprennent et aboutissent cette fois à la paix définitive.

Le traité de paix est signé le 14 juin 1642. Christine accorde à Maurice la lieutenance du comté de Nice et à Thomas la lieutenance d'Yvrée et de Bielle ainsi que de leurs dépendances. Les deux Princes dirigeront ces régions jusqu'à la majorité du duc. De leur côté, ils reconnaissent Christine comme la tutrice du duc Charles-Emmanuel et la régente du duché. Pour se faire, elle sera aidée d'un Conseil dont elle choisira les membres et auquel les Princes pourront faire partie s'ils le veulent. Les Princes auront également leur mot à dire sur les actes concernant « les intérêts de ceux du sang, de la succession, mariages, guerre, paix, ligues et confédérations, donner passage, traités avec les étrangers, créations de magistrats, lois perpétuelles, impositions de charges et de gabelles, aliénations du Domaine de la Couronne »[76]. Ils signeront ses actes après Christine et avant le Grand Chancelier. Maurice et Thomas devront prêter serment au duc de Savoie comme ils l'avaient fait pour leur père et pour leur frère. Un article secret prévoit également le mariage de Maurice avec la fille aînée de Christine, Louise-Christine. Cette alliance matrimoniale donne à Maurice le premier rang dans l'ordre de succession et permet ainsi de consolider le traité. En parallèle, les deux princes signent également une paix avec Louis XIII qui les pardonnent à condition qu'ils se soumettent à la

[75] *Ibid*., p.948.
[76] *Ibid*., p.958.

duchesse de Savoie et respectent le traité qu'ils ont signé avec elle. Ils doivent également se déclarer ouvertement pour la France. En échange, le roi s'engage à donner la tutelle du duc et la régence du duché aux Princes en cas de décès de la duchesse. Les deux traités sont ratifiés par Louis XIII le 1er juillet 1642.

La seconde partie de la régence de Christine commence dès cet instant. Le duché est désormais en paix et elle s'est en partie libérée de l'ingérence française. Les premières années après la paix ne sont pas de tout repos. En 1643, Louis XIII meurt et c'est son épouse Anne d'Autriche qui accède à la régence pour son fils Louis XIV. La nouvelle régente et son favori Mazarin se rapprochent du Prince Thomas et lui offrent notamment la place de Général de l'armée du Roi, sans que Christine ou son ambassadeur en France n'aient été mis au courant. De plus, la reine-régente ne veut pas rendre les places prises par les armées françaises à la duchesse. Christine parvient tout de même à reprendre Ast, Villeneuve et Trin qui étaient aux mains des Espagnols ainsi que Savillan et Quérasque, tenues par les Français. Elle organise également le retour de son fils en Piémont afin de commencer son éducation politique. Elle propose à Mazarin le renouvellement des traités de 1635 et de 1638 ce que le ministre accepte après une longue période de refus. Par le traité du Valentin qu'elle signe le 3 avril 1645, Ast, Carmagnole, Demont, Turin, le Fort de Lauset, le château de Cavours et Saintya lui sont définitivement rendus. En échange, elle accepte de placer un gouverneur français à Saintya, de détruire définitivement la citadelle de Cavous et de céder Verrue aux Français. Christine sort gagnante des conflits qui avaient entaché le début de sa régence. Elle fait son entrée à Turin le 11 avril 1645 accompagnée de son fils Charles-Emmanuel II. Les années suivantes sont prospères et dédiées à la reconstruction du duché. Le 20 juin 1648, Charles-Emmanuel atteint sa quatorzième année et donc sa majorité. Christine et les Princes considère le duc trop jeune pour gouverner seul. Thomas et Maurice proposent que Charles-Emmanuel soit sous curatelle jusqu'à ses 25 ans, à leur bénéfice. Christine refuse cette idée et compte bien garder le pouvoir. Profitant de l'absence du prince, elle reprend Yvrée des mains de Thomas, comme il avait été prévu par le traité de 1642. Lors du Conseil d'Etat du 19 juin, elle met fin à sa régence. Son fils prend la parole « la remercia de tant de graces qu'il avait reçues d'elle et lui dit de fort bonne grâce (quoi que son discours fut entrecoupé de sanglots) ; "qu'il la suppliait de continuer la conduite de ses États, avec la même autorité sur sa personne qu'elle avait eue par le passé" ».

Cette décision du duc est acceptée sans aucune opposition par le Conseil et Christine débute donc une seconde période de gouvernement pour son fils. Cette fois ce n'est pas une régence officielle mais une délégation officieuse du pouvoir : officiellement, elle est seulement lieutenante générale de la Savoie. En réalité, Christine va être à la tête du duché jusqu'à son décès en 1663.

Durant ces quinze années, elle œuvre pour le développement et la prise d'autonomie de son duché. Elle amorce de grands changements sur l'organisation même de l'Etat : elle met en place diverses réformes administratives et fiscales et surtout elle débute le développement d'une aristocratie d'Etat, inspirée du modèle français. Pour cela, elle renforce également le réseau de clientèle des ducs de Savoie, favorise l'installation de l'hérédité et de la vénalité des charges et permet l'ascension de familles bourgeoises aux plus hautes fonctions administratives : le but est de constituer une nouvelle élite piémonto-savoyarde qui soutiendra le duc en cas de besoin puisqu'elle lui est redevable pour son ascension. Nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur ces points puisque le plus grand impact du gouvernement de Christine a été sur la place de la Savoie sur le plan international. Si la duchesse a été obligée de s'aligner sur la politique française, elle n'a jamais voulu que son duché devienne un satellite français. La France doit être une alliée et non une tutrice. Pour cela, Christine engage deux grandes politiques. La première est le renforcement du statut et du prestige du duché. Sa politique vise à favoriser l'accès du duché à un statut royal et à un agrandissement territorial. Christine reprend ici les ambitions de son beau-père et de son époux. En effet, les ducs de Savoie revendiquent depuis plusieurs décennies le titre de rois, notamment en revendiquant la possession du royaume de Chypre. Cela leur donnerait la préséance sur les autres Etats italiens et un statut égal à celui des rois de France et d'Espagne. En 1632, Victor-Amédée I^{er} ajoute à ses armes celle du royaume de Chypre et adopte la couronne fermée de la royauté. Il ajoute également le titre de « roi de Chypre » à sa signature officielle. Christine reprend la même ligne directrice et ses revendications ont d'autant plus de force qu'elles viennent de « Madame Royale », princesse de sang royal, fille, sœur et tante de Rois de France. Elle parvient à accéder en 1649 au titre d'Altesse Royale, titre qui est également accordé à son fils le duc. C'est sous son gouvernement que s'accélère enfin l'accession à un titre royal pour les ducs de Savoie. Cette politique qui vise à l'indépendance du duché est complétée par la création de nouvelles alliances matrimoniales.

Christine ne veut plus que le duché se trouve à nouveau dépendant de la France et encore moins de l'Espagne. Pour cela, elle fait le choix de favoriser de nouvelles alliances qui lui permettront également de placer la Savoie comme un acteur indispensable sur la scène internationale. Christine décide d'orienter sa politique dynastique vers les Etats italiens et allemands. Elle signe le 14 mai 1650 le contrat de mariage de sa fille Henriette-Adélaïde avec Ferdinand de Bavière, fils de l'électeur Maximilien de Bavière. Grâce à cette alliance, elle lie la dynastie savoyarde au premier prince allemand derrière l'Empereur. Cette alliance devient encore plus utile pour la duchesse que le duc de Bavière meurt à la fin de l'année 1651 : c'est désormais sa fille et son gendre qui dirigent l'Etat bavarois. En parallèle, Christine organise également le mariage sa nièce Louise-Christine de Savoie-Carignan avec le margrave Ferdinand Maximilien de Bade en 1653. Elle pense même à marier son fils le duc à une princesse de Saxe mais cela n'aboutit pas. Si elle rêve pour sa fille aînée d'un mariage avec le jeune roi de France Louis XIV, Christine entame en 1658 des négociations en vue d'une alliance matrimoniale avec le duc de Parme. Alors que les discussions avancent, c'est la France qui cette fois fait des ouvertures pour un mariage entre la princesse savoyarde et le Dauphin. Mazarin propose ainsi à la duchesse-mère une rencontre à Lyon entre les deux familles. Christine accepte, promettant tout de même sa fille au duc de Parme si le mariage avec le roi de France n'étant pas conclu dans les six mois. La méfiance de la duchesse était fondée. Pour Anne d'Autriche et Mazarin, cette rencontre n'était qu'un moyen de pousser Philippe IV d'Espagne à proposer la main de sa fille au Dauphin. En effet, le roi d'Espagne, piqué par le fait que le roi de France pourrait se marier avec une petite princesse de Savoie plutôt qu'avec une plus prestigieuse infante d'Espagne réagit de la façon attendue par sa sœur la reine-régente de France :

> « Dieu, qui avait destiné le roi à une autre princesse, la première de l'Europe et la plus grande du monde, avait ordonné par sa providence que le roi d'Espagne, au bruit du voyage de Lyon, serait alarmé, et j'ai su par celle qui depuis a été notre reine, que le roi son père, entendant dire que le roi allait se marier, avait répondu : *Eslo no puederser, y no sera* (Cela ne peut pas être, et ne sera pas). […] Le roi d'Espagne, pour rendre ses paroles véritables, crut qu'il fallait alors quitter toute finesse, et montrer visiblement le désir et le besoin qu'il avait de la paix : il ordonna à don Antonio Pimentel de venir en France conférer avec le ministre, et lui offrir et la paix et l'infante. […] Il sut enfin si bien se déguiser, et si bien conduire son voyage, qu'il arriva dans

> Lyon le même jour que madame de Savoie y arriva ; et à la même heure qu'elle y entrait venant du côté de Savoie, don Antonio Pimentel y entrait aussi venant du côté de l'Espagne : ces deux puissances étaient destinées à combattre l'une contre l'autre, et le roi devait être le prix du parti victorieux. Comme elles sont inégales, il ne faut pas s'étonner si l'Espagne l'emporta sur la Savoie, et si l'excessive grandeur de l'infante et la paix furent préférées à la princesse Marguerite, qui en toutes choses devant céder à cette fille et petite-fille de tant de rois et d'empereurs, lui devait céder encore en beauté, car elle en avait beaucoup. […] Enfin le cardinal fit connaître à madame de Savoie l'obligation où la reine était de travailler aux moyens de donner la paix à l'Europe, et lui dit qu'elle devait trouver bon que la reine préférât à sa fille l'infante d'Espagne, si elle la pouvait avoir : il lui fit espérer aussi, qu'en cas que cela ne pût être, le roi s'engageait positivement d'épouser la princesse Marguerite. La reine lui en parla en ces mêmes termes ; et comme la chose était plausible et raisonnable, madame de Savoie ne put s'en fâcher »[77].

Christine voit donc cette brillante alliance matrimoniale lui échapper mais sort gagnante de la paix des Pyrénées apportée par le mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse d'Autriche et qui marque la fin du conflit entre l'Espagne et la France. Le duché de Savoie récupère la majorité des territoires perdus pendant la guerre et surtout trouve ici un moyen de s'agrandir puisque le duc de Mantoue se trouve obligé de lui céder une grande partie du Montferrat. Christine accorde comme prévu la main de sa fille aînée au duc de Parme et consolide ainsi ses alliances en Italie. Après avoir marié ses filles, il ne lui reste plus qu'à organiser le mariage de son fils et ainsi à assurer la pérennité de la dynastie savoyarde. Charles-Emmanuel II aurait voulu épouser sa cousine savoyarde Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours mais sa mère lui choisit plutôt comme épouse sa cousine française Françoise d'Orléans, fille de Gaston qu'il épouse en mars 1663. Ces alliances matrimoniales permettent à Christine de préparer un terrain favorable à la transformation du duché de Savoie en un acteur fort des relations internationales. Dès le début de sa seconde régence, elle commence à agir en intermédiaire entre les petits duchés italiens et les grandes puissances, notamment en prenant le rôle de médiatrice dans le conflit entre la France et les vallées vaudoises en 1655. Elle renoue également des relations diplomatiques avec les cantons suisses avec qui elle signe une ligue

[77] COGNAT J., *Mémoires de Mme de Motteville, pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, Vol.2, Paris, Plon, 1851, p.331.

défensive en 1653 mais surtout avec Venise qui était en conflit avec la Savoie depuis 1630. Après vingt-six ans au pouvoir, Christine laisse donc à son fils un duché en paix avec les grandes puissances, moins dépendant de la France et avec de nouvelles alliances pour assurer son essor. Elle a placé la Savoie comme le futur premier Etat italien, garant de la liberté de l'Italie face aux appétits français. Elle a également accéléré l'accès du duché au titre royal. Si le gouvernement de Christine n'a pas vu ces changements se mettre en place, il a été décisif dans la prise d'indépendance du duché de Savoie et dans la préparation d'un contexte favorable à l'âge d'or savoyard sous le règne de son petit-fils Victor-Amédée II.

III. Henrietta Maria, *Sa Majesté généralissime*

Après avoir passé quelques années difficiles après leur mariage, entre 1625 et 1628, Charles Ier et Henriette-Marie trouvent enfin un équilibre et deviennent un couple royal soudé. La décennie 1628-1638 est plutôt calme pour l'Angleterre. Le pays est en paix avec la France depuis la signature du traité de Suse le 24 avril 1629 et avec l'Espagne après la signature du traité de Madrid le 5 novembre 1630. Charles Ier est couronné Roi d'Ecosse le 16 juin 1633 et Henriette remplit son rôle principal en tant que reine en mettant au monde six enfants dont deux garçons en bonne santé pour assurer la continuité dynastique. Durant cette décennie, la reine a débuté la construction de son propre cercle qui deviendra plus tard la base de son réseau politique. Elle se rapproche particulièrement de son chambellan, le Comte de Dorset ; de Lucy Hay, Comtesse de Carlisle ; de Henry Rich, comte de Holland ; de son chapelain Walter Montagu et d'Henry Jermyn, comte de Saint-Albans[78]. Elle s'allie autant avec des catholiques que des protestants. Durant ces années, Henriette-Marie n'a pas de grand rôle politique à jouer, autant dans le pays que dans les relations diplomatiques. Elle assume seulement un rôle de diffusion du catholicisme, suivant les instructions de sa mère. Son action permet d'ailleurs un rapprochement entre Londres et Rome avec l'accueil à la Cour anglaise d'un envoyé du pape, ce qui ne s'est pas produit depuis la Réforme.

C'est à partir de 1637 que la situation commence à se compliquer pour le roi et la reine d'Angleterre avec les premiers soulèvements en Ecosse puis en Irlande. Ces mouvements de

[78] SMUTS Malcolm, « Religion, European Politics and Henrietta Maria's Circle » dans GRIFFEY Erin (dir.), *Henrietta Maria : Piety, Politics and Patronage*, Londres, Routledge, 2008.

protestations viennent principalement de désaccords avec le roi sur la religion. Le 20 octobre 1636, Charles Ier, encouragé par son conseiller l'évêque de Laud, impose l'usage du *Prayer book* anglais en Ecosse. En réponse, deux grandes émeutes ont lieu à Édimbourg contre l'utilisation du nouveau livre, le 27 juillet 1637 puis le 18 octobre suivant. À la suite de ces événements, le 28 février 1638, les Ecossais rédigent le *National Covenant* et s'engagent ainsi à ne pas accepter les innovations apportées par le roi dans le domaine religieux. Charles Ier préfère fermer les yeux mais la révolte se propage et aboutit en 1639 à ce que l'on connait comme la première guerre des évêques. Charles Ier, faute de moyens, se décide à négocier. Cette guerre se termine donc par la signature de la paix de Berwick le 18 juin 1639 mais c'est une paix provisoire : la situation n'est pas réglée et Charles promet donc de convoquer un Parlement écossais dans les plus brefs délais. La convocation de ce Parlement n'arrange pas les choses puisqu'une seconde guerre des évêques débute en 1640. Charles ne peut toujours pas financer une guerre et ses troupes sont balayées par les Ecossais lors de la bataille de Newburn. Il se résout à nouveau à négocier et signe un traité de paix le 26 octobre 1640. Ce traité est provisoire et les Ecossais réclament la participation du Parlement anglais au traité final. Ces deux courtes guerres sont donc le début d'un mouvement bien plus général et mettent surtout en avant les fragilités de la politique de Charles Ier. Comme nous l'avons dit, le roi a été obligé de signer ces deux paix par manque de moyens pour mener une guerre. Cette situation est due à ses mauvaises relations avec le Parlement dont il respecte peu les prérogatives et qu'il ne convoque même plus depuis 1628. Dans le cadre de la première guerre des évêques, Charles refuse de convoquer un Parlement pour qu'il lui accorde des subsides pour entretenir une armée ce qui l'amène à signer la paix de Berwick. Sentant que le conflit est sur le point de reprendre, il convoque un nouveau Parlement, dit « *Short Parliament* » en avril 1640 afin d'obtenir des fonds pour mener cette guerre contre les Ecossais. Les parlementaires ne lui accordent aucun financement préférant se concentrer sur leurs revendications vis-à-vis de la violation de leurs privilèges par le roi. La réponse de Charles est brutale : il congédie le parlement, seulement trois semaines après son ouverture. Le roi se tourne vers l'Irlande où il trouve le soutien de son conseiller, le comte de Strafford. En janvier 1640, les Irlandais (catholiques) lui accordent des fonds pour poursuivre la guerre contre les Ecossais (presbytériens) et promettent également la mobilisation d'une armée irlandaise. En parallèle, afin d'aider son époux, Henriette-Marie se démène pour trouver d'autres moyens de financement, elle recueille notamment des fonds auprès des catholiques

anglais[79] et fait même appel au pape[80]. Après la signature du traité de Ripon signant la fin de la seconde guerre des évêques, Charles Ier convoque un nouveau Parlement anglais le 3 novembre 1640. Si le sujet de cette convocation était la dangerosité de l'Ecosse et la nécessité d'accorder des fonds au roi pour mater cette rébellion, les deux Chambres, menées par John Pym font la longue liste de leurs griefs contre le roi. John Pym s'attaque particulièrement aux « complots papistes ». Ce reproche vise particulièrement les nobles irlandais et la reine Henriette-Marie, soupçonnée d'entretenir et de protéger les réseaux papistes à la Cour. Après avoir imposé au roi le *Dissolution Act* en février 1641, l'une des premières décision du Parlement est la mise en accusation pour haute trahison puis l'exécution de Strafford, Lord Lieutenant d'Irlande, proche conseiller et ami du couple royal. Pressé par les Parlementaires et par ses conseillers, Charles Ier signe le 10 mai 1641 l'acte condamnant son principal ministre qui est exécuté sur ordre du Parlement deux jours plus tard. Charles craint désormais pour son épouse. Le début de la rébellion irlandaise en octobre 1641 n'arrange pas la situation du roi : se sentant menacés par la possibilité d'une invasion écossaises, les Irlandais catholiques massacrent entre 4 000 et 10 000 protestants à travers le pays[81]. Charles Ier et surtout Henriette sont soupçonnés de favoriser cette révolte. Les deux Chambres votent contre le roi la « Grande Remontrance » le 21 novembre 1641. Des rumeurs courent sur une possible destitution de la reine[82] et Charles Ier tente de faire arrêter cinq parlementaires de la Chambre des Communes qu'il tient responsables de la Grande Remontrance le 3 janvier 1642. Ce coup de force échoue : le dialogue avec le Parlement est rompu et la population de Londres se révolte. La famille royale doit quitter la capitale pour se réfugier à Windsor le 12 janvier.

L'année 1642 marque un changement majeur dans le rôle d'Henriette-Marie. Au vu de la situation, Charles et Henriette décident d'organiser le départ de la reine vers les Provinces-

[79] BAILLON Comte de, *Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, Étude historique par le Comte de Baillon suivie de ses lettres inédites*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1877 ; DUPUY Micheline, *Henriette de France, Reine d'Angleterre*, Paris, Perrin, 1994, p.147-148 : « le défaut d'argent avait toujours été la pierre d'achoppement de tous les desseins du roi : aussi Henriette, qui le savait, eu usant de son influence sur les catholiques d'Angleterre, parvint-elle à toucher de leur part un don de 40,000 livres sterling ».
[80] EVERETT Mary Ann, *Letters of Queen Henrietta Maria including her private correspondence with Charles the First*, London, Richard Bentley, 1857.
[81] COTTRET Bernard, *La Révolution anglaise : une rébellion britannique, 1603-1660*, [version ePub], Paris, Perrin, 2015, p.162.
[82] KESSELRING Krista, « Impeaching the Queen of England (1643/4) » sur *Legal History Miscellany*, 9 octobre 2017.

Unies. La raison donnée par le couple est officielle : le 2 mai 1641, ils ont signé le contrat de mariage de leur fille aînée, Marie-Henriette avec le prince Guillaume d'Orange, fils du stadhouder Frédéric-Henri de Nassau. Officieusement, ce mariage se fait en échange de l'assistance de ce prince dans la guerre civile qui se rapproche dangereusement. Deux ans plus tard, il est désormais temps de remettre la jeune princesse à son époux. Derrière ce voyage diplomatique, le but du couple est de protéger la reine, menacée par le Parlement. Henriette-Marie fait le récit de sa fuite à ses deux fidèles correspondantes, elle écrit une lettre à sa sœur Christine le 4 avril 1642[83] puis à son amie Madame de Saint-Georges le 28 mai 1642. Dans cette longue lettre, elle lui résume les attaques et menaces dont elle a été victime et à cause desquelles elle a dû quitter sa famille :

> « Mamie Saint-Georges, ce gentilhomme s'en va si bien informé des raisons que j'ay eues de sortir hors d'Angleterre, que, quand vous les saurés, vous vous estonnerés de ce que je ne l'ay pas fait plus tost, car, à moins que de me résoudre à la prison, je n'y pouvois pas demeurer. Mais encore, s'il n'y eust eu que moy à souffrir, je suis si accoutumée aux afflictions que cela eust passé comme le reste, car leur desseing estoit de me séparer du Roy mon seigneur, et ils ont dit publiquement qu'il le falloit faire et ensuite qu'une reine n'estoit qu'une subjecte, faite pour passer par les loix du païs, comme les autres. Ensuite de cela, ils m'ont accusée publiquement, en me nommant, que j'avois voulu renverser les loix et la religion du royaume, et que c'estoit moy, qui avois causé les Irlandois à se révolter ; ils ont fait venir des tesmoings jurer que cela estoit, et sur cela ils disoient que, tant que je serois auprès du Roy, l'Estat seroit en danger, avec beaucoup d'autres choses trop longues à escrire : venir à ma maison, lorsque j'estois à la chapelle, enfoncer mes portes, menacer de tout tuer ; mais cela, j'avoue, ne m'a pas fait grand peur. Mais il est vray que d'estre soubs la tyrannie de ces gens là n'est pas à estre exprimé, et, durant ce temps, assistée de personne ! jugés en quel estat j'estois. S'il arrivoit que je vous visse, il y a cent choses qui ne se peuvent escrire, pires que tout ce que je vous ay dit, que je vous dirois. Priés Dieu pour moy, car croyés qu'il n'y a pas une plus misérable créature au monde que

[83] FERRERO Hermann, *Lettres de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, à sa soeur Christine, duchesse de Savoie*, Turin, Bocca, 1881, p.59-60.

> moy, esloigné du Roy mon seigneur, de mes enfants, hors de mon pais et sans espérance de retourner sans danger évident, et délaissée de tout le monde »[84]

Henriette-Marie va également profiter de ce séjour à La Haye pour réunir des fonds pour l'armée de Charles ainsi que pour obtenir un soutien militaire des royaumes alliés. Elle se dédie totalement à la tâche jusqu'à l'épuisement : elle n'a « pas mesme le tamps de dormir »[85] ni « casi le tamps de respirer[86]. Elle a apporté avec elle ses bijoux ainsi que divers objets de valeurs dans le but de les vendre ou de les mettre en gage afin d'obtenir des fonds à envoyer au roi, en argent ou en armes. D'après un rapport contemporain, la valeur de ces objets s'élève à 1 265 300 florins[87]. Ce sont à la fois des objets appartenant personnellement à la reine et au roi mais également des pièces considérées comme appartenant à l'Etat comme Joyaux de la Couronne. Henriette-Marie organise l'exposition officielle de ces objets au milieu du mois de mars 1643 mais elle n'a que peu de succès dans cette entreprise : on lui reproche de vouloir vendre des objets appartenant à l'Etat et dont elle n'est donc pas propriétaire. Elle ne parvient à vendre que très peu de ses biens et pour une valeur bien en dessous de leur coût initial. Il lui est encore plus difficile de mettre les grosses pièces en gage. Son époux se montre pressant et elle explique la difficulté de la situation : « l'argent n'est pas prest, car sur nos pierreries, l'on ne trouve rien. Je suis forcée d'engager toutes mes petites ; sur les grandes, rien ne se trouve »[88]. Henriette essaye donc d'obtenir des prêts sur gage de la part des autres familles royales sur les bijoux les plus prestigieux. Nous pouvons retrouver le récit de cet épisode dans une lettre d'Henriette à Charles datée de mai 1642 et dans laquelle elle fait le bilan de ses ventes et prêts, lui annonçant qu'elle peut enfin lui envoyer de l'argent :

---

[84] BNF, Fr 3818, p.101-104.
[85] FERRERO, *op.cit.*, lettre à Christine du 4 avril 1642 : « J'ay eu tant de affaires pour le servise du Roy monseigneur devant que je partise que je m'estonne que je ne suis devenue folle, n'ayant pas mesme le tamps de dormir ».
[86] FERRERO, *op.cit.*, lettre à Christine du 23 juin 1642, p.60-61 : « j'ay tant d'affaires pour le service du Roy monseigneur et tant de malheurs tout ensemble que je n'ay pas casi le tamps de respirer ».
[87] HUMPHREY David, « To Sell England's Jewels : Queen Henrietta Maria's visits to the Continent, 1642 and 1644 », *E-rea*, 11.2, 2014.
[88] BAILLON, *op.cit.*, p.368-372.

« Après beaucoup de peines, à la fin nous avons trouvé de l'argent, mais peu encore, car la peur des marchands n'est pas encore tout à fait passée. L'on avoit escrit de Londres que j'avois emporté mes pierreries en cachette et contre vostre volonté et que, si l'on me prestoit de l'argent la-dessus, il n'y auroit point de seureté pour eux ; tellement que, tout ce temps, quand nous estions prests à conclure nos marchés, toujours ils reculoient. A la fin, il a fallu montrer le pouvoir signé soubs vostre main, de quoy je vous ay escrit cy devant, et aussytost nous avons conclu nos affaires. J'ay cru qu'il estoit meilleur et plus seur de vous l'envoyer, comme je fais, sans bruit, que pour vous d'envoyer diverses personnes quérir l'argent, car il ne sera pas seu que ce sera pour vous, et tant et si peu à la fois qu'il vous plaira. J'ay cru ce chemin plus asseuré que de l'envoyer en espèces, car, si vous changiés de place, l'argent de ce pais ne passeroit pas et en monnoye d'Angleterre nous ne pourrions pas l'avoir. J'ay vendu vos boutons de perles, et ma petite chaisne vous a fait du bien : vous ne pouvés pas imaginer comme vos boutons estoient beaux, quand ils ont esté hors de l'or, enfilés en chaisne, beaucoup aussy grosses que ma grosse chaisne. Je vous asseure que ce n'a pas esté sans regret que je les ay quittés ; personne ne les a voulu prendre en gage, mais bien les achepter. Vous pouvés juger à cette heure que l'on sait que nous avons à faire de l'argent, comme l'on nous tient le pied sur la gorge ; je n'en ay seu avoir que la moitié de ce qu'ils valent ; j'ay six semaines de temps pour les rachepter au mesme prix. Ma grande chaisne et cette croix que j'avois acheptée de la royne ma mère, cela n'est qu'en gage ; je n'ay seu avoir avec tout cela que l'argent que je vous envoyé. J'envoieray demain à Anvers pour engager vostre collier de rubis, car pour cela, en Hollande, l'on n'en veut point. Pour le plus grand, j'attends responce du Danemark. Tous les jours aussy l'on me donne espérance que ceux d'Amsterdam me presteront de l'argent. »[89]

Il est difficile de calculer les fonds qu'Henriette a pu réunir. Il semble que 140 000 florins lui ont été avancés par M. Webster, marchand d'Amsterdam sur ses rubis et ses perles, 40 000 florins par le bourgmestre de Rotterdam et 126 000 florins par Fletchers de la Haye[90]. À cela se rajoutent les sommes qu'elle cite dans ses lettres mais nous ne pouvons savoir avec certitude si cet argent a bien été envoyé et s'il a été reçu par Charles Ier. Entre le 4 juin et le 17 octobre, elle parle de plusieurs sommes qu'elle espère envoyer. Le total se chiffre à 166 000 « pièces »[91].

[89] *Ibid*., p.376-378
[90] HUMPHREY, *op.cit*., Le florin est la monnaie utilisée dans les Provinces-Unies, elle équivaut à 2 schilling donc à 1/10 d'une livre sterling.
[91] Henriette emploie le mot « pièce », nous ne savons pas exactement de quelle devise elle parle ici.

Elle reçoit notamment une aide financière de la part du Prince d'Orange équivalent au minimum à 30 000 « pièces ». Le duc de Baillon avance une somme totale de deux millions de livres sterling[92]. A ces envois d'argent s'ajoutent des envois d'armes et de diverses munitions : canons, poudre, pistolets, carabines, selles, mousquets, épées... Henriette-Marie parvient à organiser six envois entre juin et décembre 1642 dont deux n'ont pas pu arriver à destination[93]. Ce sont des armes que la reine a acheté avec son argent personnel, principalement en France.

Henriette-Marie a également profité de son séjour pour renforcer les liens avec divers princes du continent qui lui ont apporté une aide financière, matérielle ou diplomatique. Son plus grand allié est bien sûr le Prince d'Orange qui l'a accueilli pendant un an et a soutenu ses différentes entreprises. Il a proposé de fournir à Charles Ier du matériel militaire dès avril 1642[94] puis a aidé Henriette-Marie à obtenir des prêts sur gage en se portant personnellement garant pour l'argent prêté :

> « J'ay seu par des lettres du prince d'Orange, lequel est selon que nous le pouvons souhaiter, qu'il avoit escrit ces mêmes mots : " il fault faire l'impossible pour le roy et la royne, et, pour le possible, c'est trop peu ". Je vous asseure que je crois qu'il fera tout ce que l'on peut désirer. […] Le prince d'Orange a envoyé a Amsterdam, pour donner asseurance que, si les marchands vouloient vous prester de l'argent sur vos pierreries, il se faisoit caution et mesme pour le grand collier, qui a quelque malédiction sur luy, car personne du monde n'en veut. Il a aussy donné congé à beaucoup d'officiers pour aller trouver le prince Rupert, qui en demande »[95].

Le Prince Rupert qui est évoqué ici est le neveu de Charles Ier, le fils de sa sœur Elisabeth veuve du déchu électeur palatin Frédéric V. Il devient l'un des principaux généraux de l'armée de Charles Ier et est aidé dans cette tâche par son frère cadet le Prince Maurice (1620-1652). Leur

[92] BAILLON, op.cit., p.183-184 : « Tant en emprunts que par la vente de ses pierreries, elle avait pu réunir une somme de deux millions de livres sterling : elle avait envoyé au roi à plusieurs reprises des secours en armes, en artillerie et en argent, pour équiper quarante mille hommes ».
[93] HUMPHREY, *op.cit.*
[94] BAILLON, *op.cit.*, p.375, lettre du 16 avril 1642 (p.375) : « Si vous estes forcé d'avoir Hull par force, asseurément vous aurés besoing de quelque puissant engin à assiéger des places ; le Prince d'Orange en envoyera, si vous le voulés ».
[95] *Ibid*., p.402, lettre du 32 juillet 1642.

frère aîné Charles-Louis propose également son aide et offre à la reine d'Angleterre son intercession auprès de Christian IV du Danemark : il se rendrait en personne à la cour du roi pour lui demander son aide financière. Henriette reste songeuse quant aux véritables intentions de son neveu[96] et le couple royal anglais ne donnera finalement pas suite à cette proposition. Ils ne renoncent pas pour autant à demander l'aide du roi de Danemark qu'Henriette cherche depuis son arrivée à La Haye. Christian IV est l'oncle maternel de Charles I^er^ et il est très souvent mentionné dans la correspondance d'Henriette comme étant susceptible de leur prêter de l'argent. Si le couple royal anglais reçoit l'aide de la famille de Charles et de ses alliés protestants, Henriette n'a pas le même succès auprès de sa famille. Elle ne peut pas demander l'aide de sa sœur Christine qui est elle aussi en proie à la guerre civile dans son duché et Elisabeth ayant stoppé leur correspondance, elle ne peut pas non plus recevoir de soutien de sa part. Il ne lui reste qu'à se tourner vers la France de son frère Louis XIII. Elle écrit plusieurs lettres au Cardinal Mazarin ainsi qu'à M. de Chavigny pour les tenir informé de la situation. On apprend également dans l'une des lettres d'Henriette à Charles qu'alors que la reine pense à rentrer en Angleterre son frère Louis XIII lui propose l'asile :

> « Pour ce que vous me mandés, touchant mon retour en Angleterre, si, après que vous aurés receu cette lettre, vous continués à le vouloir, je seray toujours toute preste à partir, mais je crois nécessaire de vous faire savoir que j'ay receu des lettres de France, où le roy mon frère a commandé à M. du Perron de me dire que je serois très-bien venue, si j'y voulois aller, et monsieur le cardinal aussy. Tous mes amis de delà me persuadent extresmement d'y aller, m'asseurant que je seray bien utile là pour vostre service et que l'on a l'intention de nous obliger, si l'on se pouvoit asseurer que nous pourrions estre obligés. J'entretiens toujours cette bonne volonté, car asseurément la France nous peut ayder beaucoup dans la puissance où ils sont, ou à faire un accommodement pour vostre honneur, ou de l'autre voie. C'est pourquoy considérés,

[96] *Ibid.*, p.410 : « L'Électeur m'a proposé d'aller en Danemark luy mesme pour vostre service ; je ne sais si vous le croyés a propos, et aussy si ceux qui sont avec luy sont personnes à qui l'on se puisse fier, car vous savés quelle est la personne qu'il est par luy-mesme. Il a formulé des propositions, savoir : si vous voulés avoir hommes ou argent, navires et tout comme cela. Si vous trouvés que l'Électeur soit une personne propre pour l'envoyer, donnés-moy des instructions ».

bien si vous voulés que j'y aille ou non. Il fault songer en quoy je vous puis servir en Angleterre ou en France »[97].

C'est la seule aide que proposera Louis XIII à sa sœur : « J'ay fait toutes les diligences que vous désirés en France et j'attends W. Montagne tous les jours, mais il donne fort peu d'espérances de France » écrit-elle à son époux le 9 janvier 1643. Elle reçoit tout de même une aide financière de la part du duc d'Épernon, Bernard de Nogaret de La Valette, veuf de sa sœur naturelle Gabrielle-Angélique de Bourbon-Verneuil, qui lui accorde 20 000 pièces par l'intermédiaire du comte de Saint-Ybar[98]. Plusieurs gentilhommes français s'engagent dans l'armée anglaise comme Vincent, le fils du marquis de la Vieuville qui est tué au combat le 12 septembre 1643 près de Newbury[99].

Après avoir accompli sa mission, Henriette-Marie souhaite rejoindre son mari et ses enfants en Angleterre, malgré les menaces du Parlement à son encontre. À plusieurs reprises, elle soutient à Charles qu'elle veut rentrer même si prendre refuge en France serait plus sécuritaire[100]. Si la reine parle de son départ dès septembre 1642, elle ne quittera les Provinces-Unies que le 5 février 1643. La traversée se passe si mal qu'Henriette perd deux de ses onze navires et doit faire demi-tour pour rejoindre le port de Scheveningen. Elle part finalement au milieu du mois et après neuf jours de traversée arrive dans la baie de Bridlington à la tête d'un corps de troupe constitué par le Prince d'Orange et mené par le colonel Goring. Dans la nuit du 24 au 25 février, quatre navires du Parlement entrent dans la baie et tirent des boulets de canon en direction de la ville où est réfugiée la reine. Ce ne sont que les menaces de l'amiral de Hollande, Van Tromp, qui pousse les Parlementaires à se retirer. Henriette établit ses quartiers à Boyton pendant neuf jours afin de réunir les moyens nécessaires pour transporter les munitions et les armes qu'elle ramène avec elle. Elle y est rejointe par l'armée que lui envoie le comte de Newcastle, dirigée par le marquis de Montrose et composée de 2 000 cavaliers. C'est durant cette période qu'elle reçoit la visite d'un héraut envoyé par le Parlement. Il lui annonce qu'elle doit répondre devant le Parlement de la raison pour laquelle elle constitue des

[97] *Ibid*., p.430, lettre du 6 octobre 1642.
[98] *Ibid*., p.443, lettre d'octobre 1642.
[99] *Ibid*, p.502, lettre à Mazarin du 22 octobre 1643.
[100] *Ibid*..446 : « je n'ay pas envie d'aller en France ».

troupes dans le nord du royaume. Elle doit donc se rendre à Londres où elle sera traitée « avec amour et en reine »[101]. Si elle refuse, les troupes du Parlement devront employer la force pour empêcher ses entreprises. Henriette-Marie est bien décidée à rejoindre York à la tête de son armée regroupant les troupes qu'elle a ramené de La Haye et celle offertes par le comte de Newcastle ainsi qu'un arsenal composé de « six canons, deux gros mortiers et deux cent cinquante voitures chargées d'argent, d'armes et de munitions »[102]. Tout au long de son chemin, elle réunit des troupes et reçoit les hommages de la noblesse locale. Elle rejoint finalement York à la fin du mois de mars : en quelques semaines, la reine a conquis le Yorkshire[103] en écrasant l'armée de Fairfax. La reine fait l'état de ses forces à son époux : « Outre onze garnisons que nous avons en Yorkshire, nostre armée marche avec sept mille hommes de piés effectifs, deux mille cinq cents chevaux et mille dragons, douze pièces de canon et deux mortiers »[104]. Le départ vers Oxford est retardé par de nouvelles batailles ainsi que par les querelles des différents généraux à la tête de l'armée d'Henriette qui raconte à son époux son impuissance : « Cette armée est appelée *l'armée de la royne*, mais j'ay un bien petit pouvoir et je vous asseure que, si j'en avois, tout iroit mieux qu'il ne va »[105]. Elle réunit de nouveaux renforts dont un régiment envoyé par Newcastle et un autre qui l'attend à Newark. Elle attend également des armes venant de France et de Danemark. Charles et Henriette ont convenu qu'elle laisserait une partie de ses troupes sur place afin de s'assurer que la région ne soit pas reprise par les Parlementaires. Dans une lettre datée du 28 mai 1643 et destinée au duc de Hamilton, on apprend qu'elle a été mise en accusation par la Chambre des Communes[106].

Henriette se met en route vers Oxford à la fin du mois de mai et s'arrête à Newark jusqu'à la fin du mois de juin. Au moment de partir, elle présente à Charles I[er] son plan d'action. Le ton a changé et elle semble cette fois être véritablement à la tête de son armée. Elle n'évoque plus dans ses lettres les généraux hollandais qui l'accompagnait et elle se considère elle-même comme le général de ses troupes :

---

[101] DUPUY, *op.cit*., p.172.
[102] BAILLON, *op.cit*., p.195.
[103] *Ibid*., p.466, lettre du 9 avril 1643 : « nos affaires vont bien icy et il n'y aura plus que Hull à réduire, qui, je crois, sera bien aysé et puis Yorkshire est libre ».
[104] *Ibid*., p.467, autre lettre du 9 avril 1643.
[105] *Ibid*. p.479, lettre du 14 mai 1643.
[106] KESSELRING Krista, « Impeaching the Queen of England (1643/4) » sur *Legal History Miscellany*, 9 octobre 2017.

> « Je laisse deux mille hommes de piés et de quoy en armer cinq cents de plus et vingt compagnies de cavalerie ; tout cela sera sous les ordres de Charles Gavendish, que les gentilshommes de ce païs m'ont prié de ne pas mener avec moy, contre sa volonté, car il désiroit extresmement aller. Les ennemis ont laissé dans Nottingham mille hommes. Je mesne avec moy trois mille hommes de piés, trente compagnies de cavalerie et de dragons, six pièces de canon et deux mortiers. Harry Jermyn commande les forces qui vont avec moy, comme colonel de mes gardes, et sir Alexander Lesley les hommes de piés soubs luy, Gérard la cavalerie et Robin Legg l'artillerie, enfin *Sa Majesté généralissime* et extresmement diligente, avec cent cinquante charrettes de bagages à gouverner en cas de bataille. »[107]

La reine retrouve son époux et ses deux fils aînés le 13 juillet à Keinton. Ces retrouvailles du couple royal marquent également la jonction de leurs armées respectives. Le couple se rend à Oxford et se sépare à nouveau le 17 avril 1644. La guerre a alors pris un très mauvais tournant pour Charles Ier et Henriette-Marie, enceinte de leur neuvième enfant, doit trouver un nouvel abri alors qu'Oxford est menacée de siège. Déjà en février elle expliquait à sa sœur sa périlleuse situation : « moy qui suis en un misérable estat estant grosse, et ne sais où aller pour seureté, n'ayant point de place forte dans se péis : tout n'estant rien que batallie, et les plus forts garde les lieux où ils sont, seullement par la force d'hommes »[108]. La reine rejoint donc la ville d'Exeter. Elle continue d'aider son époux notamment en écrivant aux commissaires d'Irlande pour leur promettre que sitôt la guerre finie avec leur aide, le roi leur accordera la reconnaissance de leur religion et le droit d'avoir un parlement libre et catholique[109]. Elle poursuit les demandes d'aides dans les pays alliés et annonce ainsi à son époux qu'« il y a une personne de condition, en France, qui m'offre de venir vous servir et vous amener trois mille hommes de piés et quinze cents chevaux à ses despens, tous vieux soldats »[110]. Le 16 juin 1644, Henriette-Marie met au monde une petite fille qu'elle nomme Henriette alors que la ville est encerclée par les troupes parlementaires menées par Essex. Quelques semaines après son

[107] BAILLON, *op.cit*., p.496-497.
[108] FERRERO, *op.cit*., p.62.
[109] *Ibid*, p.507.
[110] *Ibid*. p.508.

accouchement, elle raconte à son époux qu'elle se sent encore très faible mais qu'elle a pris la décision de fuir le pays le plus vite possible pour rejoindre la France[111].

Henriette parvient à quitter la ville et embarque pour la France le 29 juin alors que sa tête est mise à prix à 50 000 couronnes par le Parlement. Elle laisse derrière elle son époux ainsi que ses cinq enfants. Anne d'Autriche accueille sa belle-sœur en lui envoyant ses médecins ainsi que 10 000 pistoles. Elle lui accorde également une pension de 80 000 livres par mois en raison de son statut de Fille de France. Henriette décide d'aller se soigner dans la ville thermale de Bourbon et s'éloigne des affaires d'Etat. Ce n'est qu'en novembre alors qu'elle a rejoint Paris qu'elle reprend les négociations avec Mazarin pour qu'il envoie à Charles de l'argent et des munitions. Elle continue également de correspondre avec les représentants irlandais à la Cour de France[112] afin de les convaincre d'aider leur roi. Une faction royaliste se créer autour d'elle à la Cour française, le « Louvre Group ». Henriette reprend son travail de levée de fonds, elle envoie l'entièreté de ses pensions à son époux et vend les bijoux qui lui restent pour une valeur totale de 104 000 florins ce qui est très peu en comparaison de l'argent récolté à La Haye en 1642-1643. Malgré l'aide de son épouse, Charles continue d'enchaîner les échecs face à la *New Model Army* de Cromwell. Henriette perd toute l'influence politique qu'elle avait acquise lorsque Charles Ier décide de se rendre aux Ecossais le 30 juin 1646. À partir de cette date, la reine se concentre sur ses enfants et leur avenir. Alors que Jacques d'York, Elisabeth et Henry de Gloucester sont emprisonnés au Palais Saint-James par le Parlement, leur aîné Charles qui était alors avec leur père réussit à s'enfuir lors de la reddition de son père. Le jeune prince arrive donc à Paris au printemps 1646. Il est rapidement suivi par sa sœur Henriette, sauvée de l'emprisonnement par sa gouvernante, Lady Morton. Ce n'est qu'en avril 1648 que Jacques, second fils d'Henriette, parvient à se soustraire de la garde des Parlementaires, il se réfugie chez sa sœur Mary à La Haye. Il y retrouve son frère aîné Charles de Galles qui a fait ses adieux à leur mère le 29 juin 1648. Son but est de rejoindre l'Ecosse pour tenter de sauver leur père. Le jeune prince échoue et se voit contraint de revenir en Hollande en septembre 1649. Quelques mois plus tard, le Parlement condamne puis exécute le roi Charles Ier. La royauté est abolie en Angleterre.

[111] *Ibid*. p.512.
[112] EVERETT, *op.cit*., p.271-270, Lettre d'Henriette au colonel Fitz-Williams.

Les années 1650-1655 sont une période malheureuse pour Henriette-Marie. La France est en proie à la guerre civile jusqu'en 1653 et durant ces cinq ans, la reine et sa fille sont oubliées par la famille royale française qui les laisse vivre dans le dénuement le plus total, abandonnées au Louvre sans nourriture ni bois de chauffage durant le siège de Paris. Henriette apprend également la mort de sa fille Elisabeth en captivité en 1650. Son fils Henry de Gloucester est libéré deux ans plus tard. Les trois fils d'Henriette et Charles œuvrent désormais pour récupérer leur royaume. Henriette-Marie n'a plus l'influence qu'elle possédait auparavant et malgré ses bonnes relations avec Anne d'Autriche et Mazarin, la reine-régente reconnait le gouvernement de Cromwell en 1652[113]. À partir de cette date, les fils de Charles Ier ne sont plus les bienvenus à la Cour française. Henriette-Marie entretient une correspondance avec son fils aîné Charles mais contrairement aux lettres qu'elle adressait à son époux, celles-ci ne contiennent pas de conseils politiques. Ce sont des lettres très simples dans lesquelles elle lui donne des nouvelles de sa santé ou de l'ambiance à la Cour de France, le félicitant de ses victoires militaires. Les années 1655 sont plus salutaires pour la famille royale anglaise. En 1653, c'est la fin de la Fronde et Anne d'Autriche accorde à nouveau un palais et une rente à Henriette-Marie. Puis en 1658, Cromwell meurt ce qui déclenche une crise dynastique et permet à son fils Charles de récupérer son trône. Charles II rejoint Londres en mai 1660 et est enfin couronné en avril 1661. Pour Henriette-Marie, cette Restauration est assombrie par la mort de deux de ses enfants, le duc de Gloucester, Henry et la princesse d'Orange, Mary. En plus de ces pertes, elle apprend que son fils Jacques d'York s'est marié sans son autorisation avec la fille du comte de Clarendon, Anne Hyde, qui est alors enceinte. Enfin, Charles II lui demande de quitter la France pour tenir son rôle de reine-mère en Angleterre. Elle revient donc avec sa fille en 1660 mais pour peu de temps. En effet, il est temps de marier Henriette-Anne désormais sœur de roi et donc princesse courtisée sur le marché matrimonial européen. Après avoir longtemps espéré la marier avec Louis XIV, elle accepte de donner sa main au frère cadet du roi, Philippe d'Orléans. C'est par ce mariage qu'Henriette-Marie reprend une place dans le jeu politique européen : elle permet ainsi à son fils Charles II de se rapprocher de la monarchie française en vue d'une possible alliance, ce qui est acté par un traité en 1662. Henriette-Marie se consacre ensuite à marier son fils ainé et le choix tombe sur Catherine de Bragance, princesse portugaise

[113] BAILLON, *op.cit*., p.551, lettre au duc d'York.

et catholique. Une fois cette nouvelle reine arrivée, Henriette-Marie s'éloigne de la cour et des affaires. Henriette-Marie a désormais rempli sa mission : son fils a retrouvé son trône, tous ses enfants sont mariés. Elle n'a plus vraiment de raisons de rester en Angleterre, d'autant plus qu'elle ne supporte plus de vivre dans ce pays qui lui a causé tant de souffrances. À cela s'ajoute sa santé vacillante qui n'est pas améliorée par le climat anglais. Pour ces raisons, Charles II autorise sa mère à rentrer en France. Henriette-Marie peut enfin se reposer, entre son château de Colombes et le couvent de Chaillot qu'elle a fondé, après une vie de deuils et de malheurs. Si elle s'est retirée des affaires politiques, elle garde cependant un petit rôle d' « entremetteuse politique » entre son fils Charles II et son neveu Louis XIV, elle essaye notamment de négocier une entente entre les deux cousins en 1666-1667[114]. La reine-mère d'Angleterre meurt le 10 septembre 1669 dans son château de Colombes.

Si contrairement à ses sœurs Henriette n'a jamais eu l'occasion d'exercer une régence, elle a véritablement régné aux côtés de son époux. La très abondante correspondance entre Charles Ier et Henriette nous montre que le couple prenait la majorité des décisions ensemble et qu'Henriette avait une influence considérable sur de son mari. Henriette entretient également une correspondance suivie avec les ministres[115] et généraux de son époux[116] ainsi qu'avec ses propres conseillers[117]. La correspondance entre les époux s'intensifie particulièrement lors de leurs deux séparations. En parallèle de son action sur le terrain, Henriette guide son époux dans ses décisions politiques et militaires. Ce sont ces lettres qui nous permettent de mieux comprendre le rôle politique qu'a joué la reine lors de la guerre civile. Malheureusement, compte-tenu de leur grand nombre, nous n'avons pas pu approfondir cette étude dans le cadre de ce mémoire. En effet, si l'on s'en tient aux seules lettres collectées par Baillon et Everett, ce ne sont pas moins de 53 lettres qu'Henriette a envoyé à son époux entre mars 1642 et avril 1643. De 1644 à 1649, le total s'élève à 27 lettres au minimum. Ces chiffres ne prennent pas en compte les lettres de Charles à Henriette qui sont également très nombreuses.

[114] La France a déclaré la guerre à l'Angleterre qui est alors dans son deuxième conflit avec les Provinces-Unies.
[115] Henriette correspond particulièrement avec Sir Edward Nicholas, secrétaire d'Etat de Charles Ier puis de Charles II.
[116] Principalement avec William Cavendish, Comte de Newcastle ; James Hamilton, Duc de Hamilton ; James Graham, Marquis de Montrose et Lord Thomas baron Culpeper qui furent tous des lieutenants de Charles Ier.
[117] La relation d'Henriette avec Henry Jermyn, Duc de Saint-Albans qui fut son *vice-chamberlain* puis son *Master of Horse* est particulièrement intéressante. Ils deviennent très vite proches après l'arrivée de la reine en Angleterre en 1625 et Jermyn dédira sa vie à servir la reine.

CONCLUSION

En introduction, nous avions évoqué trois grandes questions apportées par le sujet de ce mémoire : quel est le rôle des princesses au cœur des alliances dynastiques et des stratégies matrimoniales entre les différentes maisons européennes ? Quel pouvoir ces mariages peuvent leur conférer dans leur pays d'adoption mais aussi dans les échanges internationaux ? Quels liens conservent-elles avec leur pays de naissance et quelle influence ont ces liens sur leurs actions ?

À travers six chapitres, nous avons donc retracé la vie de ces trois princesses, de la naissance à la mort, du rôle d'objets d'échanges à celui de détentrices de pouvoir. Leurs parcours sont différents et pourtant nous permettent de tirer des conclusions s'appliquant à la figure de la princesse européenne. Avant même sa naissance, la princesse est destinée à jouer un rôle important dans la société des princes : elle est le lien entre les dynasties. Ce rôle lui incombe toute sa vie, à différents niveaux. Tout d'abord, elle permet le dialogue entre les souverains à travers les négociations dont elle est l'objet dès la confirmation de la grossesse de sa mère. Comme nous l'avons vu, ces discussions autour des alliances matrimoniales sont permanentes et sont le signe du bon fonctionnement de la société. Par son contrat de mariage, la princesse permet ensuite de lier son pays d'origine avec son pays d'adoption, comme dans le cadre d'un traité de paix ou d'alliance. Malgré son changement de pays, elle continue d'être le lien entre ses deux familles par ses lettres. Entraînée dès l'enfance à construire un réseau de correspondance, elle met à profit ces compétences une fois souveraine, d'abord pour apaiser les tensions et favoriser la paix puis pour assurer la défense du royaume de son fils. Une fois mère, son rôle de lien se modifie : elle lie désormais son époux et son héritier. C'est à elle qu'incombe la continuité de la dynastie ainsi que le bon déroulement de la passation de pouvoir. Dans les deux cas, la princesse est garante de la cohésion familiale.

C'est par ce rôle, effectivement limité au domaine domestique, que la princesse accède à une autonomie croissante. Elle est d'abord un objet d'échange, placée malgré elle au milieu des relations internationales. Elle devient ensuite épouse et accède à un premier pallier

d'intervention. La relation de confiance qu'elle construit avec son époux permet à ce dernier de lui confier un rôle diplomatique et politique plus important. Ce rôle n'est généralement pas officiel, elle est tout d'abord chargée d'influencer les discussions diplomatiques avec sa famille d'origine puis se place progressivement comme une confidente et une conseillère. La princesse peut ensuite avoir la possibilité d'accéder à un véritable pouvoir d'action par son rôle de mère. Cette nouvelle fonction la transforme en garante de la continuité de l'Etat qu'elle accompli à la fois en produisant un héritier mais également en lui garantissant un trône intact entre la mort de son père et son arrivée au trône. La naissance d'un héritier l'attache définitivement à son pays d'adoption qui devient le seul pays dont elle défend les intérêts. Son époux peut désormais lui confier une place plus importante de manière officielle : elle peut accéder à la fonction de régente, son influence sur son époux peut se transformer en véritable prise de décision commune… Les possibilités de pouvoir sont désormais multiples. La force de la princesse est de savoir tirer avantage des rôles qui lui sont imposés. Par son statut de femme, la princesse ne pourra jamais accéder pleinement à l'exercice de la souveraineté. Elle doit donc trouver un autre moyen d'accès au pouvoir, moins traditionnel et donc moins repérable : sa famille. La princesses accède au pouvoir diplomatique grâce aux liens qu'elle a maintenus avec sa famille d'origine, elle exerce son pouvoir d'influence grâce à son lien avec son époux et enfin elle atteint la possibilité de prendre des décisions politique par le lien qui l'unit à son fils.

Mais ce long parcours vers le pouvoir ne se fait pas sans difficultés. La première difficulté est apportée par sa « double nationalité ». Son rôle d'intermédiaire lui est d'abord imposé et elle ne dispose pas de ce pouvoir librement. Les consignes lui sont données par sa famille d'origine et par sa famille d'adoption qui exploitent chacune les liens qu'a développé la princesse pour servir ses intérêts. La difficulté débute lorsque les intérêts de ses deux familles divergent. La princesse doit choisir un camp, sachant qu'elle sera toujours soupçonnée de manœuvrer pour l'autre : liée de façon similaire aux deux dynasties, de qui défend-elle les intérêts ? Tant qu'elle n'a pas mis d'héritier au monde, la princesse reste dans cet entre-deux où elle est utilisée sans acquérir la confiance ni d'un parti ni de l'autre. Une fois installée véritablement comme souveraine consort, ce lien avec sa famille d'origine peut lui servir d'outil dans la politique de son époux mais peut également se révéler être à double tranchant. Une fois qu'elle accède à un rôle officiel, il est très difficile pour la princesse de prendre son

indépendance et surtout de faire face aux pressions de sa famille d'origine. Les exemples d'Elisabeth, Christine et Henriette-Marie nous montrent également que le principal obstacle auquel doit faire face la princesse est sa condition de femme. Les contemporains remettent en question son pouvoir car elle est une femme, il suffit pour s'en convaincre de lire les remarques de Richelieu sur les trois sœurs et particulièrement sur Christine. La princesse devra faire face toute sa vie aux attaques décrédibilisant ses actions et visant les sources mêmes de son pouvoir.

INVENTAIRE DES SOURCES

Sources manuscrites

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Manuscrits Français

3597 : *Recueil de lettres originales et d'une copie de pièce indiquée comme telle dans le dépouillement qui suit.*
3798 : *Recueil de lettres originales.*
3815 : *Recueil de lettres originales.*
3816 : *Recueil de lettres originales.*
3818 : *Recueil de lettres originales.*
3827 : *Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit.*
3842 : *Recueil de lettres originales*
6643 : *Recueil de lettres originales des rois, reines, princes, ministres et principaux seigneurs de la cour de France ; relations, manifestes, interrogatoires, etc. (1521-1648)*
15620 : *Correspondances originales du XVIIe siècle (1624-1657)*
15870 : *Instructions à divers ambassadeurs français à l'étranger, et autres pièces diplomatiques, manuscrites et imprimées. (1491-1675)*
15990 : *Copies de pièces concernant l'Angleterre et principalement les relations de ce pays avec la France ; mariage du prince de Galles et d'Henriette de France, etc. (1617-1626)*
16121 : *Recueil de mémoires géographiques, financiers, diplomatiques, etc., relatifs à l'Espagne et au Portugal, principalement pendant la seconde moitié du XVI^{e} siècle et la première moitié du XVII^{e}*
16139 : *Ambassades du maréchal François de Bassompierre en Espagne et en Angleterre. (1621-1627)*
17830 : *Recueil d'instructions à divers ambassadeurs français, et autres pièces diplomatiques et historiques. (1535-1629)*
20435 : *Lettres de Louis XIII, Marie de Médicis, Gaston, duc d'Orléans, et d'abord duc d'Anjou, ou à eux adressées ; pièces les concernant*

Mélanges de Colbert

14 : *Documents divers, relatifs au règne de Louis XIII (1611-1643)*

Fonds Dupuy

538 : *Recueil de lettres et documents divers concernant les relations du Piémont, de la Savoie et de la Suisse avec la France, de 1244 à 1637 environ*

619 : *Recueil de pièces relatives à l'Italie, au royaume des Deux-Siciles, à la Savoie, à l'Espagne, à la Catalogne et au Portugal, de 1642 à 1645 environ*

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

Fonds Godefroy

496 : *Mélanges concernant l'Espagne et le Portugal*

ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE

Sous-série AE II

793 : *Lettre d'Élisabeth de France, princesse des Asturies à son frère Louis XIII, donnée à Madrid le 15 juin [1616 à 1620 ?]*

Sources éditées

AVENEL M., *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Tome 1 (1608-1624), Paris, Imprimerie impériale, 1853

AVENEL M., Lettres*, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Tome 2 (1624-1627), Paris, Imprimerie impériale, 1856

AVENEL M., *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Tome 3 (1628-1630), Paris, Imprimerie impériale, 1858

AVENEL M., *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Tome 5 (1635-1637), Paris, Imprimerie impériale, 1863

AVENEL M., *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Tome 6 (1638-1642), Paris, Imprimerie impériale, 1867

BAILLON Comte de, *Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, Étude historique par le Comte de Baillon suivie de ses lettres inédites*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1877

BERGER DE XIVREY J., *Recueil des lettres missives de Henri IV*, T.5 (1599-1602), Paris, Imprimerie nationale, 1850

BONNEFON P., *Mémoires du maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis (1610-1616) et sur celle d'Anne d'Autriche (1643-1650)*, Paris, Renouard, 1910
BRUCE J., *Charles I in 1646. Letters of Charles Ist to Queen Henrietta*, Londres, Camden Society, 1856
CHANTÉRAC Marquis de, *Journal de ma vie : Mémoires du Maréchal de Bassompierre*, 4 vol., Paris, Renouard, 1870-1877
COGNAT J., *Mémoires de Mme de Motteville, pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, 2 vol., Paris, Plon, 1851
DE SAINT-PREST J.-Y., *Histoire des traités de paix et autres négociations du dix-septième siècle*, T.1, Amsterdam, J.-F. Bernard, 1725
DEPUTAZIONE DI STORIA PATRIA PER LA TOSCANA, « La Nunziatura in Francia del cardinale Guido Bentivoglio », dans *Archivio storico italiano*, série 3, volume 12, 1870
DU MONT J., *Corps universel diplomatique du droit des gens*, tome 5, partie 2, Amsterdam, P. Brunel, R. et J. Wetstein, G. Smith, H. Waesberge, et Z. Chatelain (ed.), 1728
EVERETT M.A., *Letters of Queen Henrietta Maria including her private correspondence with Charles the First*, London, Richard Bentley, 1857
FERRERO H., *Lettres de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, à sa soeur Christine, duchesse de Savoie*, Turin, Bocca, 1881
FOISIL M., *Journal de Jean Héroard*, 2 vol., Paris, Fayard, 1989
GRISELLE E., *Lettres de la main de Louis XIII*, vol.2, Paris, E.Rahir, 1914
MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Tome 7, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1837
MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Tome 8, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1838
MICHAUD et POUJOULAT, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Tome 9, Paris, Éditeur du commentaire analytique du Code civil, 1838

Sources imprimées

Articles et conventions arrestées en France, par Duc de Pastrana, et Innego de Cardenas, ambassadeur ordinaire du Roy Catholique. Sur le mariage de Dom Philippe Prince d'Espagne, et Madame Elizabeth de France (20 août 1612), 1614
BERNARD Charles, *Histoire du roy Louis XIII*, Paris, A. Courbé, 1646
BOURGEOIS Louise, *Les six couches de Marie de Médicis*, Paris, Willem et Daffis, 1875
COTOLENDI Charles, *La vie de très-haute et très-puissante princesse Henriette-Marie de France*, Paris, Michel Guerout, 1680
DUPLEIX Scipion, *Histoire de Louis le Juste, XIIIe du nom, roy de France et de Navarre*, Paris, Claude Sonnius & Denys Bechet, 1643
Édict du Roy pour la creation de deux maistrises de chacun mestier en toutes les villes,

bourgs, & faux-bourgs, & lieux de ce royaume, païs terres & seigneuries de son obeissance, en faveur de la naissance de Madame, seconde fille de France, Paris, Hubert Velut, 1606

FAREWEL, *Memoires of the Life and Death of Henrietta Maria de Bourbon*, Londres, 1671

GAUTHIER Léonard, *Représentation des cérémonies et de l'ordre gardé au Baptesme de Monseigneur le Daulphin et de Mes Dames, ses soeurs, à Fontainebleau le 14 jour de septembre 1606*, [estampe], Paris, Jean Le Clerc, 1606

GODEFROY Théodore et GODEFROY Denys, *Le Cérémonial françois*, Tome second, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649

GODEFROY Théodore, *L'Ordre et ceremonies observées aux mariages de France et d'Espagne*, Impr. Edme Martin, 1627

GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*, Livres 1-2, Lyon, G. Barbier, 1660

GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*, Livre 3, Lyon, G. Barbier, 1660

GUICHENON Samuel, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères, manuscrits, anciens monuments, histoires et autres preuves authentiques*, Livre 4, Lyon, G. Barbier, 1660

GUIDI Ippolito Camillo, *Relation de ce qui s'est passé en Espagne à la disgrâce du comte-duc d'Olivares*, Paris, A. Courbe, 1650

LE VASSOR Michel, *Histoire de Louis XIII, Roi de France et de Navarre*, Tome 2, Amsterdam, Aux dépens des associés, 1757

Lettres de la royne mère, à monsieur le prince de Piedmont et à madame la Princesse. Ensemble la responce dudit sieur prince de Piedmont, Loches, 1619

Mercure françois, tomes 1 à 20, Paris, Jean et Estienne Richer, 1611-1638

Mercure françois, tomes 21 à 24, Paris, Olivier de Varennes, 1639-1647

MONOD Pierre, *Recherches historiques sur les alliances royales de France et de Savoye*, Lyon, Pierre Rigaud, 1621

BIBLIOGRAPHIE

ALBIS Cécile d', *Richelieu : L'essor d'un nouvel équilibre européen*, Paris, Armand Colin, 2012.

ALCALA ZAMORA José (dir.), *Felipe IV. El hombre y su reinado*, Madrid, Centro de Estudios Europa Hispánica, 2005.

BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009.

BAILLON Comte de, *Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, Étude historique par le Comte de Baillon suivie de ses lettres inédites*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1877.

BARRETT-GRAVES Debra, LEVIN Carole, ELDRIDGE CARNEY Jo (dirs.), *High and Mighty Queens of Early Modern England : Realities and Representations*, New York, Palgrave Macmillan US, 2003.

BASCHET Armand, *Le roi chez la reine. Histoire secrète du mariage de Louis XIII et Anne d'Autriche*, Paris, Plon, 1866.

BATTIFOL Louis, *La vie intime d'une reine de France au XVII^e siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1906.

BATTIFOL Louis, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, Calmann-Lévy, 1910.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2003.

BECCHIA Alain, VITAL-DURAND Florine (dirs.), *Édifier l'Etat : Politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Éditions de l'Université de Savoie, 2015.

BECQUET Hélène, « Les filles de France à Versailles au XVIIIe siècle, entre intégration et exclusion », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 170 (livraison 1), 2012.

BELLAVITIS Anna, CASELLA Laura, RAINES Dorit, *Construire les liens de famille dans l'Europe moderne*, Mont-Saint-Aignan, Publications universitaires de Rouen et du Havre, 2013.

BÉLY Lucien, « Une famille comme les autres ? Louis XIV et les siens », dans POUSSOU Jean-Pierre et ROBIN-ROMERO Isabelle (dirs.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements*, Paris, Presse Paris-Sorbonne, 2007.

BÉLY Lucien, *La société des princes XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999.

BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe : Naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 2015.

BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe XVII^e^-XVIII^e^ siècles*, Paris, PUF, 2007.

BENNASSAR Bartolomé, *Le Lit, le Pouvoir et la Mort. Reines et Princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Editions de Fallois, 2006.

BENNASSAR Bartolomé, VINCENT Bernard, *Le temps de l'Espagne : XVI^e^-XVII^e^ siècles*, Paris, Fayard, 2011

BERCÉ Yves-Marie (dir.), *Dix-septième siècle*, n° 243 : « Les alliances dynastiques dans l'Italie et l'Empire », 2009.

BERCÉ Yves-Marie, DELILLE Gérard, SALLMANN Jean-Michel, WAQUET Jean-Claude, *L'Italie au XVII^e^ siècle,* Paris, Sedes, 1989.

BERTIÈRE Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons. 1, Les deux régentes*, Paris, Hachette, 1998.

BERTIÈRE Simone, *Les reines de France au temps des Bourbons. 2, Les femmes du Roi Soleil*, Paris, Hachette, 1999.

BLUM Anna, *La Diplomatie de la France en Italie du Nord au temps de Richelieu et de Mazarin. « Les sages jalousies »*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

BOITEL-SOURIAC Marie-Ange, « Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres. L'éducation humaniste des Enfants de France de François I^er^ aux derniers Valois », *Revue historique*, vol. 645, n°1, 2008.

BOUVIER-BELLEVILLE Daniel, DUBOIS Monique, DUBOIS Michel, *La royale dynastie de Savoie : une vie de famille*, Evian-les-Bains, Cleopas, 2011.

BOUYER Christian, *Louis XIV et la famille royale*, Paris, Pygmalion, 2009.

BRITLAND, Karen, *Drama at the courts of Queen Henrietta Maria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

BUGNON Fanny, CARRIBON Carole, DUSSERT-GALINAT Delphine, LACHAISE Bernard, PICCO Dominique, *Réseaux de femmes, femmes en réseaux (XVI^e^-XXI^e^ siècles)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2018.

BUISSERET David, « Aspects de l'ambassade de Sully en Angleterre, 1603 », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, n°26, 2014, p. 171-180.

BURGUIÈRE André, « L'État monarchique et la famille (XVI^e^ -XVIII^e^ siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 56e année, n°2, 2001, pp. 313-335.

BURGUIÈRE André, *Le Mariage et l'Amour : En France, de la Renaissance à la Révolution*,

Paris, Seuil, 2011.

CAMPBELL ORR Clarissa, *Queenship in Europe, 1660-1815 : The Role of the Consort*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

CANOVA-GREEN Marie-Claude. « L'équivoque d'une célébration : les fêtes du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Bordeaux (1615) », *Dix-septième siècle*, vol. 222, n° 1, 2004, pp. 3-24.

CASTELOT André, *Marie de Médicis*, Paris, Perrin, 1999.

CHAUSSINAND-NOGARET Guy, *Les femmes du roi : d'Agnès Sorel à Marie-Antoinette*, Paris, Tallandier, 2012.

CHEVÉ Joëlle, *Marie-Thérèse d'Autriche : Epouse de Louis XIV*, Paris, Pygmalion, 2008.

CLAVIER Tatiana et VIENNOT Eliane (dirs.), « Introduction » dans *Anne de France : Enseignements à sa fille suivis de l'Histoire du siège de Brest*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2007.

COLOMER Jose Luis (dir.), *Arte y diplomacia de la Monarquía Hispánica en el siglo XVII*, Madrid, Fernando Villaverde, 2003.

CONROY D., *Ruling Women, Volume 1 Government, Virtue, and the Female Prince in Seventeenth-Century France*, New York, Palgrave Macmillan US, 2016.

CONROY D., *Ruling Women, Volume 2 Configuring the Female Prince in Seventeenth-Century French Drama*, New York, Palgrave Macmillan US, 2016.

CORVISIER André, *Les Régences en Europe*, Paris, PUF, 2002.

COSANDEY Fanny, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio,* vol. 21, 2005, p. 69-90.

COSANDEY Fanny, « De lance en quenouille. La place de la reine dans l'Etat moderne (XIV^e^-XVII^e^ siècle) », *Annales HSS*, Juillet-août 1997, n°4, p.799-820.

COSANDEY Fanny, *La Reine de France. Symbole et pouvoir, XV^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Gallimard, 2000.

COSANDEY Fanny, POUTRIN Isabelle, *Monarchies espagnole et française (1550-1714)*, Paris, Atlande, 2001.

COSANDEY Fanny, « Les femmes en politique, transgression ou alternative ? Les rapports de pouvoir à la cour de France (XVI^e^-XVIII^e^ siècle) » dans ABBOTT Fanny et Eva PIBRI (dirs.), *Féminité et masculinité altérées : transgression et inversion des genres au*

Moyen Âge, Sismel Edizioni del Galluzzo, 2017.

COTTRET Bernard, *Ces reines qui ont fait l'Angleterre*, Paris, Tallandier, 2016.

COTTRET Bernard, *La Révolution anglaise : une rébellion britannique, 1603-1660*, Paris, Perrin, 2015.

COTTRET Monique, « Les Reines étrangères » dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Hommage à Arlette Jouanna*, vol.2, Montpellier, 1996, p.105-116.

CRUZ Anne J. and SUZUKI Mihoko (dirs.), *The Rule of Women in Early Modern Europe,* Urbana, University of Illinois Press, 2009.

CUSSEAU Christophe, *Les contrats de mariage des princes de France (1506-1770)*, Mémoire de maîtrise, sous la direction de Lucien Bély, Lille, Université Lille 3, 1992.

DAVID-CHAPY Aubrée, *Anne de France, Louise de Savoie : inventions d'un pouvoir au féminin*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

DEDIEU Jean-Pierre, LARGUIER Gilbert et LE FLEM Jean-Paul, *Les monarchies espagnole et française au temps de leur affrontement*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2001.

DEL RÍO BARREDO María José, « Imágenes para una ceremonia de frontera. El intercambio de las princesas entre las cortes de Francia y España en 1615 », dans Joan LLUIS PALOS et Diana CARRIO-INVERNIZZI (dirs.), *La historia imaginado. Construcciones visuales del pasado en la Edad Moderna*, Madrid, 2008

DERMENJIAN Geneviève, GUILHAUMOU Jacques, LAPIED Martine (dirs.), *Femmes entre ombre et lumière*. *Recherches sur la visibilité sociale (XVI^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Publisud, 2000.

DEVEZE Michel, *L'Espagne de Philippe IV (1621-1655) : siècle d'or et de misère*, 2 vol., Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1970-1971.

DOBBIE Michelle, « Henrietta Maria, Political Intrigue, and Early Modern Diplomacy », *Lives & Letters*, Volume 2, N°1, 2010.

DU CREST Aurélie, *Modèle familial et pouvoir monarchique (XVI^e^ -XVIII^e^ siècles)*, Aix-en—Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2002.

DUBOST Jean-François, *La France italienne XVI^e^-XVII^e^ siècle*, Paris, Flammarion, 1997.

DUBY George et PERROT Michelle (dirs.), *Femmes et histoire : La Sorbonne, 13-14 novembre 1992*, Paris, Plon, 1993.

DUCÉRÉ Édouard, *Un échange de princesses (1615)*, Pau, L. Ribaut, 1891.

DUCHEIN Michel, *Charles Ier : l'honneur et la fidélité*, Paris, Payot, 2000.

DUCHENE Jacqueline, *Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans*, Paris, Fayard, 1995.

DUFOURCET-HAKIM Marie-Bernadette (dir.), *Guerre et paix : Les enjeux de la frontière franco-espagnole (XVI^e - début XIX^e siècle)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2016.

DUNN-HENSLEY Susan, *Anna of Denmark and Henrietta Maria : Virgins, Witches, and Catholic Queens*, New York, Palgrave Macmillan, 2017.

DUPUY Micheline, *Henriette de France, Reine d'Angleterre*, Paris, Perrin, 1994.

EDOUARD Sylvène, « Corps de Reine. Du corps sublime au corps souffrant d'Élisabeth de Valois (1546-1568) », *Chrétiens et sociétés*, n°12, 2005.

EDOUARD Sylvène, *Le corps d'une reine. Histoire singulière d'Élisabeth de Valois (1546-1568),* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

EDOUARD Sylvène, SABATIER Gérard, *Les monarchies de France et d'Espagne (1556-1715) : rituels et pratiques*, Paris, Armand Colin, 2001.

ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 2008.

ELIOTT John H*., Richelieu et Olivares*, Paris, PUF, 1991.

ELLIOTT John H., *Olivares (1587-1645) : l'Espagne de Philippe IV*, Paris, Robert Laffont, 1992.

FALLATEUF Cécile Marie, *Le mariage des rois de France (1600-1770). Construction politique d'un rituel monarchique*, Thèse de doctorat, Université Clermont-Ferrand 2, 2008.

FERRETTI Giuliano (dir.), Dix-septième siècle, n° 262, « Christine de France et son siècle », 2014.

FERRETTI Giuliano (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663),* Paris, Classiques Garnier, 2017.

FERRETTI Giuliano, *De Paris à Turin. Christine de France. Duchesse de Savoie*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2014.

FILIPPINI Orienta, *La coscienza del re. Juan de santo Tomas, confessore di Filippo di Spagna, 1643-1644*, Florence, Leo S. Olschki, 2006.

FLANDROIS Isabelle, *L'Institution du Prince au début du XVII^e siècle,* Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

FOISIL Madeleine, « La première éducation du prince d'après le Journal de Jean Héroard » dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 99, n°1, 1987.

FOISIL Madeleine, *L'enfant Louis XIII. L'éducation d'un roi (1601-1617)*, Paris, Perrin, 1996.

FRAISSE Geneviève, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998.

FRANGANILLO ALVAREZ Alejandra, *La reina Isabel de Borbón : las redes de poder en torno a su casa (1621-1644)*, Thèse de doctorat, sous la direction de SANZ AYAN Carmen, Madrid, Universidad Complutense, 2015.

FRIGO Daniela, « L'affermazione della sovranità : famiglia e corte di Savoia tra Cinque et Settecento » dans MOZZARELLI Cesare, *Familia del principe et famiglia aristocratica*, T.1, Bulzoni, Rome, 1991.

FRITZE Ronld H., ROBISON William B., (dirs.), *Historical dictionary of Stuart England, 1603-1689*, Westport, Greenwood Press, 1996.

GAL Stéphane, *Charles-Emmanuel de Savoie. La politique du précipice*, Paris, Payot, 2012.

GARCÍA LOUAPRE Pilar, *Isabel de Borbón*, Madrid, Aldebarán Ediciones, 2008.

GAUDE-FERRAGU Murielle, *La reine au Moyen-Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e^-XV^e^ siècle*, Paris, Tallandier, 2014.

GAUDENZIO Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia, con annotazioni e documenti inediti*, 3 vol., Turin, Stabilimento civelli, 1868-1869.

GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la société française XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Armand Colin, 2015.

GRELL Chantal et RAMIERE DE FORTANIER Arnaud (dirs.), *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVII^e^ et XVIII^e^ siècles,* Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2004.

GRELL Chantal et PELLISTRANDI Benoît (dirs.), *Les cours d'Espagne et de France au XVII^e^ siècle : actas del coloquio celebrado del 26 al 28 de noviembre de 2001 en Madrid*, Casa de Velázquez, Madrid, 2007.

GRIFFEY Erin (dir.), *Henrietta Maria : Piety, Politics and Patronage*, Londres, Routledge, 2008.

GRISELLE Eugène, *État de la maison du roi Louis XIII, de celles de sa mère, Marie de Médicis, de ses soeurs, Chrestienne, Élisabeth et Henriette de France...*, Paris, P. Catin, 1912.

GUIZOT François, *Un projet de mariage royal*, Paris, Hachette, 1863.

HAMILTON Elizabeth, *Henrietta Maria*, London, H. Hamilton, 1976.

HARRIS Carolyn, *Queenship and Revolution in Early Modern Europe : Henrietta Maria and Marie Antoinette*, New York, Palgrave Macmillan US, 2015.

HAYNES Henrietta, *Henrietta Maria*, New York, Putnam, 1912.

HIBBARD Caroline, « Translating Royalty : Henrietta Maria and the Transition from Princess to Queen », *Court Historian*, vol. 5, n°1 (2000), pp.15-28.

HILDESHEIMER Françoise, *Du siècle d'or au Grand siècle : l'État en France et en Espagne, XVI^e^-XVII^e^ siècle*, Paris, Flammarion, 2000.

HUGON Alain, « Groupes et réseaux féminins à la Cour de Philippe IV d'Espagne (1621-1665) », *Genre & Histoire*, n°12-13, Printemps-Automne 2013.

HUGON Alain, *Au service du roi catholique : "honorables ambassadeurs" et "divins espions" : représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004.

HUGON Alain, *Philippe IV : le siècle de Velasquez*, Paris, Payot, 2014.

HUME Martin, *La cour de Philippe IV et la décadence de l'Espagne, 1621-1665*, Paris, Perrin, 1912.

HUME Martin, *Queens of Old Spain*, Book 4, New York, McClure, 1906.

HUMPHREY David, « To Sell England's Jewels : Queen Henrietta Maria's visits to the Continent, 1642 and 1644 », *E-rea*, 11.2, 2014.

JANSEN Sharon L., *Debating Women, Politics and Power in Early Modern Europe*, New York, Palgrave Macmillan, 2008.

JANSEN Sharon L., *The Monstrous Regiment of Women : Female Rulers in Early Modern Europe*, New York, Palgrave Macmillan, 2002.

KESSELRING Krista, « Impeaching the Queen of England (1643/4) » sur *Legal History Miscellany*, 9 octobre 2017.

LE ROUX Nicolas*, Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Paris, Champ Vallon, 2013.

LEGUAY Jean-Pierre, BRONDY Réjane, DEMOTZ Bernard (dirs.), *La Savoie de l'an mil à la Réforme*, Rennes, Ouest-France, 1985.

LOSA SERRANO Pedro et COSAR GUTIERREZ Ramon, « Confidencias de una reina. Isabel de Borbón y la condesa de Paredes », dans LÓPEZ-CORDÓN Victoria et FRANCO Gloria (dirs.), *La Reina Isabel I y Las Reinas De España : Realidad, Modelos e Imagen Historiográfica*, Madrid, Fundación Española de Historia Moderna, 2005.

MARSHALL Rosalind K., *Henrietta-Maria, The Intrepid Queen*, London, HMSO, 1990.

MATHIEU J. et TEUSCHER S. (dirs.), *Kinship in Europe : Approaches to Long-Term Developments (1300-1900)*, New York, Berghahn Books, 2007.

MATTZA SU Carmela V., *Hacia "La vida es sueño" como "speculum reginae" : Isabel de Borbón en la corte de Felipe IV*, Madrid, Editorial Verbum, 2017.

MAZOUER Charles (dir.), *L'âge d'or de l'influence espagnole : la France et l'Espagne à l'époque d'Anne d'Autriche, 1615-1666*, Mont-de-Marsan, Éditions InterUniversitaires, 1991.

MCGOWAN Margaret M. (dir.), *Dynastic Marriages 1612/1615 : A Celebration of the Habsburg and Bourbon Unions*, Farnham, Ashgate, 2013.

MEYER Frédéric, *La Maison de Savoie du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle - Images d'une dynastie*, Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2004.

MONTER William, *The Rise of Female Kings in Europe, 1300-1800*, New Haven, Yale University Press, 2012.

MORMICHE Pascale, « Enfance, enfances de princes en France (XVII^e^-XVIII^e^ siècles) », dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines,* n°123/2, 2011.

MORMICHE Pascale, PEREZ Stanis (dirs.)*, Naissance et petite enfance à la cour de France (Moyen-Âge - XIX^e^ siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

MUGNIER François, *L'ambassade à Paris du cardinal Maurice de Savoie pour le mariage de son frère Victor-Amédée, 1618-1619*, Chambéry, Impr. de C.-P. Ménard, 1894.

MUHLSTEIN Anka, *Reines éphémères, Mères perpétuelles : Catherine de Médicis, Marie de Médicis, Anne d'Autriche*, Paris, Albin Michel, 2001.

NAYT-DUBOIS Armel et SANTINELLI-FOLTZ Emmanuelle (dirs.), *Femmes de pouvoir et pouvoirs des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009.

OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Gobierno, género y legitimidad en las regencias de Isabel de Borbón y Mariana de Austria », *Historia y Política*, n° 31, janvier-juin 2014, p. 21-48.

OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Isabel de Borbón, "Paloma Medianera de la Paz » : políticas y culturas de pacificación de una reina consorte en el siglo XVII » dans JIMÉNEZ ARENAS Juan Manuel, *La Paz***,** *partera de la Historia*, Granada, Editorial Universidad de Granada, 2013.

OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Isabel de Borbon's Sartorial Politics : from French Princess to Habsburg Regent », dans CRUZ Anne J., STAMPINO Maria Galli, *Early Modern Habsburg Women : Transnational Contexts, Cultural Conflicts, Dynastic Continuities*, New York, Routledge, 2016.

OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Minerva, Hispania y Bellonacuerpo e imagen de Isabel de Borbón en el Salón de Reinos », *Chronica nova : Revista de historia moderna de la Universidad de Granada*, Nº 37, 2011, pps. 271-300.

OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Retour souhaité ou expulsion réfléchie ? La maison espagnole d'Anne d'Autriche quitte Paris (1616-1622) » dans CALVI G. et CHABOT I. (dirs.), *Moving Elites : Women and Cultural Transfers in the European Court System. Proceedings of an international workshop*, EUI Working Papers HEC, Florence, 2010.

PEARCE Dominic, *Henrietta Maria : The Betrayed Queen*, Stoud, Amberley Publishing, 2015.

PEREZ Stanis, « Des corps en perspective : les enfants royaux sous l'œil de leurs contemporains (France, XVI^{e}-XVIII^{e} s.) », *Histoire culturelle de l'Europe*, n°2, 2017.

PERRENS François Tommy, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, 1602-1615*, Paris, Librairie Académique Didier et Cie, 1869.

PERROT Michelle, DUBY Georges, *Histoire des femmes en Occident, tome 3 : XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, tome sous la direction de Nathalie ZEMON DAVIS et Arlette FARGE, Paris, Perrin, 2002.

PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.

PITTARD Claire (dir.), *Histoire de la Savoie et de ses États*, Fouesnant, Yoran Embanner, 2017.

PIZZARO LLORENTE Henar, « Isabel de Borbón, De princesa de Francia a reina de España », dans José MARTÍNEZ MILLÁN, Maria Paula MARÇAL LOURENÇO (dirs.), *Las Relaciones Discretas entre las monarquías Hispanas y Portuguesa, (s. XV-XIX*), Madrid, Polifemo, 2008, t. 1 p. 341.

PLOWDEN Alison, *Henrietta Maria : Charles I's Indomitable Queen*, Stroud, Sutton Publishing, 2001.

POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dirs.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe*, *XV*e-*XVIII*e *siècle*, Paris, Éditions Bréal, 2007.

REDWORTH Glyn, *The Prince and the Infanta : The Cultural Politics of the Spanish Match*, New Haven, Yale University Press, 2003.

RONCO Simonetta, *Madama Cristina. Cristina di Borbone duchessa di Savoia*, Turin, Edizioni

del Capricorno, 2005.

SÁNCHEZ Magdalena S., *The Empress, the Queen and the Nun : Women and Power at the Court of Philip III of Spain*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1998.

SCHAUB Jean-Frédéric, *La France espagnole. Les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Seuil, 2003.

SCHOBERT Pascal, *Les femmes dans la diplomatie au XVII^e siècle*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Lucien Bély, Paris, Université Paris Est-Créteil, 1997.

SICARD Frédérique, « Une reine entre ombres et lumières ou le pouvoir au féminin : le cas d'Isabelle Bourbon, reine d'Espagne, première femme de Philippe IV (1603-1644) », *Genre & Histoire*, Printemps 2009.

SICARD Frédérique, *La reine dans la théâtre de la cour d'Espagne : Isabelle de Bourbon, première épouse de Philippe IV*, Thèse de doctorat, Université de Caen, 2012.

SOLNON Jean-François, *La Cour de France*, Paris, Fayard, 1987.

STEDMAN Gesa, « A wise and happy mediator ? Queen Henriette Maria as Cultural Ambassador » dans *Cultural Exchange in Seventeenth-Century France and England*, Londres, Routledge, 2013.

STOISA COMOGLIO Renata, *La prima Madama Reale. La vita di Cristina di Francia, duchessa di Savoia e regina di Cipro, 1606-1663*, Turin, Daniela Piazza Editore, 2003.

STRADLING R. A., *Philip IV and the government of Spain 1621-1665*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

STRICKLAND Agnès, *Lives of the Queens of England*, vol. 2, Boston, Estes and Lauriat, 1894.

STUMPO Enrico, « Cristina di Francia, duchessa di Savoia », dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 31, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1985.

SUTTER FITCHNER Paula, « Dynastic Marriage in 16th century Habsburg Diplomacy and Statecraft », *The American Historical Review*, vol. 81, n° 2 (Avril 1976), pp. 243-265.

TAYLOR, Ida A., *The life of Queen Henrietta Maria*, London, Hutchinson, 1905.

TOYNBEE Margaret, « The Wedding Journey of King Charles I », in *Archaeologia Cantiana*, vol. 69, 1955, pp.75-90.

VALTAT Monique, *Les contrats de mariage dans la famille royale en France au XVII^e siècle*, Paris, A. & J. Picard, 1953.

VARALLO Franca (dir.), *In assenza del re. Le reggenti dal XIV al XVII secolo (Piemonte ed*

Europa), Firenze, Olschki, 2008.

VIENNOT Eliane, *La France, les femmes et le pouvoir, tome 1 : L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006.

VIENNOT Eliane, *La France, les femmes et le pouvoir, tome 2 : Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Perrin, 2008.

VINCENT-CASSY Cécile, « La reina en majestad. Imagen política póstuma de Isabel de Borbón (1644) », *Tiempos Modernos*, vol.7, n°26, 2013.

WANEGFFLEN Thierry*, Le pouvoir contesté. Souveraines d'Europe à la Renaissance*, Paris, Payot, 2008.

WHITAKER Katie, *A Royal Passion : The Turbulent Marriage of King Charles I of England and Henrietta Maria of France*, New York, W. W. Norton, 2010

WHITE Michelle, *Henrietta Maria and the English Civil Wars*, Farnham, Ashgate, 2006.

WIESNER-HANKS Merry E., *Women and Gender in Early Modern Europe*, Milwaukee, University of Wisconsin, 2008.

WILSON-CHEVALIER Kathleen et VIENNOT Eliane, *Royaume de fémynie : Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Honoré Champion, 1999.

ANNEXES

I-Arbre de descendance d'Henri IV et Marie de Médicis

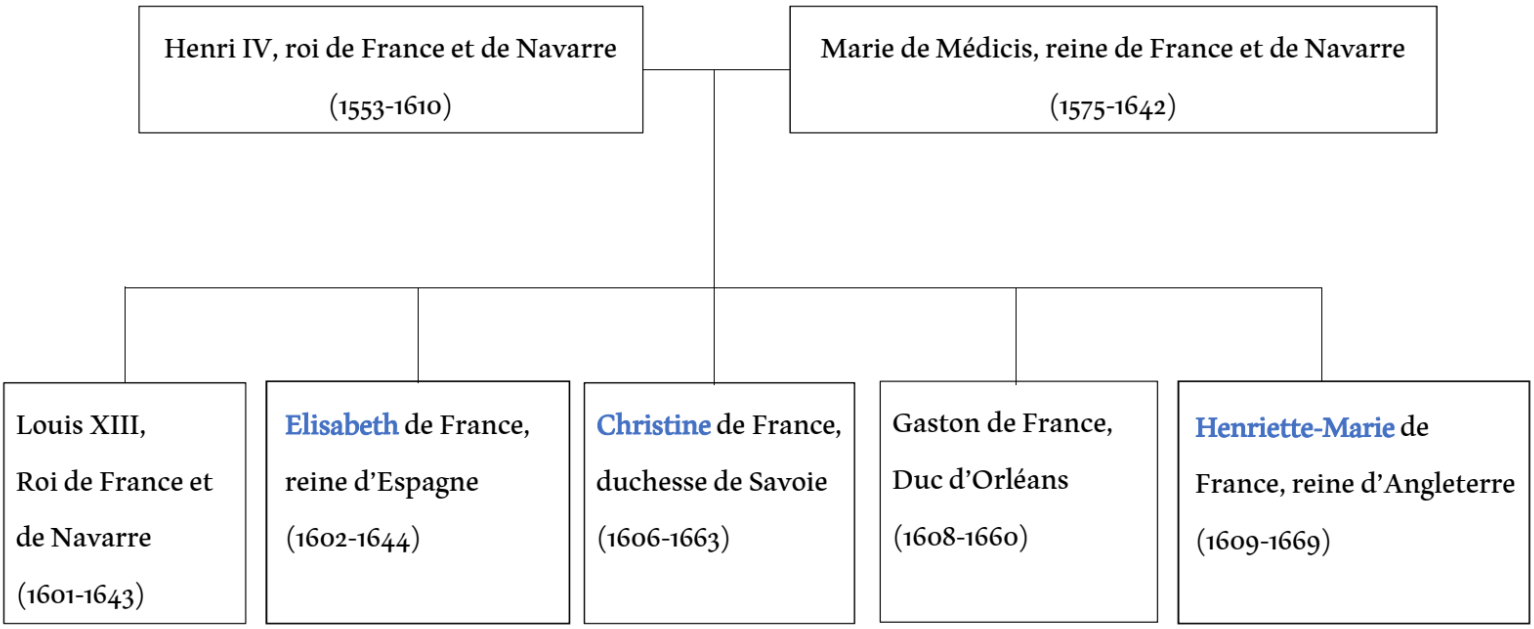

II-Listes généalogiques descendantes

A-Descendance d'Élisabeth de France

Élisabeth de France (1602-1644)
X Philippe IV d'Espagne (1605-1665)

→ Baltazar Charles d'Espagne (1629-1646)

→ Marie-Thérèse d'Espagne (1638-1683)
X Louis XIV (1638-1715)
→ Louis de France (1666-1732)
X Marie-Anne de Bavière (1669-1728)
→ Philippe V d'Espagne
→ Louis de France
→ Louis XV de France

B- Descendance de Christine de France

Christine de France (1606-1663)
X Victor-Amédée Ier de Savoie (1587-1637)

→ Louise-Christine de Savoie (1629-1692)
X Maurice de Savoie (1593-1657)

→ François-Hyacinthe de Savoie (1632-1638)

→ Charles-Emmanuel II de Savoie (1634-1675)
X Françoise-Madeleine d'Orléans (1648-1664)

X Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie (1644-1724)
→ Victor-Amédée II de Savoie (1666-1732)
X Anne-Marie d'Orléans (1669-1728)

→ Marguerite-Yolande de Savoie (1635-1663)
X Ranuce II, duc de Parme (1630-1694)

→ Henriette-Adélaïde de Savoie (1636-1676)
X Ferdinand-Marie de Bavière
→ Marie-Anne de Bavière (1660-1690)
X Louis de France (1661-1711)
→ Philippe V d'Espagne
→ Louis de France
→ Louis XV de France

→ Maximilien II Emmanuel de Bavière (1662-1726)
X Marie-Antoinette d'Autriche (1669-1692)

X Thérèse Sobieska de Pologne (1676-1730)

→ Joseph Clément de Bavière (1671-1723), prince-évêque

→ Violante-Béatrice de Bavière (1673-1731)
X Ferdinand de Médicis, duc de Toscane

C-Descendance d'Henriette-Marie de France

Henriette-Marie de France (1609-1669)
X Charles Ier, Roi d'Angleterre (1600-1649)

→ Charles II d'Angleterre (1630-1685)
X Catherine de Bragance (1638-1705)

→ Marie-Henriette d'Angleterre (1631-1660)
X Guillaume II d'Orange (1626-1650)
→ Guillaume III d'Orange, Roi d'Angleterre (1650-1702)
X Marie II, Reine d'Angleterre (1662-1694)

→ Jacques II d'Angleterre (1633-1701)
X Anne Hyde (1637-1671)
→ Marie II, Reine d'Angleterre (1662-1694)
X Guillaume III d'Orange, Roi d'Angleterre (1650-1702)

→ Anne, Reine de Grande-Bretagne et d'Irlande (1665-1714)
X Georges de Danemark et de Norvège (1653-1708)

X Marie de Modène (1658-1718)
→ Jacques François de Galles (1688-1766)
X Marie-Clémentine Sobieska de Pologne (1702-1735)

→ Louise Marie Thérèse Stuart (1692-1712)

→ Élisabeth d'Angleterre (1635-1650)

→ Henri d'Angleterre, duc de Gloucester (1640-1660)

→ Henriette-Anne d'Angleterre (1644-1670)
X Philippe de France, duc d'Orléans (1640-1701)
→ Marie-Louise d'Orléans (1662-1689)
X Charles II d'Espagne (1661-1700)

→ Anne-Marie d'Orléans (1668-1728)
X Victor-Amédée II de Savoie (1666-1732)
→ Marie-Adélaïde de Savoie
→ Louis XV de France

III-Tableau représentant les grossesses d'Elisabeth

	Naissances	**Décès**	**Intervalle entre deux accouchements**
Première grossesse	Marie-Marguerite 14 août 1621	15 août 1621 (1 jour)	/
Deuxième grossesse	Marguerite-Marie-Catherine 25 novembre 1623	23 décembre 1623 (28 jours)	2 ans et 3 mois
Troisième grossesse	Marie-Eugénie 21 novembre 1625	21 août 1627 (1 an et 9 mois)	1 an et 11 mois
Quatrième grossesse	Enfant de sexe féminin mort-né 3 novembre 1626	/	11 mois
Cinquième grossesse	Elisabeth-Marie-Thérèse 30 octobre 1627	31 octobre 1627 (1 jour)	11 mois
Sixième grossesse	Balthazar-Charles 17 octobre 1629	9 mars 1646 (16 ans et 4 mois)	1 an et 11 mois
Septième grossesse*	Marie-Anne-Antoinette 17 janvier 1635	5 décembre 1636 (1 an et 10 mois)	5 ans et 3 mois
Huitième grossesse	Marie-Thérèse 10 septembre 1638	30 juillet 1683 (44 ans et 10 mois)	3 ans et 7 mois
Neuvième grossesse	Enfant mort-né 1639	/	/
Dixième grossesse	Enfant de sexe féminin mort-né 1640	/	/
Onzième grossesse	Enfant mort-né 1642	/	/
Douzième grossesse	Enfant mort-né 30 mars 1644	/	/

*L'intervalle entre deux accouchements est de vingt-trois mois.

**Dans les sources est souvent mentionnée une grossesse en 1633-1634 qui aurait abouti à la naissance d'un infant le 12 mars 1634 nommé François-Ferdinand. Il semblerait que cette naissance soit en réalité une confusion avec le fils naturel de Philippe IV. Nous ne l'avons donc pas prise en compte dans nos calculs.

IV-Tableau représentant les grossesses de Christine

	Naissances	**Décès**	**Intervalle entre deux accouchements**
Première grossesse	Louis-Amédée 1622	1629 (environ 7 ans)	/
Deuxième grossesse	Louise-Christine 27 juillet 1629	14 mai 1692 (62 ans et 9 mois)	/
Troisième grossesse	François-Hyacinthe 14 septembre 1632	4 octobre 1638 (6 ans et 20 jours)	3 ans et 1 mois
Quatrième grossesse	Charles-Emmanuel 20 juin 1634	12 juin 1675 (40 ans et 11 mois)	1 an et 9 mois
Cinquième grossesse	Marguerite-Yolande 15 novembre 1635	29 avril 1663 (27 ans et 5 mois)	1 an et 4 mois
Sixième grossesse	Grossesse gémellaire 6 novembre 1636		11 mois et 21 jours
	Henriette-Adélaïde	13 juin 1676 (39 ans et 7 mois)	
	Catherine-Béatrice	1637 (environ 1 an)	

*L'intervalle entre deux accouchements est de vingt-et-un mois.

V-Tableau représentant les grossesses d'Henriette-Marie

	Naissances	**Décès**	**Intervalle entre deux accouchements**
Première grossesse	Enfant mort-né Charles-Jacques 13 mai 1629	/	/
Deuxième grossesse	Charles 29 mai 1630	6 février 1685 (54 ans et 8 mois)	1 an
Troisième grossesse	Marie-Henriette 4 novembre 1631	24 décembre 1660 (29 ans et 1 mois)	1 an et 7 mois
Quatrième grossesse	Jacques 14 octobre 1633	16 septembre 1701 (67 ans et 11 mois)	1 an et 11 mois
Cinquième grossesse	Elisabeth 28 ou 29 décembre 1635	8 septembre 1650 (14 ans et 8 mois)	2 ans et 2 mois
Sixième grossesse	Anne 17 mars 1637	5 novembre 1640 (3 ans et 7 mois)	1 an et 2 mois
Septième grossesse	Catherine 29 juin 1639	Date non connue Vers 1639	2 ans et 3 mois
Huitième grossesse	Henri 8 juillet 1640	18 septembre 1660 (20 ans et 2 mois)	1 an
Neuvième grossesse	Henriette-Anne 16 juin 1644	30 juin 1670 (26 ans)	3 ans et 11 mois

*L'intervalle entre deux accouchements est de vingt-deux mois.

**Il faut souligner que la durée de trois ans entre les naissances d'Henri et d'Henriette-Anne est due à la séparation du couple royal durant la guerre civile : si nous ne prenons pas en compte cette dernière naissance, l'intervalle entre deux accouchements est seulement de dix-huit mois.

Table des matières

INTRODUCTION 4

PARTIE 1 : Enfance et projets matrimoniaux 12

Chapitre 1 - La jeunesse d'une princesse : la construction d'un individu politique 13

I.Naissance et intégration dans les échanges internationaux 13

II.L'enfance d'une Fille de France 23

III.Une éducation tournée vers son futur rôle 30

Chapitre 2 - Les trois princesses sur le marché matrimonial européen ... 36

I.Les alliances dynastiques dans la société des princes 36

II.La politique dynastique d'Henri IV autour de ses enfants 42

III.Les projets finaux : la politique matrimoniale de Marie de Médicis 55

Chapitre 3 - Les contrats de mariage, des traités de politique internationale 64

I.Élisabeth, la paix 65

II.Christine, la clé de l'Italie 70

III.Henriette, l'ambassadrice de la Chrétienté 74

PARTIE 2 : Pouvoir et influence d'une souveraine 82

Chapitre 4 - Des fiançailles à l'arrivée dans le nouveau pays : un statut en transition 83

I.La première transformation : de Fille de France à épouse de souverain 83

II.La symbolique des célébrations 93
III.Les premiers pas : une difficile adaptation 100

Chapitre 5 - Le pouvoir de l'ombre 112
I.Un nouveau rôle à endosser : épouse et mère 112
II.Les objectifs politiques donnés par la famille d'origine 119
III.Intermédiaire et médiatrice : l'accès à un rôle diplomatique 124

Chapitre 6 - L'accès des princesses à une autonomie politique 138
I.Isabel, *la Deseada* 138
II.Cristina, *Madama Reale* 148
III.Henrietta Maria, *Sa Majesté généralissime* 162

CONCLUSION 176

INVENTAIRE DES SOURCES 179

BIBLIOGRAPHIE 183

ANNEXES 194
I-Arbre de descendance d'Henri IV et Marie de Médicis 195
II-Listes généalogiques descendantes 196
III-Tableau représentant les grossesses d'Elisabeth 199
IV-Tableau représentant les grossesses de Christine 200
V-Tableau représentant les grossesses d'Henriette-Marie 201